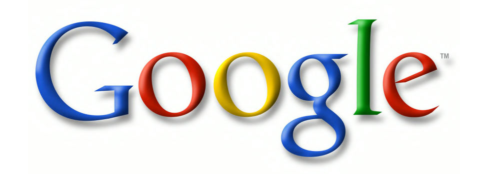
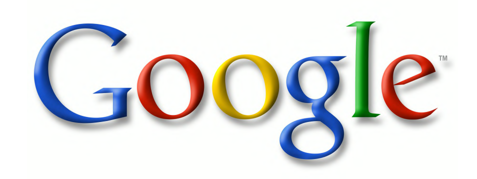

Google




DUPL



ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1902. *a*

ACADÉMIE

DES

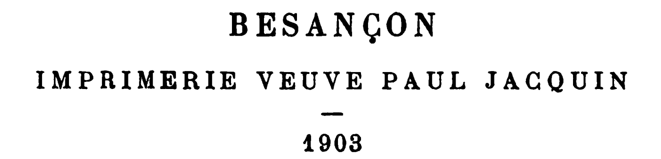
SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1902





BESANÇON

IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN

1903

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1902



BESANÇON

IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN

1903

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1902

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 16 janvier 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, G. DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, ESTIGNARD, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GIRARDOT, GUICHARD, LOMBART, MAIROT, l'abbé PERRIN, PINGAUD, comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 1901 est adopté.

L'Académie a reçu l'hommage des ouvrages suivants : *Saint Anselme*, par le comte Domet de Vorges, membre honoraire; *Journal des campagnes de Jacques Danton sur le Rhin de* 1794 *à* 1800, publié par Arsène Thévenot; *Chroniques et Mémoires du chevalier Louis de Diesbach* (1452-1527), publiés par le comte Max de Diesbach, associé étranger; *Un projet de réunion des*

communions chrétiennes de la Suisse (1800-1802), par le docteur Ch. Holder, broch. in-8.

M. le président donne lecture de son discours pour la prochaine séance publique, sous ce titre : *A propos de Pasteur et de Victor Hugo, génie et névrose.* M. le vicomte de Truchis lit ensuite son discours de réception : *La chasse en Franche-Comté avant le XIX° siècle.*

M. Gauthier communique à l'Académie le plan d'une *Biographie générale de Franche-Comté*, arrêté par l'*Association franc-comtoise*, dans son congrès du 8 août 1901, tenu à Gray, et demande aux membres de l'Académie de collaborer d'une façon active à cet instrument de travail dont l'utilité s'impose. L'Académie donne acte à M. Gauthier de sa communication.

L'Académie fixe au 30 janvier prochain sa séance publique de 1902, qui sera précédée d'une séance privée, le jeudi 23 janvier.

L'Académie décide que le 30 janvier au soir, il y aura un banquet, comme les années précédentes ; la cotisation en est fixée à 8 fr.

La séance est levée.

Le président,
Dr BAUDIN.

Le secrétaire adjoint,
R. DE LURION.

Séance du 23 janvier 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président ; GAUTHIER, GUICHARD, LEDOUX, LOMBARD, MAIROT, l'abbé PERRIN, le chanoine SUCHET, le comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER ; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Ch. Grandmougin, annonçant l'envoi d'une poésie intitulée *Nostalgie*, pour la séance publique du 30 janvier.

M. Guichard rend compte des *Propylées*, volume de vers dont l'auteur, M. Émile Langlade, lauréat au concours de 1901, a fait hommage à l'Académie.

M. Boussey donne lecture du rapport sur le concours Marmier. A la suite de cette lecture, les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

L'Académie, appelée à nommer la commission des publica-

tions et du règlement, élit MM. Suchet, Gauthier, de Sainte-Agathe, de Lurion, l'abbé Perrin.

La séance est levée.

Le président, Dr BAUDIN. *Le secrétaire adjoint,* R. DE LURION.

Séance publique du 30 janvier 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, Gaston DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, GIRARDOT, GUICHARD, ISENBART, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, LOMBART, l'abbé LOUVOT, curé de Gray, membre honoraire, MAIROT, MALLIÉ, secrétaire perpétuel, l'abbé PERRIN, PINGAUD, secrétaire perpétuel honoraire, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

M. le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, et M. Roger, préfet du Doubs, s'étaient fait représenter à la séance. Mgr l'archevêque de Besançon, M. le premier président Gougeon et M. Baigue, maire de la ville de Besançon, avaient écrit à M. le président pour lui exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le docteur Nargaud, président de la Société d'émulation du Doubs, était présent.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites :

A propos de Pasteur et de Victor Hugo, génie et névrose, par M. le docteur Baudin, président annuel;

La chasse en Franche-Comté avant le XIXe siècle, discours de réception, par le vicomte de Truchis;

Réponse de M. le président;

Rapport sur le concours du prix Marmier, par M. Boussey;

Nostalgie, poésie par M. Ch. Grandmougin, lue par M. l'abbé Perrin.

Conformément au rapport de M. Boussey, M. le président a proclamé lauréat du prix Marmier (300 fr.) M. Maurice Grammont, professeur à l'Université de Montpellier, pour son livre : *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damp-*

richard; une mention très honorable, avec médaille, a été accordée à M. le docteur A. Vautherin, à Paris, pour son *Glossaire du patois de Châtenois*.

La séance est levée.

Le soir, à sept heures, a eu lieu un banquet, auquel assistait comme invité M. le docteur Nargaud, président de la Société d'émulation du Doubs.

Le président,
Dr BAUDIN.

Le secrétaire adjoint,
R. DE LURION.

Séance du 20 février 1902.

Étaient présents : MM. GUICHARD, vice-président, présidant la séance en l'absence de M. le docteur BAUDIN, excusé; Gaston DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, docteur GAUDERON, GIRARDOT, ISENBART, docteur LEBON, docteur LEDOUX, LIEFFROY, LOMBART, MALLIÉ, secrétaire perpétuel, l'abbé PERRIN, l'abbé RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux des séances du 23 et du 30 janvier sont adoptés.

Lecture est donnée des lettres de Mgr l'archevêque de Besançon et de M. le maire de Besançon exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance publique du 30 janvier; des lettres semblables ont été reçues des présidents des Sociétés d'émulation de Montbéliard, de Belfort et du Jura, et de M. Dufour, de Lausanne.

L'Académie décide de publier dans le volume des *Mémoires* de 1901 trois planches qui accompagnent le travail de M. Chipon : *Une revue à Besançon en 1782*.

L'Académie a reçu l'hommage des ouvrages suivants : *Mandement de carême pour 1902*, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans; *Six lettres inédites de J.-J. Oberlin à Cl.-Louis Coste, bibliothécaire de Besançon*, par M. l'abbé Louvot, curé de Gray; *L'infini et le fini, essai de synthèse philosophique*, par Marcel Méril; *Le pouvoir des intendants sous Louis XIV*, 1 vol. grand in-8, par Ch. Godard ; *De Stephano Baluzio Tutelensi libertatum Ecclesiæ gallicanæ propugnatore*, et *L'honnêteté d'Étienne Baluze*, deux brochures in-8, par le même; enfin *Besançon après*

la réunion (1664-1668), par le docteur J. Meynier, br. in-8 de 32 p.

L'Académie entend la lecture d'une pièce de vers *sur le trépas de Victor Hugo*, composée spécialement pour la Compagnie, par M. Xavier da Cunha, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Lisbonne (Portugal).

M. le docteur Gauderon communique la première partie d'une notice sur le docteur Coutenot.

M. l'abbé Perrin rend compte de l'ouvrage de M. le comte Domet de Vorges, sur *Saint Anselme*,

M. le chanoine Suchet lit quelques bonnes feuilles d'un ouvrage actuellement sous presse, la *Vie de Mgr Besson*, évêque de Nimes, par M. l'abbé Bascoul; c'est l'épisode de ses années de professorat et de direction au collège Saint-François-Xavier, à Besançon.

M. Girardot présente les comptes de M. le trésorier pour l'année 1901, ainsi que le rapport de la commission des finances. L'Académie donne décharge au trésorier. Elle adopte ensuite le projet de budget élaboré par la commission et présenté par M. Girardot, pour l'année 1902.

Ce budget est ainsi établi :

Recettes.			Dépenses.		
Rentes sur l'État, 3 et 3 1/2 °/₀	2,854	»	Pension Suard	1,500	»
Cotisations de 33 membres résidants .	660	»	Prix à décerner en 1902.	1,100	»
— 3 membres honoraires, anciens résidants . . .	30	»	Impression du volume des *Mémoires* 1902 . . .	1,200	»
— 22 correspondants.	220	»	Traitement de M. Duchaillut, agent du secrétariat, et affranchissements	80	»
Subvention du Conseil général.	300	»	Traitement du concierge.	60	»
Vente des publications de l'Académie	50	»	Frais des séances publiques.	100	»
En réserve pour la publication du tome VIII des *Documents inédits* . .	1,200	»	Impression du tome VIII des *Documents inédits* .	1,200	»
Intérêt de cette somme en banque à 1/2 °/₀. .	6	»	Dépenses d'administration, imprévu . . .	80	»
Total des recettes.	5,320	»	Total des dépenses.	5,320	»

La subvention du Conseil général du Doubs est affectée à

l'augmentation des prix décernés aux meilleurs ouvrages présentés aux concours ouverts par l'Académie.

La dépense prévue pour l'impression du tome VIII des *Mémoires et documents inédits* s'élèvera à la somme de 2,250 fr., prix du volume précédent de la même collection.

La séance est levée.

Le vice-président, Paul GUICHARD.

Le secrétaire adjoint, R. DE LURION.

ANNEXE

Saint Anselme, par le comte DOMET DE VORGES. — 1 volume in-8. Paris, Félix Alcan, éditeur.

M. l'abbé Piat, professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris, ayant entrepris la publication d'une collection intitulée « les Grands Philosophes, » a confié à notre confrère, M. le comte Domet de Vorges, la composition du volume consacré à saint Anselme. On ne pouvait faire un meilleur choix. Pour traiter ce sujet, il fallait un homme versé dans la philosophie du moyen âge et préparé, par de longues études sur la scolastique, à comprendre et à interpréter le plus remarquable précurseur de cette grande école. Or tel est le cas de M. Domet de Vorges. Nul, en France, ne s'est appliqué avec plus de succès que lui à l'intelligence de la philosophie thomiste, les ouvrages qu'il a publiés en font foi, et le dernier volume sorti de sa plume en apporte une preuve nouvelle.

Saint Anselme de Cantorbéry fut également remarquable comme évêque, comme théologien et comme philosophe. De l'évêque M. Domet de Vorges nous raconte, en une courte notice. la vie active, les épreuves, les luttes soutenues contre les rois d'Angleterre pour la défense des libertés de l'Église. Du théologien il cite les écrits, mais sans s'attarder à les analyser. Car c'est au philosophe qu'il veut réserver toute son attention. Philosophe, saint Anselme ne le fut pas à la manière dont nous entendons aujourd'hui ce mot. Car à son époque la ligne de démarcation entre les sciences sacrées et les sciences rationnelles n'était point tracée avec autant de précision et de netteté qu'elle le fut plus tard. Pour connaître la philosophie de saint Anselme, il faut, le plus souvent, la dégager d'écrits qui ne sont pas exclusivement philosophiques. Chez lui, la foi et la raison tra-

vaillent de concert et mêlent amicalement leurs conclusions. Pour le bien comprendre, il ne faut rien moins qu'être bien au fait de la théologie, de la philosophie et de l'état des esprits à la fin du XI[e] siècle.

Tous les grands problèmes sur lesquels devait, un siècle plus tard, s'exercer la sagacité des penseurs scolastiques ont été abordés par l'archevêque de Cantorbéry. Il n'en a pas toujours donné la solution définitive, mais il l'a du moins entrevue et s'en est rapproché autant que le permettaient les hésitations et les tâtonnements d'une science à ses débuts. Sa théorie de la connaissance, par exemple, n'est pas aussi complète que celle de saint Thomas, mais elle ne renferme rien que saint Thomas puisse répudier. Sa définition de la vérité : *La vérité, c'est la rectitude*, n'a pas été adoptée par le Prince de la scolastique, elle est trop large et trop peu scientifique, mais elle n'est pas absolument inexacte.

Dans la célèbre querelle du réalisme et du nominalisme, saint Anselme est pour le réalisme, et il s'en faut de peu qu'il ne devine la vraie solution du problème, solution qui ne fut définitivement trouvée qu'au XIII[e] siècle.

Sur la nature du composé humain, sur l'âme, sur la liberté, les théories de saint Anselme, si elles ne sont pas aussi approfondies que celles de ses successeurs, du moins n'ont rien que de légitime et sont encore aujourd'hui celles de toute philosophie spiritualiste.

Mais c'est peut-être sa théodicée qui a consacré le plus solidement la gloire de saint Anselme. Il a composé sur ce sujet spécial deux écrits, le *Monologium* et le *Proslogium*, dont le premier surtout est remarquable par sa solidité et son ampleur. Mais le second a eu plus de retentissement, parce qu'il renferme cette fameuse démonstration de l'existence de Dieu connue sous le nom d'*argument de saint Anselme* et que notre grand poète philosophe Sully-Prudhomme a résumé dans le quatrain suivant :

> Anselme, ta foi tremble et ta raison l'assiste.
> Toute perfection dans ton Dieu se conçoit :
> L'existence en est une, il faut donc qu'il existe ;
> Le concevoir parfait, c'est exiger qu'il soit.

Beaucoup d'hommes cultivés, de philosophes même, ne savent de saint Anselme qu'une chose, c'est qu'il est l'auteur de l'argument qui porte son nom. Et pourtant, comme le démontre M. Domet de Vorges, c'est là son titre de gloire le plus contes-

table. Car ce raisonnement est vicieux et rejeté comme tel par un grand nombre de penseurs, à la tête desquels nous trouvons saint Thomas d'Aquin lui-même.

Tout n'est donc point irréprochable dans l'œuvre philosophique de saint Anselme. Néanmoins l'homme qui a rendu à ses contemporains la compréhension et l'amour des hautes spéculations, qui leur a appris à unir à la solidité du raisonnement la profondeur des conceptions, qui a retrouvé la philosophie perdue et préparé son émancipation, cet homme-là est digne certainement du titre de Docteur magnifique que lui avait décerné le moyen âge et mérite bien d'être compté parmi les plus beaux génies qui aient éclairé l'humanité.

Le sujet traité par M. Domet de Vorges est, on le voit, sérieux et ardu. Mais l'auteur a su le rendre attrayant par la clarté de ses analyses, l'ordre de son exposition et la lucidité de son style. Nous ne conseillerons pas la lecture de ce livre aux esprits superficiels, mais nous la recommanderons aux hommes cultivés et réfléchis. Ils y trouveront un aliment à la fois substantiel et agréable et remercieront notre éminent confrère de leur avoir procuré ainsi plaisir et profit.

Séance du 20 mars 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président; Gaston DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, GAUTHIER, GIRARDOT, GUICHARD, ISENBART, docteur LEBON, docteur LEDOUX, MAIROT, MALLIÉ, secrétaire perpétuel, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est adopté.

L'Académie a reçu l'hommage des ouvrages suivants :

Le maréchal Moncey, duc de Conégliano, par le duc de Conégliano; *L'énigme de François Gentil*, par Albert Babeau; diverses brochures en portugais et en français, par Xavier da Cunha, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne (Portugal).

Parmi les ouvrages reçus, il y a lieu de signaler :

Le *Journal des savants*, du 15 février 1902; il contient un article de M. Picot, relatif à l'Université de Ferrare (Italie), renfermant des notes biographiques sur les divers personnages qui fréquentèrent cette célèbre école; on y remarque un cer-

tain nombre d'étudiants franc-comtois au XVIe siècle, dont plusieurs devinrent des personnages de marque dans leur province.

La correspondance du cardinal le Camus, évêque de Grenoble, publiée par le P. Ingold, et éditée par l'Académie delphinale, dans sa série de *Documents inédits sur le Dauphiné.*

L'Académie entend les lectures suivantes :

Quelques mots sur Édouard Grenier, membre correspondant, étude et notice, par M. le marquis de Vaulchier ;

Notice sur Georges Jourdy, membre correspondant, par M. Gauthier.

Napoléon Parandier, sa vie et ses œuvres, par M. Girardot, qui donne aujourd'hui une partie seulement de son travail sur ce doyen des membres honoraires anciens titulaires de l'Académie.

M. de Lurion, secrétaire adjoint, lit le rapport de la commission du règlement et des publications, élue le 20 janvier 1902, et réunie le 27 février, dans le but d'apporter certains changements au règlement intérieur de la compagnie.

La discussion est ouverte sur ce nouveau projet de règlement. Chaque article est discuté, puis voté par l'Académie.

Le règlement intérieur ainsi modifié sera annexé au volume de la présente année 1902 ; un tirage à part en sera fait et distribué à MM. les académiciens.

L'Académie décide qu'il y aura une séance publique au mois de juin ; puis elle fixe au 24 avril sa prochaine séance privée.

Il est procédé à l'élection de la commission Suard.

Les membres de cette commission sont : MM. Gauthier, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, Lombart, le vicaire général de Beauséjour, Girardot, le marquis de Vaulchier.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire adjoint,*
Dr BAUDIN.	R. DE LURION.

ANNEXE

Notice sur M. Georges JOURDY

Conservateur de la Bibliothèque de Gray, membre correspondant

(*Séance du 20 mars 1902*)

Le 1er février dernier, mourait à Gray, à soixante-six ans, un membre correspondant de l'Académie que son mérite, son activité laborieuse, les services journaliers qu'il rendait avec une compétence et une courtoisie parfaite aux lettrés et aux érudits, avaient dès longtemps recommandé à votre Compagnie, où il était entré le 23 juillet 1891.

Né à Besançon (1), inscrit au barreau de Dole après de sérieuses études où s'étaient révélées ses aptitudes littéraires, son alliance avec une très honorable famille grayloise avait transporté dès longtemps son foyer sur les rives de la Saône. En 1882, le poste très modeste de bibliothécaire de Gray devint vacant, on l'y nomma; l'organisation, la transformation, le développement d'un dépôt précieux, longtemps négligé, le classement des archives municipales, la création d'une bibliothèque populaire, abordèrent durant vingt ans, au grand profit de ses concitoyens son labeur, son intelligence et son dévouement.

Enrichir la Bibliothèque d'ouvrages utiles ou rares, surtout de livres comtois, y recueillir les portraits des Graylois illustres : les d'Achey, les Marmier, les Jobelot, les Jacques Prévost, les Devorges, les Mouchet, y raviver les traditions, y amasser les plans et les dessins du vieux château de nos comtes, des Cordeliers et du Chapitre dotés par leurs soins, fut la préoccupation constante de ses démarches et de ses travaux.

Parmi les trouvailles heureuses que sa patiente érudition sut conquérir, on ne saurait oublier la naissance de l'architecte Hugues Sambin qu'il restitua à la ville de Gray, aux dépens de Dijon et de Saint-Claude qui s'en disputaient la gloire (2); ses découvertes sur l'origine des monuments de la ville de Gray, l'hôtel de ville, les Annonciades, les Carmes, bien d'autres encore, sans oublier une étude sur une chronique du XVe siècle

(1) Marie-Antoine-Georges Jourdy naquit à Besançon, le 22 août 1835.

(2) « Un plan de Hugues Sambin; note sur l'origine grayloise de cet architecte », par G. Jourdy (*Bull. de l'Académie*, 1897, XVIII).

tracée par un moine de l'abbaye de la Charité sur les marges d'un manuscrit de Lactance (1).

Sans la modestie et la timidité trop grandes d'un chercheur qui se prodiguait volontiers pour aider les autres et ne se mettait jamais en avant, les quelques opuscules qu'il publia (2) auraient aisément fait place à des œuvres plus importantes, car il possédait à fond l'histoire du vieux Gray, la chronique des demeures si originales des Vergy, des Gauthiot d'Ancier, des Boutechoux, des Jouard, des Paguelle, aussi pittoresques comme architecture que les maisons des patriciens bisontins ou des magistrats dolois.

La mort l'a enlevé trop tôt à sa famille, à ses amis, à ses confrères, mais ses services ne seront pas oubliés, et son nom restera inscrit à côté de ceux de Crestin, de Besson, de Gatin, parmi les érudits qui ont le mieux mérité de la ville de Gray et de la patrie franc-comtoise en conservant les souvenirs du passé et en entretenant l'amour du pays et le culte des aïeux.

Séance du 24 avril 1902.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; Boussey, Estignard, Gauthier, Giacomotti, Girardot, Guillemin, Isenbart, docteur Lebon, docteur Ledoux, Mairot, Pingaud, l'abbé Rigny, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchis, le marquis de Vaulchier; R. de Lurion, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars est adopté.

Le syndicat du commerce et de l'industrie de Besançon a adressé le 13 avril dernier, à l'Académie, une demande de souscription en faveur des ouvriers victimes du chômage qui sévit depuis plusieurs mois dans cette ville.

Après en avoir délibéré, la Compagnie décide qu'elle ne peut envoyer une souscription, quel que soit l'intérêt de cette œuvre philanthropique, vu la modicité du budget académique et l'étroitesse de son assiette.

M. Frédéric Bataille, membre correspondant, demande à l'Académie de vouloir bien lui réserver environ trente-deux pages

---

(1) Manuscrit 6 de la bibliothèque de Gray. (V. mon *Catalogue des manuscrits de Gray*, tome VI des manuscrits des départements, 393).

(2) La plupart des opuscules de G. Jourdy ont paru dans le *Supplément littéraire de la presse grayloise*, de 1884 à 1902.

dans les *Mémoires* de 1902 pour une *Introduction à l'étude des champignons charnus*, travail dont il est l'auteur.

Adopté et renvoyé à la commission des publications, pour l'examen du manuscrit.

M. Pingaud, membre de la commission des publications, rend compte d'un manuscrit intitulé : *Quelques notes inédites sur des Franc-Comtois passés en Russie au XVIII° siècle* (1° Clerc ou Le Clerc, de Baume-les-Dames; 2° Carteaux, peintre et soldat), recueillies par M. Veuclin, de Bernay. M. Veuclin a joint à cet envoi quelques brochures imprimées, publiées dans des journaux de Normandie ou dans les périodiques imprimés à l'Imprimerie nationale, sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Le travail manuscrit de M. Veuclin a pour bases des documents déjà connus, mais en contient d'autres inédits, extraits de la correspondance de Russie, aux archives des affaires étrangères.

A la suite de la communication de M. Pingaud, l'Académie, considérant que le volume de *Mémoires* doit contenir seulement des travaux de ses membres, décide qu'il n'y a pas lieu d'imprimer le travail de M. Veuclin, dont le manuscrit sera déposé aux archives de la Compagnie.

L'Académie a reçu en hommage les publications suivantes :

Situation de l'Indo-Chine (1897-1901). *Rapport par M. Paul Doumer*, gouverneur général. Hanoï, Schneider, 1902, 1 vol. gr. in-8.

Études sur le théâtre français du XIV° et du XV° siècle, par *É. Roy*.

Flore monographique des amanites et des lépiotes, par *Lucien Quélet* et *Frédéric Bataille*, 1 broch. in-12.

L'ingénieur Parandier, notes biographiques, par *Ernest Girard*, Arbois, 1902, 1 broch. in-12.

L'Université de Californie (Amérique) demande si l'Académie désire continuer l'échange de ses publications. La Compagnie décide de répondre affirmativement, afin de ne pas interrompre la collection de cette publication, et cela dans l'intérêt de la bibliothèque publique de Besançon, où sont déposés les ouvrages échangés avec les sociétés étrangères.

Un membre de l'Académie fait part d'un fait très regrettable au point de vue artistique : le nettoyage, c'est-à-dire la mise à neuf par lavage, grattage, etc., de la superbe façade du palais de justice, construite en 1582 par Hugues Sambin. La Compagnie décide à l'unanimité d'en écrire de suite à M. le premier président Gougeon, directeur-né de l'Académie, et à M. le préfet du Doubs,

également directeur-né, pour les prier d'arrêter, s'il en est encore temps, cette restauration antiartistique.

M. Girardot lit la dernière partie de son travail sur *Napoléon Parandier, sa vie et ses œuvres.*

M. Estignard fait une communication sur l'œuvre d'Adrien Paris, dont la ville de Besançon possède les collections. Architecte de talent, amateur éclairé, ami de Vien, Natoire, Hubert Robert, et d'autres grands peintres, ayant longtemps résidé à Rome et voyagé en Italie, Paris rassembla dans sa demeure à Paris des tableaux, des esquisses, des dessins des maîtres de son temps.

Il légua ses collections à sa ville natale, afin qu'après lui elles pussent servir non seulement au plaisir des yeux, mais à la formation des artistes.

« Primitivement cette collection fut conservée et exposée dans une salle de la bibliothèque de Besançon. Aujourd'hui elle est disséminée un peu partout, dit M. Estignard : les bronzes, les bustes et figurines en terre sont au musée Vuilleret; la plupart des tableaux embellissent le musée de peinture, place Labourée ; d'autres ont été placés au musée Granvelle.... La bibliothèque a gardé les aquarelles, sanguines, dessins à la plume ou au crayon, les gravures, les livres et les médailles.

« Toutes ces merveilles devraient être mises à la portée de tous, dans un musée spécial portant le nom du grand artiste et dans lequel peintres, dessinateurs, architectes pourraient puiser de précieuses inspirations. A côté des bronzes, des médailles, seraient placés les tableaux, les dessins de Fragonard, de Boucher, de Robert, de Natoire et de Paris lui-même. Il y a au Louvre, il y a au palais Pitti, à Florence, des dessins qui ne valent pas ceux recueillis par l'éminent architecte....

« Ce serait le musée du Sommerard de la ville de Besançon. Nous ne ferions ainsi que suivre de grands exemples donnés par de grandes cités; nous rendrions à Paris un hommage tardif, mais mérité, nous exécuterions le vœu du célèbre collectionneur. En léguant ses trésors à sa ville natale, Paris voulait doter son pays d'une galerie publique ouverte à tous les amateurs d'œuvres d'art, et ne supposait guère que les dessins de Boucher, de Fragonard, de Vincent et d'Hubert Robert resteraient enfouis dans des cartons qui ne s'ouvrent pas dix fois chaque année, et dont beaucoup de lettrés ignorent même l'existence. »

A la suite de cette très intéressante causerie, l'Académie adopte le vœu formulé par M. Estignard ; elle décide la nomination d'une

commission qui aura pour but de rechercher, concurremment avec celles nommées par la Société d'émulation et la Société des beaux-arts, le meilleur moyen de faire entrer ce vœu dans une voie pratique, en s'abouchant avec l'administration municipale.

Sont nommés pour en faire partie : MM. Estignard, Gauthier, Giacomotti, Guillemin, Isenbart, Ledoux.

L'Académie nomme ensuite les membres des commissions suivantes : pour le concours d'éloquence : MM. le chanoine Suchet, Guillemin, l'abbé Perrin ; pour le concours d'économie politique, MM. le docteur Lebon, Mairot, le vicomte de Truchis.

La séance publique d'été est fixée au 26 juin.

La séance est levée.

Le président,
Dr BAUDIN.

Le secrétaire adjoint,
R. DE LURION.

Séance du 15 mai 1902.

Étaient présents : MM. Paul GUICHARD, vice-président, présidant la séance à la place de M. le docteur BAUDIN, président, empêché et excusé ; M. le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, GAUTHIER, GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, docteur LEBON, docteur LEDOUX, MALLIÉ, secrétaire perpétuel, l'abbé PERRIN, l'abbé RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le vicomte de TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER ; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril est adopté.

M. le marquis de Vaulchier lit une étude sur les Souvenirs du *maréchal Moncey*, par le duc de Conégliano. Sous le titre : *A propos de Victor Hugo*, M. le docteur Lebon fait une étude critique relative à l'emplacement de la maison natale du poète.

M. Victor Guillemin donne lecture de deux poésies : *Hymnes des âges* et *A un laboureur ;* la première est retenue pour la séance publique de juin.

M. Gauthier fait une communication sur l'*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, son église, son mobilier artistique et ses archives.

La séance est levée.

Le vice-président,
Paul GUICHARD.

Le secrétaire adjoint,
R. DE LURION.



Séance du 19 juin 1902.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; Boussey, Gauthier, Girardot, Guillemin, Lombart, l'abbé Perrin, Pingaud, l'abbé Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchis, le marquis de Vaulchier ; le comte de Vorges, membre honoraire ; R. de Lurion, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est adopté.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, au concours des antiquités nationales de 1902, a accordé une deuxième mention à l'*Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon*, par MM. Jules Gauthier et le comte Joseph de Sainte-Agathe, membres de la Compagnie; ce travail constitue la partie la plus importante du tome IX des Documents inédits, publié en 1901 par l'Académie de Besançon.

M. le président communique une lettre de l'université de Besançon demandant à l'Académie son adhésion, formulée par la signature du président annuel, à la formation d'une *Société des amis de l'Université de Besançon;* cette Société a pour but l'expansion de l'enseignement, la création de cours et de conférences, de prix, etc. Après délibération, la Compagnie décide de répondre favorablement à la demande de l'université.

La *Société des antiquaires de l'Ouest* demande à entrer en relations d'échange de publications avec l'Académie. Accepté; cette Société tient un rang très honorable parmi les nombreuses sociétés savantes de province.

L'Académie a reçu de M. le chanoine Rossignot, curé de la Madeleine, l'hommage de son livre récemment paru sur *La Madeleine de Besançon.*

M. le président annonce que la réunion pour la lecture du rapport Suard et l'élection du pensionnaire, a été reportée au mercredi 25 juin, afin que les membres de la Compagnie en reçoivent la convocation dans les délais déterminés par le testament de Mme Suard.

M. le président donne lecture de son discours pour la séance publique du 26 juin: *Charles Nodier médecin et malade.*

M. l'abbé Perrin présente le rapport sur le concours d'éloquence. Conformément aux conclusions de la commission, l'Académie attribue une médaille de 100 fr. à l'auteur du travail sur le cardinal Gousset, sous la devise : *Quæ seminaverit homo,*

hæc et metet; et une médaille de 200 fr. à l'auteur du travail sur les *Pauca meæ* de Victor Hugo, avec la devise :

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

M. le vicomte de Truchis, rapporteur de la commission du concours d'économie politique, donne lecture de son rapport; l'Académie ratifie ses conclusions, aux termes desquelles une mention honorable est accordée à l'auteur d'un travail sur les fromageries en Franche-Comté, sous la devise: *Tout travaille ici-bas*, et une médaille de 300 fr. est attribuée à l'auteur d'un travail sur la vigne en Franche-Comté, sa culture, ses maladies, et la reconstitution du vignoble en Franche-Comté, sous la devise : *Dans le travail honnête bonheur et vertu.*

La séance est levée.

Le président, Dr BAUDIN. — *Le secrétaire adjoint,* R. DE LURION.

Séance du 25 juin 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président; Mgr DE BEAUSÉJOUR, évêque de Carcassonne, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, ISENBART, GAUDERON, GAUTHIER, GUILLEMIN, LAMBERT, docteur LEBON, docteur LEDOUX, LOMBART, MAIROT, MALLIÉ, secrétaire perpétuel, MERCIER, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès verbal de la séance du 19 juin est adopté.

Mgr de Beauséjour, rapporteur de la commission Suard, donne lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte sur les candidatures présentées. Puis il est procédé au vote, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième, suivant l'usage.

A la suite du vote, M. Gustave Gautherot, de Pierrefontaine, est élu et proclamé pensionnaire Suard, pour les années 1902 à 1905.

La séance est levée.

Le président, Dr BAUDIN. — *Le secrétaire adjoint,* R. DE LURION

Séance publique du 26 juin 1902.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, à deux heures et demie.

Étaient présents : le docteur BAUDIN, président ; Mgr DE BEAUSÉJOUR, MM. CHIPON, docteur GAUDERON, GUILLEMIN, docteur LEBON, MAIROT, l'abbé PERRIN, l'abbé RIGNY, le chanoine SUCHET, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES, membre honoraire ; Eugène DE BEAUSÉJOUR, correspondant ; PINGAUD, secrétaire perpétuel honoraire, faisant fonctions de secrétaire.

M. le docteur Baudin, président annuel, a lu son travail sur *Charles Nodier médecin et malade.* M. le vicomte de Truchis a présenté le rapport du concours d'économie politique ; M. l'abbé Perrin, le rapport du prix d'éloquence.

L'Académie a proclamé les auteurs des mémoires qui ont obtenu des récompenses : M. Clémençot, agrégé des sciences physiques et naturelles, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, une médaille de 300 fr. pour son travail sur la vigne en Franche-Comté, sous la devise : *Dans le travail honnête bonheur et vertu.* Une mention honorable à l'auteur d'un travail sur les fromageries en Franche-Comté, sous la devise : *Tout travaille ici-bas.* Son nom ne sera publié que sur sa demande.

Une médaille de 200 fr. à M. Louis Perrolaz, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Baume-les-Dames, auteur d'un mémoire sur Victor Hugo pleurant la mort de sa fille, sous la devise :

> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots ;

Une médaille de 100 fr. à M. l'abbé Gousset, curé-doyen de Marnay, auteur d'une étude sur le cardinal Gousset, sous la devise : *Quæ seminaverit homo hæc et metet.*

Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, a donné lecture de son rapport sur la pension Suard, à la suite duquel M. Gustave Gautherot, de Pierrefontaine, a été élu et proclamé pensionnaire.

M. Victor Guillemin a lu une pièce de vers intitulée : *Hymnes des âges.*

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'était joint M. Albert Mallié, secrétaire perpétuel, a procédé à l'élection de son président pour l'année 1902-1903 ; M. Boutroux, doyen honoraire, professeur à la Faculté des sciences, a été élu président, et M. Giacomotti vice-président, tous deux à l'unanimité.

La séance est levée.

Le président,
Dr Baudin.

Le secrétaire perpétuel honoraire, faisant fonctions de secrétaire,
L. Pingaud.

Séance du 17 juillet 1902.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; Boussey, Boutroux, Gauthier, Giacomotti, Guillemin, docteur Ledoux, Vaissier; de Lurion, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux des séances du 25 et du 26 juin sont adoptés.

Lecture est donnée des lettres de Mgr l'archevêque de Besançon, M. le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, M. le premier président de la cour d'appel, M. le préfet du Doubs et M. le maire de la ville de Besançon, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance publique du 26 juin.

Après la lecture de la correspondance, M. le secrétaire adjoint dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés en hommage à l'Académie :

Œuvres d'Édouard Grenier, 3 vol., Lemerre, éditeur, adressés par M. Frédéric Bataille.

Notice sur le P. Vivier, missionnaire en Cochinchine, et *Notice sur la construction de l'église de Saint-Ferjeux*, deux brochures, par le chanoine Rossignot, curé de la Madeleine de Besançon.

Deux volumes de poésies, une étude sur *Adelbert de Chamisso*, par *M. Brun*, professeur au lycée de Lyon.

Il y a lieu de signaler, parmi les publications reçues, le *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France*, no 1, janvier-mars 1902.

Le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (classe des lettres et des sciences morales et politiques) contient la biographie très documentée d'un personnage notable de Franche-Comté, *Jean*

Richardot, président du conseil privé des Pays-Bas (1597-1609), par V. Brants.

M. le président rend compte de la réunion tenue par les quatre sociétés savantes de Besançon au palais Granvelle, le 4 juillet dernier, pour discuter et rédiger un vœu relatif aux collections Paris. Ce vœu, demandant le transfert aux musées d'art des dessins de maîtres du cabinet Paris, a été signé par les quatre présidents, et adressé à M. le maire de Besançon. Avant de se séparer, la commission a adopté le principe d'une société protectrice des monuments anciens de Besançon et du Doubs, qui veillerait à empêcher toute destruction, dénaturation ou restauration intempestive des monuments publics ou des vieilles maisons ayant un caractère historique. Ce genre de société existe à Paris, à Toulouse et dans plusieurs autres villes de province, où les municipalités ont vu avec plaisir leur création. Les présidents et secrétaires des quatre sociétés formeront le comité exécutif chargé de faire auprès des autorités compétentes les démarches urgentes, sans qu'il y ait besoin de convoquer les sociétés elles-mêmes.

Après délibération, l'Académie ratifie ce vote et donne plein pouvoir à son bureau.

L'Académie prend connaissance d'une lettre du président de l'*Association franc-comtoise*, convoquant son président et ses membres au congrès qui se tiendra à Gray le 7 août prochain.

Le programme des prix à décerner en 1904 est établi par l'Académie; il est le même qu'en 1902, sauf une ou deux modifications peu importantes.

M. Boussey donne lecture de son travail sur un ouvrage de M. Charles Godard intitulé : *Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV.*

La séance est levée.

Le Président,
Dr Baudin,

Le Secrétaire adjoint,
R. de Lurion.

ANNEXE

LES POUVOIRS DES INTENDANTS SOUS LOUIS XIV

Par Ch. GODARD

Compte rendu par M. Boussey, associé résidant

(*Séance du 17 juillet 1902*)

M. Charles Godard, professeur au lycée de Tulle, et membre correspondant de l'Académie, a présenté, il y a quelques semaines, ses thèses de doctorat à l'Université de Paris. Sa thèse latine est une étude sur l'érudit Étienne Baluze et spécialement sur la part qu'il a prise à la défense des libertés de l'Église gallicane. M. Godard s'est conformé à la tradition en consacrant son principal effort à sa thèse française ; c'est un gros volume in-8 de plus de cinq cents pages, où il étudie les pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrnment dans les pays d'élections.

L'auteur s'exprime ainsi en tête de sa conclusion :

« L'étude des pouvoirs des intendants est à la fois nécessaire et suffisante pour se représenter à peu près d'une manière complète le fonctionnement administratif de la monarchie de Louis XIV. »

C'est en effet dans la seconde moitié du XVIIe siècle que s'est épanoui avec éclat le régime de la royauté absolue, et ce sont les intendants qui ont été, sur tous les points du royaume, les instruments à la fois dociles et tout-puissants de l'autorité centrale. Faire l'histoire des intendants, c'était donc s'imposer la tâche d'embrasser dans son ensemble le tableau de l'administration provinciale en France pendant la longue période du règne personnel de Louis XIV, c'est-à-dire de 1661 à 1715. C'est ce que M. Godard a fait avec une sûreté de science et de méthode qui rend son livre désormais indispensable à quiconque veut connaître l'histoire administrative de la France au XVIIe siècle.

Je ne puis songer à suivre M. Godard dans le détail de son étude.

Je montrerai mieux, je crois, son intérêt et son importance en soumettant à l'Académie quelques réflexions que m'a suggérées sa lecture.

Il me semble que l'on pourrait distinguer dans l'intendant de

l'ancien régime deux personnages : ce que j'appellerai le fonctionnaire de combat et l'administrateur.

Au premier appartenait la tâche d'affermir le régime nouveau en achevant la ruine de celui qui l'avait précédé. Il lui fallait détruire ce qui pouvait rester de l'esprit féodal dans la noblesse, annihiler les libertés provinciales qui subsistaient encore dans quelques provinces avec la faible garantie des États, mettre la main sur les libertés municipales, réduire enfin l'esprit d'indépendance des corps judiciaires qui, grâce à l'inamovibilité des charges, échappaient dans une certaine mesure à l'autorité royale.

Que faut-il penser du rôle des intendants dans cette première partie de leur tâche ? Sans doute, il y avait au milieu du XVII[e] siècle des destructions nécessaires. Nous devons prendre le parti des intendants et des magistrats des grands jours contre la sauvagerie des derniers féodaux de l'Auvergne et des provinces voisines ; il faut nous résigner à condamner l'inintelligence et l'étroitesse d'esprit des états provinciaux, leur incurie, leur ignorance des intérêts qu'ils avaient à défendre ; les libertés municipales n'étaient aussi le plus souvent qu'un trompe-l'œil, et dans la plupart des villes elles n'avaient abouti qu'à la formation d'une petite aristocratie de robins, égoïste, inintelligente et aussi étroite d'esprit que le cercle de ses pouvoirs et de ses prétentions ; enfin les parlements et les autres cours de justice, pris dans leur ensemble et malgré la haute valeur d'un grand nombre de leurs membres, n'échappaient pas toujours, aux mêmes reproches d'égoïsme et d'incurie ; les magistrats avaient une tendance à oublier que l'inamovibilité n'est pas un privilège gratuit, qu'elle n'est un droit que parce qu'elle suppose et impose des devoirs, et qu'en dernière analyse, elle n'est justifiée que dans la mesure où ces devoirs sont remplis.

Tout cela est vrai, et M. Godard, après tous les historiens de Louis XIV, a maintes fois l'occasion de le dire ou de le faire penser à ses lecteurs.

Les intendants ont donc été, à bien des égards, les instruments d'une révolution nécessaire. Reste à savoir si le pouvoir qu'ils servaient n'a pas dépassé la mesure et si, au lieu de détruire ou d'annihiler, il n'aurait pas mieux fait, au prix d'un effort peut-être plus grand, mais aussi plus méritoire, de corriger et d'améliorer. Il y aurait là matière à longue discussion, mais ce n'est pas le lieu de l'engager. Disons seulement que lorsqu'un siècle plus tard, la royauté sera attaquée à son tour,

ce sera peut-être surtout par faute des institutions qu'elle aura détruites qu'elle succombera.

Comme administrateurs, les intendants ont rendu de grands services à la France. Ils ont été les collaborateurs de Colbert dans l'œuvre de réorganisation à laquelle le nom de ce grand ministre reste attaché, et méritent de partager sa gloire. Plus tard, lorsque les mauvais jours arrivèrent, ils firent de leur mieux pour remédier aux maux qu'un concours de circonstances malheureuses déchaîna sur les provinces. Et cependant, sauf de bien rares exceptions, ils ne furent pas populaires. Il y eut à cela bien des raisons. Sans doute les peuples ont rarement rendu justice aux hommes qui se sont le plus dévoués à leurs intérêts. L'impopularité de Sully et de Colbert est bien connue. Mais il faut dire aussi que sous l'ancien régime — au XVII[e] siècle du moins — l'administration ne semble pas avoir eu le moindre souci de se ménager l'opinion publique. « Le gouvernement doit être doux : » c'est le titre d'un chapitre de la Politique de Bossuet. Or la douceur ne fut jamais la qualité maîtresse des ministres de nos rois, même des meilleurs. Ici encore les noms de Sully et de Colbert viennent à la pensée. On sait sous quel masque dur et rébarbatif ces deux grands hommes se croyaient obligés de cacher le très réel et très ardent amour du bien public qui échauffait leur cœur. Il semble bien qu'à cet égard les allures des intendants étaient — toutes proportions gardées — celles des ministres. Les contemporains étaient vraiment en droit de s'y tromper. Mais l'histoire doit remettre les choses au point.

L'idée que le gouvernement de Louis XIV était absolu pourrait conduire à cette illusion que les fonctionnaires dont il se servait n'étaient que des instruments inertes, sans initiative, à qui on ne demandait que d'être dociles, et dont la valeur personnelle importait peu aux yeux du pouvoir qui les employait comme à ceux de leurs administrés. L'exemple de l'administration actuelle, telle que la Révolution l'a faite et telle que l'ont perfectionnée tous les gouvernements sans exception depuis un siècle, ne pourrait que nous entretenir dans cette erreur. Il me semble qu'à l'heure qu'il est, à ne juger les préfets qu'au point de vue administratif, il ne peut y avoir entre eux une sensible différence ; ou en d'autres termes, que les bienfaits comme les inconvénients — s'il y en a — des régimes politiques nés de la Révolution se répartissent avec une égalité presque mathématique toutes les portions du territoire. Il était loin d'en être ainsi

au XVIIe siècle. Ce qui faisait que les intendants étaient de bien autres personnages que les préfets, c'était la plus grande variété de leurs attributions, l'étendue plus considérable de leur juridiction — en moyenne une intendance valait trois départements ; — c'était l'absence de tout contrôle local ; c'était encore leur origine et leur éducation. Ils appartenaient tous à la noblesse de robe et tous faisaient un stage au conseil d'État en qualité de maîtres des requêtes. Mais à ces raisons s'en ajoutait une autre qui les prime toutes à mon avis, c'est que la centralisation, encore à ses débuts, était loin de la perfection où elle a été portée depuis. J'accorde à Tocqueville « que la centralisation administratrive est une institution de l'ancien régime et non pas l'œuvre de la Révolution, comme on le dit, » c'est le titre d'un chapitre de son livre sur l'ancien régime et la Révolution. Mais, il faut le reconnaître, cette fille de l'ancien régime a singulièrement profité sous le nouveau ; je constate le fait, sans en chercher les causes, ni le discuter. Un intendant de Louis XIV aurait-il osé prendre l'initiative des mesures qui ont illustré, sous le règne de son arrière-petit-fils, l'administration de Turgot dans le Limousin ? Je ne le crois pas ; mais je suis bien sûr, d'autre part, qu'un préfet du XXe siècle est beaucoup plus étroitement lié par les minutieux règlements administratifs qu'un intendant ne l'était par la volonté toute-puissante du grand roi et des plus impérieux de ses ministres. Il faut donc accepter comme vrai, malgré la mauvaise humeur évidente qui l'a dicté, ce mot de Choisy : « Les intendants sont les rois des provinces ; on ne saurait leur faire trop d'honneur. »

Si les intendants étaient si puissants, il n'était pas indifferent pour une province que celui qui l'administrait fût bon ou mauvais. Or il y en avait des uns et des autres, c'est ce qui résulte de la lecture du livre de M. Godard et surtout du chapitre intitulé : « Le caractère des intendants. »

Parmi ceux-ci, les plus connus me semblent être Basville et Foucault. Malheureusement, ils doivent leur notoriété au zèle outré avec lequel ils servirent la politique de Louis XIV contre les protestants et le trompèrent à la fois sur les moyens employés et sur les résultats obtenus. D'autres doivent leur être préférés ; ainsi Bégon, successivement intendant à la Rochelle et à Marseille, très consciencieux, très intègre, tolérant dans la mesure où on pouvait l'être alors, était en même temps un savant distingué, grand amateur de livres, de tableaux et de plantes rares ; c'est lui qui a donné son nom au *bégonia ;* Po-

mereu sauva la Bretagne d'une ruine complète après la sédition de 1674; de Sève mourut fort regretté du peuple de Metz et laissa sa famille dans la gêne; d'Aguesseau, le père du chancelier, fut disgracié par l'influence de Louvois pour sa tolérance envers les protestants, et son départ fut d'autant plus sensible aux habitants du bas Languedoc qu'il fut remplacé par Basville.

A cette liste — que j'abrège — des bons intendants, M. Godard oppose celle des fonctionnaires qui furent soupçonnés ou convaincus d'avoir abusé de leurs pouvoirs au détriment des provinces qu'ils administraient. Il faut rendre cette justice au pouvoir royal qu'il ne les ménageait pas, sans doute parce qu'il se sentait assez fort pour ne pas craindre le scandale.

Les disgrâces, les révocations furent nombreuses. Si quelques-unes furent des erreurs et frappèrent à tort des hommes trop sincères ou trop indépendants, elles punirent, la plupart du temps, des fonctionnaires prévaricateurs ou concussionnaires.

En Franche-Comté, aucun des neuf intendants de Louis XIV ne se signala spécialement, soit en bien, soit en mal. Encore ne se ressemblaient-ils pas tous. M. Godard nous apprend que deux d'entre eux, de Vaubourg et Harouis, abandonnèrent leurs charges pour passer leurs dernières années dans une pénitence austère. Le XVII[e] siècle a donné souvent le spectacle de beaux repentirs rachetant des scandales éclatants, mais rien ne nous permet de dire que ces deux intendants avaient quelque chose à expier, il vaut mieux penser que, plus avisés et plus heureux que Colbert dont on sait les dernières paroles, ils voulurent consacrer à Dieu les dernières années d'une vie dont tous les instants avaient été sacrifiés au service du roi.

De la Fond semble avoir appartenu à une autre école; il fut révoqué à la demande du maréchal de Lorges, sur le compte duquel il avait écrit des lettres fort acrimonieuses; le cas était véniel; mais ce qui est plus grave, c'est que, lorsqu'il eut la permission de se retirer dans sa famille, il emporta quatre cents marcs de vaisselle d'argent. C'était trop pour que la malignité publique ne l'accusât pas d'avoir abusé de ses fonctions et volé ses administrés.

Que faut-il encore penser de l'intendant Le Guerchois? M. de Boudeville, lieutenant du roi au château de Joux, l'avertit un jour des bruits qui couraient sur son compte. Je cite ici M. Godard : « Il ne faisait rien que par l'avis de ses subdélégués, avis qui se vendait fort cher; pendant ses tournées, il prenait part chez eux à des réunions de plaisir; il recevait d'eux du gibier,

et leur laissait commettre les mêmes exactions que les étapiers, les fournisseurs de fourrage ; il était même devenu leur associé et avait assisté à un festin donné à la source de la Loue, pour fêter une autorisation obtenue de laisser sortir les blés de la province. » Voilà d'étranges mœurs administratives auxquelles nous ne sommes plus habitués ; mais il faut croire que même au XVII[e] siècle elles étaient rares, puisqu'elles scandalisaient les populations.

Je n'ai pas épuisé tout ce qu'il y aurait à dire sur le travail de M. Godard, mais je crains d'avoir déjà dépassé les limites ordinaires d'un compte rendu. Peut être aussi me suis-je exposé au reproche de m'être trop mis à la place de l'auteur et d'avoir, plus que de raison en pareille matière, parlé en mon nom. Mais ma faute n'est qu'apparente. En réalité, c'est au livre de M. Godard que je dois toute la substance et bien souvent la forme des quelques lignes qui précèdent, et si celles-ci ont présenté quelque intérêt à l'Académie, il est juste d'en rapporter à notre collègue tout le mérite et tout l'honneur.

Séance du 20 novembre 1902.

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, président ; BOUSSEY, BOUTROUX, docteur GAUDERON, GIRARDOT, GUILLEMIN, docteur LEBON, docteur LEDOUX, MAIROT, PINGAUD, l'abbé PERRIN, le comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER ; R. DE LURION, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est adopté.

L'Académie a reçu en hommage : 1° une *Lettre circulaire* de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, membre correspondant, *au sujet de la fête du centenaire de Mgr Dupanloup ;* 2° *Du travail dans les prisons* et en particulier dans les prisons centrales, par M. Roger Roux, juge suppléant au tribunal de Vesoul.

A signaler parmi les publications des sociétés correspondantes une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas,* de Nancy (1750-1900), *par J. Favier, précédée de l'histoire de l'Académie, par Chr. Pfister.*

M. le docteur Baudin annonce à l'Académie, en termes émus, la mort de M. Mallié, le très regretté secrétaire perpétuel de la compagnie, survenue le 30 août dernier, et celle de M. James Tissot, membre correspondant, décédé le 30 août.

Il installe ensuite M. Boutroux, nouveau président annuel, qui prend place au fauteuil présidentiel.

M. le docteur Gauderon donne lecture de la seconde partie de son étude sur le docteur Coutenot.

M. Boussey lit un compte rendu de l'*Histoire de la Madeleine* de Besançon, par M. le chanoine Rossignot.

M. le chanoine Suchet donne lecture des *Deux marchands forains*, ou le *Secret du commerce*, poésie, par M. Thuriet, membre correspondant.

L'Académie décide qu'il sera pourvu au mois de janvier prochain à l'élection de quatre places d'associé résidant.

Il est procédé à l'élection des sept membres de la commission des élections ; ce sont MM. Boussey, Pingaud, Ledoux, Girardot, Baudin, Mairot, l'abbé Perrin. Sont élus membres de la commission du prix Marmier : MM. Vaissier, Boussey, le chanoine Suchet.

La séance est levée.

Le président,
L. BOUTROUX.

Le secrétaire adjoint,
R. DE LURION.

ANNEXE

LA MADELEINE DE BESANÇON

Par M. le chanoine J. ROSSIGNOT

Compte rendu par M. BOUSSEY, associé résidant

(Séance du 20 novembre 1902)

Mme de Staël écrivait en 1810 dans son livre *De l'Allemagne :* « Aucun édifice ne peut être aussi patriotique qu'une église ; c'est le seul dans lequel toutes les classes de la nation se réunissent, le seul qui rappelle non seulement les événements publics, mais les pensées secrètes, les affections intimes que les chefs et les citoyens ont apportées dans son enceinte. Le temple de la divinité semble présent comme elle aux siècles écoulés. » Ces mots auraient pu servir d'épigraphe au volume dans lequel M. le chanoine Rossignot a recueilli tous les souvenirs qui intéressent l'histoire de l'église de la Madeleine en même temps que celle du quartier dont cette église est le centre. L'auteur, dans

l'avant-propos qui précède son travail, se félicite de ce que l'esprit paroissial est bien conservé dans la population dont il est le pasteur, il compte avec juste raison que son travail contribuera à le maintenir. L'esprit paroissial, c'est l'amour du clocher, c'est le patriotisme sous sa forme la plus simple, la plus concrète, la plus accessible à tous, c'est l'esprit de famille à peine élargi, c'est le meilleur antidote peut-être contre l'égoïsme transcendant que nos intellectuels du xxe siècle ont baptisé du nom d'humanitarisme. A ce point de vue déjà, M. le chanoine Rossignot a fait une bonne œuvre et qui mérite reconnaissance.

Mais s'il a songé avant tout à ses ouailles en écrivant son livre, il pécherait par excès de modestie en pensant que celui-ci n'intéressera pas un cercle plus étendu de lecteurs. Il n'est pas nécessaire d'être de la paroisse pour y trouver profit. Quiconque aime l'histoire, et notamment l'histoire de la Franche-Comté, le lira avec plaisir. Ceux qui la savent y rafraîchiront leurs souvenirs. Ceux qui l'ignorent en apprendront quelques-uns des épisodes les plus intéressants.

Dans ses premiers chapitres, M. le chanoine Rossignot expose les origines à la fois civiles et religieuses du quartier de la Madeleine. Il rappelle la fondation de l'église par l'archevêque Hugues Ier, vers le milieu du xie siècle, et en suit l'histoire jusqu'à nos jours. La lente construction de l'église actuelle au xviiie siècle est peut-être l'épisode le plus intéressant de cette histoire. Puis viennent successivement l'organisation de la paroisse qui comprenait primitivement, outre les bannières de Battant, de Charmont et d'Arènes, celle du Bourg sur la rive gauche du Doubs et en dehors des murs, la vaste portion de la banlieue qui est devenue la paroisse de Saint-Claude, l'énumération et la biographie des curés et des vicaires de la paroisse, les détails de la liturgie en usage à l'église de la Madeleine, la description des reliques, l'histoire des confréries et des missions.

Un chapitre spécial est consacré à l'histoire de Jacquemard et des horloges.

L'histoire des écoles, des couvents et des hospices termine ce qu'on pourrait appeler les annales ecclésiastiques du quartier. Le chapitre des monuments en est l'histoire artistique et pittoresque. Enfin le dernier chapitre rappelle les principaux faits militaires dont le quartier fut témoin ou victime et énumère tous les hommes célèbres qui en furent les enfants, les habitants ou simplement les visiteurs.

Il me serait impossible de suivre M. le chanoine Rossignot

dans le détail de chacun des chapitres de son livre. Je vous demanderai du moins la permission d'insister sur un point particulier ou plutôt de répondre à une objection possible. Faire l'histoire d'une province, pourrait-on dire, rien de plus naturel; l'histoire d'une ville, passe encore; mais celle d'un quartier? N'est-ce pas risquer de tomber dans les infiniment petits, dans les puérilités? De deux choses l'une, ou bien on restera dans son sujet, et l'œuvre sera étriquée et sans intérêt; ou bien on brisera le cadre trop étroit que l'on s'était imposé. et le titre sera menteur. Il est certain que sans sortir de Besançon on pourrait citer tel quartier dont il serait à la fois puéril et impossible de distinguer l'histoire de l'histoire générale de la cité. Mais en est-il de même des trois anciennes bannières de Battant, de Charmont et d'Arènes, dont nous désignons actuellement l'ensemble du nom de la première?

Sans doute les habitants de la rive droite sont des Bisontins, mais ce sont des Bisontins de Battant; ils aiment leur ville, mais aussi ils aiment leur quartier. M. le chanoine Rossignot le constate : « Beaucoup y demeurent jusqu'à la fin de leur vie; ceux que les circonstance en éloignent ne s'en vont pas ordinairement sans regrets et jamais sans souvenirs. » En d'autres termes, les enfants de Battant ne se déracinent pas volontiers, ce qui est tout à leur honneur, et ce seul fait mérite déjà l'attention du moraliste et de l'historien. Ce n'est pas tout, le quartier de Battant n'a pas toujours été le mont Aventin de la démocratie bisontine. Il a passé par des vicissitudes curieuses à suivre. Ce qu'il était à l'époque gallo-romaine, on ne peut que le conjecturer; mais le vaste monument des Arènes qu'il possédait permet de croire qu'il n'était ni le moins peuplé ni le moins important de Vesontio. Au moyen âge, trois villages se formèrent et donnèrent naissance aux trois bannières dont l'ensemble put rivaliser bientôt avec le quartier Saint-Jean. Le nom de la rue Richebourg, de vastes maisons dont l'importance apparaît encore malgré le délabrement où elles sont tombées, prouvent l'opulence et la notoriété de quelques-unes des familles qui l'habitaient. En même temps, par un contraste singulier et peut-être unique dans l'histoire, les vignes qui s'étageaient sur les pentes ensoleillées de la montagne et une nombreuse population de vignerons fidèles jusqu'en 1868 à la dévotion de saint Vernier conservaient au quartier un aspect et un caractère de rustique jovialité. Des catastrophes vinrent souvent troubler l'existence de cette population si diversement mélangée; M. le chanoine

Rossignot cite plusieurs incendies qui détruisirent des rues entières bâties primitivement en bois, il n'oublie pas l'explosion de 1113 dont M. le docteur Ledoux nous faisait, il y a quelque temps, le dramatique récit.

Mais c'est au point de vue militaire surtout que le quartier de Battant prend dans l'histoire une importance remarquable. Au risque de paraître paradoxal, je dirai que de la citadelle ou de Battant, c'est celui-ci qui est le vrai quartier militaire de Besançon. Sans doute la citadelle est le donjon, le réduit de la place, mais depuis César je ne vois guère que Louis XIV qui se soit attaqué à elle; encore lorsque ses mousquetaires escaladèrent les pentes de Saint-Etienne, les Français étaient-ils déjà maîtres de la ville. Battant, c'est le poste avancé le plus souvent menacé et toujours le premier attaqué. Les raisons en sont faciles à comprendre. Non seulement les quartiers de la rive droite ne sont défendus ni par la rivière ni par les montagnes, mais les régions voisines de l'Ognon et de la Saône offrent à l'envahisseur des routes autrement faciles et des ressources autrement abondantes que les plateaux du Jura. Aussi, en 1362, les routiers paraissent une première fois sous les murs de la ville, ils reviennent en 1365, réussissent à franchir les « faulx petits meurs de Charmont » et sont écharpés. En 1575, les exilés protestants mêlés de Suisses et d'Allemands pénètrent dans le quartier par la tour de la Pelote et la porte de Battant. En 1595, Henri IV, ou comme disaient encore les Franc-Comtois, le prince de Béar, en guerre avec l'Espagne, envahit la province et menaça Besançon, malgré la neutralité qui la couvrait; la ville se prépara à la défense, et son principal effort se porta sur le front septentrional, directement menacé, où on éleva le fort Griffon. Enfin, en 1674, c'est le bastion d'Arènes que les canons de Louis XIV battent en brèche, et la perte de ce bastion décide la capitulation. Ce sont là les faits les plus dramatiques de l'histoire de Battant; mais ils n'épuisent pas l'intérêt du livre de M. le chanoine Rossignot. Le lecteur y trouvera la vie du vieux temps dans ses manifestations les plus diverses, avec ses tristesses et ses joies, ses épreuves et ses triomphes; en même temps qu'il satisfera sa curiosité, je ne crois pas forcer les choses en ajoutant que s'il veut bien y réfléchir, ce petit volume de 250 pages, aussi bien que pourraient le faire des œuvres plus considérables et plus savantes, lui donnera plus d'une fois l'occasion de penser avec Guizot que « l'histoire abat les prétentions impatientes et soutient les longues espérances. »

Séance du 16 décembre 1902.

Étaient présents : MM. Boutroux, président; docteur Baudin, Boussey, Estignard, docteur Gauderon, Girardot, Guillemin, Isenbart, docteur Ledoux, Lombart, Mairot, l'abbé Perrin, Pingaud, comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier; R. de Lurion, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 1902 est adopté.

M. Ledoux, trésorier, lit une lettre que lui a adressée M. Gautherot, pensionnaire Suard, afin de mettre l'Académie au courant de ses travaux pour la préparation au grade de docteur ès lettres, et de ses études de droit.

L'Académie désigne comme correspondant à Paris M. Jules Roy, membre correspondant de l'Académie.

M. le chanoine Louvot, membre honoraire, écrit à l'Académie qu'il destine à la séance publique de janvier 1902 son travail sur *Grandidier en Franche-Comté*, pour lui tenir lieu du discours de réception qu'il n'a pu prononcer pendant le peu de temps qu'il est resté membre résidant.

M. Bataille, membre correspondant, se propose d'envoyer à l'Académie, pour la même séance, une poésie à la mémoire d'Édouard Grenier.

Ces deux travaux composeront, avec le discours de M. le président et l'étude de M. le docteur Gauderon sur le docteur Coutenot, le programme de la séance publique, fixée au 29 janvier 1903.

Suivant le désir de l'auteur du mémoire sur les fromageries de Franche-Comté, sous la devise : *Tout travaille ici-bas,* qui a obtenu une mention honorable au concours du mois de juillet dernier, l'enveloppe cachetée est ouverte et donne le nom de M. Henri Cordier, à Mouthe (Doubs).

L'Académie décide de pourvoir à cinq places d'académicien résidant aux élections du mois de janvier prochain.

Sur la motion d'un de ses membres et après discussion, la Compagnie vote une modification à l'article 14 du règlement intérieur, dont le paragraphe 2 sera ainsi conçu :

« Quand il y aura à pourvoir à une ou à deux places vacantes, la commission devra présenter deux candidats au moins pour chaque place; quand il y aura à pourvoir à un nombre de places supérieur à deux, la commission devra présenter deux

candidats au moins en plus d'un nombre égal à celui des places vacantes soumises à l'élection. »

M. le président lit son travail sur *l'air liquide*.

M. le chanoine Suchet lit la première partie de sa *Chronique de l'église Saint-Pierre* de Besançon.

L'Académie nomme la commission des finances pour 1903, et maintient dans leurs fonctions MM. Guichard, Girardot, de Truchis, membres sortants.

Il est procédé à l'élection du secrétaire perpétuel. M. Roger de Lurion est élu.

La séance est levée.

Le président,
BOUTROUX.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE I

Composition de l'Académie.

Article 1er. — Outre ses trente membres titulaires, l'Académie comprendra :

1° Des associés résidants, au nombre de dix au plus ;

2° Des associés correspondants nés dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, au nombre de quarante au plus ;

3° Des associés correspondants nés dans les autres départements, au nombre de vingt au plus ;

4° Des associés correspondants étrangers, au nombre de vingt au plus.

Article 2. — Les titulaires élus et les associés résidants paieront la prestation annuelle et seront soumis, à leur entrée dans la Compagnie, à un droit de diplôme de dix francs.

Article 3. — Recevront le titre d'Académiciens honoraires : 1° Les personnes que l'Académie aura jugé convenable de s'attacher à ce titre et dont le nombre ne pourra dépasser dix; 2° les Académiciens-nés ou titulaires qui auront quitté la ville ; 3° ceux des Académiciens qui, à raison de leur âge ou de leur santé, auront fait agréer à la Compagnie leur intention de renoncer aux fonctions actives de la classe des titulaires.

Les Académiciens de cette classe seront admis aux séances privées; mais ils n'y auront pas le droit de vote.

ARTICLE 4. — Les Académiciens décédés seront l'objet d'un éloge funèbre et d'une notice biographique dont la publication sera faite dans les Mémoires de la Compagnie.

TITRE II

Bureau de l'Académie.

ARTICLE 5. — Le Bureau de l'Académie se compose : du Président, du Vice-Président, du Secrétaire perpétuel, du Secrétaire adjoint, du Trésorier et de l'Archiviste-bibliothécaire.

Les fonctions de Président et de Vice-Président sont annuelles, celles de Secrétaire adjoint, Trésorier et Archiviste-bibliothécaire sont triennales.

ARTICLE 6. — Le Président convoque les assemblées, dirige les délibérations et porte la parole au nom de la Compagnie. Il signe conjointement avec le Secrétaire les diplômes et les délibérations.

Le Vice-Président supplée le Président en l'absence de celui-ci.

ARTICLE 7. — Le Secrétaire perpétuel est chargé de la correspondance, des convocations et de la tenue du registre des délibérations.

Le Secrétaire adjoint prête son concours au Secrétaire perpétuel, et s'occupe spécialement des publications; il est de droit membre de la commission des publications.

ARTICLE 8. — Le Trésorier est chargé de la comptabilité, sous le contrôle d'une Commission des finances composée de trois membres, nommés et renouvelés chaque année dans la séance de décembre.

Le Trésorier dresse annuellement un compte de l'exercice précédent, qu'il remet, avec toutes les pièces à l'appui, au Président de l'Académie, avant la fin du mois de janvier *(terme de rigueur)*. La Commission des finances

examine cette comptabilité et dépose son rapport à la séance de février; les conclusions de ce rapport sont aussitôt discutées et soumises au vote.

Chaque année le Trésorier, assisté de la Commission des finances, prépare un projet de budget pour l'exercice suivant; le projet doit être déposé, discuté et voté dans la séance de février.

ARTICLE 9. — L'Archiviste est chargé de la garde et du classement des collections manuscrites ou imprimées.

ARTICLE 10. — Le bureau se constitue en Conseil d'administration chaque fois que les intérêts de la Compagnie l'exigent. En cas d'urgence, il juge sans appel tout ce qui n'aurait pas été prévu par les règlements.

ARTICLE 11. — L'Académie tiendra, sauf empêchement notifié, une séance dite particulière le troisième jeudi de chaque mois, excepté pendant les mois d'août, septembre et octobre.

TITRE III

Elections.

ARTICLE 12. — L'Académie peut pourvoir aux places vacantes, à l'issue des deux séances publiques annuelles.

ARTICLE 13. — Une Commission de sept membres instruira chaque présentation, qui sera faite par deux membres au moins de la Compagnie ; ceux-ci se porteront garants de l'acceptation du candidat. La commission sera nommée en novembre et renouvelée entièrement chaque année. Les membres sortants ne pourront être réélus pendant un an.

Dans la séance qui précédera la convocation de la Commission, le Secrétaire perpétuel soumettra à l'Académie le tableau des places vacantes ; la Compagnie déterminera le nombre des sièges à pourvoir, et ses membres seront

invités à fournir à la Commission toutes les indications qu'ils trouveront convenables.

Article 14. — La Commission dresse une liste unique par ordre alphabétique des candidats.

Quand il y aura à pourvoir à une ou à deux places vacantes, la Commission devra présenter deux candidats au moins pour chaque place ; quand il y aura à pourvoir à un nombre de places supérieur à deux, la Commission devra présenter deux candidats, au moins, en plus d'un nombre égal à celui des places vacantes soumises à l'élection.

Article 15. — A la séance qui précédera immédiatement la séance publique, la Commission, par l'organe du Secrétaire perpétuel, fera son rapport par écrit à la Compagnie.

Article 16. — Chaque élection sera faite sans discussion et au scrutin secret. Le vote sera successif pour chaque siège à pourvoir. Au premier tour de scrutin, les deux tiers des suffrages seront nécessaires ; au second tour, la majorité relative suffira.

Article 17. — Après l'élection, les noms des candidats non élus seront maintenus de droit sur la liste des candidatures, à moins qu'elles ne soient retirées par les parrains.

Article 18. — Les mêmes formalités seront observées pour l'élection des associés correspondants des diverses classes.

Les membres honoraires seront aussi présentés par des parrains.

TITRE IV

Concours.

Article 19. — Tous les trois ans, l'Académie décernera au concours la pension fondée sous le nom de Suard, dans les conditions du testament. Un programme rédigé par le Secrétaire perpétuel, rappelant les termes du testament de

Mme Suard, sera rendu public trois mois avant la vacance normale de la pension. Une Commission de sept membres instruira les candidatures et présentera un rapport à la séance qui précédera immédiatement la séance publique d'été ; la convocation à cette séance privée devra être faite huit jours à l'avance ; l'élection aura lieu dans la même séance, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour.

Article 20. — En 1902 et tous les deux ans à partir de cette date, l'Académie décernera, s'il y a lieu, à la séance publique d'été, un prix d'économie politique de 400 francs, et un prix d'éloquence, de littérature ou de philosophie de 300 francs.

En 1903 et tous les deux ans à partir de cette date, l'Académie décernera, s'il y a lieu, un prix d'histoire et d'archéologie de 500 francs, dit prix Weiss, et un prix de poésie de 200 francs.

Chaque année, l'Académie décernera, à la séance de janvier, un prix de 300 francs, dit prix Marmier. Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois.

Les programmes de ces prix seront arrêtés par la Compagnie au mois de juillet et aussitôt publiés par les soins du Secrétaire perpétuel.

Article 21. — Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par des commissions spéciales composées de trois membres élus ; les rapports sur ces ouvrages seront discutés et votés en séance privée, puis lus en séance publique. Le vote sur leurs conclusions aura lieu au scrutin secret.

Article 22. — Tout ouvrage envoyé au concours portera une devise reproduite au dos d'un billet cacheté contenant

le nom et l'adresse de l'auteur; le billet sera ouvert et le nom proclamé après la lecture du rapport en séance publique.

Cette condition n'est pas exigée pour le concours du prix Marmier. Les ouvrages présentés pour ce prix peuvent être manuscrits ou imprimés.

ARTICLE 23. — Tout lauréat recevra une médaille de bronze avec la valeur en numéraire du prix qui lui aura été décerné.

Les titulaires d'un prix peuvent seuls se qualifier lauréats.

TITRE V

Publications.

ARTICLE 24. — L'Académie publie : 1° chaque année, un volume de Mémoires composé de deux parties, la première renfermant le résumé des délibérations de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler, la seconde réservée aux travaux des Académiciens; 2° à des intervalles irréguliers, un volume de documents inédits.

ARTICLE 25. — Une commission de cinq membres, rééligible mais renouvelée chaque année à la séance de janvier, préparera la composition de chaque volume de Mémoires, qui sera définitivement arrêtée par la Compagnie.

ARTICLE 26. — La gravure des planches, clichés typographiques, phototypies, photogravures, etc., pouvant être insérés dans les Mémoires, sera exécutée aux frais des auteurs, à moins que par délibération spéciale l'Académie ne prenne ces frais à sa charge. Le tirage sera fait en tous cas aux frais de la Compagnie.

ARTICLE 27. — Une Commission permanente de sept membres, qui se renouvellera au fur et à mesure des extinctions, reste exclusivement chargée de la confection et de l'impression des volumes de documents inédits. Elle se réunira deux fois par an.

Article 28. — Les Mémoires de l'Académie seront distribués gratuitement, aussitôt après leur publication, aux membres titulaires et associés résidants, et envoyés par voie ministérielle aux Sociétés savantes en relation d'échange avec l'Académie. Les Mémoires et les volumes de documents inédits seront mis en vente d'après un tarif fixé par la Compagnie.

Les membres correspondants, etc., recevront le volume moyennant une prestation déterminée par l'Académie.

TITRE VI

Dispositions transitoires.

Article 29. — Tous autres règlements antérieurs qui ne sont pas contraires au présent sont maintenus.

Article 30. — Ce règlement intérieur sera transcrit au registre, imprimé dans le prochain volume de Mémoires, et tiré à part, pour être distribué à chacun des membres nouveaux de la Compagnie.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 1902.

Le Président,
Docteur BAUDIN.

Le Secrétaire adjoint,
R. DE LURION.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1903 et 1904

PRIX A DÉCERNER EN 1903

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

PRIX A DÉCERNER EN 1904

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années (dépenses de subsistance; modifications dans les habitudes, dans le genre de vie; conclusions). — 2° Une étude sur une des industries importantes de Franche-Comté depuis ses origines jusqu'à nos jours. — 3° Les organisations ouvrières dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin depuis la loi de 1884 (fédérations, syndicats, grèves).

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1903 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 avril 1903, et ceux destinés aux concours de 1904, avant le 15 avril 1904. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre 1903.

N. B. — Le prix Marmier n'ayant pas été distribué en 1903, l'Académie portera, s'il y a lieu, à 600 francs le prix du concours de 1904.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire adjoint,

R. DE LURION.

MÉMOIRES

A PROPOS

DE PASTEUR ET DE VICTOR HUGO

GÉNIE ET NÉVROSE

Par M. le Docteur BAUDIN

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 30 janvier 1902)

MESDAMES, MESSIEURS,

Le génie est-il une sorte de folie, une névrose épileptique larvée? Issus d'un même tronc névropathique, le génie et la folie procèdent-ils des mêmes influences ambiantes, météorologiques et sociales, avec des manifestations analogues, sinon identiques, et, pour ainsi dire, interchangeables? Telle est la question dont je voudrais vous entretenir quelques instants.

Mais je vous dois tout d'abord quelques explications sur les raisons qui m'ont dicté le choix de cette étude.

La question, en effet, n'est pas absolument neuve : depuis longtemps, la croyance populaire l'avait résumée dans ce dicton : « Il n'y a que les gens d'esprit qui deviennent fous, » et l'on connaît le mot d'Aristote, sur lequel il a été tant discuté : » Pas de génie sans un grain de folie. » Pascal affirmait que « l'extrême esprit est voisin de l'extrême folie, » et, plus près de nous, Lamartine

écrivait : « Le génie porte en lui un principe de destruc-
« tion, de mort, de folie, comme le fruit porte le ver. »
Moreau (de Tours), il y a un demi-siècle, avec une grande largeur et une grande modération de vues; Lombroso, enfin, il y a une quinzaine d'années, avec ses allures d'outrance tapageuse, ont formulé et posé nettement le problème devant le public et devant les savants et l'ont tranché délibérément dans le sens de l'affirmative. Mais leur thèse, excessive, a été combattue de tous les côtés et, déclare le professeur Grasset, « ne peut plus, aujourd'hui, être scientifiquement soutenue. »

Puisque la thèse se meurt, si elle n'est morte, et puisqu'elle ne semble point être de ces morts qu'il faut qu'on tue, pourquoi donc y revenir? C'est que, par plus d'un point, elle présente pour notre pays comtois, pour nous tous, par conséquent, un intérêt local qui décuple l'intérêt d'ordre général qu'elle pouvait, rétrospectivement, conserver encore.

Et d'abord, le véritable promoteur de la thèse, celui qui, le premier, lui a donné corps et a fixé sur elle l'attention des penseurs et des savants, ce n'est ni Lombroso — qui n'a fait que reprendre et gâter l'œuvre de Moreau (de Tours) — ni Moreau (de Tours) lui-même: c'est un de nos compatriotes, c'est le docteur Lélut, de Gy, dont nous retrouverons tout à l'heure la silhouette originale et si sympathique. Sur ce point, nul doute, nulle contestation possible. Nous avons l'aveu de Moreau (de Tours) lui-même : la bibliothèque de notre Université bisontine possède, entre autres volumes sortis de celle du docteur Lélut, un exemplaire du *Traité de psychologie morbide* de Moreau (de Tours), avec cette dédicace de la main du maître : « A mon honoré
« confrère et ami, le docteur Lélut, au savant écrivain
« qui, le premier, dans le *Démon* de Socrate et l'*Amulette*
« de Pascal, a démontré la nécessité d'introduire la phy-
« siologie morbide dans l'étude des hommes célèbres. »

D'autre part, le traducteur de Lombroso, de son *Homme de génie*, est M. Colonna d'Istria. Or, M. Colonna d'Istria a été, pendant de longues années, notre compatriote d'adoption : professeur au lycée Victor Hugo, il a laissé dans la chaire de philosophie de cet établissement le souvenir d'un enseignement singulièrement élevé, puissant et original. Les nombreux amis qu'il a conservés à Besançon m'en voudraient de ne pas saisir ici l'occasion de lui envoyer, en cette occasion, un souvenir de haute et cordiale estime.

Sans doute, ce sont là questions de personnes, et d'un intérêt, en somme, secondaire. Mais la solution du problème génie-névrose nous touche d'une manière autrement sérieuse et directe : c'est qu'en effet, nous sommes, nous autres Franc-Comtois et Bisontins, d'après Lombroso et beaucoup d'autres, particulièrement sujets à cette folie du génie ; je veux dire que nos départements comtois, le Doubs en tête, se placent, parmi tous les autres, à un rang hors de pair comme féconds en grands hommes : hommes de génie et hommes d'un talent vraiment supérieur. Au point de vue de la *génialité*, de la fréquence du génie, le Doubs viendrait avec le numéro 2, immédiatement après la Seine; les Bouches-du-Rhône, le Rhône et la Côte-d'Or viendraient ensuite, avec les numéros 3, 4 et 5; le Jura occuperait le dixième rang, et la Haute-Saône le quarantième rang.

Puisque nous avons l'heur et le bonheur d'appartenir à un pays si fertile en grands hommes, il ne saurait nous être indifférent de savoir si nos éminents compatriotes étaient bien — ou non — des fous. La question est, pour nous, d'autant plus intéressante, qu'il nous faut envisager le revers de la médaille : s'il est vrai que génie et folie proviennent de la même prédisposition névropathique, de la même tare nerveuse héréditaire, favorisée par les mêmes circonstances d'ambiance, de milieu météorologique et social, nous devons être aussi l'un des pays où

l'on compte le plus de fous, de névrosés, d'épileptiques. Je me hâte d'ajouter, avec une satisfaction que vous partagerez, que la statistique ne confirme absolument pas ce corollaire, et que, du coup, la proposition elle-même ne laisse pas que d'en être dès l'abord quelque peu compromise dans sa démonstration.

Eh bien, puisque nous sommes si bien placés pour le faire — n'ayant, comme on dit vulgairement, qu'à nous baisser pour ramasser des grands hommes — l'occasion n'est-elle pas bonne pour essayer de contrôler, par des faits et de près, la théorie de Lombroso. Voici précisément qu'au début de cette deuxième année du nouveau siècle, notre ville s'apprête à rendre un solennel hommage, l'hommage du bronze et du marbre, à deux de ces hommes supérieurs, à deux de ces génies qui, après une carrière splendide, sont — on a pu le dire sans exagérer — entrés vivants dans l'immortalité, personnifiant en eux, l'un dans les sciences et l'autre dans les lettres, le siècle qui vient de finir, et qui restera dans l'histoire le siècle de Pasteur, le siècle de Victor Hugo !

Pasteur était-il un fou ? Victor Hugo était-il un fou ? On a prétendu que le sentiment général des peuples, que le bon sens instinctif de la masse avait, de tout temps, assimilé le génie à la névrose et proclamé la folie des grands hommes. Je ne puis ni ne veux discuter en ce moment cette affirmation très discutable. Mais, à qui ferait aujourd'hui plébisciter sur ce point, j'oserais prédire, auprès de nos paysans du Jura comme auprès de nos ouvriers du Doubs, le même succès.... d'estime qu'il rencontrerait, à n'en pas douter, auprès de la phalange de nos penseurs, de nos savants et de nos lettrés.

Cela est tellement vrai, que les rares partisans — partisans quelque peu honteux — des idées de Lombroso, que le professeur Ch. Richet, son préfacier, que M. Colonna d'Istria, son traducteur, en sont réduits à plaider les cir-

constances atténuantes et prétendent que l'on a mal compris leur auteur : « Jamais, écrit le premier, jamais « M. Lombroso n'a songé à assimiler l'homme de génie « à un aliéné.... Il est innocent de cette colossale bêtise. » Et le second : « M. Lombroso n'a jamais pu admettre l'i- « dentité absolue du génie et de la folie. » Ces messieurs nous la baillent bonne — qu'ils me pardonnent cette expression du cru ; — mais qu'ils me permettent d'en appeler à l'auteur lui-même. Or, dans la quatrième partie de son ouvrage, intitulée « Synthèse, » Lombroso écrit textuellement : « Même chez les génies les plus complets, « j'ai noté les formes incomplètes de la folie, mélancolie, « mégalomanie, hallucinations, etc. : la seule différence « des génies intègres se réduit, à la fin, en une moindre « exagération des symptômes.... » Et plus loin : « L'iden- « tité du génie et de la folie morale se voit dans cette al- « tération générale de l'affectivité, qu'on découvre plus ou « moins marquée chez tous, jusque dans ces rares phéno- « mènes altruistes, dans ces génies de bonté auxquels on « a donné le nom de saints — ce qui explique leur longé- « vité aussi étrange dans des malades. » Et il conclut enfin : « Le génie est une psychose (lisez : *folie*) dégéné- « rative, du groupe épileptique. »

Ou les mots n'ont plus de sens, ou les grands hommes sont bien, pour Lombroso, des fous, des fous moraux, des fous épileptiques. Et comme, dans son *Criminel-né*, antérieur de quelques années à son *Homme de génie*, l'auteur avait établi déjà que les criminels étaient des fous, des fous moraux, des fous épileptiques — et comme il est de règle assez courante que deux quantités égales à une même troisième soient égales entre elles, voilà, par le fait, l'homme de génie non seulement fou, mais presque toujours en même temps amoral et criminel. Et, comme dit le docteur Regnard, voilà « dans le même sac les fous, les criminels et les grands hommes. »

Avouons que cela vaut la peine qu'on s'y arrête et que l'on se demande, à titre de curiosité tout au moins, par quelle série d'arguments on a bien pu étayer d'aussi étranges propositions. C'est ce que je voudrais vous exposer brièvement.

La folie, d'une manière générale, la dégénérescence, l'épilepsie ou névrose épileptique ou épileptoïde, ont chacune leurs signes et leurs symptômes, signes et symptômes extrêmement nombreux, depuis la fureur maniaque et la mélancolie stupide, jusqu'à la simple distraction, jusqu'au tic insignifiant, jusqu'à la « sputation fréquente » chère aux médecins de Molière. En bonne séméiologie, ces signes ne valent qu'autant que, par la réunion, en un faisceau solide, d'un grand nombre d'entre eux, ils portent coup et imposent le diagnostic.

Pour Lombroso, c'est autrement simple : il prend successivement, pour en-têtes de chapitres, de paragraphes et de sous-paragraphes chacun de ces signes ou symptômes, et, en regard, il cite, avec faits et détails plus ou moins contrôlés à l'appui, les noms des grands hommes qui, à un moment quelconque de leur existence, auraient donné lieu à la constatation de tel signe ou symptôme de folie, de dégénérescence ou de névrose épileptoïde.

Cette sorte de kaléidoscope mouvant, où paraissent et disparaissent, pour reparaître incessamment, en des combinaisons d'une variété non exempte de monotonie, des centaines et des centaines de noms illustres, ne laisse pas que de causer à la longue une obsession qui fatigue, mais qui, en même temps, désarme le raisonnement et semblerait devoir finir par imposer la conviction.

Mais remarquons tout d'abord que, pour si répété et si prolongé qu'il soit, ce ressassage de noms donne plutôt l'illusion que la réalité du grand nombre des faits articulés : les mêmes noms reviennent souvent, en des séries

variées et diversement étiquetées; c'est un peu un défilé de figurants d'opéra, et, comme ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, ce sont toujours les mêmes qui deviennent fous. Dans cette sorte de palmarès des tares de la folie, rares sont les grands hommes qui se contentent d'une ou deux nominations ; beaucoup en emportent six, huit, dix et davantage. C'est ainsi que nous voyons sans cesse réapparaître ceux que la folie a, en effet, frappés, d'une manière passagère ou définitive : Le Tasse, Cardan, Swift, Lenau, Schumann, Baudelaire, Gérard de Nerval, Auguste Comte, Hoffmann, Edgar Poë, Gogol, etc. Cela tient de la place, mais cela ne chiffre pas autant qu'il semblerait au premier abord.

Cinq à six cents noms, peut-être — beaucoup moins de mille, en tout cas — se trouvent relevés dans les divers chapitres de l'*Homme de génie;* en réalité, c'est peu, et, *a priori*, cela ne permet pas de conclure, parce qu'on n'a affaire là qu'à une infime minorité. Le professeur Odin, dans sa *Genèse des grands hommes*, afin de sérier le problème en même temps qu'il limitait son champ d'exploration, a dénombré d'abord les seuls grands écrivains français, « les auteurs, spécifie-t-il, dont les écrits offrent un « certain intérêt général et ont contribué, d'une manière « sensible, au développement de la littérature. » Or, il n'en trouve pas moins de 6,382, sur lesquels 144 hommes de génie et 1,136 hommes d'un talent vraiment supérieur, soit 1,280 grands hommes, au total. Voyez ce que devient ce chiffre lorsqu'il s'augmente de ceux des philosophes, des mathématiciens, des physiciens et des chimistes, des naturalistes, des grands navigateurs et voyageurs, des économistes, des sociologues, des théologiens, des politiques, des hommes d'État, des grands capitaines, des philanthropes, des artistes, sculpteurs, peintres, architectes, graveurs, dessinateurs, musiciens, chanteurs et acteurs qui ont marqué leur place dans l'histoire de notre pays.

Puis, ce que nous venons de faire par la pensée pour la France, continuons à le faire pour l'Angleterre, pour l'Allemagne, pour les pays scandinaves, pour l'Espagne, pour l'Italie, pour le nouveau monde.... Et maintenant, remontons le cours des siècles, et dénombrons tous les grands hommes de l'antiquité, de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, du paganisme et du christianisme, et voyez alors la prodigieuse accumulation de noms, et comme, à côté, la maigre énumération de Lombroso fait triste figure!

Mais ce n'est pas seulement par la quantité, c'est bien plus encore par la qualité des observations apportées, que pèche l'œuvre de Lombroso. Dans sa *Médecine de l'esprit*, le docteur Maurice de Fleury lui reproche, avec raison, son défaut absolu — malgré les apparences et surtout malgré les prétentions — de toute rigueur scientifique : « Son *Homme de génie*, conclut-il, est plein d'anecdotes « curieuses, de racontars intéressants, mais d'une exacti« tude approximative; ce sont des on dit; il lui arrive de « juger des gens sur la mine, sur une photographie, et de « porter sur eux, avec assurance, un diagnostic impi« toyable. Sous le plus futile prétexte, tout homme supé« rieur a des symptômes d'épilepsie. Sur les centaines « d'exemples qu'il cite, dix à peine sont probants. »

Voulez-vous un ou deux exemples topiques de ce défaut de rigueur scientifique — disons plus simplement d'exactitude — dans les affirmations de l'auteur? Je les trouve dans les faits articulés à l'encontre de deux de nos plus éminents compatriotes : à Charles Nodier, une seule fois nommé, il reproche.... quoi? Son misonéisme! sa haine irraisonnée de toute nouveauté, de toute idée nouvelle! Pauvre Nodier! C'était bien la peine d'avoir su évoluer savamment, avec les hommes et avec les événements, au cours de cette période troublée qui s'étend des débuts de la Révolution au gouvernement de Juillet, et qui voit grandir et tomber l'un après l'autre le jacobinisme avec la

Terreur, la réaction avec Thermidor et le Consulat, le despotisme avec l'Empire, le droit divin avec les deux Restaurations, enfin la Charte et le régime censitaire avec Louis-Philippe. C'est bien la peine d'avoir été l'un des pères de l'Église romantique et le fondateur du premier cénacle, de l'Arsenal!

Pour Cuvier, c'est une autre affaire : Cuvier était hydrocéphale, ni plus ni moins : son cerveau pesait — ou devait peser — 1,830 grammes, 100 grammes de plus que la moyenne des cerveaux des grands hommes, 130 grammes de plus que la moyenne des cerveaux des Parisiens actuels. Il est malheureux seulement que Lombroso n'ait pas même pris la peine de lire son prédécesseur, notre compatriote, le docteur Lélut, lequel a démontré compendieusement que la mensuration du cerveau de Cuvier avait été faite dans des conditions déplorables, et qu'il n'y avait, en conséquence, aucune créance à accorder à la légende de Cuvier hydrocéphale.

Au surplus, tout l'échafaudage des prétendus arguments scientifiques de Lombroso croule devant cette objection bien simple, que les médecins aliénistes ont soulevée aussitôt : si les grands hommes sont ou deviennent si souvent des fous, nos asiles devraient en renfermer une proportion beaucoup plus considérable que celle des représentants des autres classes de la société, comparables en tant que situation sociale, fortune, relations, etc. Et la plupart, avec le docteur Blanche, avec le docteur Motet, ont déclaré très haut, vérification faite, que leurs asiles ne renfermaient proportionnellement pas plus d'artistes ou d'écrivains que de gens de bureau, d'hommes d'affaires, de négociants, de fonctionnaires, de magistrats, ou même de bons bourgeois placides, propriétaires ou rentiers. La démence des grands hommes fait plus de bruit, voilà tout. Mais, d'une façon générale, mise à part l'influence de l'hérédité mentale et celle des intoxications par l'alcool,

par la morphine, etc., les écrivains et les artistes ne deviennent pas fous.

La folie, en outre, lorsqu'elle leur vient, n'est jamais — ce qui devrait être si la thèse est vraie — en raison directe du degré, non plus quo de la nature du génie ou du talent : les hommes de génie, ou d'un talent hors ligne, n'ont pas plus de tendance à être fous que ceux d'un talent simplement supérieur; ceux-ci, que les gens d'un talent discutable, ou même dépourvus de toute espèce de talent. Et, d'autre part, de deux écrivains ayant, non seulement le même degré, mais encore le même genre de talent, comme les frères de Goncourt, par exemple, on voit l'un devenir fou, et l'autre lui survivre pendant seize ans, et mourir, âgé, avec sa pleine raison. Il ne semble même pas que la folie soit, chez les hommes supérieurs, en raison des excès de travail, de l'âpreté de la lutte et des difficultés de la vie.

Il eût, sans doute, beaucoup mieux valu prévoir et réfuter d'avance ces objections inévitables et tout à fait dirimantes, que de se lancer ensuite dans les considérations les plus hétéroclites et les plus contradictoires pour essayer de prouver que l'influence des conditions météorologiques et sociales préside de la même manière et en même temps à la répartition, sur terre, des hommes de génie, des fous et des criminels, et à l'éclosion, selon les saisons et la température, des accès d'inspiration du génie et des accès d'exaltation de la folie : l'auteur se serait évité ainsi, pour commencer, les démentis qu'il se donne à lui-même à chaque pas. La chaleur, par exemple, affirme-t-il, favorise au plus haut point la production géniale, celle des grands esprits, et, chez ces grands esprits, celle des chefs-d'œuvre, et aussitôt après, dans son classement de nos départements, il établit que, parmi les dix plus riches en grands hommes, on en compte sept à climat plutôt froid et trois seulement à climat chaud; tandis que, parmi

les dix départements les plus pauvres en grands hommes, on en compte sept à climat plutôt chaud, et trois seulement à climat froid. De même, après avoir affirmé que les grands hommes sont des dégénérés, il prend soin d'établir qu'on les trouve précisément dans les départements où les hommes sont les plus grands, les plus vigoureux et les plus résistants !

Mais nous ne sommes pas au bout de nos étonnements, et voici que, après avoir essayé de nous montrer comment le génie, frère ou cousin germain de la folie, finit presque insensiblement par se confondre avec elle, l'auteur va s'efforcer de nous montrer la folie elle-même devenant la cause, ou tout au moins l'occasion du génie, et suffisant à donner à elle seule, non pas seulement l'illusion, mais encore la réalité du génie. Bref, les fous ne seraient pas rares que la maladie soulève jusqu'au génie, et ceux-là seraient, en particulier, des fous épileptiques.

Eh bien, je le déclare, je joue de malheur, et depuis tantôt seize ans que j'observe plus spécialement, à l'asile Bellevaux, des fous et des épileptiques, et des fous épileptiques, je n'ai jamais pu constater chez aucun d'eux, je ne dirai pas le moindre éclair de génie, mais la moindre lueur d'un talent quelconque. Je n'ai pas été plus heureux au temps où j'étudiais à la Salpêtrière et à Sainte-Anne, et où je n'ai jamais vu ces observateurs de premier ordre, qu'on appelait les Charcot, les Luys, les Ball, les Magnan, les Voisin, découvrir aucune œuvre de génie ou d'un talent supérieur, dont ils aient pu faire honneur à la folie. Ce qu'il m'a été donné d'observer parfois, chez des aliénés, c'est un verbiage étonnamment rapide et intarissable, original et coloré, mais plein de redites, de ressassages et de trous ou défaillances de la pensée et de la conscience ; ce sont, parfois aussi, de naïfs et gauches essais, artistiques ou littéraires, dans lesquels l'imperfection et la simplicité de la forme s'allient merveilleusement

à l'indigence et à l'incohérence du fond. Le moins mauvais de mes aliénés-poètes m'assassinait, par exemple, ainsi que le directeur de l'asile, d'épîtres rimées dans le genre de celle-ci :

Cher monsieur, je vous l'assure,
La vie est ici trop dure !
Ouvrez la porte, et laissez-moi
Descendre contre Jouffroy,
Ou jusqu'à la place aux Veaux,
Pour vider quelques chauveaux, etc.

et, de strophe en strophe, comme *leit motive*, ce distique mirlitonesque :

Cher monsieur le directeur,
Soyez mon libérateur !

Sans doute, le pauvre homme n'était ni un lettré ni un poète, même amateur, et la folie était sa seule excuse; mais on avouera qu'il y avait loin de ses élucubrations à une œuvre de quelque génialité.

Était-ce, après tout, beaucoup plus mauvais que certains vers cités par Lombroso comme l'œuvre de fous de génie ? Ceux-ci, par exemple, début d'un sonnet adressé à la vierge Marie par un droguiste enfermé à Sainte-Anne :

Veuillez agréer l'hommage
De ce modeste sonnet,
Et le tenir comme un gage
De mon sincère respect.

Ou ceux-ci, encore, adressés au docteur Magnan par l'un de ses pensionnaires :

L'estime et la reconnaissance
Sont la seule monnaie du cœur,
Dont votre pauvre serviteur
Dispose pour la récompense
Qu'il doit à vos soins pleins d'honneur.

Ou ces autres, enfin, conclusion d'une épître d'un persécuté hypocondriaque à Napoléon III :

Cessez toute ironie amère,
Car la France fut notre mère,
Notre père, Napoléon (!?).

Décidément, la royauté poétique de Victor Hugo ne semble pas menacée par ses féaux cousins, les aliénés-poètes.

Mais ne fallait-il pas, pour la thèse, essayer de prouver que si l'homme de génie est le plus souvent un fou, le fou peut, en revanche, être un homme de génie, puisque les deux genres d'exaltation, géniale et maniaque, dérivent de la même cause morbide, et peuvent même se remplacer, se suppléer l'une l'autre? Or, il n'est pas vrai que la génialité soit forcément le résultat d'une exaltation morbide, pathologique, de la fonction cérébrale. Fonction exceptionnelle, fonction anormale, soit! fonction morbide, non pas. Une acuité visuelle ou auditive exceptionnelle, innée ou acquise, n'est pas nécessairement maladive; elle ne le devient que si, par la fatigue exagérée de l'organe, elle finit par nuire à la fonction elle-même ou à son organe, à la vue ou à l'ouïe, à l'œil ou à l'oreille.

Que, chez quelques hommes de génie, l'excitation cérébrale, par son abus même, ait pu, de physiologique, devenir pathologique à un moment donné, et entraîner des troubles mentaux, passagers ou définitifs, il n'y a rien là que de très possible, et alors on a eu, à la suite ou à côté de conceptions géniales, des conceptions délirantes, folles; mais il n'est pas vrai que les premières soient de même origine, de même nature que les secondes, encore moins qu'elles soient leur conséquence. Tout au plus pourrait-on donc accorder que, dans quelques cas, la névrose puisse dépendre de la génialité : l'inverse ne saurait être soutenu. Car enfin, combien sont des névrosés, qui ne sont pas des hommes supérieurs, et, comme le dit avec humour le professeur Grasset, combien ont les hallucinations de Pascal sans en avoir le génie ; combien le nez long de Cyrano sans en avoir l'esprit!

s'il est vrai que le génie, par une exaltation excessive, morbide, des fonctions cérébrales, puisse quelquefois conduire à la folie et à la névrose, — et si, pourtant, il est constaté d'autre part que la proportion des grands hommes aliénés ne dépasse pas celle des hommes ordinaires, qu'en faut-il conclure? Sinon que les grands hommes ont un cerveau, non pas seulement aussi bien, mais plus solidement organisé que le commun des mortels? Sinon que la supériorité, avec son inspiration, avec son travail poussé, ne nuit pas, en thèse générale, à la fonction intellectuelle, n'en trouble pas l'équilibre, mais au contraire la fortifie et la stabilise?

Mais Lombroso ne l'entend point ainsi, et, dans la dernière partie de son livre, intitulée Synthèse, il poursuit, en les aggravant, les erreurs de sa méthode soi-disant scientifique. Et il conclut comme suit :

1° Il est incontestable qu'un certain nombre de génies ont été aliénés. — (Mais qui donc a prétendu que le génie mettait à jamais à l'abri de l'aliénation?)

2° Beaucoup d'autres génies ont présenté un ou plusieurs signes d'aliénation (les oreilles en anses, par exemple !) — et ils ne diffèrent, par conséquent, des génies aliénés que par une différence du plus au moins.

3° Quant aux génies intègres, en apparence, on n'a pas connu leurs tares morales ; mais c'étaient bien des fous moraux.

Comme c'est simple ! On n'a relevé contre Charles Nodier que son prétendu misonéisme : c'en est assez pour le classer dans la deuxième catégorie. Si l'on n'eût rien relevé du tout, on en était quitte pour le ranger dans la troisième.

A ce compte, donnez-moi n'importe quel homme de talent, et avec quelques lignes de sa biographie je le ferai non pas pendre, mais enfermer.... moralement. Prenons, par exemple, et pour le piquant du fait, le docteur Lélut, le promoteur de la thèse folie-névrose.

Et d'abord, le docteur Lélut est mort très âgé, à soixante-treize ans environ : c'est trop ! un homme de talent, s'il n'était un fou moral, devrait mourir, non pas jeune, ce serait encore une preuve d'aliénation, mais ni trop jeune ni trop vieux. S'il meurt âgé, c'est qu' « une apathie maladive, une diminution d'affectivité, » l'ont sauvegardé.

Il est vrai qu'en 1854, le choléra ayant frappé la Haute-Saône et Gy, le docteur Lélut, malgré son apathie maladive, malgré sa diminution d'affectivité, accourt de Paris, quittant la Chambre des députés où il représentait son département, abandonnant son important service de la Salpêtrière, et se fixe au milieu de ses concitoyens qu'il guérit quelquefois, qu'il soulage souvent, qu'il console toujours, et qu'il ne quitte que le fléau une fois vaincu.... Mais c'est là précisément une preuve d'altération de l'affectivité ; c'est « une échappée d'altruisme excessif. » Or, « l'altruisme exagéré n'est qu'un phénomène pathologique, « une hypertrophie du sentiment qui, comme il arrive « toujours, s'accompagne de pertes et d'atrophies dans « d'autres directions. »

Au surplus, Lélut n'a-t-il point été médecin, physiologiste, psychologue, moraliste, homme politique et législateur, poète enfin, par surcroît ? C'est là de l'instabilité, et l'instabilité est un signe de folie.

Ce n'est pas tout, Lélut s'est avisé d'écrire son traité *de l'Égalité*, où il se montre peu tendre pour certaine prétendue égalité sociale, qui tendrait à niveler toutes les fortunes. C'est là du misonéisme au premier chef.

Ainsi donc, fou et quatre fois fou cet homme excellent, auquel ses compatriotes ont gardé une durable reconnaissance, — ce travailleur, cet esprit d'élite auquel Moreau de Tours se plaisait à rendre hommage ! Gardons-nous pourtant de le plaindre, et considérons qu'il se trouve en bonne compagnie, un peu au-dessous à coup sûr, mais pas

trop loin pourtant, dans l'esprit de notre auteur, de Pasteur et de Victor Hugo.

Pasteur ! voici un homme qui, depuis l'âge de dix-huit ans où, dans sa chambrette de répétiteur au collège de Besançon, le veilleur de nuit venait chaque matin, à quatre heures, le pousser hors du lit avec la phrase qu'il lui avait dictée : « Allons ! monsieur Pasteur, il faut chasser le démon de la paresse », — jusqu'à l'âge avancé de soixante-quatorze ans, où il a succombé, n'a quitté son laboratoire ou sa table de travail que pour venir jeter au monde, du haut de la tribune de l'Académie des sciences, la nouvelle d'une série de découvertes dont une seule eût suffi à la gloire de dix savants. Un homme qui, avec une méthode scientifique d'une implacable rigueur, après avoir révolutionné la chimie par ses études sur les propriétés optiques et cristallographiques de certains corps et par sa théorie de la dissymétrie, attaque et résout ces grandes, et jusque-là mystérieuses questions des fermentations, puis des générations spontanées, et en fait sortir les bienfaisantes applications pratiques de la pasteurisation contre les maladies du vinaigre, des vins, de la bière, contre les altérations du lait, — tandis qu'Alphonse Guérin à Paris et Lister à Londres en font sortir l'asepsie et l'antisepsie, point de départ d'une ère nouvelle et féconde pour la médecine, pour la chirurgie et pour l'hygiène. Un homme qui, après avoir démontré la nature de la maladie des vers à soie, en trouve le remède et sauve ainsi de la ruine une industrie nationale ; découvre ensuite et successivement, toujours inlassable, le vaccin du charbon, du choléra des poules, du rouget des porcs, celui de la rage enfin ! Un homme dont, alors qu'il n'était qu'à peine à la moitié de sa carrière, le célèbre professeur Huxley, de Londres, avait pu dire en 1871 : « Les découvertes de M. Pasteur suffiraient, à elles seules, pour couvrir la rançon de guerre de cinq mil-

liards payés par la France à l'Allemagne. » Un homme qui, dans cette prestigieuse série de découvertes, s'enchaînant l'une l'autre avec une logique et une lucidité incomparables, n'a pas eu une défaillance, pas une erreur! Qui, dans les discussions scientifiques les plus ardues, les plus ardentes, n'a jamais eu un argument qui ne fût l'argument juste, l'argument loyal, l'argument vainqueur!

Et cet homme serait un fou! Va-t-on prétendre que c'était un fou moral, dépourvu d'affectivité? Va-t-on invoquer ses distractions, le jour même de son mariage, lorsqu'il fallut l'aller chercher à son laboratoire pour la cérémonie, — ou le jour du mariage de sa fille, alors qu'il s'écriait : « Enfin, je vais pouvoir m'occuper de la fièvre « typhoïde! » Mais consultez cette femme, consultez cette fille, et tous ceux qui, parents, amis, élèves, l'ont approché d'un peu près, et ils vous diront quels trésors de tendresse intime renfermait cette âme d'élite, et comment, avec celui de la science et de la vérité, l'amour de sa patrie, de son foyer et des siens fut sa seule passion. On l'aimait bien plus encore qu'on ne l'admirait, et la chose paraît à peine possible.

Pasteur, nous dit-on, a été frappé d'une affection cérébrale. C'est vrai : en 1868, il avait été atteint d'une hémorragie cérébrale suivie de paralysie du côté gauche. Mais au bout de quelques mois sa forte organisation avait repris le dessus et tout aussitôt, à peine convalescent, incapable encore de se tenir debout, obligé de recourir à un aide pour suppléer, dans les manipulations, à l'impotence de son bras, il reprenait le cours de ses travaux et de ses découvertes. La maladie avait passé, blessant le cerveau, mais laissant le génie intact. Est-ce là ce que voulait nous faire constater Lombroso?

Et lorsqu'on voit Pasteur succomber enfin, dans sa maison de campagne, entouré à peine d'une modeste aisance, lui dont les découvertes, monopolisées dans un esprit de

lucre, eussent fait un milliardaire à faire pâlir les rois de l'or, de l'acier, des steamers et des railways du nouveau monde, on se demande qui oserait, en prononçant son nom, parler d'égoïsme et de folie morale !

Ce que fut Pasteur dans les sciences, Victor Hugo le fut dans les lettres. Même travail acharné, régulier, de tous les jours, *nulla dies sine linea*, durant toute une longue vie, justifiant le mot de Newton : « Le génie est une longue patience. »

Victor Hugo n'a, pour ainsi dire, jamais connu la maladie. Il avait le don de manger et de boire, selon son caprice, peu ou beaucoup, n'importe comment et à n'importe quelle heure, — impunément. Mais, pareil à tous les puissants producteurs, il travaillait à heure fixe, — de son réveil à son déjeuner de midi. Tous les matins de sa vie, il se levait à sept heures, se versait un broc d'eau fraîche sur la tête, puis se mettait à écrire, debout, couramment, sans ratures, les pages, vers ou prose, dont il avait conçu mentalement l'idée la veille, au cours de sa longue promenade de tous les après-midi. Le soir, et jusque vers minuit, il recevait ses nombreux amis et ses admirateurs avec une cordialité et une familiarité charmantes. Dans l'intervalle, il trouvait le temps de gérer ses affaires privées et ses intérêts avec une rectitude et un savoir-faire que ses détracteurs lui ont aigrement reprochés.

S'il est un poète chez qui l'inspiration n'ait pu être niée, c'est certes celui-là. Mais il avait soumis l'inspiration à l'habitude, et nous savons comment, sans effort apparent, une formidable accumulation de chefs-d'œuvre est sortie de ce labeur immuablement régulier. Cette méthode dans le travail, cette discipline de l'inspiration, où l'on chercherait en vain les allures de l'accès d'exaltation maniaque, nous venons de la voir chez Pasteur ; nous la retrouverions chez tous les grands créateurs, chez Voltaire, Balzac, Dumas père, Thiers, George Sand, Michelet, comme aussi

chez ces savants dont les jubilés récents ont illuminé ces dernières années, les Chevreul, les Wirchow, les Berthelot, les Marey.

Comme tous ces grands hommes, Victor Hugo a eu une longue carrière; il a dépassé l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ici encore, parlera-t-on d'apathie morale, de défaut d'affectivité? Apathique et insensible, Victor Hugo! Mais l'exquise, on peut dire l'excessive sensibilité fut la caractéristique même de son génie. Et comme il se connaissait bien lui-même lorsque, dans la prière-préface de ses *Feuilles d'automne*, il s'écriait :

C'est que l'amour, la tombe, et la gloire, et la vie,
L'onde qui fuit, par l'onde incessamment suivie,
Tout souffle, tout rayon, ou prospère, ou fatal,
Fait reluire et vibrer mon âme de cristal,
Mon âme aux mille voix, que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout, comme un écho sonore !

Dépourvu d'affectivité! le poète qui, dans son immense amour de l'humanité, a tout embrassé, les enfants, les humbles et les déchus, comme les héros, les penseurs et les poètes, et cela toujours, selon sa belle expression, « sans perdre terre ni France », — on pourrait ajouter : sans perdre foyer ni famille. Car il a aimé les siens, non pas seulement avec une tendresse d'intellectuel et de poète, l'auteur des *Feuilles d'automne*, du deuxième volume des *Contemplations*, de *Mes fils* et de l'*Art d'être grand-père*, — mais aussi avec cette grosse et comme instinctive tendresse de l'homme du peuple, du bourgeois, du philistin.

Lombroso, après quelques autres, lui a reproché, comme touchant à la mégalomanie, son « immense orgueil ». Hélas ! Heine n'a-t-il pas écrit : « L'homme est le plus « vaniteux des animaux, et le poète le plus vaniteux des « hommes? » A la princesse de Conti qui lui disait : « Je « veux vous montrer les plus beaux vers du monde, que

LA

CHASSE EN FRANCHE-COMTÉ

AVANT LE XIX[E] SIÈCLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par le Vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 30 janvier 1902)

MESSIEURS,

Votre Compagnie a toujours témoigné d'une constante sollicitude pour chacun des éléments qui constituent la gloire, la grandeur et la prospérité de notre province. Vous n'avez pas voulu borner aux questions purement spéculatives le domaine de votre action. Vous l'étendez à toutes les sources de nos richesses intellectuelles, artistiques et matérielles.

Vous vous intéressez de même aux questions sociales, qui prennent chaque jour une plus grande place dans le mouvement actuel des idées, et qui exercent déjà une influence considérable sur la prospérité de notre agriculture régionale.

La diminution de la population rurale vous a justement préoccupés, et n'est-ce pas l'affirmation de vos sympathies pour les associations professionnelles et les mutualités



JEAN CHOUSAT

CONSEILLER DU DUC DE BOURGOGNE

FONDATEUR DE LA COLLÉGIALE DE POLIGNY EN 1415

agricoles qui m'a valu l'honneur d'être admis dans vos rangs ?

A défaut de titres suffisants, j'ai bénéficié de la générosité de vos vues. Votre intention a été, sans doute, de faire ressortir, par une bienveillance imméritée à mon égard, l'encouragement que vous vouliez donner aux études d'économie sociale et à leurs applications.

Tout ce qui constitue la richesse de notre agriculture est du domaine de ces études. En Franche-Comté, la faune fut, pendant des siècles, l'une des sources de cette richesse; malheureusement, il n'en est plus ainsi.

I.

Dès la période paléolithique de l'âge de pierre, les animaux y existaient en grand nombre. A côté du mammouth et du rhinocéros vivaient l'ours, l'hyène et le lion des cavernes, tandis que le cerf, le loup, le renard, le renne et le sanglier peuplaient déjà les forêts.

La période néolithique amena la disparition des plus grands de ces animaux, qui furent remplacés par l'ours brun, l'aurochs, le bœuf, le cheval, le chevreuil, la chèvre, le blaireau, le chien, le chat, la loutre et le castor. On a trouvé d'abondants débris de ces différentes espèces dans les nombreuses grottes formées par les soulèvements de nos massifs jurassiques (1). D'intéressants travaux, dus en

---

(1) Le mammouth (*elephas primigenus*) a été rencontré dans les cavernes d'Échenoz et de Fouvent (Haute-Saône), d'Arc (Jura), et dans les alluvions de l'époque.

Le rhinocéros à narines cloisonnées (*rhinoceros tichorhinus*) a été trouvé dans les grottes de Fouvent et d'Arc.

L'ours des cavernes (*ursus spelæus*), le plus abondant des grands animaux de ce temps, a laissé de nombreux débris de ses ossements dans la plupart des grottes de Franche-Comté, à Fouvent, Échenoz, Frotey-

grande partie à des membres de votre savante Compagnie, les ont fait connaître (1).

L'homme s'était aussi implanté à cette époque dans notre région et s'y livrait à la chasse. Les ossements de cerfs, de bœufs et de sangliers sont ceux que l'on rencontre le plus communément dans les grottes où il habitait. L'état rudimentaire de ses armes l'obligeait, en effet, à rechercher de préférence un gibier facile à atteindre. Il ne craignait pourtant pas de s'attaquer aux animaux les plus grands et les plus dangereux. L'ours des cavernes, si redoutable, tombait même parfois sous ses coups, quand il n'emportait pas dans de sombres repaires les pointes des flèches en silex taillé qui l'avaient mortellement blessé. Quelques-unes ont été retrouvées à côté de ses ossements dans des grottes où l'homme n'a jamais habité (2).

Depuis cette époque, la faune de nos forêts ne devait subir que de lentes transformations. Sa diminution est presque exclusivement l'œuvre de l'homme. Les défri-

---

lez-Vesoul dans la Haute-Saône ; à Gondenans-les-Moulins et à Osselle dans le Doubs ; à Arc et à Baume dans le Jura.

L'hyène des cavernes (*hyena spelœa*) a été trouvée à Échenoz, Fouvent, Frotey-lez-Vesoul et à Arc.

Le lion des cavernes (*felis spelœa*) a été recueilli à Échenoz et à Fouvent.

Des débris de cerfs, de loups, de renards et de sangliers ont été trouvés dans les grottes d'Échenoz, de Fouvent et d'Arc.

Dans la grotte de Courchapon (Doubs) le cerf était très abondant ; on y a recueilli aussi des débris de castors.

On a retrouvé les ossements du renne (*cervus tarandus*) à Motey-Besuche (Haute-Saône), à Gondenans-les-Moulins, à Rochedane près de Pont-de-Roide (Doubs) et au mont de Bregille, près de Besançon, dans une fente de rocher. — *Renseignements dus à l'obligeance de M. le docteur A. Girardot.*

(1) Voir notamment les travaux de MM. Parandier, J.-B.-H. Coquand, A. Girardot, A. Vaissier.

(2) E.-R. Chantre, *L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône*, 1901, p. 93. Dans la grotte de Gondenans-les-Moulins, où aucune trace d'habitation humaine n'a été observée, M. Tracol a découvert des pointes de flèches de silex taillé, gisant au milieu d'ossements d'ours.

chements, en repoussant progressivement les fauves dans les montagnes, ont amené la disparition de plusieurs espèces; mais ces défrichements ne se sont produits qu'en des temps relativement peu éloignés de nous (1).

Toutes les espèces rencontrées au début de la période néolithique, sauf peut-être le renne, se retrouvaient encore à l'époque celtique dans les forêts de la Séquanie (2). La population très nombreuse qui l'habitait alors se livrait avec passion à la chasse. Elle en tirait sa nourriture et elle empruntait au gibier le plus commun ses emblèmes et ses ornements (3). Les monnaies des Séquanes portaient au revers l'effigie d'un cheval cornu ou d'un sanglier sur un couronnement d'étendard (4). Les défenses du sanglier étaient également employées comme ornements pour le harnachement de leurs chevaux.

Du reste, les cornes, les dents et les os des animaux tués à la chasse furent de tout temps utilisés par l'homme. A l'âge de pierre, les bois du cerf et les ramures du daim lui servaient d'instruments agricoles ou de gaines pour fixer les pierres polies, qui furent ses premiers outils. A l'époque gallo-romaine, les couronnes séparées des andouillers étaient converties en pendeloques (5).

Mais les guerres intestines et les invasions des barbares

---

(1) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. I, p. 290, 423, 424 : défrichements du Jura.

(2) Loys Gollut, *Mémoires historiques de la République séquanaise*, livre II, chapitre XVIII, p. 126.

(3) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. I, p. 2.

(4) A. Castan, Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1872, *Monnaies gauloises des Séquanes*, p. 540-544 : « La petite monnaie de potin à la légende TOC compte dans notre collection [de la bibliothèque de Besançon] 73 exemplaires ; le grossier type en potin ayant pour revers une sorte de cheval cornu est représenté par 55 pièces ; les variétés, toutes en potin, nous ont fourni 48 exemplaires ; les monnaies coulées en potin, au revers d'un sanglier sur un couronnement d'étendard, se nombrent par le chiffre 31. »

(5) A. Girardot et A. Vaissier, Mémoires de la Société d'émulation

qui les suivirent dépeuplèrent la Séquanie. Quand ce pays passa sous la domination des Burgondes, les Séquanes n'étaient plus le peuple guerrier, chasseur et pasteur qu'avait admiré César. Leur démocratie ombrageuse s'était transformée sous l'influence des mœurs romaines et sous le joug des Germains. Elle avait fait place à une aristocratie puissante qui, pendant des siècles, devait étendre et affermir son autorité (1).

Le sol, cultivé par des colons sous la direction des intendants, avait été divisé par la loi Gombette entre les anciennes familles nobles ou sénatoriales et les chefs burgondes. Le roi était le grand propriétaire de la nation; les princes, les chefs, les hauts dignitaires et les anciens nobles reçurent une part proportionnée à leur rang. Ainsi se constituèrent ces vastes seigneuries, sur lesquelles, du haut de leurs châteaux forts, les barons de Bourgogne régnèrent en véritables souverains.

Quand les rois francs succédèrent aux rois burgondes, ils s'approprièrent ce qui avait composé le domaine de cette dynastie. Ce domaine comprenait un grand nombre de villes, des forêts, des métairies royales et tous les terrains vacants. Dans notre région, les forêts du Jura, des Vosges et la forêt de Chaux tombè-

---

du Doubs, 1883, p. 271. *Station de la pierre polie et sépultures gauloises de la grotte de Courchapon* (Doubs).

J. Gauthier, Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1876-1877, p. 154. *Le cimetière burgonde d'Uzelle.*

Je suis heureux de pouvoir ici remercier M. J. Gauthier de l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition la plus grande partie des documents qui m'ont permis de faire ce travail.

Perceror, Mémoires de la Société d'émulation, 1844, p. 11-14. *Rapport sur les fouilles faites à Amancey.*

Th. Bruard, Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1845-1846, p. 147-154. *Note sur quelques-uns des objets provenant des fouilles faites à Amancey.*

(1) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. I, p. 96, 98, 99, 122, 147.

rent ainsi entre leurs mains. Ce fut l'origine de nos forêts domaniales.

Elles étaient très giboyeuses, mais leur étendue les rendait difficiles à garder. Aussi usa-t-on de sévérité pour en préserver le gibier. Comme les mœurs alors étaient rudes et grossières, on faisait bon marché de la liberté et de la vie même des sujets qui transgressaient les édits. Au VIe siècle, Chandon, le chambellan du roi Gontran, paya de sa tête la fantaisie d'avoir pénétré avec sa meute dans la forêt des Vosges.

Seuls les nobles hauts justiciers avaient le droit de chasse dans l'étendue de leur seigneurie. En ces temps, où les barons ne supportaient pas volontiers la suzeraineté des rois, ils réglèrent bien souvent ce droit dans leurs terres, suivant leur bon plaisir. Il en résulta, par la suite, entre les seigneuries voisines des divergences importantes dans les coutumes de la chasse et dans sa répression.

II.

Nous ne connaissons avec précision la législation de la chasse dans le comté de Bourgogne que depuis les Ordonnances de 1459, qui avaient réuni en un seul texte les anciennes coutumes et leur avaient donné force de loi.

Elles témoignent encore à cette époque d'une grande sévérité à l'égard des délits de chasse. Elles interdisaient à toutes gens de communes non nobles de chasser les bêtes *rousses* et *noires* (1), les perdrix, lièvres, faisans et semblables *sauvagines* (2). Si l'on y contrevenait, la peine

(1) On appelait bêtes rousses les cerfs, biches, chevreuils, daims, etc., et bêtes noires, les sangliers, les ours, etc. — Dunod, *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, 1756, p. 66 et suiv.

(2) On entendait alors par le terme de sauvagine toutes les espèces de gibier, tous les animaux non domestiques, qu'ils fussent gibier à poil ou à plume.

était pour la première fois de quarante livres d'amende et de la confiscation des engins ; pour la seconde, de quatre-vingts livres ou de la fustigation en cas d'insolvabilité, et pour la troisième, de la fustigation et du bannissement hors du comté. L'amende était portée à cinquante et cent livres contre ceux qui se livraient à la chasse des pigeons domestiques.

Par de nouvelles ordonnances de 1543 et 1586 (1), cette dernière chasse fut interdite à tous sans exception de droits et de privilège. Il en fut de même de la chasse aux sauvagines pendant les mois de mars, avril et mai et dans les héritages où les fruits sont pendants. La chasse des perdrix au feu et à la tonne ainsi que l'emploi des lacets à terre étaient défendus en tout temps. Les battues, appelées alors *chasse au trac*, furent prohibées en 1619, sauf pour les ours et les loups. Les contrevenants étaient punis de cinquante, cent et cinq cents livres d'amende s'ils étaient nobles, et de châtiments corporels s'ils ne l'étaient pas.

Dans le comté de Montbéliard, les ordonnances de 1595 (2) étaient plus rigoureuses que celles en usage dans le comté de Bourgogne. La chasse de la haute venaison y était interdite sous peine de cinquante livres d'amende et de huit jours de prison; celle de la petite venaison, de dix livres d'amende et d'un emprisonnement de trois jours.

Le braconnage au fusil était puni bien plus sévèrement encore. Celui qui tirait du gibier, s'il était pris ou dénoncé, était tenu de déclarer ce qu'il avait tiré et de nommer ses

(1) Jean Petremand, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1619. L. VII, p. 312 à 317. — Abrégé des édits, ordonnances et coutumes, p. 66. — 2° Suite du recueil, 1664. Titre 25, p. 107. — Abrégé de la seconde suite du recueil, p. 154-155.

(2) Bibl. de Besançon. Vol 8924. *Ordonnances pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard,* 1595. Touchant la sauvagine, 21 et suiv. « Défenses de chasser avec cordes et lévriers, comme pareillement de tendre liens, fillets, fils d'archots, lacs, arbalestes et toutes autres sortes et espèces de chasse. »

complices. S'il s'y refusait, il devait subir la question. Pour la première fois, son arquebuse était confisquée ; il devait en outre payer une amende de quarante livres et faire un mois de prison. Il ne recouvrait sa liberté qu'en souscrivant l'obligation appelée *Urphede*. Cette singulière obligation (portant un nom plus singulier encore) était l'engagement par le prisonnier de ne pas se venger de son seigneur et de ceux qui avaient été cause de son emprisonnement. En cas de récidive, il était condamné à huit jours de prison et à porter au cou pendant toute sa vie un collier en fer de la forme d'une corne de cerf. On l'obligeait également à signer un engagement contenant la clause expresse que, s'il se faisait ôter cette corne et cessait de la porter, « *immédiatement*, d'après l'ordonnance, et *sans aucune grâce, il aurait perdu la tête.* »

Ces édits, que leur sévérité même rendait difficilement applicables, furent modifiés et adoucis en 1779 (1).

Dans le comté de Bourgogne, comme dans le comté de Montbéliard, il était prescrit de dénoncer les chasseurs en contravèntion sous les peines encourues par les contrevenants, et d'arrêter les porteurs de gibier jusqu'à ce qu'ils en aient déclaré la provenance, s'ils n'avaient pas le droit de chasse (2).

---

(1) Bibl. de Besançon. *Ordonnances des eaux et forêts du comté de Montbéliard*, in-8, 8 février 1779, titre 11, Chasse, 56 et suiv.

D'après ces ordonnances, le braconnage sera puni d'une amende de cinquante livres et, en cas de récidive, d'une peine arbitraire ; les forestiers et gardes-forêts ne pourront chasser ni tuer aucun gibier sans avoir un ordre écrit.

Tout sujet qui, faisant le métier de braconnier, vendra ou fera vendre du gibier, sera condamné à un mois de prison, et au bannissement en cas de récidive.

Les braconniers étrangers seront appréhendés et maintenus en prison jusqu'à ce qu'ils aient payé cinquante livres d'amende et les frais de poursuite et de détention.

(2) Mais aussi on récompensait largement les gardes qui prenaient en flagrant délit des chasseurs, et on voit que le duc de Bourgogne fit

Les seigneurs hauts justiciers pouvaient seuls accorder ce droit ou l'exercer par autrui (1). Dès l'époque des Burgondes, les rois cédèrent une partie de leurs forêts domaniales du Jura et des Vosges à des abbayes, qui usèrent du droit de chasse comme des autres droits seigneuriaux. En 515, Sigismond, roi de Bourgogne, avait fait don à l'abbaye d'Agaune (2) des salines de Salins, du château de Bracon, des terres d'Ornans, de Vuillafans, du val de Vennes et du val de Miège (3). Clotaire II enrichit au VIIe siècle, par la cession de territoires importants, les abbayes de Lure et de Luxeuil (4), et Charlemagne donna la forêt de Joux (5) au monastère de Condat (6).

Plus tard, au XIIIe siècle, ce furent les communes qui profitèrent des libéralités des princes de la maison de Chalon et reçurent des lettres de franchise. Les bourgeois de Besançon (7), Dole, Gray, Salins, Poligny, Arbois, Vesoul, Pontarlier et Ornans acquirent ainsi le droit de chasse sur le territoire de leur ville, « sauf à l'arquebuse, dit la coutume du comté de Bourgogne (8). »

---

remettre, en 1386, « 20 fr. à un sergent à cheval de ses forêts dans la châtellenie d'Hesdin pour son vin, d'avoir pris le Roi et M. de Valois chassant sur ladite forêt. » *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 1465. Compte d'Oudot Donay, receveur général des finances du duc de Bourgogne.

(1) Dunod, *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, 1756, p. 66.

(2) Abbaye d'Agaune, ancien nom de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, diocèse de Sion (Suisse).

(3) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, I, 98, 123 et 426.

(4) *Ibid.*, I, 147, 148, 442.

(5) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, II, p. 174.

(6) Le monastère de Condat ou Saint-Claude (Jura), fondé en 425 par saint Romain au confluent de la Bienne et de l'Alière.

(7) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. I, p. 247, 422, 423, 441, 455, 471 et 512. — Besançon fut affranchi en 1264, Dole en 1272, Arbois en 1282, Poligny en 1288.

(8) Jean Petremand, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, 1619, livre VII, p. 312.

Vers cette époque, Jean de Vienne, seigneur de Pagny, accorda également aux habitants d'Annoire la permission de chasser dans leur finage, et Hugues de Chalon autorisa ceux de Champagnole à poursuivre les bêtes rousses et noires dans ses forêts (1). A Clairvaux, à Conliège, à la Chaux-du-Dombief, à Lons-le-Saunier et à Orgelet, les bourgeois reçurent aussi le droit de chasse dans leurs bois communaux et dans toute l'étendue de leur finage (2). A Gendrey, c'est la commune qui accorde, par une charte de 1274, à la comtesse Alix, ce même droit dans les bois communaux, concurremment avec les bourgeois (3).

Les prieurs des abbayes, quand ils ne chassaient pas eux-mêmes, et les seigneurs hauts justiciers firent des concessions analogues; mais ils se réservaient généralement une sorte de redevance en gibier que la coutume consacra dans le comté sous le nom de *treü* (4). Ce tribut était assez communément la hure du sanglier ou l'un des quartiers du grand gibier. Ce treü revenait également au seigneur sur les terres duquel on avait abattu un animal levé en dehors de sa juridiction. Il variait suivant les seigneuries.

---

(1) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. II, p. 35-36. Les princes de la maison de Chalon affranchirent Quingey en 1300, Salins en 1319, Longchaumois en 1301, Arlay, Bletterans, Abbans, Nozeroy, Châtelblanc, et Rochejean en 1313, le val de Chambly et Jougne en 1314, et Champagnole en 1320.

De même, furent affranchis Mouthe en 1296, Belvoir en 1314, Blamont en 1308, l'Isle-sur-le-Doubs et Neuchatel en 1311, Belfort en 1307, Clairvaux en 1304, Nans en 1308, Montmirey en 1323, la Chapelle-Mijoux et la Cluse en 1323, Saint-Claude en 1310.

(2) A. Dey, *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, 1869, troisième série, nº 2, p. 199. *Étude historique sur la condition du peuple au comté de Bourgogne.*

(3) *Ibid.*, nº 3, p. 84.

(4) Dunod, *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, 1756, p. 60 et suiv.

Dunod, *Traité des prescriptions.*

Bouhier, *Observations sur la coutume du duché de Bourgogne*, t. II, ch. LXIII.

D'après le coutumier du Val du Saugeois (1), les habitants demeurant sur le territoire du monastère de Montbenoît avaient le droit d'y chasser à la condition de rendre la tête du cerf pourvue de ses bois et les quatre pieds ; la moitié de la tête et les quatre pieds de la biche; l'épaule du chevreuil garnie de la peau, du poil et du pied; la hure du sanglier et la tête, les quatre pattes et le boyau gras de l'ours. Ce tribut devait être donné dans les vingt-quatre heures, sous peine de soixante sols d'amende.

Dans le comté de Montbéliard (2), il était d'usage, pour les étrangers qui tuaient du gibier sur les terres d'un seigneur, de lui remettre le cuissot du cerf ou de la biche et l'épaule du sanglier.

En dehors de ces redevances qui n'étaient en quelque sorte que le loyer d'un bail à terme illimité ou la reconnaissance d'un droit honorifique, la chasse donna lieu également à des droits seigneuriaux ou corvées imposés aux sujets.

L'un de ces droits, appelé *droit de gîte aux chiens*, était primitivement l'obligation, pour les sujets ou pour les communes, de loger et nourrir, pendant un temps variable suivant les coutumes locales, les chiens du seigneur et quelquefois le seigneur lui-même avec ses valets lors

---

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, t. IX, 1900, p. 449. *Coutumier du val du Saulgeois*, art. 45 de la chasse.

(2) *Archives du Doubs*, E. 765. Mandeure. — Lettre sans date ni signature concernant la mise à mort d'un marcassin par les sujets du comte de Montbéliard et ceux de M. l'Archevêque : «.... Le droit et la coutume est que ceux des dif[f]érents sujets qui le [le premier coup] donnent sont obligé[s] à donner au souverain un quartier de la bête ou gibier. Ceux de S. A. S. ont offert le quartier devant, disant qu'ils ne doivent que ce quartier-là d'un sanglier ou marcassin et celuy de derrier d'un cerf ou biche. »

Arch. du Doubs, E. 1054. Voujaucourt. — Information au sujet d'un sanglier conduit à Voujaucourt et de là à Montbéliard sans que le quartier droit devant de cet animal ait été remis à la seigneurie selon les droits d'usage.

de ses déplacements de chasse. Ce droit fut plus tard converti en une redevance pécuniaire ou en nature.

Il remonte aux premiers siècles de la féodalité et il se trouve mentionné dans les chartes de nos cartulaires. On voit, en effet, qu'en 1148, Rainaud, comte de Bourgogne, abandonna son droit de gîte à Tarcenay au profit de l'église Saint-Étienne de Besançon (1). Au xve siècle, les comtes de Bourgogne (2) avaient encore le droit de gîte aux chiens à Ornans et dans les villages voisins, à Chassagne, Amancey, Bolandoz, Scilly, Auvillers et Autrey. Les comtes de Roche (3) avaient également droit de gîte au prieuré de Mouthiers-Vaucluse (4) en 1389. Le prieuré devait recevoir le comte « un jour et une nuit, chaque année, avec ses *breniers* ou valets de meute et une personne de sa suite, et leur donner à dîner le lendemain. »

Dans le comté de Montbéliard, le droit de gîte s'étendait à presque toutes les communes. Il était, pour quelques villages (5), de deux bichets d'avoine, et pour d'autres, d'une

---

(1) *Arch. du Doubs*, G. 531. Analyse d'un diplôme de Rainaud, comte de Bourgogne, abandonnant son droit de gîte à Tarcenay au profit de Saint-Étienne, ainsi que ses prétentions sur la pêcherie de Palise, etc., 1148.

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 1658. Années 1435-1436. Compte de Jean de Toubon, trésorier de la comté de Bourgogne au bailliage d'Aval et de Dole.

(3) Ulysse Robert, *Monographie du prieuré de Vaucluse*, 1888.

(4) Prieuré de Vaucluse, commune de Vaucluse (Doubs).

(5) *Arch. du Doubs*, E. 203, 206, 318, 449, 959, 504. Chastelet. — Extrait des comptes des revenus des seigneurs de l'Isle et Chatelot pour l'an 1498, rendus à Mgr Dufay de Grancey, dud. Lile : « Recepte d'a-« venne de la terre du Chastelot.... des habitants de Colombier-Savou-« reux que debvent chacun an à mond. Sgr à la Saint-Martin d'[h]i-« ver deux bichets d'avenne mesure du Chastelot. »

Extrait du procès-verbal d'apposition du séquestre sur la terre du Chastelot en 1723, « que les habitants en corps doivent annuellement pour « gîte aux chiens quarante-sept mesures d'avoine et un franc d'argent. »

Voir également série E., 1090, 1103, 1113, 1128, 1130. Recettes de l'impôt pour gîte aux chiens, de 1526 à 1760.

E. 1113. En 1662, le compte des recettes de l'impôt pour gîte aux chiens payé en espèces est ainsi établi :

redevance pécuniaire qui était variable suivant le nombre et l'aisance des habitants. Ce droit n'a été aboli dans ce comté qu'à la fin du XVIIIe siècle, en même temps que tous les autres droits seigneuriaux.

Les communes étaient, en outre, tenues d'entretenir en permanence deux ou trois gros chiens de chasse suivant leurs ressources (1).

Les sujets de ce comté étaient encore astreints, dès qu'ils en recevaient l'ordre, à aller hayer et assister aux chasses du cerf et aux tracs des sangliers et des loups (2).

Arbouans,	6 sols forts.	Exincourt,	6 sols forts.
Audincourt,	6 —	Estuppes,	14 —
Aybre,	3 sols 6 deniers.	Eschenans-sur-l'Estang,	3 sols 6 den. forts.
Betoncourt,	4 sols forts.		
Bart,	6 —	Fesches,	4 gros 10 niquets (monn. de Montbéliard).
Courcelles,	3 —		
Grand-Charm., Vieux-Charm., Charmontey et Sochaux,	14 gros faibles.	Raignans,	3 sols 6 deniers.
		Sainte-Suzanne,	6 sols forts.
		Semondans,	3 sols 6 deniers.
Champy,	8 —	Sainte-Marie,	8 gros faibles.
Dasle,	5 sols forts.	Saint-Juliain,	5 gros 1/2.
Dung,	4 —	Sochaux,	3 gros.
Désandans,	9 gros 1/2.	Taillecourt,	4 sols forts.

DUVERNOY, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 491 : Les habitans du village de Bussurel dans la seigneurie d'Héricourt devaient, le jour de Noël, chacun cinq sous quatre deniers pour le droit de gîte aux chiens. Le receveur du domaine pouvait saisir et faire enlever les portes des maisons de ceux qui étaient en retard d'acquitter cette prestation, et s'ils les replaçaient sans avoir payé, ils étaient condamnés à une amende de soixante sous.

(1) *Ordonnances pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard*, 1595 : « Touchant les chiens et mâtins des sujets. Chaque village doit fournir trois bons gros chiens propres à la chasse, les petits et moindres villages deux bons chiens. Les chiens d'une chascune seigneurie devront avoir une marque à part, afin de les pouvoir recognoistre et séparer d'entre ceux du comté.... Les chiens des meuniers devaient une fois par an être délivrés pour la chasse du sanglier. »

Arch. du Doubs, E. 246. Chiens pour la chasse fournis aux comtes de Montbéliard ; voir aussi E. 248-449.

(2) Bibl. de Besançon, vol. 8924. *Ordonnances pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard*, 1595, p. 29 et suiv. — *Comme*

Pour cette corvée, on leur remettait une légère indemnité; une indemnité plus forte était donnée pour le transport des animaux tués à la chasse. La tête de l'animal de grand gibier revenait de droit, d'après les ordonnances, à celui qui l'avait rapporté. Si c'était un sanglier, le transport était payé d'un pain et d'un demi-gobelet de vin (1).

Les comtes de Montbéliard se faisaient remettre, pour un prix stipulé, toutes les fourrures des renards, martres, loups-cerviers, loups et lièvres pris sur leurs terres, et

---

les subjets devront tousjours comparoir et assister aux chasses et s'y contenir : « Peine de prison pour ceux qui ne comparaissent pas aux chasses du cerf. Ceux qui comparaîtront trop tard pour la chasse du sanglier ne devront recevoir que la moitié de l'ordinaire et être chastiés par prison. Ceux ordonnés sur les deffences seront aussi punis de prison. »

Ibid., p. 31. *Touchant la conduite et charrois des cordes, filets et autres instruments servans à la chasse*, à peine de 6 livres d'amende et 3 jours de prison pour un chacun défaillant.

Arch. du Doubs, E. 168. Requête de Jean Gillot d'Aybre, affranchi de la condition de taillable et corvéable, demandant l'exemption d'assister à la chasse (23 août 1621).

E. 423. Rapport du grand forestier sur la difficulté que font les habitants de Bondeval de mener le gibier à sa destination et sur leur refus de faire le trac (1759).

E. 507. Requête des habitants de Courcelles traduits en justice pour avoir refusé d'aller hayer et chasser comme les autres sujets, demandant d'être renvoyés de cette poursuite, étant sujets mainmortables du chapitre de Montbéliard (1542).

E. 955. Lettres des habitants de Seloncourt, qui demandent la remise d'une amende de 20 sols pour avoir refusé de se rendre au trac du loup (1787).

E. 1068. Sentence qui condamne deux particuliers de Vandoncourt à comparaître aux chasses toutes les fois qu'ils y seront commandés (1579-1660).

E. 1048. Exemption de corvée de chasse pour le terme de huit ans accordée aux habitants de Villars-sous-Dampjoux par le comte de Montbéliard, le 19 novembre 1656.

E. 1051. Affranchissement des corvées accordé aux habitants et manants des villages et communautés de Mambouhans, Dambelin et Villars-sous-Écot par Henri de Wurtemberg, en 1479.

(1) *Ordonnance pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard*, 1595, p. 31. *De la chasse du loup.*

tous les bois des cerfs et chevreuils tombés au moment de la mue (1).

Par contre, ils payaient à leurs gardes forestiers un prix fixe pour chacune des espèces de gibier que ceux-ci tuaient pour eux (2).

Ils étaient excessivement jaloux de leurs chasses (3). Les archives de leur comté conservent les nombreuses plaintes et informations qu'ils firent durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles au sujet des incursions sur leurs terres des seigneurs du voisinage ou de leurs chasseurs. On y relève des difficultés avec le prieur de Chaux (4), l'abbé des Trois-Rois (5),

---

(1) *Ibid.*, p. 28 : « *De la venaison cheute....* comme de renards, martres, louvecerves, loups, lièvres et autres semblables que les sujets retreuvent tant par les bois que dehors aussi qu'ils prennent aux pièges ou loupvières icelles devront être apportées au forestier et seront payés un chascun pour chascune pièce tel droit comme d'ancienneté a été accoutumé, etc.... »

Ibid., p. 29 : *Comme on se devra contenir, lors que les cerfz et chevreux muent et jettent leurs testes ou cornes.*

(2) *Ordonnances des eaux et forêts du Comté de Montbéliard du 8 févr. 1779*, p. 12. « Droits de tirage du gibier : pour un cerf, une biche ou un sanglier, 2 livres 10 sous ; pour un faon, chevreuil, marcassin, au-dessous de 60 livres, 1 livre 5 sous ; pour une oie sauvage, 10 sous ; pour un canard, un lièvre, une bécasse, une perdrix ou une gelinotte, 5 sous ; pour une demi-douzaine d'alouettes ou de grives, 4 sous ; pour une bécassine ou un ramier, 4 sous.

« Les gens de la forêterie ne pourront rien exiger pour serres d'oiseaux de proie, ni pour museaux de renards, mais ils pourront s'approprier les peaux des loups, renards, martres, fouines et blaireaux qu'ils tueront.

« Les peaux des cerfs, biches, faons et chevreuils seront vendues à notre profit par le grand forêtier. »

(3) *Arch. du Doubs*, E. 131. Pièce en langue allemande de 1538 concernant le droit de chasse à Abévillers, prétendu par Luc de Reischach. seigneur d'Abévillers en partie, et exercé par ses sujets. Ce droit lui est contesté par les comtes de Montbéliard.

(4) *Arch. du Doubs*, E. 473. Information au sujet d'actes de chasse commis par le prieur de Chaux.

PRIEURÉ DE CHAUX, à Chaux-lez-Clerval (Doubs).

(5) *Arch. du Doubs*, E. 368. Information et correspondance au sujet d'une chasse faite par l'abbé des Trois-Rois dans le bois de Beutal.

L'ABBAYE DES TROIS-ROIS, commune de Mancenans (Doubs), avait été

le comte de Charny (1), le seigneur de Dampierre (2), le comte de Varax (3), le comte de Coligny (4) et le marquis de Jouffroy (5). L'archevêque de Besançon lui-même (6) n'est pas à l'abri des doléances des comtes de Montbéliard à l'occasion des chasses faites dans leurs bois par ses sujets de Mandeure.

Du reste, si, très anciennement, les habitants de Dung et d'Issans (7) avaient été affranchis : les uns d'après une antique tradition, pour avoir délivré la contrée d'une vouivre; les autres pour avoir tué un loup furieux qui portait la terreur dans le voisinage, les princes de Wurtemberg, en prenant possession du comté de Montbéliard, n'accordèrent pas de nouvelles franchises. Ils songèrent plutôt à retirer le droit de chasse à ceux de leurs sujets qui le possédaient déjà. Un édit du 29 octobre 1589 en priva les habitants de Mandeure et de Courcelles (8).

---

fondée en 1133. Elle porta primitivement le nom d'abbaye de *Lieu-Croissant*. Ce ne fut qu'au xvie siècle qu'elle prit la dénomination de *Trois-Rois*.

(1) *Arch. du Doubs*, E. 1054. Démêlés pour faits de chasse par le comte de Charny dans les bois de Béchamp (1576).

(2) *Arch. du Doubs*, E. 916. Avertissement des officiers d'Héricourt sur l'entreprise du seigneur de Dampierre de chasser dans les grands bois de Saint-Maurice (25 mai 1580).

(3) *Arch. du Doubs*, E. 1054. Avis du conseil touchant une chasse faite par le comte de Varax aux bois de Belchamp et de Voujaucourt (1599).

(4) *Arch. du Doubs*, E. 1054. Ordre au forestier de s'opposer à la chasse du comte de Coligny dans les bois de Voujaucourt (1725).

(5) *Arch. du Doubs*, E. 427. Rapport sur un délit de chasse commis par le chasseur du marquis de Jouffroy, 1785. Plaintes contre le marquis de Jouffroy au sujet de chasses indues, décembre 1779.

(6) *Arch. du Doubs*, E. 765. Plaintes et lettres au sieur archevêque de Besançon, contre ses sujets à Mandeure, qui chassaient dans les bois de la seigneurie, 14 octobre 1604.

(7) Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 183.

(8) *Arch. du Doubs*, E. 765. Édit du 29 octobre 1589, défendant de chasser aux sujets de Mandeure. Dans cet édit, le prince, prétextant que la chasse n'est pas « combinable à l'estat et conditions des sujets, ains plustost leur vocation les appelle à la culture de la ter[re] à eux beaucoup mieux séante et profitable qu'icelle chasse ».... défend à ses « sujets de Mandeure et Courcelles ».... la chasse « aux cordes, harque-

III.

Pendant leurs séjours à Montbéliard, ces princes chassaient ordinairement le cerf et le sanglier [1]. La chasse du cerf fut toujours la chasse la plus en honneur dans notre province, comme, du reste, dans toute la France. C'était celle que l'on offrait de préférence à de nobles invités ou à d'illustres visiteurs. Quand, en 1501, Philippe le Beau [2], de passage en Franche-Comté, s'arrêta à Gray, M. de Tramelay le mena dans la forêt de la ville, où l'on prit un grand cerf. Un siècle plus tard, le 30 octobre 1637, l'archiduc d'Autriche, Léopold [3], et l'archiduchesse son épouse, qui traversaient le comté, furent invités par le duc de Wurtemberg à chasser dans son parc de Montbéliard. Ces princes furent accompagnés pendant cette chasse par le comte de Cantecroix, le marquis de Varambon et de nombreux gentilshommes. A son issue, ils entrèrent solennellement à Montbéliard qu'ils quittèrent le lendemain.

Dans ces occasions, le cerf se chassait à courre, avec des chiens-dogues qui portaient comme marques les armoiries du seigneur [4]. Ces chasses, dans notre pays à

---

bouses ou aultrement en aulcune façon ou manière que ce soit, à peine de nos griesves indignation[s] et d'être punis et châtiés selon nos édits prohibitifs sur le fait de la chasse et de[struction] de venaison, sans aucune remission. »

Le 26 septembre 1543, avaient été établis les « droits que M. le comte de Mombe[lia]rt ha à cause du contez dudict Mombe[lia]rt de pouvoir chasser à voix de cris, sons de cors et trompettes, faire hayer et tendre cordes ès bois de la communauté de Mandeure à quanteffois que bon luy semble. »

(1) Cf. Duvernoy, *Éphémérides du comté deMontbéliard*, 5 sept. 1604, p. 339. Séjour du duc Frédéric à Montbéliard, et notes de la page 471.

(2) Le comte Hugon de Poligny, *La Franche-Comté ancienne et moderne*, t. II, p. 28.

(3) Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 416.

(4) *Arch. du Doubs*, E. 368. Lettre du marquis de Varambon à MM. les

pentes escarpées et rocailleuses, étaient généralement difficiles à suivre. Quand le cerf était forcé et pris, on l'abandonnait aux chiens.

Aussi, pour se procurer du gibier, avait-on recours à la chasse à la haie (1). Une centaine de paysans étaient rangés autour d'une enceinte, où les limiers des veneurs avaient rencontré quelques bêtes fauves. Les paysans faisaient, sans bruit, retourner les animaux qui s'approchaient d'eux

---

baillif, chancelier et conseil de la comté de Montbéliard du 12 septembre 1625, expliquant que le mois précédent, en compagnie de plusieurs autres seigneurs, en poursuivant un cerf qu'ils coururent deux jours, ils traversèrent un grand pays de bois et de plaine. Il s'étonne qu'on trouve étrange qu'il ait passé par les forêts de Granges, en ce pays les seigneurs ayant « telle autorité, » faisant de même dans ses bois de Neufchatel, « selon qu'il se recognoit par les *marques d'armoyries* qu'a tout coup on incise aux chiens dogues. »

(1) La chasse à la haie était très généralement pratiquée :

L'abbé Richard, *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu*, 1857, p. 86. Les religieux avaient le droit de chasse dans la longue haie ; quelques-uns d'entre eux se livraient à ce divertissement. Une enquête faite en 1530 fait voir que certains religieux.... tendaient principalement des pièges aux bêtes sauvages et les tuaient à coup d'arbalète et d'arquebuse.

Arch. du Doubs, E. 530. Original en allemand de la concession faite par Jean-Frédéric, comte de Montbéliard, en faveur de Frédéric-Jean de Brunigkofen, de la chasse dans un petit bois de Dambenoy, en observant particulièrement les ordonnances « forêtales » de dresser des filets, de hayer, chasser et de tirer le renard, lièvre, chevreuil, bête fauve et noire, datée de Stuttgart le 6 juillet 1610.

Ibid., E. 765. Droits du comte de Montbéliard de chasser à voix de cris, sons de cors et trompettes, faire hayer et tendre cordes ès bois de la communauté de Mandeure (1543).

Jean Petremand, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, à Dole, 1619, p. 312. « La chasse est interdite à toutes gens de commune non nobles ... soit à haies, cordes à col, trait de couleuvrines, arbalètes, ni autres engins. » Abrégé des édits, ordonnances et coutumes, p. 20. « Gens de poete ne pourront chasser ni hayer. » On appelait *gens de poete* les roturiers sous la puissance et sujétion d'un seigneur, qui n'étaient pas mainmortables.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, t. III « Heyare : Aliud est hayer, in consuetud. comitatus Burgundiæ, art. 106, ubi species venationis est, cum qui ad feras captandas silvam aut boscum hays sepit, ut eas ibi includat. »

et les maintenaient dans l'enceinte. Celle-ci était rapidement entourée de toiles de huit pieds de haut, soutenues par des fourches. D'autres fois, le gibier cerné était poussé vers un parc préparé d'avance et fermé par de hautes haies de branches entrelacées. Les toiles ou la haie s'ouvraient en un point sur une allée de trente pas de long environ et de trois pieds de large. Cette allée était faite de branches feuillées, maintenues par des pieux solides de six pieds de haut. Des fascines, supportées par des pieux, la couvraient. Deux portes, également en branchages, permettaient d'en fermer les extrémités. On y conduisait doucement le gibier, en rétrécissant progressivement l'espace dans lequel il était parqué. Une cabane ou caisse à claire-voie placée à la sortie de la galerie permettait de s'emparer des animaux qui s'y étaient engagés (1).

---

(1) *Nouveau traité de vénerie par un gentilhomme de la vénerie du Roi*, 1750, chapitre XXXV. Manière de prendre les cerfs dans les toiles.

Au XIVe siècle, Gaston Phœbus, dans son Miroyr des deduits de chasse, consacre un chapitre aux *Moyens de fere hayes pour toustes bestes*. Les procédés varient un peu : des traqueurs rangés en demi-cercle, menant grand bruit de la voix et du cornet, dirigeaient le gros gibier vers une haie d'un seul alignement, où d'avance on avait préparé de nombreux pertuis garnis de filets parfaitement masqués. Les animaux, effarés, se précipitaient vers ces issues. Enveloppés dans les poches des *rais*, ils tombaient sous les coups d'hommes apostés derrière la haie et faisant par conséquent le guet-apens. Au plus étroit passage, on préparait en quelques cas un fer aiguisé implanté à l'extrémité d'une branche qu'on maintenait courbée au moyen d'un lien que l'animal brisait facilement en forçant l'obstacle. La branche, faisant ressort, se projetait en avant et lançait l'arme en plein corps de l'animal. On nommait cet engin le *dardier*. — Peigné-Delacourt, *La chasse à la haye*, Paris, 1858, p. 11.

Ordonnances pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard, p. 17 : *Touchant les hayes pour la chasse*. « Nosdits forestiers, en faisant les hayes, tiendront la main que ce soit tousiours en saison propre ; et ne permettront de couper bois des deux costez desdictes hayes, à quinze pas près d'icelles ; ains laisseront ledit bois droit, et feront à faire les portes et pertuis desdittes hayes, autant que possible sera, seulement de ramages et branches, sans prendre des fontes ou autres jeunes arbres. A quoy nosdits veneurs, forestiers et substitus par

La prédilection de la noblesse pour la chasse du cerf devait amener la destruction complète de ce gibier dans notre province. Tandis que le cerf était très commun en Franche-Comté à l'époque féodale, on ne le rencontrait plus au XVII[e] siècle qu'aux environs de Mouthe, dans la forêt de Chaux et dans le comté de Montbéliard, où les princes de Wurtemberg l'ont chassé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (1). Depuis la première partie du XIX[e], il a complètement disparu. Si, de loin en loin, un animal égaré venant de la Haute-Marne est signalé dans l'ouest de la Haute-Saône, il n'y séjourne jamais.

La bibliothèque municipale de notre ville conserve une carte très curieuse de la Franche-Comté, datée de 1624 (2). Elle donne des indications intéressantes sur les ressources en bétail et en gibier que la province pouvait fournir à cette époque. Sur cette carte, à l'ouest du lac Sainte-Marie, près de Vaulx, on voit un cavalier armé d'une lance, un chasseur l'épieu à la main et trois chiens poursuivant un cerf. La même chasse est répétée près de Mouthe. Dans les

---

leurs serements, tiendront la main serieuse, et auront diligent esgard à ce que lesdittes hayes ne soyent derompues et le bois emporté à peine de faire à refaire lesdittes hayes à leurs propres frais. Et celuy qui sera treuvé prendre et emporter bois desdittes hayes sera emendable à chascune fois de soixante sols ditte monnoye. »

Ibid. « Nosdits forestiers feront toujours refaire et raconstrer les hayes en temps et saison propre ; mesme entre les deux Nostre-Dame d'emmi augst et la Chastel. Tous ceux qui seront treuvez à couper quelque chose des pannels ou filets de chasse, un chascun d'iceux sera emendable de dix livres et tenir prison trois jours et nuicts avec pain et eau à ses frais pour la première fois. »

(1) *Arch. du Doubs*, E. 131, 233, 302, 473, 1008. Informations pour délit de chasse de cerfs et de biches pendant les années 1767 à 1785.

(2) *Bibl. de Besançon.* Carte gravée portant pour suscription : [« Philippo IV Hispaniarum et Indiarum regi catholico, [invicto, felici, semper augusto. [Burgundiæ comitatus topographiam hanc accuratissimam perpetui obsequii monumentum [Joannes Mauritius Tissotus Sequanus [eidem monarchiæ maximo a Bellicis munimentis [vovet, dedicat, consecrat. [MDCXXIV. »

prés-bois de la moyenne montagne, des bergers gardent leurs troupeaux; des bœufs paissent dans les prairies du val d'Amour. La forêt de Chaux, d'après cette même carte, est très peuplée : un chasseur portant un épieu, un cavalier la lance au poing et deux chiens venant de la Corne de Chaux poursuivent un cerf qu'attend un chasseur posté près de la Vieille-Loye, l'arbalète tendue, tandis qu'un habitant de Chastelet court sur lui avec une fourche. A proximité d'Azans, un lièvre est au gîte sur la lisière de la forêt, et, à l'opposé, un cavalier, brandissant une dague, sort de Courtefontaine et se dirige sur un sanglier remis non loin de Fourg.

Les sangliers ont, en effet, toujours affectionné cette partie très humide de la forêt de Chaux, près de laquelle des côtes escarpées et des halliers impénétrables leur offrent une retraite assurée. Les mœurs nomades, qui les portent à de longues pérégrinations, et l'abondance de leur progéniture en ont maintenu le peuplement dans nos forêts; ils y sont même, certaines années, assez communs.

Les seigneurs les chassaient autrefois à courre et, s'en approchant au ferme, les tuaient à coups d'épieu et de fourche. Un curieux spécimen de ces fourches, datant probablement de la fin du xve siècle, a été retrouvé, vers 1880, dans une grotte des environs de Guillon (1). Cette arme est actuellement au musée archéologique de notre ville. Elle devait servir non seulement à la chasse du sanglier, mais aussi à celle de l'ours.

Avant l'arquebuse, dont l'emploi ne s'est généralisé qu'au xvie siècle, les armes ordinaires des chasseurs étaient le pieu aiguisé, l'épieu, l'arc et l'arbalète. Les gentilshommes ne se servaient de ces dernières qu'à la chasse et jamais sur le champ de bataille.

---

(1) Cette fourche a été offerte vers 1880 au Musée archéologique de Besançon par M. Jonart, receveur principal des contributions indirectes, à Baume-les-Dames.

Les chiens sont souvent blessés quand le sanglier leur fait tête ; aussi, pour les préserver de ses terribles attaques, on les armait, au xve siècle, comme pour le combat (1). Ils étaient entourés d'une forte toile garnie intérieurement d'étoupes et destinée à amortir les coups de boutoir du sanglier.

Celui-ci était aussi chassé au trac, c'est-à-dire en battue. Interdite dans le comté de Bourgogne depuis le xvie siècle (2), cette chasse, en raison de l'abondance des sangliers dans le comté de Montbéliard, y était pratiquée par les princes de Wurtemberg (3). Vers la fin du xviiie siècle, leurs sujets eurent souvent à se plaindre des ravages faits dans leurs cultures par ces animaux (4). Ils n'obtinrent que bien rarement la permission de les tuer ; il leur était seulement permis de garder leurs champs avec des pistolets chargés à poudre (5). Parfois cependant on les autorisa, au xviiie siècle, à faire des tracs sous la direction des forestiers. C'était, à bien peu de chose près, la législation encore en vigueur actuellement.

Mais les dégâts causés aux récoltes par les sangliers faisaient cependant moins d'impression sur les populations rurales que les déprédations des ours et des loups.

---

(1) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. II, p. 184.

(2) Jean Petremand, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, 1619. Livre VII, p. 317.

Dunod, *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, 1756, p. 66 et suivantes.

(3) *Ordonnances pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard*, 1595.

(4) *Arch. du Doubs*, E. 202, 308, 323, 392, 584, 680. Plaintes contre les ravages causés par les sangliers.

(5) *Arch. du Doubs*, E. 303. Permission aux habitants de Bart de tirer avec des pistolets sur les sangliers, 1760-1761. — E. 392. Même permission donnée en 1772 aux habitants de Blamont.

La permission de tirer à balle fut accordée le 4 juillet 1755 aux habitants de Bart, mais seulement sous la conduite du forestier du district et dans la partie de Montbart et de Miémont.

L'ours que l'on rencontrait dans les forêts et les montagnes du Jura était l'ours brun, appelé aussi par les naturalistes l'*ours des Alpes* (1). Cet animal, long d'un mètre trente à un mètre quarante, vivait ordinairement de racines, de baies, de grains et de miel. Il s'attaquait pourtant quelquefois au bétail et même à l'homme. Quand il était provoqué, il s'acharnait à la poursuite de son ennemi et il cherchait à l'étouffer sur sa large poitrine.

Pendant longtemps, il fut très commun en Franche-Comté. On le rencontrait dans les vastes forêts du Lomont, du val du Saugeois, de Pontarlier et de Joux, dans les vallées voisines d'Ornans, dans les montagnes de Morez et de Saint-Claude et sur la rive droite de l'Ain (2).

Vers 1375, on voit Jean, comte de Nevers, le chasser dans les forêts du Lomont (3), en compagnie du comte de Montbéliard. Les chroniques nous en citent d'autres exemples : ainsi, en 1454, pendant que les notaires rédigeaient, au château de Joux, l'acte d'achat de cette forteresse vendue par Guillaume de Vienne au duc Philippe de Bourgogne, des chasseurs amenèrent à ce prince une ourse vivante qu'ils venaient de prendre dans les forêts voisines (4). Les archives de la maison de Chalon contiennent aussi le récit de la chasse d'une ourse qui, en 1457, faisait de grands ravages dans la terre de Mirebel, tuant les bœufs et le bétail qu'elle y rencontrait (5). Quatre-vingts paysans se réunirent et tendirent des cordes aux hayes. L'animal, chassé et déjà blessé d'un coup de sagette, se prit dans

---

(1) Le frère Ogérien, *Histoire naturelle du Jura, Zoologie vivante*, 1863, t. III, p. 54.

(2) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 497.

(3) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. II, p. 184-185.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 496.

(5) *Enquête de 1475.* — Procès du seigneur de Mirebel contre l'abbesse de Château-Chalon, rappelé par E. Clerc dans son *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 497.

les cordes. L'un des chasseurs lui donna un coup d'épée, mais la bête furieuse se dégagea et se rua sur le paysan, qui fut renversé. Le père de ce chasseur accourut à son secours, se précipita sur l'ourse et l'abattit. La tête en fut remise aux officiers de Mirebel. Elle était, dans cette seigneurie, le tribut dû pour l'ours (1); car généralement les seigneurs se réservaient la tête et quelquefois aussi les pattes des ours tués sur leurs terres. La patte était, en effet, regardée comme le morceau de choix.

Certaines autres chasses sont mentionnées dans l'histoire de la province. Le comte Frédéric de Wurtemberg tua plusieurs ours de sa main. En 1581, ce prince, chassant le sanglier dans la forêt de Mont-Bart, fut attaqué avec furie par une ourse qui allaitait ses petits. Sans le secours d'un vigoureux chien anglais, sa vie aurait été en danger. Un tableau, que l'on voyait autrefois dans les appartements du château de Montbéliard, représentait cet épisode (2). Il en tua un second, en 1587, dans la forêt de Blamont. Son fils, le duc Louis-Frédéric, ne fut pas moins heureux. En 1622, il prit un ourson vivant dans la forêt de Chamadon (3) et il en envoya les pattes au duc Jean-Frédéric (4), son frère, en s'excusant de la modicité du présent.

---

(1) C'était le *treü* le plus habituel pour l'ours, mais, tandis que le prieur de Montbenoît se réservait la tête, les quatre pieds et le boyau gras des ours tirés dans le val du Saugeois, l'abbé de Balerne ne demandait que les pattes de ceux pris sur les territoires de Ney, Champagnole, Vaudioux et Pillemoine, et le seigneur de Mérona, Orgelet, Presilly, Rethouse et Saint-Georges, dans une charte de 1414, se faisait la même réserve (*Zoologie vivante*, par le frère Ogérien, t. III, p 54). Les habitants de la seigneurie de Franquemont, qui avaient le droit de chasse en l'absence de leur seigneur, lui devaient, dès l'année 1482, la tête et la patte droite des ours qu'ils tuaient (*Éphémérides du comté de Montbéliard*, par Duvernoy. Additions, p. 519).

(2) Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 440 et 519.

(3) Forêt de Chamadon, territoire d'Audechaux et d'Écurcey.

(4) Le comte Frédéric avait aussi envoyé les deux pattes de l'ours

Les ours subsistèrent sur le territoire de Mandeure jusque dans la seconde moitié du xviie siècle. On en rencontrait encore à cette époque dans la vallée de la Loue. Des chasseurs en tuèrent un, le 28 janvier 1668, sur le territoire d'Ornans (1). A Goumois, au bord du Doubs, se trouve une auberge dont l'enseigne représente la chasse d'un ours tué en cet endroit pendant le xviiie siècle.

Quelques-uns de ces animaux se sont perpétués dans les hautes montagnes de l'arrondissement de Saint-Claude et dans les forêts des environs de Clairvaux. Quinze ou seize ont été tués dans cette région pendant la première partie du xixe siècle. Le mouvement croissant de la population et le perfectionnement des armes les ont refoulés sur les sommets voisins de Gex (2), et actuellement ils ont complètement disparu des montagnes du Jura.

Les loups étaient beaucoup plus nombreux et leur férocité rendait leurs ravages plus fréquents et plus terribles. Non seulement le bétail, mais aussi les enfants, en devenaient souvent victimes. Dès le xive siècle, les ducs de Bourgogne s'efforcèrent de les faire détruire (3). Ils avaient des valets chargés de les chasser en tout temps. En 1300, les loups étaient si communs que Robert de Bourgogne distribua de nombreuses aumônes aux pauvres gens qui avaient eu à souffrir de leur voracité. Il fit expérimenter sur un agneau une poudre qui devait, dit la chronique, « leur être fort malsaine (4) ». En 1378, le duc Philippe fit acheter deux milliers et demi de crochets et un

---

qu'il avait tué dans la forêt de Blamont au duc Louis de Wurtemberg, son cousin.

(1) Le chanoine Suchet, *Anecdotes et coutumes anciennes dans le val d'Ornans*, br. in-4, p. 17.

(2) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 497.

(3) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 184, note 7.

(4) J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1302-1329, Paris, 1887, p. 119.

millier d'aiguilles de fer « à donner à manger aux loups pour les faire mourir [1] ». L'année suivante, il fit encore de grands frais pour leur destruction [2]. Son fils, le comte de Nevers, à l'âge de seize ans, passait, en plein hiver, huit jours à les poursuivre au milieu des neiges [3].

Les ordonnances du comté de Bourgogne [4], en constatant que les loups blessaient souvent les personnes et causaient beaucoup de dommages, imposaient l'obligation aux communes de les faire chasser et de payer une prime de dix francs monnayés pour chaque loup ou ours tué. Pendant la dernière partie du XVIIIe siècle, des louvetiers furent nommés dans chaque bailliage [5]. Cette organisation donna de bons résultats. En quinze ans, de 1775 à 1790, on détruisit en Franche-Comté 4,843 loups [6].

Ces fauves n'étaient pas moins communs dans le comté de Montbéliard, où ils ont fréquemment porté la terreur dans les campagnes. Ils y causèrent de grands ravages en 1575 et en 1590, année pendant laquelle un grand nombre étaient atteints de la rage [7]. En sept ans, de 1617 à 1624, le duc Louis-Frédéric en tua *cent huit* de sa main. Malgré les divers moyens de destruction employés contre eux, les loups continuèrent à désoler les campagnes durant les dernières années du XVIIe siècle. En 1695, plusieurs enfants

(1) Ed. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 184, note 7.

(2) *Archives de la Côte-d'Or*, B. 1457. Années 1379-1380. Grands frais pour chasser les loups dans toute la Bourgogne.

(3) Ed. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 184, note 6. Compte d'Oudot Donay (1387-1388).

(4) Jean PÉTREMAND, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*. Titre XLVIII. Chasse des loups, CLXXXIII et CLXXXIV.

(5) *Arch. du Doubs*, C. 205, carton 120. Nominations de louvetiers dans les bailliages de Gray et de Besançon, 12 janvier 1770.

(6) *Arch. du Doubs*, C. 205, carton 120. État des loups, louves et louveteaux qui ont été détruits en Franche-Comté depuis l'année 1775 jusqu'au 30 mai 1790.

(7) Ch. DUVERNOY, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 206.

furent blessés ou dévorés (1). Pourtant les comptes des communes montrent que partout on leur faisait la guerre sans répit, et que les récompenses accordées pour leur destruction stimulaient efficacement les habitants. Dans la seule commune de Badevel (2), en vingt ans, de 1768 à 1789, on en prit 27, dont 13 louves. La prime était alors de 16 sols par louve et de 8 sols par loup. Depuis le commencement du XIXe siècle, l'élévation des primes et une nouvelle organisation de la louveterie en réduisirent beaucoup le nombre. Ils sont même actuellement assez rares.

IV.

A la cour des rois de France, lorsque arrivait la Sainte-Croix de mai, les veneurs tout habillés de vert, sonnant de la trompe et armés de gaules vertes, venaient expulser les fauconniers, car c'était la saison de courre le cerf; mais quand arrivait la Sainte-Croix de septembre, la fauconnerie prenait sa revanche; le grand fauconnier se présentait à la cour et en chassait à son tour les veneurs (3). Pour nous aussi, le temps est maintenant venu de parler de la chasse au faucon. Cette chasse n'était pas moins

---

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, t. IX, p. 227. — *État de ce qui s'est passé à Besançon depuis 1612 à 1721 :* A la suite des invasions des Suédois et des incursions des Français, la famine sévit à Besançon et dans ses environs. Pendant l'hiver de 1649, les paysans se réfugièrent dans la ville. « Pendant tout le mois de janvier 1640, les loups passoient la rivière proche le moulin de la ville, entroient à Besançon et mangeoient les enfants qui couchoient dans les rues. »

(2) *Arch. du Doubs*, E. 296. — Badevel. — Dépenses faites pour la destruction des loups; *ibid.*, E. 250, 233, 330, 331, 356, 357, 427, 449, 955.

(3) *Mémoires de Robert III de la Marck, seigneur de Fleuranges, dit l'Adventureux* (1499-1521).

estimée que la chasse à courre et, comme elle, elle donnait souvent lieu à un grand déploiement de luxe.

Le fauconnier, utilisant à son profit l'instinct des oiseaux de proie, les dressait à s'emparer du gibier qu'il leur désignait.

Plusieurs espèces d'oiseaux de proie étaient propres à ce genre de chasse. On les classait en *oiseaux nobles* et en *oiseaux ignobles.*

Les oiseaux nobles comprenaient : le *gerfaut* (1), ou faucon blanc, originaire des pays du nord, le plus rare et le plus estimé de tous; le *sacre* (2), originaire de l'Europe orientale ; le *lanier* (3), dont le mâle est appelé *laneret*, et qui, autrefois, était très employé en France ; l'*alphanet* (4), variété du lanier ; le *pèlerin* (5), ou faucon de passage, appelé aussi grand tiercelet, espèce la plus commune ; le *faucon gentil*, variété du pèlerin ; l'*émerillon* (6), ordinairement connu sous le nom de tiercelet; le *hobereau* (7), ou tiercelet bleu, et la *crécerelle* (8) appelée aussi amouchat.

---

(1) Le gerfaut, *Hierofalco candicans* et *Hierofalco gyrofalco*, habite la Suède, la Norvège et le nord de la Russie. — *La Fauconnerie*, par L. Magaud d'Aubusson, Paris, 1879, p. 137.

(2) Le sacre, *Falco sacer* (Naumann, pl. 23), habite l'Asie et l'Europe orientale. Il a été observé dans la Hongrie, la Silésie et la Russie méridionale.

(3) Le lanier, *Falco lanarius* (Linné), habite la Dalmatie et d'autres contrées de l'Europe orientale et méridionale.

(4) L'alphanet, probablement le *Falco chicquera* (Brehon), ou *Falco biannicus*, se rencontre en Grèce, Égypte et dans le nord de l'Afrique.

(5) Le pèlerin, *Falco peregrinus* (Brisson), vulgairement appelé grand tiercelet, oiseau de passage, nicherait, d'après le frère Ogérien (*Histoire naturelle du Jura. — Zoologie vivante*, t. III, p. 114), dans les escarpements du mont Eros et du Reculet (Jura).

(6) L'émerillon, *Falco œsalon* (Temminck), vulgairement appelé tiercelet, est un oiseau de passage en partie sédentaire. — *Zoologie vivante*, par le frère Ogérien, p. 115.

(7) Le hobereau, *Falco subbuteo* (Linné), vulgairement appelé tiercelet bleu, est un oiseau sédentaire et commun en Franche-Comté. — *Zoologie vivante*, par le frère Ogérien, p. 114.

(8) La crécerelle, *Falco tinnunculus* (Linné), vulgairement appelée

Tous ces oiseaux étaient nommés *oiseaux de leurre*, d'après leur mode de dressage ; ou *oiseaux rameurs*, si l'on considérait la nature de leur vol.

Les oiseaux ignobles étaient l'*aigle* (1), l'*autour* (2) et l'*épervier* (3). Ils étaient appelés *oiseaux de poing* et sont tous des *oiseaux voiliers*, en raison de leur vol.

Qu'ils fussent *niais*, c'est-à-dire pris au sortir de l'*aire ; sors*, ce qui désignait les faucons dans leur première année avant la mue ; ou *hagards*, ce qui se disait des oiseaux ayant mué, ils devaient tous être soumis à l'affaitage, c'est-à-dire au dressage spécial qui permettait de les utiliser (4).

Dès que l'on s'était emparé du faucon, il était enfermé dans une pièce obscure. On lui couvrait la tête d'un chaperon pour le priver entièrement de la vue, ou bien l'on procédait à la *cilieüre*, qui consistait à coudre ses paupières. Aussitôt après on le *rebouchait*, c'est-à-dire qu'on lui rognait les ongles. Pour ces deux opérations, le fauconnier l'emprisonnait dans le *maillolet*, espèce de sac qui l'empêchait de remuer et d'abîmer ses ailes. Il lui

---

épervier, tiercelet et amouchat, habite la Franche-Comté, où elle est très commune. — *Zoologie vivante*, par le frère Ogérien, t. III, p. 116.

On se servait aussi du *tagarot*, qui venait du midi de l'Espagne et de Barbarie, que François de Saint-Aulaire (*La Fauconnerie*, 1619) appelle tartarot, et qui, d'après Schlegel, serait un autour des Açores.

(1) L'aigle, l'*Aquila fulva* des naturalistes.

(2) L'autour, ou épervier autour, *Astur* ou *falco palumbarius* (Linné), est vulgairement appelé *aigle chasseur*.

(3) L'épervier commun, *Astur nisus* ou *falco nisus* (Linné), qui est vulgairement appelé tiercelet et que l'on confond parfois avec la crécerelle.

(4) François DE SAINCTE-AULAIRE, sieur de la Renodie en Périgord, *La fauconnerie*, Paris, 1619.

L. MAGAUD D'AUBUSSON, *La fauconnerie au moyen âge*, Paris, 1879.

Léon GAUTIER, *La chevalerie*, Paris, 1884.

Magasin pittoresque, 1835 : fauconnerie, 103, 123, 175 ; 1843, 251, 275.

A.-E. BREHM, *La vie des animaux illustrée*, édition française revue par Z. Gerbe, III, p. 349.

mettait ensuite les *jets*. Cétaient deux courroies en cuir souple que l'on passait autour des tarses de l'oiseau à l'aide d'un nœud bouclé. A l'extrémité de chaque jet pendait un *tournet* ou *vervelle* (1) sur lequel était gravé le nom du maître à qui appartenait l'oiseau; au tournet se fixait la *longe* servant à attacher l'oiseau à la perche. Des *grelots*, *sonnettes* ou *campanelles* étaient suspendus aux tarses au-dessus du jet. Le *chaperon* (2), dont les oiseaux avaient la tête couverte quand on les sortait, était richement orné et fait de cuirs de couleurs vives.

Après avoir habitué le faucon à se laisser porter sur le poing, que recouvrait un fort gant fait d'une double peau de chien ou de cerf, on dressait l'oiseau avec le *leurre*. C'était un morceau de bois recouvert sur deux côtés par les ailes et le manteau d'un pigeon. Entre les ailes, on attachait la viande destinée à la nourriture du faucon. Après l'avoir déchaperonné, le fauconnier lui jetait le leurre. Il le laissait s'en repaître pendant qu'il l'excitait par un cri spécial ou le sifflait. Il l'habituait ainsi à revenir à sa voix et à la vue du leurre.

Quand les faucons étaient bien dressés, les chasseurs se rendaient à cheval dans la plaine que battaient les lévriers. Dès que le gibier cherché se levait, les fauconniers jetaient un, deux et quelquefois trois oiseaux. Ceux-ci, s'ils étaient de haut vol, aussitôt après avoir vu le gibier qui leur était désigné, prenaient leur essor. Ils montaient contre le vent plus haut que leur proie, qui, à l'opposé, filait sous le vent. Ayant atteint *le dessus*, ils fondaient soudain sur elle avec une vitesse prodigieuse et regagnaient en un

---

(1) Les vervelles sont de petits anneaux de cuivre réunis à un point de leur circonférence par un clou rivé, qui leur permet de tourner l'un sur l'autre de façon à empêcher l'enroulement de la longe.

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 1521 (année 1400). Dépenses ayant pour titre : « Coffres, malles, estuis, barilz, selleries, cordonneries, vaisseaulx de cuisine, chapeaulx, gans et chaperons à oiseaulx. »

instant la distance perdue au début de leur vol. En atteignant leur proie, ils la frappaient de leurs serres et se précipitaient à terre avec elle. Les chasseurs devaient suivre rapidement à cheval le vol des oiseaux, car quelques-uns de ceux-ci pouvaient, étant dans le vent, emmener des faucons courageux à trois ou quatre lieues. Le fauconnier s'approchait immédiatement des oiseaux à terre; s'il y avait lieu, il arrêtait le combat et glissait le leurre bien pourvu entre les serres du faucon pendant qu'il prenait l'oiseau abattu.

Chaque oiseau, suivant sa force et son courage, était employé à la chasse d'un gibier différent. Le gerfaut et le sacre servaient à la chasse du milan, qui est le premier de tous les vols. Le faucon gentil et le pèlerin étaient aptes au vol de la pie, du héron, de la grue, du canard et de tous les oiseaux de rivière. Le lanier et le laneret se dressaient pour la chasse de la perdrix, de la caille, du faisan, du courlis, de la corneille et du lièvre. L'autour convenait aussi pour le faisan. L'émerillon chassait l'alouette, qui était le principal vol pour le plaisir des dames. Suivant les différentes sortes de volerie, on jetait un ou plusieurs oiseaux de proie accompagnés de deux, trois ou même quatre piqueurs.

La chasse au faucon remonte à la plus haute antiquité. Elle fut toujours et elle est encore en honneur chez les peuples de l'Orient (1), d'où elle a été importée parmi les nations latines. Elle était déjà assez répandue en France vers le VIe siècle pour que les conciles l'aient interdite, inutilement du reste, au clergé qui continua à avoir faucons et chiens de chasse (2). Cette défense, plusieurs fois renou-

(1) Le général E. Daumas, *Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert*, Paris, 1874.

(2) Conciles d'Agde en 506, d'Epaon en 517, de Mâcon en 585, de Paris en 1212, de Montpellier en 1214, et de Pont-Audemer en 1276. — Capitulaires de Charlemagne.

velée par l'Église à ses clercs pendant les siècles suivants, fut la seule entrave primitivement apportée dans notre pays à la chasse au vol. Le domaine de l'air jouissait d'une entière franchise, à la seule réserve, pour ceux qui n'étaient pas nobles, de ne pas s'aider de chiens. La chasse au faucon ne fut interdite aux roturiers que sous le règne de Charles VI (1).

Pendant le moyen âge, elle était devenue l'un des plaisirs favoris de la noblesse. Elle lui était si indispensable que, d'après la loi, l'épée et le faucon du baron défait en champ clos devaient lui rester (2).

Le faucon fut bientôt un signe distinctif de la chevalerie. Le gentilhomme portait son faucon sur le poing pour faire parade de sa noblesse. Il le conservait dans les réceptions officielles et il ne craignait pas de pénétrer avec lui à l'église. Les châtelaines firent de même et les prélats suivirent aussi leur exemple. Par droit de préséance, les évêques et les abbés pouvaient déposer pendant l'office leurs oiseaux sur les degrés de l'autel du côté de l'évangile, tandis que les seigneurs laïques devaient les placer du côté de l'épître (3).

Si le chevalier demandait à un artiste de fixer ses traits, c'était souvent l'oiseau sur le poing et l'épée au côté qu'il se faisait représenter. Les statues de personnages importants nous les montrent dans la même attitude. Nous en avons deux spécimens intéressant notre province dans la statue de Louis de Chalon à l'église d'Arguel (4), et dans

---

(1) 1380-1422.

(2) Loi de l'année 818.

(3) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 184.

(4) J. Gauthier, *La statue de Louis de Chalon, prince d'Orange, au château d'Arguel* (Doubs), 1895.

Dans une chapelle extérieure, à droite du porche de l'église paroissiale de Château-Chalon (Jura), on voit derrière l'autel un tableau à deux compartiments représentant à gauche saint Thiébaud ayant un faucon sur le poing et à droite sainte Foy. Sur ce tableau sont les ar-

celle du trésorier Jean Chousat dans la collégiale Saint-Hippolyte de Poligny. Toutes deux datent du commencement du xve siècle.

Le faucon faisait aussi partie, avec les lévriers, des attributs sculptés sur la tombe des chevaliers qui étaient trépassés de mort naturelle. Au contraire, quand le chevalier avait succombé dans les combats, on le représentait presque toujours, sur son mausolée, revêtu de l'armure complète des batailles.

L'art de la fauconnerie faisait partie de l'éducation des jeunes écuyers. Pour plaire aux belles châtelaines, il fallait que le chevalier fût brave et qu'il sût deviser d'oiseaux, de chiens, d'armes et d'amour. Autant que les propos galants, ceux de la fauconnerie trouvaient auprès des dames une oreille attentive. Si elles aimaient qu'on les entretînt « du bel art de ce plaisant deduict, » c'est qu'elles-mêmes s'y adonnaient avec passion. Montées sur de belles haquenées, portant sur leur poing mignonnement engantelé un épervier, un laneret ou un émerillon (1), elles allaient dans la plaine jeter elles-mêmes leur oiseau favori sur le gibier. Parfois, sans sortir de leur château, elles suivaient des yeux, depuis les fenêtres du donjon, le vol de leur émerillon.

A l'imitation des puissants seigneurs, c'est le faucon au poing que beaucoup de nobles dames se faisaient représenter dans leurs sceaux. Tels sont les sceaux de l'abbesse de Maisières, vivant en 1217 (2); de Jeanne de Montbéliard (3);

---

moiries de l'abbaye : *deux clefs et une épée d'or mise en pal sur champ de gueules*. Une inscription du 11 août 1571 constate la fondation de la chapelle par *discrète personne K. Chapagne (ou Champagne)*.

(1) Rabelais.

(2) Sigillum dominæ Montis acuti, pris sur l'original du chartier de l'abbaye de Maisières, de l'ordre de Cisteau, diocèse de Chalon, auprès de Beaune. — P. F. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix de Chalon*, 138.

(3) *Arch. du Doubs*, Trésor des chartes, B. 55 et 49. Sceau de Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellebogein.

J. Gauthier, 1898. *Étude sur les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard.*

de Béatrix, comtesse de Chalon (1), de Marguerite de Bourgogne (2) et de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (3). Cette dernière princesse, disent ses historiens, avait plusieurs fauconniers à son service et une grande variété d'oiseaux. Elle consacrait des sommes importantes à leur acquisition. En décembre 1308, elle paya 35 livres un gen til faucon qu'elle donna à son gendre Philippe de France. Cette somme, très importante pour l'époque, pourrait représenter aujourd'hui plusieurs milliers de francs.

Après la mort de cette princesse, la fauconnerie resta très en faveur à la cour de la maison de Chalon. L'archiduc Maximilien eut cette passion plus que tout autre prince, mais elle fut fatale à son épouse Marie de Bourgogne. Comme on le sait, cette princesse mourut le 25 mars 1482, des suites d'une chute de cheval qu'elle fit à la chasse au héron. Un siècle avant ce triste événement, le duc Philippe de Bourgogne déployait un grand luxe pour sa fauconnerie. Il avait cent chasseurs et fauconniers (4). Ceux-ci plaçaient à Aiserey et à Auxonne *des tendues* pour prendre les faucons et les oiseaux nobles. Ils faisaient aussi, à Baume-les-Messieurs, descendre les paysans avec des cordes le long des rochers pour capturer les jeunes faucons dans leurs aires (5). Mais les oiseaux qu'ils se procuraient ainsi étaient en nombre insuffisant aux besoins du duc, qui en achetait aux marchands étran-

---

(1) P. F. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix de Chalon*, 1656. Preuves de la lettre, p. 138.

(2) Ernest Petit, *Hist. du duc de Bourgogne*. Marguerite de Bourgogne, fille de Hugues IV, épouse du vicomte de Limoges, était également représentée le faucon au poing. Voir son sceau, t. V, p. 168.

(3) J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1302-1329, Paris, 1887, p. 119.

(4) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1870, t. II, p. 185.

(5) Une tradition locale raconte que dans les rochers de Hautepierre, près de Mouthier-Hautepierre (Doubs), l'on prenait des faucons pour les ducs de Bourgogne.

gers. En 1386, son trésorier donna 135 francs à un écuyer allemand (1) pour deux faucons et un gerfaut, et paya, en 1411, un autre faucon 50 écus d'or (2).

La difficulté de se procurer et de dresser les oiseaux de proie en maintint, à cette époque, le prix très élevé. Les faucons pèlerins ou gentils se payaient ordinairement huit à douze livres. A la cour des rois de France, on donnait, au xve siècle (3), dix livres tournois pour le gertaut, cent sols tournois pour le tiercelet gentil ou l'autour, et cinquante sols tournois pour le lanier, le laneret et le tiercelet d'autour. D'après les coutumes générales du royaume, tout oiseau de proie pris dans une seigneurie devait être apporté au seigneur, qui le payait le prix habituel. Mais à son tour ce seigneur était quelquefois obligé de le remettre entre les mains des gens du roi.

Dans le comté de Montbéliard, cette coutume était aussi en usage (4). Un bail de chasse sur le territoire de Bois-la-Ville (5), consenti par Antide de Grammont, châtelain de

---

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. n° 1467. Compte de Pierre du Celier (1386-1387).

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. n° 1570. Compte de Robert Bayeux (1411-1412) ; n° 1618. Prise de deux aigles à queue blanche.

(3) SAUGRAIN, *Code des Masses*, Paris, 1765, t. I, p. 102.

(4) *Ordonnance pour le regard des forêts de Frédéric, comte de Montbéliard*, 1595, p. 25, *De toute sorte de volaille sauvage défendue.* « Semblablement nous nous réservons aussi, selon l'ancien taux, de payer les faucons, autours et autres oiseaux de proye qui seront prins, et au cas qu'un ou plusieurs desdits chasseurs ne delivreroit tels ou semblables oiseaux ains le distrairoit, iceluy devra irremissiblement estre chastié par prison l'espace de huict jours et la valleur de l'oiseau qu'il aura vendu à nous confisquée. »

Ibid., p. 27. *Aires des oiseaux.* — « Pour avoir gastez, abattus par mauvais gouvernemens et les œufs pris et emportés des aires des faucons, autours et lasniers, à peine de cinq livres d'amende et quinze jours de prison.

« Les forestiers doivent prendre ou faire prendre ces oiseaux avant qu'ils soient trop drus, lesquels ils nous apporteront. »

(5) *Archives du Doubs*, E 421. Original sur papier.

Bail de chasse sur le territoire de Bois-la-Ville, consenti par Antide

Clerval et Passavant, le 24 septembre 1521, fixe le prix des oiseaux nobles dont le duc de Wurtemberg se réservait le rachat. Les oiseaux de poing étaient abandonnés au chasseur, mais comme celui-ci ne pouvait pas s'en servir,

---

de Grammont, châtelain de Clerval et Passavant, au profit de Thiébaud Convieul et Antermier Lomberdet de Fontaine, fixant le prix des oiseaux de proie et autres, dont le châtelain ou son maître le comte de Montbéliard se réservait le droit d'achat. Clerval, 24 septembre 1521.

« Entre Anthide de Grandmont, escuier, seigneur d'Exer, etc., chas« tellain de Clerval et Passavant, pour hault et puissant prince et sei« gneur Horrich, duc de Wiertemberch, de Thirolz, conte de Montbé« liardt, seigneur desdicts Clereval, Passavant, etc., d'un part, et Thie« bault Convieul, Antermier Lomberdet de Fontainne, demorant au « Bois-la-Ville, d'autre part, ont estées faictes les retenues, admodia« cions et choses suygvantes assavoir, que ledict seigneur chastellain « et audict nom a laissié et laisse audict Thiebault retenant pour lui « et son commandement la place plus comode que lui sera possible « trouver, prandre et choisir en la fin, finaige et territoire du Bois-la« Ville près Balme totalle seigneurie dudict Clereval, pour tendre et le« ver une perche à prendre oyzeal de lurre et aultres venans à icelle, « tendre fillez et aultres engins à prandre lesdictz oyzeal, et aussi de « tendre aux baquesses, perdris, piesjons et autres quels qu'ils soient « pour en faire son prouffit et se jusques au terme de feste Saint An« drey prouchain venant ledict jour incluz desquelx oyzeal qu'il pran« dra, sera tenu et a promis et jurés aux sains euvangilles de Dieu par « lui touchié corporelement es mains de Estienne Tanchart dudict Cle« reval, clerc, notaire des cours de Besançon et recepveur dudict Cle« reval, les appourtez tous audict Clereval ou les pourter à Montbe« liardt lequel qu'il plaira audict sieur chastellain ou son commis au« dict lieu et en faire obstencion audict sieur chastellain, ou son lieu« tenant et commis pour les prandre pour prix competant, assavoir les « falcons et laneretz pour trois escuz d'or au soleil la pièce ou la va« leur jusques à six frans. Et pour chascun tircelet de falcon et lan« nié ung florin d'or ou dix huit groz monnoie de Bourgoingne, et aussi « tous aultres oyzeal de lurre semblablement reservez l'émerillon des« quelx il aura pour chascune pièce cinq solz s'il plait les prandre, et « aux perdris et baquesses l'on lui payera raisonnablement et les « oyzeal de point demeureront franchement audict Thiebaul pour en « faire son prouffit si faire l'en peult. Et des choses dessusdictes faire « et accomplir ledict Thiebault a promis et jurer faire comme dit est « et s'en est obligiez et oblige en forme de droit par lectres et ex hoc « injunximus, admonnemus, etc., promestant, etc., obligeant, etc., re« nunceant, etc. Fait et passez audict Clereval le vingt et quatrieme de « septembre l'an mil cinq cens vingt et ung où estoient presens Jean

il allait les offrir à d'autres seigneurs ou les portait pour les vendre dans des marchés spéciaux.

Le marché aux aigles, qui existait au moyen âge à quelques pas au-dessus de la basilique de Saint-Étienne, sur l'emplacement actuel de la citadelle de Besançon (1) et que rappellent encore les armoiries de notre ville (2), était utilisé, d'après la tradition, à la vente des oiseaux de proie. Ils étaient alors très abondants dans notre province ; mais leur prix élevé encourageait à les prendre. Les paysans, le plus souvent, ne réussissaient à s'emparer que des jeunes faucons. La capture de ces oiseaux avant l'âge adulte et la destruction des nids amenèrent la disparition à peu près complète des variétés de grande taille.

La rareté des faucons devait faire tomber en désuétude la chasse au vol. Elle ne fut plus guère pratiquée pendant le XVIIIe siècle qu'à la cour de nos rois. La noblesse l'abandonna peu à peu pour la chasse au fusil, et la fauconnerie disparut pendant la Révolution avec le droit de chasse et les autres privilèges de la noblesse.

Jusqu'alors une législation, dont la rigueur était, il est vrai, excessive, protégea le droit de chasse ; mais si le seigneur, qui jouissait seul de ce privilège, pouvait en user ou en abuser, il n'ignorait pas qu'il agissait pour son propre intérêt. Cette responsabilité, tant qu'elle subsista, fut la sauvegarde du gibier.

« Chavelet procureur audict Clereval, Claude Berbier de Bois-la-Ville,
« maire, et messire Pierre Tanchart, de Clereval, prebstre vicaire de
« Branne, tesmoings ad ce requis. Signé : TANCHARD.

« Double pour ledict Thiebault relevé. »

(1) A. CASTAN, *Besançon et ses environs*, 1880, p. 54.

(2) Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. *Nos origines et variations des armoiries de la ville de Besançon*, t. III, 1867, p. 217-218.

Ibid., CASTAN, *Deux traditions celtiques relatives aux épousailles*, 1868, p. 459.

Les lois qui nous régissent depuis un siècle sont, au contraire, trop indulgentes. Elles n'ont pas su prévoir les innombrables abus que devait entraîner le droit que chacun a aujourd'hui de chasser moyennant le paiement au Trésor d'une somme minime. Bien que très bénignes, ces lois ne sont malheureurement plus appliquées. Le braconnage maintenant s'exerce trop souvent dans nos campagnes sans être réprimé. L'impunité lui est presque toujours acquise.

Le perfectionnement des armes de chasse et l'emploi des engins prohibés a déjà amené l'entière extermination des espèces de gibier les plus précieuses, et la destruction des plus communes est tellement rapide, qu'il n'est pas difficile de prévoir l'époque de leur disparition complète.

Comment ne pas déplorer l'égoïste imprévoyance qui a fait et fait encore actuellement détruire le gibier sans aucun souci de son utilité et de sa reproduction? Comment ne pas comprendre que l'État se verra ainsi privé d'une source féconde de revenus et que nos communes perdent une réelle richesse? Il suffirait, pour s'en convaincre, de jeter les yeux par delà nos frontières et de voir tout le profit qu'une législation prévoyante sait, dans divers pays et par des moyens différents, retirer d'une sage protection accordée aux espèces de gibier inoffensives. Si, en terminant, il m'était permis, je ne dis pas de formuler un vœu, mais d'exprimer un espoir, ce serait celui de voir bientôt nos communes, qui, depuis quelques années, accroissent prudemment leur patrimoine par le reboisement de leurs terrains incultes, se préoccuper aussi de la conservation et de la reproduction du gibier qui peuple leurs forêts, et l'État, par une rigoureuse répression du braconnage, seconder leur heureuse initiative.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon a toujours accordé une large place dans ses études, d'ordre local ou général, aux questions d'économie politique, dont l'économie rurale constitue l'une des branches importantes : tous les deux ans elle propose, dans ses concours, une ou plusieurs questions ressortissant à l'histoire industrielle ou agricole de notre province, et il est arrivé plus d'une fois que les travaux remarqués de tel ou tel de ses lauréats les aient, du même coup, désignés à son choix comme de futurs et très prochains collaborateurs. Ce fut le cas de notre regretté confrère, M. Peyen, et ce fut le vôtre aussi, Monsieur, lorsque, en 1898, votre beau mémoire sur *la Dépopulation des campagnes en Franche-Comté* vous valut les suffrages de la commission du prix Veil-Picard, et lorsque, complété peu après par votre travail sur *la Population rurale et la crise agricole en Franche-Comté*, il fixa définitivement sur vous l'attention de l'Académie et, bientôt après, vous en ouvrit les portes.

A vrai dire, à ce moment déjà, vous n'étiez point, pour nous, un inconnu : propriétaire terrien, attaché à cette campagne que l'on semble délaisser de plus en plus, vous l'avez aimée toujours, avec ses allures austères et ses charmes intimes, à proportion des sévères leçons et des rudes devoirs de l'heure présente. De bonne heure vous avez abordé les problèmes, chaque jour plus nombreux, plus complexes et plus pressants de l'industrie rurale, — comprenant bien que notre agriculture ne pouvait être sauvée que par l'application décisive des méthodes scientifiques et des moyens d'organisation mis à sa disposition par le progrès moderne. Vous avez été ainsi appelé à pousser vos investigations, d'une part, dans le domaine des sciences

naturelles, physiques et chimiques, biologiques surtout; de là vos rapports à la Société d'agriculture de France et vos publications diverses sur *le traitement préventif et curatif de la fièvre aphteuse* par le vaccin de M. Gaston Prévost; — d'autre part, et en même temps, dans le domaine des sciences morales et politiques: la morale, l'histoire, la législation et le droit; de là vos études, dans la Revue de la conférence Hello, sur la *Classe élevée et les œuvres sociales*, et sur le *Rôle social du propriétaire foncier*.

Puis, comme l'économie politique ne vaut, en somme, que par la diffusion de ses connaissances, vous vous êtes fait son initiateur et son vulgarisateur auprès de vos compatriotes des classes laborieuses, auprès de ces paysans auxquels ses enseignements devaient surtout profiter: après leur avoir appris à se grouper en syndicats agricoles, vous leur avez fait toucher du doigt les avantages de l'organisation de l'assurance mutuelle et des caisses rurales dans votre brochure sur *l'Association dans la commune*, en même temps que vous mettiez à leur portée un *Manuel de comptabilité* à l'usage des caisses rurales.

Dans tous ces travaux, vous avez su mettre au service de l'idée juste et féconde les ressources d'un esprit très ouvert et très compréhensif, admirablement documenté par l'étude, et celles d'un style sobre et alerte à la fois, d'une clarté et d'une précision toutes françaises. Le discours que nous venons d'entendre, et qui n'est qu'une partie, — que l'introduction, pour mieux dire, — d'un ouvrage d'une autre envergure, ne nous a donc point surpris en nous montrant, à côté du savant, l'érudit et le lettré. Nous savions, mais nous savons mieux encore ce que nous sommes en droit d'attendre de vous: oserai-je, en terminant et en vous remerciant, ajouter que nous en avons pris bonne note, et qu'il n'aura tenu qu'à vous si, dans l'avenir, nous nous montrons exigeants dans la recherche de votre collaboration?

POÉSIE

Par M. Ch. GRANDMOUGIN

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 30 janvier 1902)

NOSTALGIE

Vacances d'écolier, temps d'ivresse et de rêve,
Où les champs et les bois charment à tout moment,
Où, sans que nous songions combien la vie est brève,
Tout nous devient sujet d'épanouissement !

Auprès des bons parents, soucieux de nous plaire,
Ah ! comme vous passiez, jours bénis à jamais !
Comme vous êtes loin ! Comme je vous aimais !
Le monde était pour moi cet humble coin de terre !

T'en souvient-il, ma sœur, compagne de mes jeux,
Avec qui j'essayais, plein de fières pensées,
Ces chariots d'enfants, aux pièces mal fixées,
Qui semblent appeler des actes courageux ?

Tu te souviens aussi des branlantes cabanes
Qu'on faisait de bon cœur, en croyant y loger !
Et quelle architecture ! Herbes sèches, lianes,
Et perches de bois mort prises au potager !

Puis c'était, accrochée aux poutres de la grange,
La balançoire énorme, où, lorsqu'on fendait l'air,
On éprouvait, saisi par ce tangage étrange,
Tous les chatouillements d'un vague mal de mer.

Ou bien, nous conduisant au fond des bois sauvages,
Où bruissaient en paix de limpides ruisseaux,
Le père nous parlait des fleurs et des feuillages,
Et des cris différents que jetaient les oiseaux.

Puis, le soir, un peu las, et l'esprit plein de voiles,
Après les bons repas comme on en fait chez nous,
On sortait quelquefois pour voir les nuits d'étoiles,
Et l'on allait dormir un sommeil long et doux.

Plus tard, après les jeux de l'enfance première,
C'était le même charme avec d'autres plaisirs,
Et je goûtais, heureux, de plus graves loisirs,
Comme les jeunes fleurs qui boivent la lumière.

Parfois, je m'en allais, tout seul, par les coteaux,
A travers la bruyère, errant, en vrai sauvage,
Et comme un vieux marin voit la mer du rivage,
J'admirais, tout là-bas, les fonds bleus des plateaux.

La contemplation des horizons superbes
Faisait tomber souvent le livre de mes mains :
Dans les friches en fleurs, parmi les hautes herbes,
J'espérais pour longtemps les mêmes lendemains.

Tout me parlait sans trêve une langue connue :
La brise des hauteurs qui calme et rend heureux,
Des cris des laboureurs dans la campagne nue,
Des chariots grinçant au fond des chemins creux ;

A mes pieds les forêts moutonnantes et vertes,
Qui se perdaient au large avec des tons éteints,
Les rubans poussiéreux des routes découvertes,
Et les Vosges, profils solennels et lointains !

La campagne, pour moi, n'était qu'un long poème,
Et je croyais alors, dans ma naïveté,
Que ce divin spectacle était fait pour moi-même,
Et je planais en roi sur cette immensité !

Mais cette royauté, qui me semble chimère,
Dois-je donc en douter tristement aujourd'hui ?
J'ai vécu radieux dans ce bonheur enfui !
J'ai trouvé l'absolu dans un rêve éphémère !

Revenez éclairer souvent mon âge mûr,
Souvenirs si vivants et si purs du jeune âge!
Dans les jours, gris ou noirs, que déchire l'orage,
C'est un refuge ouvert encore sur l'azur.

Rien, là-bas, n'a changé dans le pays que j'aime,
Moi seul suis différent des choses d'autrefois ;
Et quand je vous contemple, ô prés, ô monts, ô bois,
Celui qui vous salue est un autre moi-même !

L'insouciance heureuse et les douces candeurs,
Hélas ! ont bien cessé de parfumer ma vie ;
Et si la Comté parle à mon âme ravie,
Je ne suis plus l'enfant reflétant ses splendeurs !....

Toi, du moins, cher pays, je te retrouve encor,
Mais vous, ô mes parents, que couvre un peu de terre,
O vous dont le départ m'a rendu plus austère,
Vers quel monde suprême avez-vous pris l'essor?

Avez-vous sur la mort remporté la victoire?
Nous voyez-vous prier parfois à deux genoux ?
On dit : « Vous n'êtes plus ! » Non, je ne puis le croire,
Et mon angoisse en pleurs crie : « Où donc êtes-vous? »



NAPOLÉON PARANDIER

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

(1804-1901)

M. PARANDIER

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

SA VIE ET SES ŒUVRES

Par M. le docteur Albert GIRARDOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séances des 20 mars et 24 avril 1902)

Messieurs,

L'année dernière, en janvier 1901, le président de notre Académie adressait, au nom de tous ses confrères, des félicitations à M. Parandier, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite, pour le soixante-dixième anniversaire de son entrée dans cette Compagnie. L'éminent ingénieur était alors dans sa quatre-vingt-dix-septième année, mais il avait conservé, dans cet âge si avancé, une telle vigueur de corps et d'esprit, que ses amis entretenaient l'espérance de le voir célébrer son centenaire. Leur désir, toutefois, ne se réalisa pas, et M. Parandier s'éteignit doucement, quelques mois plus tard, le 25 mai dernier, après une vie d'une longévité exceptionnelle, mais surtout après une existence des mieux remplies par le travail, et des mieux utilisées au service de la science et de son pays.

Il ne fut pas seulement l'ingénieur de mérite qui mena

à bien l'exécution de grands travaux, et fit prévaloir, en maintes circonstances, la justesse de ses vues et la profondeur de son jugement, mais il fut aussi un agronome éclairé, et un géologue de valeur. Les populations de la vallée du Doubs se souviendront toujours des services qu'il leur a rendus, et les vignerons du Jura n'oublieront pas de longtemps l'intérêt qu'il leur portait et qu'il leur témoignait par ses conseils et ses exemples ; mais peut-être les géologues, au milieu des progrès incessants et si rapides de leur science, pourraient-ils perdre plus facilement la mémoire de son œuvre. Aussi ne sera-t-il pas inutile de le rappeler ici, en racontant sa vie, et de montrer le savant à côté de l'ingénieur, parce qu'il le compléta, et surtout parce qu'il fut un des fondateurs de la géologie jurassienne, qu'avant tout autre il étudia le sol de la région de Besançon, et qu'il choisit notre Académie comme confidente de ses premiers essais (1).

I.

M. Parandier (Auguste-Napoléon) naquit, le 14 avril 1804, à Arbois (Jura), où sa famille, d'origine italienne, venue en France longtemps auparavant, résidait alors depuis près d'un demi-siècle. Son père, homme actif et intelligent, mais d'une humeur quelque peu aventureuse, avait acquis dans le commerce une honorable fortune qu'il perdit entièrement à la suite de spéculations malheureuses ; en sorte que le jeune Parandier, après avoir connu l'opulence pendant ses premières années, se trouva dans la gêne, presque dans le dénuement, au moment où il avait à se décider

(1) L'auteur de cette notice adresse ses plus vifs remerciements à M. le professeur Girard, pour les renseignements qu'il a bien voulu lui communiquer sur les premières années et la vie privée de M. Parandier.

sur le choix d'une carrière. Ses parents voulaient en faire un ouvrier et le mettre en apprentissage chez un horloger de Morez; mais il s'était montré si brillant élève au collège d'Arbois, où il avait fait ses études, il y avait donné tant de preuves d'intelligence et de zèle, que le principal, l'abbé Plumey, décida son père à l'envoyer à Besançon, pour se préparer à l'une des grandes écoles de l'État. Il passa dans cette ville les années scolaires 1821 et 1822, suivant la classe de mathématiques spéciales du collège royal, et les cours de philosophie de la faculté. A la fin de la seconde année, il échoua aux examens de l'École polytechnique, mais il fut admis à l'École normale, dans la section des sciences, la veille, pour ainsi dire, du jour où elle devait disparaître. Cette école fut, en effet, supprimée pendant les vacances; mais à la rentrée, sur les instances de M. Genisset, son correspondant, il fut nommé professeur de mathématiques au collège de Cluny. Il put ainsi, sans imposer de nouveaux sacrifices à sa famille, perfectionner son instruction dans les moments de loisir que lui laissait son enseignement. Il le fit avec un plein succès, car, pendant l'été de 1823, il obtint à Dijon, le même jour, ses deux diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences; et, au mois d'octobre de la même année, il fut reçu à l'École polytechnique, le second de sa promotion, rang qu'il garda jusqu'à sa sortie.

Les deux années qu'il passa à l'École polytechnique lui laissèrent de profonds souvenirs : il fut délégué par ses camarades pour les représenter aux funérailles de Louis XVIII, et assista à la visite que fit Charles X, dans cet établissement, au début de son règne ; il fut aussi témoin de l'accident survenu au baron Thénard, qui faillit s'empoisonner, avec l'acide cyanhydrique, au cours d'une de ses leçons; il fut même un des premiers, avec Dumas, à lui porter secours. Il se lia plus particulièrement, à l'École, avec Hippolyte Renaud et surtout avec Miche

Chevalier, et entretint, pendant plusieurs années, une correspondance suivie avec lui. Il eut aussi d'amicales relations avec Victor Considérant, et fit ce qu'il put, dans la suite, pour le détourner de la voie où il s'était engagé.

En 1825, il entra le premier à l'École des ponts et chaussées, et, l'année suivante, il fut envoyé en mission à Besançon, comme élève ingénieur, et fit exécuter, sous les ordres directs de l'ingénieur en chef du service, d'importants ouvrages, au lit de la rivière, pour sa canalisation. C'est au cours de ces travaux qu'il eut la première intuition de l'aide que la géologie peut apporter à l'art des grandes constructions, et qu'il forma le projet de l'étudier. Nommé ingénieur ordinaire dans cette même résidence, en 1828, il acheva les travaux du canal du Rhône au Rhin, puis s'appliqua à améliorer la viabilité des grandes routes, en faisant exécuter de nombreuses et surtout d'utiles rectifications, principalement dans la partie montagneuse du département. Il fit, en outre, construire six grands ponts sur le Doubs, et légua à ses successeurs d'autres projets mûrement étudiés et prêts à l'exécution, lorsqu'il fut nommé ingénieur en chef à Dijon, en 1842, pour aller prendre la direction des travaux du chemin de fer de Chalon. La construction de cette ligne était déjà très avancée lorsqu'en 1845, les électeurs de l'arrondissement de Montbéliard, se rappelant les services qu'il avait déjà rendus à leur pays, et pensant aussi à ceux qu'il projetait de leur rendre encore, l'appelèrent à la députation de cet arrondissement.

M. Parandier n'aspirait nullement à jouer un rôle politique, et il fallut une haute intervention pour l'y décider. A cette époque, l'établissement d'un chemin de fer de Dijon à Mulhouse était arrêté en principe, et même déjà concédé à une compagnie, mais l'accord ne s'était pas encore fait sur la direction que devait suivre la ligne. Les

concessionnaires préconisaient le tracé de Besançon à Belfort par la vallée de l'Ognon, comme nécessitant moins de frais de premier établissement ; M. Parandier en proposait un autre, suivant le fond de la vallée du Doubs, afin de rendre plus facilement utilisables les importantes forces hydrauliques de la rivière et de favoriser l'industrie de cette région. Son projet avait reçu l'approbation du gouvernement, qui lui confia la mission de le défendre à la Chambre; il le fit de la manière la plus remarquable et la plus brillante, mais il avait contre lui de puissantes influences, et surtout le parti de l'opposition; aussi son projet fut-il rejeté, et le tracé par la vallée de l'Ognon voté et même consacré par une loi en 1846. M. Parandier se consola de son échec en annonçant que la loi ne serait jamais appliquée, ce qui advint, en effet.

Après un court séjour à la Chambre, où cet esprit éminemment pratique et utilitaire ne pouvait s'attarder plus longtemps au milieu des voies tortueuses et des débats trop souvent stériles de la politique, il revint à Dijon, chargé de la direction du canal de Bourgogne, en même temps que des travaux du chemin de fer de Chalon, qu'il acheva bientôt après. Rappelé ensuite à la tête du service des ponts et chaussées du département du Doubs, il dirigea simultanément le service ordinaire, le service hydraulique et celui des inondations, étendu dans les départements voisins. En 1853, comme la loi sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse, par la vallée de l'Ognon, était restée lettre morte, il reprit son projet de tracé par la vallée du Doubs; il organisa des comités industriels, se mit à leur tête, revint à la discussion économique et stratégique des tracés, montra tous les avantages de celui qu'il proposait, et réussit enfin à le faire adopter, rendant ainsi un immense service aux populations de cette vallée.

L'activité de M. Parandier ne connaissait pas de bornes; tout en dirigeant le service du canal de Bourgogne, ou le

service hydraulique du département du Doubs, il s'appliquait à faire exécuter, par association, des travaux de la plus grande utilité pour l'agriculture, en irriguant les terrains secs et en drainant et assainissant les sols humides et marécageux. Il dressait, en même temps, de nombreux projets pour améliorer le régime des rivières et rendre plus utile l'emploi de leurs eaux, dans l'intérêt combiné de la navigation, de l'agriculture et de l'industrie.

En 1863, il fut nommé inspecteur général des ponts et chaussées et fut chargé de la quatrième circonscription, comprenant l'est de la France; cinq ans après, il fut élevé à la première classe de son grade, et fit partie, à ce titre, du conseil supérieur des ponts et chaussées, dont il présida la première section pendant les deux dernières années qu'il passa dans l'administration.

Pour M. Parandier, le jour de la retraite ne fut pas, comme pour beaucoup d'autres, un moment de crise pénible dans la vie; son activité n'en fut pas altérée, elle changea seulement de but. Retiré à Arbois, il fut parmi les premiers et les plus ardents dans la lutte contre les maladies de la vigne, et les expériences qu'il multiplia dans sa propriété des Tourillons ont évité bien des tâtonnements aux viticulteurs du Jura. Il ne se borna pas à agir seul, car il avait compris et expérimenté la valeur de l'association, en matière de travaux agricoles, lorsqu'il dirigeait les services des rivières du département du Doubs, et il s'était efforcé, depuis longtemps déjà, de grouper ses concitoyens en vue d'une assistance mutuelle. Dès 1858, il avait provoqué la fondation de la Société de viticulture d'Arbois qui, pendant la crise phylloxérique, rendit les plus grands services à son vignoble. Rentré dans la vie privée, il en devint l'âme, et s'attacha à la faire prospérer; employant en sa faveur toute l'influence que lui assuraient ses hautes relations, il réussit à la faire déclarer d'utilité publique, et la fit doter d'une chaire d'agriculture,

en même temps que sa générosité lui assurait un local et une bibliothèque.

Il n'obligea pas des ingrats, et ses concitoyens lui témoignèrent leur gratitude en lui accordant leurs suffrages pour les élections communales et départementales. Déjà les électeurs bisontins lui avaient donné un siège au conseil municipal de notre ville, en 1831, comme marque de leur reconnaissance pour l'activité et l'énergie qu'il avait déployées dans l'organisation et la direction des ateliers de charité, rendus nécessaires par le chômage qui suivit la révolution de 1830. Il a été question plus haut de son élection à la Chambre, en 1845, et de la mission qu'il eut à y remplir; cette mission terminée, il ne sollicita pas un nouveau mandat de député, mais il accepta de devenir membre du conseil général du Jura, où il siégea pendant seize ans, de 1854 à 1870. Il fit aussi partie, pendant quelques années, du conseil municipal d'Arbois.

Dans sa jeunesse, M. Parandier avait pris part au mouvement saint-simonien, vers lequel l'entraînaient des liens de camaraderie, mais il avait trop de bon sens et trop de sens pratique pour s'attarder longtemps à de pareilles chimères, et il ne lui resta guère de ces doctrines que l'idée très nette qu'il se fit de l'importance de l'association. En politique, il était profondément et sincèrement libéral, mais, s'il aimait la liberté, il en redoutait les abus, bien convaincu qu'elle ne peut progresser que d'une manière lente et graduelle. Pendant qu'il siégeait à la Chambre, il fut singulièrement froissé par l'attitude intransigeante de l'opposition systématique d'alors, qui se manifestait jusque dans les questions d'affaires; aussi soutint-il, comme tous ses collègues du Doubs, la politique de M. Guizot, en votant avec la majorité contre l'opposition.

M. Parandier avait épousé, en 1845, Mlle Stéphanie Champy, fille d'un riche bourgeois de Strasbourg, qui

jouissait de la considération générale de ses concitoyens. Cette union fut heureuse, et, pendant de longues années, rien ne manqua à son bonheur; Mme Parandier faisait les honneurs de son intérieur avec une grâce parfaite, qui a laissé à Besançon les meilleurs souvenirs ; lui-même s'y montrait affable et bienveillant, et se prodiguait volontiers dans les épanchements d'une causerie spirituelle et pleine d'abandon. En 1888, il eut le malheur de la perdre; ce fut le grand chagrin de sa vie ; à partir de ce moment, il se replia davantage sur lui-même et chercha l'apaisement et le calme dans un redoublement d'activité et de labeur.

C'est aussi vers cette époque qu'il se fixa, complètement et définitivement dans sa propriété des Tourillons, aux portes d'Arbois, et qu'il se consacra plus exclusivement aux œuvres d'assistance et de prévoyance dont il avait provoqué ou encouragé la fondation.

II.

M. Parandier ne se recommande pas seulement à notre souvenir par les grands travaux qu'il a fait exécuter et les services qu'il a rendus à ses compatriotes, mais aussi par une œuvre scientifique importante qui a contribué aux progrès de la géologie. Alors que cette science était à ses débuts et ne comptait pas encore un demi-siècle d'existence, il en avait prévu les applications et compris toute l'importance.

En 1826, il fut envoyé en mission en Franche-Comté, comme élève ingénieur, pour suivre les travaux du canal du Rhône au Rhin. Il se trouva bientôt, au fond de la vallée du Doubs, engagé dans l'exécution de grands travaux qui nécessitaient l'emploi continuel de mortiers hydrauliques et de pierres de toutes dimensions, très surpris de

n'avoir reçu aucun renseignement sur les qualités spéciales et l'utilisation de toutes les variétés de roches constituant les diverses assises de la montagne. Il pensa alors qu'il y aurait une réelle utilité à rechercher, parmi ces couches, celles qui pourraient fournir les meilleurs matériaux, soit pour la construction, soit pour la fabrication des chaux hydrauliques et des ciments, et il se mit de suite à l'œuvre. Les premiers éléments de ce travail étaient déjà élaborés lorsqu'il fut nommé à Besançon, comme ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, en 1828.

Dès qu'il fut installé dans cette ville, il chercha à se renseigner sur la structure géologique du pays, dont la connaissance lui semblait indispensable pour poursuivre utilement l'œuvre commencée et la mener à bonne fin. Mais la région était encore à peu près inconnue à ce point de vue, et M. Parandier dut entreprendre lui-même les recherches nécessaires pour déterminer la composition des diverses assises qui constituent le sol aux environs de Besançon, afin de pouvoir les comparer aux formations jurassiques, déjà étudiées alors, de l'Angleterre et du bassin de Paris. La tâche était difficile, en raison des nombreux accidents qui ont dérangé, dans cette localité, l'horizontalité et la continuité primitives des couches et singulièrement compliqué sa structure; mais ces obstacles ne l'arrêtèrent pas, ils stimulèrent, au contraire, son désir de savoir, quand même il était certain de ne pouvoir compter sur aucune aide. A cette époque, M. Duhamel, ingénieur des mines pour les départements du Doubs et du Jura, qui possédait quelques connaissances, un peu rudimentaires, il est vrai, en géologie, venait de se fixer à Besançon, mais il ne put lui prêter un concours bien utile, car il n'avait pas eu le loisir, jusqu'alors, de recueillir lui-même des observations suivies sur la constitution du sol; d'ailleurs, il ne demeura que peu dans cette résidence, et fut nommé à Langres en 1832. En allant occuper son nouveau poste,

il laissa à M. Parandier quelques notes incomplètes et peu précises, qui ne purent lui être d'un grand secours. Mais l'aide que M. Duhamel ne lui apporta pas pour cette étude, il la lui prêta de la façon la plus complète pour une autre, d'un genre voisin et d'une grande utilité aussi, celle de la géographie physique du Doubs.

Une notice de M. Girard, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Institut, lue en 1827 à la Société centrale de géographie, avait fait sentir l'importance d'un nivellement général des continents. Cette compagnie savante, qui s'occupait alors de l'exécution d'une nouvelle carte de France, reconnut immédiatement tout l'avantage que présenterait cette œuvre, si chaque point de la surface du sol s'y trouvait indiqué, non seulement par sa latitude et sa longitude, mais aussi par son élévation au-dessus du niveau des mers; elle prit sous son patronage l'idée émise par M. Girard et s'efforça de la faire aboutir. Pour obtenir ce résultat, il fallait établir le nivellement des grands fleuves, des rivières qui s'y jettent et des cours d'eau de moindre importance qui sillonnent les bassins de tous ordres; puis celui des plateaux, des collines et des montagnes qui les séparent. La Société de géographie réclama, pour l'exécution de cette œuvre considérable, le concours bienveillant de tous ceux qui, en raison de leurs connaissances spéciales, pourraient entreprendre des recherches de ce genre. M. Parandier, l'un des premiers, répondit à son appel et décida M. Duhamel à collaborer avec lui, et à lui prêter son concours pour les observations et les calculs barométriques nécessaires à l'accomplissement de ce travail.

Les deux ingénieurs conduisirent rapidement leurs opérations et, dès le mois de mars 1829, M. Parandier rédigeait ses *Études sur la géographie physique et les nivellements des diverses parties du département du Doubs*, qu'il présentait à l'Académie des sciences, belles-lettres et

arts de Besançon, le 28 janvier 1830. Il était admis à en donner lecture le 8 mai suivant, et le procès-verbal de cette séance renferme une analyse, très étendue et très complète, de son mémoire. Ce travail était accompagné d'une carte à grande échelle, qui fut publiée en 1855, sous le nom de *Carte orographique et géographique du département du Doubs ;* quant à la notice elle-même, envoyée en 1830 à la Société centrale de géographie, elle fut imprimée seulement en 1859 dans le recueil de la Société d'agriculture de Lyon, sur la proposition du professeur Fournet. La comparaison de la brochure de 1859 et du procès-verbal de la séance du 8 mai 1830, de l'Académie de Besançon, prouve que l'écrit n'a pas été remanié avant sa publication, et qu'il a paru tel qu'il a été composé en 1829.

Ce travail est bien désigné par son titre: ce n'est pas une description du département, mais une étude sur quelques parties de sa constitution topographique, destinée à fournir des documents pour établir, dans la suite, sa géographie physique. Le but était de déterminer le relief du sol, en mesurant l'altitude, au-dessus du niveau de la mer, du plus grand nombre possible de ses points. Pour y parvenir, il fallait exécuter des observations barométriques concordantes, c'est-à-dire recueillies simultanément par deux observateurs au moins, dont l'un parcourait la région, tandis que l'autre observait l'instrument, à poste fixe ; de plus, il était nécessaire de corriger les observations par le calcul, afin d'éviter toutes les causes d'erreur qui pouvaient les entacher.

La direction générale des chaînes de montagne de la région était déjà connue, ainsi que la hauteur de quelques-uns de leurs sommets, mesurée antérieurement par le P. Chrysologue; néanmoins, ce que l'on savait alors de son relief était bien rudimentaire. Pour le déterminer d'une façon plus exacte, les deux observateurs exécutèrent une série de nivellements, dont les résultats sont consignés

dans un tableau qui accompagne l'ouvrage, et renferme près de trois cent cinquante observations.

C'est en exécutant ces opérations que M. Parandier reconnut, en bien des endroits, entre les bassins des rivières ou ceux des ruisseaux qui s'y déversent, l'existence d'autres bassins qu'il appela « fermés », parce qu'ils n'offrent aucun écoulement apparent. Les eaux pluviales ne peuvent sortir de ces sortes de bassins qu'en s'infiltrant dans le sol, pour donner naissance à des cours d'eau souterrains, lorsqu'elles ne restent pas à sa surface, pour former des lacs ou des marais. Il comprit toute l'importance, au point de vue de l'hydrographie et de la géologie, de ces accidents topographiques, s'efforça de les reconnaître tous, et les marqua soigneusement sur sa carte.

Cette notice, dans l'esprit de son auteur, n'était guère qu'un programme de ce qu'il se proposait d'exécuter dans la suite; il voulait montrer ce qu'il convenait de faire pour arriver à la connaissance du relief exact du sol, et quelle était la meilleure méthode à employer pour y parvenir sûrement et rapidement; il désirait aussi faire voir, en même temps, les applications pratiques que l'on pouvait retirer de ces recherches, telles que la connaissance de la force motrice d'un cours d'eau, en un point quelconque de son trajet, et de la possibilité de l'utiliser pour l'industrie à cet endroit.

Tout en poursuivant ce travail, M. Parandier ne négligeait pas la géologie proprement dite ni ses applications; en donnant lecture, à l'Académie de Besançon, de ses « Études sur la géographie physique du département du Doubs, » il s'interrompait souvent, dit le procès-verbal de la séance du 5 mai 1830, pour faire des excursions intéressantes hors du cadre qu'il s'était tracé, et donner, de vive voix, de nombreux détails sur les sujets qu'il traitait, et sur d'autres qu'il se bornait à indiquer. Dans cette séance, en

effet, il entretint l'Académie du desséchement des marais de Saône, de la distribution des eaux souterraines, du forage, avec succès très probable, de puits artésiens aux environs de Besançon, et du soulèvement du Jura ; puis il lui fit part des relations qu'il croyait avoir reconnues entre la qualité des pierre de construction et leur gisement géologique, ainsi que des essais qu'il poursuivait sur les roches du pays, susceptibles de fournir de la chaux, du plâtre et du ciment de bonne qualité. Il ne se contentait pas, toutefois, de rechercher les matériaux utilisables pour l'art de l'ingénieur, il étudiait attentivement aussi la constitution du sol, et dès 1831, il en avait reconnu toutes les assises. Dans une course de service, il découvrait, sur la rive droite de l'Ognon, le Muschelkalk, la couche la plus inférieure que l'on puisse observer dans le département du Doubs, et vers le même temps, la construction de la route de Morre lui montrait le système jurassique en entier : à la sortie de Besançon ses parties moyennes et supérieures, les deux oolithes, dans une coupe devenue classique ; puis, vers le village de Morre, sa partie inférieure, le Lias, beaucoup moins bien découvert ; et il reconnaissait alors que ces dépôts diffèrent assez sensiblement des formations, de même âge, que l'on trouve en Angleterre et dans le bassin de Paris. Dès cette époque, il avait déjà recueilli des observations, et rédigé, en grande partie, une notice sur les environs de Besançon, dans laquelle il passait en revue toutes les assises que l'on y rencontre, depuis le Muschelkalk et les marnes irisées jusqu'au Portlandien.

Ce travail, composé de 1828 à 1833, communiqué aux géologues du Jura, français et suisses, réunis à Besançon en 1835, fut publié seulement en 1899 par la Société d'émulation du Doubs, afin d'établir les droits de priorité de son auteur. M. Parandier n'avait pas cru devoir le faire imprimer, au moment où il achevait de l'écrire, parce qu'il avait été dénoncé à l'administration supérieure des ponts

et chaussées comme s'occupant de géologie au détriment de son service, accusation absolument fausse, contre laquelle il a protesté, et dont sa brillante carrière d'ingénieur et les grands travaux qu'il fit exécuter avec succès démontrent toute l'inanité. Cependant, en un temps où cette science était encore toute nouvelle et peu répandue, une pareille suspicion pouvait nuire beaucoup à son avancement; aussi remit-il sa publication à une époque plus favorable, se proposant d'en faire alors comme la notice explicative d'une carte géologique, à grande échelle, du territoire de Besançon, qu'il préparait en ce moment.

Dans la séance de l'Académie de Besançon du 5 mai 1830, il avait déjà donné, de vive voix, des détails sur « l'intensité, l'étendue, la direction et le mode d'action du grand phénomène qui a produit nos montagnes. » Quelques mois plus tard, le 28 avril suivant, il communiquait à la même compagnie savante un mémoire sur l'hydrographie souterraine des environs de Besançon, qu'il donnait comme une application de ses études sur les soulèvements et autres phénomènes se rattachant à l'orographie de la contrée. Ce travail ne fut jamais imprimé en entier, il fut seulement analysé par le secrétaire, dans le compte rendu de la séance; mais cette analyse suffit pour montrer que M. Parandier se rendait bien compte de toutes les connaissances qu'il faut acquérir pour pouvoir déterminer l'hydrographie d'une localité; qu'il les possédait toutes, et que, dès cette époque, il avait reconnu, non seulement la série complète des assises qui constituent le sol de la région bisontine, mais aussi le type de son soulèvement, alors que n'avaient encore paru ni l'« Essai sur les soulèvements jurassiques » de Thurmann, ni la « Statistique de la Haute-Saône » de Thirria.

Le 28 janvier 1833, il lisait encore à l'Académie de Besançon sa « Notice sur les causes de l'existence des cavernes », étude théorique, dans laquelle il abandonne

l'observation, qui l'avait cependant si bien guidé jusqu'à ce moment, pour entrer dans la voie des hypothèses. Une même cause agissant à une seule époque, croit-il, a creusé les grottes, les vallées, les puits naturels, les canaux souterrains, et transporté, en outre, sur divers points du Jura, les roches alpines que l'on y voit actuellement ; c'est l'eau de la mer, alors beaucoup plus dense qu'aujourd'hui, qui en se retirant, au moment du soulèvement des Alpes, a érodé ainsi le sol, encore tendre et mal affermi, en même temps qu'elle entraînait des blocs de rocher arrachés à ces montagnes pour les déposer ensuite sur différents points de notre pays. Cette doctrine, qui nous paraît aujourd'hui si singulière, n'appartient pas en propre à l'auteur de la notice sur les cavernes : elle était encore admise dans la science il y a moins de soxante-dix ans, au temps où l'on cherchait à expliquer tous les phénomènes géologiques par l'action de causes violentes.

M. Parandier ne se borna pas à étudier, pour lui seul, la constitution du sol, il voulut la faire connaître, et sut intéresser à sa science de prédilection quelques habitants de Besançon, désireux de s'instruire des choses de la nature, qui l'accompagnaient dans ses excursions. Leur nombre devint bientôt assez considérable, et il eut l'idée de les grouper, pour former une société d'études et de recherches scientifiques. Les premiers adhérents se réunirent d'abord à la Société d'agriculture du Doubs, en vue d'y former une section spéciale, mais ils ne purent, faute d'entente avec elle, donner suite à leur projet, et se constituèrent en association indépendante, sous le nom de Société géologique du Doubs, le 25 septembre 1835. Le 29 du même mois, la nouvelle société jeta les bases de ses statuts, puis, dans les premiers jours d'octobre, elle prit part à l'importante réunion où se rencontrèrent, à Besançon, les géologues du Jura, français et suisses. Au cours des années suivantes, elle fit acte de vitalité, tint des séances

et organisa des explorations collectives : elle n'eut toutefois qu'une existence de peu de durée ; encore prospère en 1840, elle disparut peu après, probablement à l'époque où M. Parandier quitta Besançon.

C'est vraisemblablement pour être utile aux membres de cette association, et leur faire connaitre plus facilement la succession des assises aux environs de notre ville, qu'il composa, en 1838, le tableau résumé que la Société d'émulation a publié, en 1899, avec la notice citée plus haut. C'est une simple énumération des dépôts modernes et quaternaires de la région, et de ses formations jurassiques et triasiques, sans mention de ses assises infracrétacées. Ses indications sont presque exclusivement pétrographiques, et ne renferment que de rares désignations génériques de fossiles. Tel qu'il est, ce tableau pouvait rendre de grands services aux débutants en géologie, en leur fournissant, très rapidement, les notions les plus élémentaires de cette science.

L'année suivante, M. Parandier écrivait, pour la « Statistique de l'arrondissement de Dole » de M. Marquiset, une notice sur la constitution du sol aux environs de cette ville, étude sommaire, d'ailleurs simple chapitre de l'ouvrage indiqué, dans lequel il passe en revue et décrit rapidement toutes les couches que l'on y rencontre, depuis la terre végétale et les éboulis qui se forment actuellement, jusqu'au granit et aux grès anciens de la montagne de la Serre.

Vers la même époque, il fut chargé, par l'administration des ponts et chaussées, de rechercher, sur le tracé du canal de la Marne au Rhin, des matériaux pour la fabrication des ciments et des chaux hydrauliques ; il accomplit cette mission de la manière la plus satisfaisante, et le travail de géologie appliquée qu'il publia à cette occasion lui valut une médaille d'or décernée au suffrage des ingénieurs ses collègues. Il ne négligeait pas, pour autant, ses recherches



aux environs de Besançon, et ne perdait aucune occasion de les compléter, en vue de l'étude détaillée de son territoire qu'il se proposait d'écrire. Lorsque, au mois de septembre 1840, le congrès scientifique de France se réunit dans cette ville, il put soumettre à la section des sciences, qu'il présidait, un fragment de la carte géologique destinée à accompagner sa publication; il lut même un chapitre de celle-ci, consacré à la description du Cornbrash, petit étage de peu d'importance, qu'il a caractérisé d'une manière précise et complète. Il entretint encore les membres du congrès des premières études géologiques et paléontologiques dont le Jura avait été l'objet jusqu'alors; il compara aussi les assises jurassiques du département du Doubs à celles des Ardennes, de la Meuse et de la Haute-Marne, et parla des soulèvements jurassiques, puis du Crétacé inférieur de la Franche-Comté et de celui de la Suisse.

Pendant les années suivantes, M. Parandier exécuta le dessin topographique de sa carte, au 20/1000, des environs de Besançon; il en avait même déjà commencé le coloriage, lorsqu'il fut envoyé en résidence à Dijon, en 1843. Les importants services dont il eut alors la direction, les nombreuses occupations qui en résultèrent pour lui, ne lui permirent pas de continuer ses travaux géologiques, lui laissant à peine le loisir de recueillir quelques notes sur la constitution d'autres régions. Ce n'est qu'en 1898, après qu'il eut pris sa retraite comme inspecteur général des ponts et chaussées, qu'il put revenir à l'œuvre abandonnée depuis trente-cinq ans. Il acheva alors sa carte, et s'adressa au service de la carte géologique détaillée, qui en fit tirer quelques exemplaires, sans imprimer la notice qui l'accompagnait. Quelques années plus tard, il reprit, dans le Bulletin de la Société géologique de France, l'étude des bassins fermés qu'il avait esquissée cinquante-quatre ans auparavant, et la compléta ; puis il revint aussi sur la

question du creusement des cavernes, en modifiant quelque peu ce qu'il avait exposé en 1833, dans une séance de l'Académie de Besançon. Dans cette seconde publication, il reconnait en effet la valeur et l'importance de l'action des glaciers, et il admet que les torrents sous-glaciaires ont eu une grande part dans les érosions souterraines, comme aussi les eaux chargées d'acide carbonique ; il se rallie enfin aux idées d'Agassiz sur le transport des blocs erratiques. En 1891, il publiait encore, dans le même Bulletin, les notes qu'il avait recueillies autrefois, lorsqu'il faisait exécuter le chemin de fer de Dijon à Chalon-sur-Saône, donnant la composition géologique du sol traversé par cette ligne. L'année suivante, il utilisait aussi d'anciennes observations, pour faire connaître la constitution des dépôts tertiaires et quaternaires de la Bresse et du Jura, puis exposait, à leur suite, ses vues théoriques, déjà bien vieillies pour l'époque, sur la période quaternaire, la formation et la fusion des glaciers.

Les applications de la géologie préoccupèrent constamment M. Parandier: jeune ingénieur, il désirait connaître cette science, espérant qu'elle l'éclairerait dans la recherche des matériaux de construction les plus résistants et des roches les meilleures pour la fabrication des chaux et des ciments. Lorsque, en 1830, il entretient l'Académie de Besançon de ses premiers travaux, il mentionne les investigations auxquelles il s'est déjà livré en vue de ce but ; à propos des eaux souterraines, il pense aux puits artésiens que l'on pourrait creuser sur le territoire de Besançon ; il fait analyser à l'École des mines un échantillon provenant d'une assise du Lias qui lui avait paru renfermer des phosphates ; il indique soigneusement dans nos environs les bancs calcaires d'où l'on retire de bonnes pierres de taille ou des moellons, et aussi les couches de marne qui peuvent être exploitées pour la fabrication des briques, des tuiles ou des ciments. Son

travail sur le tracé du canal de la Marne au Rhin est une application de la géologie à des recherches de ce genre.

Un autre de ses ouvrages porte aussi un titre qui explique son but pratique, c'est son *Prodrome de géologie utilitaire*, publié en 1882, dans lequel il propose la construction de cartes indiquant tout à la fois le relief du sol, sa constitution géologique et la direction de ses couches. Ajoutant l'exemple au conseil, il joignit à ce livre une carte à grande échelle, « orographique, stratigraphique et géognostique, » c'est ainsi qu'il la désigne, « d'un fragment de la chaîne du Lomont, sur un point de la vallée du Doubs qui lui est contigu, entre Besançon et Baume-les-Dames, » établie d'après le système qu'il préconise, et qui, mieux que toute description, fait voir les avantages présentés par cette méthode de figurer le terrain.

Lorsqu'il présidait en 1862 l'Académie de Besançon, il montrait, dans les discours prononcés aux deux séances publiques de l'année, les lumières que la géologie peut projeter sur la mythologie et sur l'archéologie. Mais ce sont surtout les services que cette science peut rendre à l'agriculture qu'il envisagea de préférence ; à deux reprises, en 1893 et en 1894, il publia des notices sur des cas particuliers se rattachant à ce sujet. Dans la première : « Difficultés d'adaptation des plants exotiques dans les vignobles du Jura, » il explique que la composition du sol des vignes varie beaucoup, en raison de la diversité des formations géologiques qui le constituent, et que, par suite, il est nécessaire de faire un choix rigoureux des espèces américaines que l'on veut y planter, en prenant seulement, pour chaque vigne, celles qui peuvent s'adapter à la nature de son sol. Dans la seconde de ces notices, il s'est occupé des engrais chimiques, au moyen desquels on peut amender les terres, et leur donner, artificiellement, les éléments qui leur manquent.

M. Parandier a donc, comme cela résulte des faits exposés

plus haut, étudié avant tout autre la géologie des environs de Besançon, alors qu'aucun travail important n'avait encore été publié sur la région jurassienne. Il reconnut non seulement la série entière des couches qui constituent le sol de notre pays, mais il se rendit compte aussi de son orographie ; le premier, il attira l'attention sur les bassins fermés, et comprit toute l'importance des cavernes et de la circulation des eaux souterraines ; enfin, à une époque où la géologie était seulement à ses débuts, il en vit nettement les applications diverses, et entreprit dans cette voie d'utiles travaux. S'il avait pu se consacrer exclusivement à cette science, il compterait certainement parmi les premiers géologues de notre temps ; mais si les nécessités professionnelles ne lui ont pas permis de s'y adonner autant qu'il l'aurait désiré, il a accompli cependant une œuvre scientifique importante, dont notre province, notre ville et notre Académie doivent garder le souvenir.

III.

Ce n'est pas aux travaux de géologie, pure ou appliquée, que se borna l'activité intellectuelle de M. Parandier ; de 1859 à 1895, en dehors de ses écrits professionnels, études, projets ou rapports, il composa une quinzaine de mémoires sur différentes questions concernant l'agriculture. Il a publié, en outre, de nombreux articles, ayant trait aux mêmes sujets, dans les journaux du Jura ou les Bulletins de la Société de viticulture d'Arbois, sans compter les communications qu'il adressa à la Société nationale d'agriculture de France, ni les discours qu'il prononça en plusieurs circonstances, comme président de diverses associations.

Tant de marques d'activité intellectuelle et de labeur ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention des

pouvoirs publics et des hommes de science; aussi, à toutes les époques de sa carrière, les distinctions et les honneurs lui furent-ils prodigués. En 1840, le suffrage des ingénieurs, ses collègues, lui décerne une médaille d'or, à la suite de son étude de géologie, appliquée à l'art des constructions, sur les terrains traversés par le canal de la Marne au Rhin. En 1842, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur, puis officier en 1854 et commandeur en 1874; il recevait, en 1863, la croix de commandeur du Grand Aigle rouge d'Allemagne; en 1895, la décoration de chevalier, puis, en 1898, celle d'officier du Mérite agricole. Il eut la condescendance d'accepter cette modeste distinction, pour montrer tout l'intérêt qu'il portait à ceux qui s'occupent des travaux de la terre, et aux récompenses qui leur sont destinées. Il était membre de vingt sociétés savantes, françaises et étrangères, entre autres: de la Société géologique de France, des Sociétés d'émulation du Doubs et du Jura, de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de la Société italienne des sciences, lettres, arts, industrie et agriculture, de la Société nationale d'agriculture de France, etc.... L'Académie de Dijon lui avait décerné, en 1891, le titre de membre correspondant; quant à l'Académie de Besançon, qui l'avait accueilli avant toutes les autres associations scientifiques, il lui appartenait depuis le 28 janvier 1831. Lorsque nos prédécesseurs, il y a plus de soixante et onze ans, lui ouvrirent leurs rangs, ils obéirent à une heureuse inspiration, car M. Parandier fut un de ceux qui ont le plus honoré notre Compagnie.

Comme la plupart des hommes qui sont arrivés, par leur seul mérite, à une haute situation, M. Parandier avait conscience de sa valeur, mais ce contentement de lui-même n'avait rien d'excessif ni de désagréable pour personne, il était, au contraire, d'une grande obligeance envers tous. Son affabilité lui attira de nombreuses sympathies et, à toutes les époques de sa vie, il sut se faire des amis qui

lui sont demeurés fidèles. C'est surtout à l'égard de sa ville natale et de ses concitoyens que s'exerça sa bienveillance ; ceux-ci ne l'oublièrent pas, ils se pressèrent en foule à ses obsèques, pour lui présenter un dernier témoignage de leur gratitude, et un dernier hommage qui s'adressait moins à l'éminent ingénieur et au savant qu'à l'homme de bien et à l'homme de cœur que fut, avant tout, M. Parandier (1).

CATALOGUE

DES NOTICES, MÉMOIRES, DISCOURS, ETC.

Publiés par M. PARANDIER

Sur les travaux publics (ponts et chaussées), sur la stratégie, la géologie et l'agriculture

---

Travaux publics (ponts et chaussées).

1830. — Mémoire sur les ponts à construire sur le Doubs autour de la ville de Besançon.

1831. — Proposition du système financier à appliquer pour les ponts de la ville de Besançon.

(1) La brillante carrière de M. Parandier et son existence si bien remplie ont été éloquemment retracées dans les discours prononcés à ses obsèques par MM. Girard, son ami personnel; Barrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Lascoux, président de la Société de viticulture d'Arbois, et Pingaud, président de l'Académie de Besançon.

Mémoires publiés de 1838 à 1846, relatifs au chemin de fer de Mulhouse à Dijon, par Besançon et la vallée du Doubs.

1838. — Premier mémoire sur cette question.

1841-1842. — Projet général (volume in-4 avec planches et cartes, 1re édition).

1841. — Examen comparatif des avant-projets des tracés par le Doubs et la Haute-Saône.

1841. — Rapport de l'ingénieur (M. Parandier) chargé des études du projet.

1844. — Opinion de la commission d'enquête du département du Doubs sur les avant-projets.

1844. — Projet général (2e édition).

1845. — Examen comparatif des tracés par la vallée du Doubs et par l'Ognon.

1845. — Rapport des ingénieurs envoyés sur les lieux pour établir la comparaison des tracés étudiés entre Besançon et Belfort par la vallée du Doubs et par les versants de l'Ognon (dressé avec le concours de M. Parandier).

1845. — Note sur les modifications qu'on pourrait faire subir aux courbes du tracé de la vallée du Doubs et sur l'augmentation de dépenses qui en résulterait.

1845. — Carte des routes de l'Est et du tracé du chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

1845. — Note en faveur du tracé par la vallée du Doubs, au point de vue du transit et du commerce avec la Suisse.

1846. — De la question stratégique dans la comparaison du tracé par la vallée du Doubs et par celle de l'Ognon.

1846. — Discours de M. Parandier, député du Doubs, en faveur du tracé par la vallée du Doubs, en réponse à M. Berrier.

1846. — Sommaire comparatif des conditions d'art et techniques d'exploitation, ainsi que des dépenses d'exécution des tracés du Doubs et de l'Ognon.

1846. — Examen comparatif des tracés par la vallée du Doubs et par la vallée de l'Ognon.

1846. — Lettre de M. Parandier à M. Dufaure, en réponse au discours prononcé par ce dernier à la Chambre des députés dans la question du chemin de fer.

Chemin de fer de Dijon à Chalon, exécuté par M. Parandier.

1847. — Procès-verbal descriptif de la remise du chemin de fer de Dijon à Chalon, à très peu près terminé, à la compagnie P.-L.-M. — Complément descriptif de l'achèvement des travaux repris après la déroute de la compagnie P.-L.-M. en 1848.

1849. — Mémoire sur le produit de l'exploitation du chemin de fer Dijon-Chalon.

1849. — Inauguration et ouverture à la circulation de ce chemin de fer, après l'avoir repris pour son achèvement, alors qu'il avait été abandonné en 1848 par la compagnie Paris-Chalon, tombée en liquidation.

Canal de Bourgogne.

1848. — De la question des chômages d'été sur le canal de Bourgogne (pendant le service d'ingénieur en chef de M. Parandier, directeur du canal).

Reprise de la question du chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

Notices, mémoires et cartes publiés en 1852-1853.

1852. — Lettre de l'ingénieur en chef, Parandier, en faveur du tracé par la vallée du Doubs, au rédacteur de l'*Union franc-comtoise*.

1852. — Avantages incontestables qui résultent de la comparaison du chemin de fer et de la navigation.

1852-1853. — Carte historique en faveur du tracé du chemin de fer par la vallée du Doubs, des tracés successifs de la route de la Méditerranée au Rhin entre Besançon et Belfort.

1852-1853. — Carte des embranchements projetés de Montbéliard sur la Suisse et la vallée supérieure du Doubs.

1852-1853. — Carte industrielle d'une partie de la frontière de l'est indiquant les usines et les établissements industriels qui y sont activés.

1852-1853. — Note rectificative de la carte industrielle d'une partie de la frontière de l'est.

1852-1853. — Tableaux graphiques avec notes explicatives du mouvement de la navigation du canal du Rhône au Rhin, entre

Besançon et Bourogne, pendant l'année 1851. (Proportion proéminente du parcours partiel.)

1852-1853. — Appréciation de la partie du mouvement de la navigation du canal du Rhône au Rhin qui empruntera le chemin de fer de la vallée du Doubs.

1852-1853. — Carte du double système des tracés de Besançon à Belfort et de Vesoul à Belfort, avec tableau comparatif de ces systèmes au point de vue de la dépense et des produits.

1852-1853. — Question du choix du tracé du chemin de fer entre Besançon et Belfort, jugée par les analogies (avec plans de nombreux exemples).

1852-1853. — Carte graphique de la circulation des voyageurs en voitures publiques suivant les routes longeant côte à côte, parallèlement ou obliquement les divers tracés proposés pour la ligne de Besançon à Belfort et de Vesoul à Belfort.

1852-1853. — Lettre des membres du conseil général du Jura et des principaux propriétaires de vignes de ce département au ministre, en faveur du tracé par la vallée du Doubs, et carte annexe.

1852-1853. — Note sur le doublement des grandes lignes aboutissant aux mêmes points extrêmes.

1852-1853. — Note sur le choix du tracé entre Besançon et Belfort, au point de vue économique et politique.

1852-1853. — Examen du tracé du chemin de fer de Dijon à Mulhouse par Besançon, sous le rapport des alignements droits et courbes (avec conclusions très avantageuses pour ce tracé).

1853. — Tracé par la vallée du Doubs. — Réponse du comité du chemin de fer au mémoire publié par la compagnie de Dijon à Besançon.

1853. — Système des tracés par l'Ognon; infériorités considérables, comparé au tracé par la vallée du Doubs, sous le rapport des conditions techniques et du produit, puis dépenses plus considérables pour la construction, pour les frais d'entretien et d'exploitation, soit qu'ils aboutissent à Héricourt, soit qu'ils passent par Béverne (Mémoire rédigé par M. Parandier).

1853. — Calculs et comparaison des produits dus à la circulation de parcours partiel sur les chemins de fer projetés entre Besançon et Belfort et entre Vesoul et Belfort.

1853. — Lettre de M. l'ingénieur Parandier aux membres du conseil général des ponts et chaussées au sujet d'un mémoire publié en faveur du tracé par l'Ognon, par la compagnie du chemin de fer Dijon-Besançon.

1853. — Carte générale de la frontière de l'est indiquant les tracés de chemins de fer exécutés, projetés ou à projeter sur les principales lignes de circulation de cette contrée, produite à l'appui d'une note sur le but et les vues de la compagnie du Doubs formée pour répondre à l'objection : que des compagnies demandaient la concession de lignes par la Haute-Saône et par l'Ognon et non par la vallée du Doubs.

1853. — Note sur la préférence à donner aux tracés de Besançon à Belfort par la vallée du Doubs, et de Vesoul à Belfort par Saulx, Lure et Champagney, par les notabilités du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Meurthe.

1853. — Lettre du comité de la compagnie du Doubs à MM. les membres du comité des fortifications et de la commission mixte des travaux publics au sujet de la question stratégique. (Rédigée par M. Parandier.)

1853. — Note soumise au gouvernement de Sa Majesté Napoléon III, sur le choix du tracé entre Besançon et Belfort, au point de vue économique et politique.

Chemin de fer de Besançon à Bourg.

1853. — Pétition des membres du conseil général, d'arrondissement, etc., à M. le ministre de l'agriculture, du commerce, en faveur du tracé de Besançon à Bourg par le pied du Jura. (Extrait de l'*Impartial* du 16 décembre 1853. Pétition rédigée par M. Parandier.)

1854. — Mémoire en faveur du chemin de fer de Bourg à Besançon par le pied du Jura (1).

1854. — Observations des membres du conseil général du Jura au sujet des enquêtes ouvertes sur le projet d'un chemin de fer de Dole à Moulins (1).

1858. — Mémoire de M. Parandier lu par lui au conseil gé-

(1) M. Parandier, qui seul a rédigé ces mémoires, les a fait signer par les membres des Conseils municipaux des villes et chefs-lieux de canton situés sur le pied du Jura, afin de leur donner plus d'importance. Il ne les a pas signés lui-même, n'étant pas ingénieur dans le département du Jura. Il a distribué ces mémoires en grand nombre au personnel et aux membres de la commission administrative de la Compagnie P.-L.-M. Ces mémoires les ont tous convaincus et ont déterminé les études par la Compagnie P.-L.-M., de manière à rapprocher le plus possible les stations des villes et chefs-lieux de canton précités.

néral du Jura et transformé en délibération de ce conseil, puis publié avec carte annexe le 31 août.

Chemins de fer transversalement aux monts Jura.

1855. — Rapport et travail considérables sur les lignes transversales aux monts Jura pour application de la concession éventuelle à la compagnie P.-L.-M., travail dressé sur la demande du ministre et envoyé à lui le 8 juin 1855 (non publié).

— Question du choix des tracés de chemins de fer à ouvrir sur la Suisse à travers les monts Jura (non publié).

Conseil général du Jura.

1854-1871. — Nombreux rapports et mémoires publiés ou insérés dans les bulletins des séances du conseil général du Jura, sur les questions de chemins ruraux, de routes, de navigation, de chemins de fer, de service hydraulique, en dehors des mémoires indiqués sous les titres précédents, comme membre du conseil général pendant dix-sept ans.

1856. — Note sur la mise en valeur des communaux incultes et sur le reboisement. (Extrait du *Bulletin des séances du conseil général du Jura* de 1856, séance du 27 août.)

1863. — Notice sur le tracé de la route d'Arbois à la gare du haut.

1864. — Notice sur la route d'Arbois à la gare du haut.

1866. — Route d'Arbois au sommet du mont de Mesnay.

1866. — Notice sur les chemins ruraux.

Après retraite de M. Parandier.

1879. — Étude sur les courants de circulation. (Extrait des *Annales des ponts et chaussées.*)

1879. — Prolongement sur Genève par Saint-Laurent, Morez et le col de la Faucille, le Bugey, la Savoie, du chemin de fer qui s'arrête actuellement à Champagnole.

1889. — Chemins de fer jurassiens. — Note sur questions importantes à étudier et à résoudre.

1890. — Question de chemin de fer à résoudre particulièrement pour l'arrondissement de Poligny ; ligne de Champagnole à Saint-Laurent, Morez, et ligne en prolongement sur Genève par la Faucille.

1890. — Réveil en 1833 de la question des routes se dirigeant par Arbois sur les montagnes et la Suisse.

1890. — Question de canalisation de la Cuisance. — Chemin de fer à voie étroite sur ses rives. (Extrait du journal *l'Abeille jurassienne* du 3 août.)

1892. — Emploi de fonds d'emprunt et de subvention en travaux de voies urbaines, de chemins ruraux et d'autres travaux utiles sur le territoire des communes.

1895. — Chemin de fer de Dole à Poligny. — Tracé préjudiciable aux villes d'Arbois et Poligny.

1896. — Erreurs commises dans l'arrondissement de Poligny par les tracés de chemins de fer exécutés de Dole sur Salins et Pontarlier.

Stratégie.

1843. — Le chemin de fer de Mulhouse à Dijon par la vallée du Doubs et Besançon dans ses rapports avec la stratégie défensive de la frontière de l'Est.

1870-1871. — Cartes et notices rédigées pendant la guerre pour la défense du bassin de la Saône.

Après retraite de M. Parandier.

1873-1874. — Voies de transport à ouvrir dans l'est, au double point de vue des intérêts civils et de la défense du territoire. (Vol. in-4 avec carte) (1).

1873-1874. — Spécimen de carte orographique applicable aux passages défensifs sur les frontières (1).

1873-1874. — Orographie sommaire du nord-est-sud de la France; système ancien et système nouveau de la défense des frontières de France (1).

1873-1874. — Récit des faits concernant les Tourillons d'Arbois pendant les invasions du Jura en 1814 et particulièrement en 1871.

---

(1) Les ministres des travaux publics et de la guerre ont souscrit à cent quatre-vingts exemplaires de ces trois mémoires, M. Parandier n'en a gardé que cinq exemplaires. Le ministre de la guerre a distribué les quatre-vingts exemplaires auxquels il a souscrit dans tous les bureaux de la direction du génie et dans toutes les écoles militaires : Fontainebleau, etc. Le général de Miribel les a étudiés avec soin et les a très appréciés, comme cela résulte de ses lettres à M. Parandier et de ses entrevues avec lui.

1880. — Chemins, routes et tramways dans les montagnes frontières.

1881. — Topographie stratigraphique et géognostique applicable au circonvoisinage des places fortes et aux passages défensifs des frontières.

1881. — Avis motivé du conseil municipal d'Arbois sur le projet du chemin de fer de Dole à Poligny avec cartes indicatives des passages défensifs : Vadans, Montrond, la Châtelaine, Pont-d'Héry, Vaux, etc., et carte générale avec indication des passages sur la frontière : Jougne, Saint-Cergues, la Faucille.

1892. — Proposition de classements comme routes nationales dans l'intérêt stratégique, par application de la lettre de 1887 du ministre de la guerre au ministre des travaux publics, de quelques routes départementales sur la frontière de l'Est.

1892. — Question du classement, comme route nationale, des routes départementales nos 14 et 6, d'un embranchement sur Andelot à travers les Moidons, et du prolongement par la route n° 7 d'Arbois à Lausanne par le col de Jougne.

— Classement de routes nationales sur les frontières de France. (Notice nouvelle non publiée.)

Service hydraulique.

1857. — Notice pour la mise en valeur des communaux par la culture du topinambour.

1860. — Compte rendu des opérations, attributions, etc., du service hydraulique du Doubs pendant dix années (brochure in-8 et carte, extrait des *Annales des ponts et chaussées* de 1860).

1860. — Seconde édition au 31 décembre 1860 du compte rendu précité du service hydraulique.

Après retraite de M. Parandier.

1877. — Question de l'aménagement et de l'utilisation des eaux. — Discours de M. Parandier à la *Société des agriculteurs de France.* — Vœu unanime pour l'organisation de ce service en France.

1881. — Mise en valeur du marais de Saône. — Lettre du 7 avril de M. Parandier à M. Gaudy, député, puis sénateur, lettre explicative de ce qu'il faudrait par application du projet rédigé par M. Parandier.

1884. — Exemple d'aménagement utilitaire des eaux dans une propriété privée (aux Tourillons). — Extrait de l'*Abeille jurassienne* du 23 novembre.

1885. — Proposition d'un moyen efficace de concourir au relèvement de l'agriculture. (Lettre du 8 juin au ministre de l'agriculture, avec envoi d'importants documents probants : mémoire ci-dessous, service hydraulique du Doubs; aménagement et utilisation des eaux dans le bassin supérieur du Doubs de 60,000 hectares.)

1887. — Participation efficace du service hydraulique au relèvement de l'agriculture. (Mémoire compris dans l'envoi du 8 juin 1885 et imprimé par suite de souscription du ministre de l'agriculture à un grand nombre d'exemplaires.)

1889. — Mise en valeur du marais de Saône. — Lettre du 14 février de M. Parandier à M. Gauthier, président de la *Société d'agriculture du Doubs*.

1894. — L'irrigation d'une prairie en augmente la valeur de 2,000 fr. par hectare.

— Grand nombre de rapports, notices, imprimés à l'appui des nombreux projets dressés, notamment entre autres multiples, les quarante-cinq notices, le mémoire général relatif à l'utilisation des eaux du bassin supérieur du Doubs de 60,000 hectares cité plus haut.

1896. — Observations sur la proposition d'une loi pour l'adduction d'eaux potables dans les communes.

Géologie.

1830. — Étude sur la géographie physique du département du Doubs.

1830. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie des sciences et arts de Besançon, où sont exposés les résultats généraux de cette étude et des recherches et résultats obtenus en chaux et ciments.

1833. — Notice sur les causes de l'existence des cavernes.

1835. — Réunion de la Société géologique du Doubs. — Exposé de la géologie des environs de Besançon. (Voir extrait du journal *l'Impartial* de Besançon du 10 octobre.)

1838. — Tableau général de la série des assises géologiques des monts Jura résultant d'une étude très détaillée et complète de la géologie des environs de Besançon, comprenant toute la série depuis le muschelkalk jusques et y compris le néocomien,

le gault et les terrains quaternaires, dressé par M. Parandier, ingénieur à Besançon (non publié).

1839-1840. — Application de la géologie à la recherche des chaux et ciments hydrauliques sur la ligne du tracé du canal de la Marne au Rhin. (Extrait des *Annales des ponts et chaussées*, 1er semestre de 1840; médaille d'or décernée à l'auteur.)

1839-1840. — Géologie de l'arrondissement de Dole. (Reproduite à Arbois en 1885.)

1840. — Extrait (notice géologique) du compte rendu de la huitième session du Congrès scientifique de France, tenue en septembre 1840 (1re brochure).

1840. — Extrait (idem) du compte rendu de la huitième session du Congrès scientifique de France, tenue en septembre 1840, extrait principalement relatif à la géologie (2e brochure).

1862. — Vues générales sur les travaux de l'Académie, suivies de considérations spéciales sur l'utilité de la géologie, etc. (Discours prononcé par M. Parandier, comme président de la réunion annuelle de l'Académie de Besançon.)

1862. — Considérations spéciales sur l'utilité de la géologie. (Discours prononcé par M. Parandier à la séance du 23 août de l'Académie de Besançon.)

Après retraite de M. Parandier.

1882. — Projet de loi sur le nivellement général de la France et cartes orographiques agricoles. — Vœux proposés et adoptés. (Extrait du *Bulletin de la Société des agriculteurs de France.*)

1882. — Topographie stratigraphique et prodrome de géologie utilitaire. (Brochure in-4 avec carte et profils géologiques.)

1882. — Offre à la *Société géologique de France* de la brochure : *Topographie stratigraphique et prodrome de géologie utilitaire.* (Extrait du Bulletin de cette société.)

1883. — Note sur l'existence des bassins fermés dans les monts Jura (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France.*)

1887. — Note sur l'installation à l'hôtel de ville d'Arbois d'un musée géologique sommaire, mais général, de la série des groupes de formation qui composent l'écorce du globe, depuis les roches cristallisées, les premières, jusqu'aux formations contemporaines.

1891. — Géologie jurassienne. — Un saurien (téléosaure) dans le forest-marble, avec dessin de ce fossile et profils géologiques.

1891. — Notice géologique et paléontologique sur la nature des terrains traversés par le chemin de fer entre Dijon et Chalon-sur-Saône. (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France.*)

1892. — Géologie et paléontologie sur la ligne du chemin de fer de Dijon à Chalon.

1892. — Coup d'œil sur les terrains tertiaires supérieurs en Bresse et quaternaires dans le Jura et la Bresse. (Extrait du bulletin annuel des *Mémoires de la Société d'émulation* du Jura.)

1893. — Difficultés d'adaptation des plants exotiques dans les vignobles du Jura, etc. — Plants américains. — Exemple avec profils géologiques.

1894. — Engrais chimiques pour vignes dans les sols d'argile jaune à silex. (Extrait du bulletin de la *Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.)

— Mémoire géologique sur le cornbrash de la région bisontine. Compte rendu de la huitième session du Congrès scientifique de France tenu à Besançon en septembre 1840.

1899. — Description géologique des environs de Besançon. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Agriculture.

1859. — Discours de M. Parandier, comme président, aux concours et exposition de 1859. (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois, organisée par lui.)

1868. — Compte rendu, par le président, de la double exposition au Champ de Mars et à l'île de Billancourt à Paris, en 1867, et remise des médailles et diplômes. (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.) (Diplôme d'honneur à la société.)

1869. — Note sur l'effet favorable pour la santé, dans le Jura, des raisins, des eaux et du courant d'air des montagnes. (Extrait de l'*Abeille jurassienne* du 5 septembre.)

Après retraite de M. Parandier.

1876. — Compte rendu, délibérations, rapports, notices de viticulture, etc. (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.)

1876. — Exposition d'instruments viticoles et vinicoles à Poligny. (Discours de M. Parandier, comme président.)

1879. — De la cherté et rareté de la main-d'œuvre en présence du nouveau programme de grands travaux publics.

1880. — Discours à la distribution des récompenses du concours. (*Société de viticulture et d'horticulture.*)

1881. — *Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.* (Discours de M. Parandier à la distribution des récompenses du concours et de l'exposition de 1881.)

1882. — Comice agricole de l'arrondissement de Poligny. (Discours de M. Parandier à Champagnole, le 21 juin.)

1884. — *Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois. — Divers sujets intéressants discutés par le président dans la séance du 12 octobre.

1886. — Historique de la *Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois, par son président.

1886. — Tableau de questions à l'étude. (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.)

1886. — Réponses au questionnaire de la Chambre des députés sur les tarifs douaniers (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.)

1889. — Analyse des terres des plaines de Villette, Saint-Just, Vadans, et conséquences relatives à la culture arable de ces plaines.

1892. — Discours de M. Parandier, président, à la distribution des récompenses de l'exposition et du concours de 1892. (*Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois.)

1893. — Difficultés d'adaptation des plants exotiques dans les vignobles du Jura, etc. — Plants américains. — Exemple avec profils géologiques.

1895. — Engrais chimiques pour vignes dans les sols d'argile jaune à silex.

Nota. — Chaque année, il y a eu des récompenses attribuées aux meilleurs viticulteurs et horticulteurs par la *Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois; des discours ont été prononcés à cette occasion par M. Parandier, son président; il y a en outre un grand nombre d'articles rédigés par lui et insérés dans les bulletins trimestriels de la Société, et un rapport de 1887 avec tableau général sur la situation des taches phylloxérées du canton d'Arbois; puis diverses communications ont été faites à la *Société nationale d'agriculture de France,* dont M. Parandier fait partie comme membre hors cadre.

Discours divers.

1851. — Considérations générales sur les devoirs des acadé-



mies pendant les crises politiques et sociales. (Discours prononcé à l'Académie de Besançon, comme président de la réunion annuelle.)

1862. — Vues générales sur les travaux de l'Académie, suivies de considérations spéciales sur l'utilité de la géologie dans les recherches archéologiques. (Discours prononcé comme président de la réunion annuelle de l'Académie.)

1862. — Considérations spéciales sur l'utilité de la géologie dans les recherches archéologiques. (Discours prononcé comme président de la réunion annuelle de l'Académie, le 23 août.)

Après retraite de M. Parandier.

1875. — Distribution des prix au collège d'Arbois. (Discours de M. Parandier, comme président.)

1886. — Distribution des prix au collège d'Arbois. (Discours de M. Parandier, comme président.)

Nota. Il y a aussi les discours prononcés aux divers concours de la *Société de viticulture et d'horticulture* d'Arbois, ceux prononcés aux réunions de l'Association amicale des anciens élèves du collège d'Arbois et aux distributions des prix de ce collège, en dehors de ceux mentionnés plus haut et de ceux qui figurent dans les catégories : agriculture, service hydraulique et chemins de fer.

LES ALMANACHS HISTORIQUES

DE BESANÇON ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

1743 à 1793

Par M. le chanoine SUCHET

DOYEN DE LA COMPAGNIE

(Séance du 12 décembre 1901)

L'almanach est devenu un livre populaire, même parfois un livre de luxe. Il pénètre dans toutes les familles ; sous les formes les plus variées, c'est un apôtre dont les doctrines sont les plus diverses. Tantôt il essaie de prêcher sous la forme populaire d'un catéchisme illustré ; tantôt il charme et amuse ses lecteurs par des contes drolatiques, ou même quelquefois il prend le ton d'un tribun pour proclamer des doctrines révolutionnaires.

C'est à Paris surtout que s'impriment la plupart de ces productions littéraires ; cependant quelques villes de province ont conservé, même jusqu'à nos jours, l'usage de quelques almanachs spéciaux qu'elles publient chaque année, pour confier à ces recueils les traditions de certains souvenirs locaux.

Tel fut, au XVIIIe siècle, l'Almanach historique de Franche-Comté. Il publiait, sur les villes et bourgades de notre province, des notions intéressantes, quoique incomplètes, mais

plus authentiques que nos anciennes chroniques, qui renfermaient un grand nombre de fables et de légendes qu'un examen sévère ne saurait admettre.

Ce n'est qu'au xvie et au xviie siècle que deux écrivains franc-comtois, Gollut et Chifflet, ont essayé de donner au récit de nos chroniques la forme d'une composition régulière. Mais ces deux auteurs sont eux-mêmes d'une crédulité excessive. Après eux, Dunod est le premier qui ait tenu à consulter les sources et à donner des documents authentiques. Aussi, malgré son défaut d'ordre et de méthode, malgré la froideur et l'incorrection de son style, malgré ses omissions nombreuses, Dunod est le premier de nos historiens. A son exemple, plusieurs de ses contemporains essayèrent de jeter quelques lumières dans le fouillis de nos annales franc-comtoises.

Parmi les érudits qui le suivirent alors dans cette voie, il faut citer l'auteur de nos premiers almanachs historiques, l'abbé J.-B. Fleury, chapelain d'honneur semi-prébendé dans la collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon, et secrétaire du chapitre de cette église.

Né à Besançon en 1698, l'abbé Fleury s'attacha particulièrement à l'histoire de sa province. Il parvint à former des recueils précieux de pièces qu'il avait transcrites lui-même, avec le plus grand soin, sur les originaux déposés dans les archives publiques. Grâce à ces documents, il composa deux dissertations fort curieuses, sur des *usages singuliers de l'église de Besançon*. Elles furent imprimées dans le *Mercure de Paris* (1).

C'est à cette occasion qu'il entra en correspondance avec le savant abbé Lebœuf d'Auxerre, qui vint à Besançon en 1749 pour consulter les documents recueillis par l'abbé Fleury.

---

(1) Décembre 1741 et septembre 1742. — Ces deux morceaux ont été reproduits par Clovis Guyornaud, *Revue franc-comtoise*, 1843.

Dunod eut aussi recours à lui, comme il le reconnait en ces termes dans la préface de son histoire de l'Église : « J'ai communiqué, dit-il, ce que j'ai écrit sur le rit ecclésiastique, à M. Fleury l'aîné, et je l'ai retouché sur ses observations. C'est un ecclésiastique judicieux et savant dans l'histoire de l'Église, particulièrement dans le rit de celle de Besançon (1). »

L'abbé Fleury partageait l'opinion de plusieurs critiques sur le saint suaire de Besançon. Il avait écrit une dissertation où il démontrait, jusqu'à l'évidence, que cette relique célèbre n'était pas authentique. Dunod n'osa pas l'insérer dans son Histoire de l'Église. Il y aurait eu alors de la hardiesse à publier cette pièce. Mais elle courut en manuscrit, et cette imprudence n'attira aucun désagrément à l'auteur, dont on connaissait la piété, et dont on estimait le talent (2).

C'est à Fleury qu'on doit la publication des premiers almanachs historiques de la Franche-Comté. La série de ce genre d'ouvrages commence à l'an 1743. Fleury les rédigea jusqu'en 1754, année de sa mort (3). Après lui l'œuvre fut continuée, avec quelques interruptions, jusqu'en 1793, et se termina cette année-là par la publication de l'*Almanach des sans-culottes*.

Dès l'origine, chaque volume comprit deux sortes de documents : d'abord des notices sur les villes, bourgades, établissements, édifices, etc., de la Comté ; ensuite une statistique concernant les institutions, administrations, professions religieuses ou civiles de notre province. Parmi

---

(1) Dunod, *Histoire de l'Église*, 1er avertissement.

(2) Ch. Weiss, *Biographie universelle*, article Fleury.

(3) Depuis l'année 1746, Fleury a signé ses almanachs. Celui de 1743 n'est pas signé. Mais il est certainement de Fleury ; car ce sont partout les mêmes divisions, les mêmes matières, la même méthode, la même rédaction des notices historiques qu'il répète tous les ans en termes identiques, avec quelques modifications que nécessitaient chaque année les changements de fonctionnaires.

les articles intéressants que l'abbé Fleury a publiés dans ses almanachs on peut signaler les suivants : *Description de la Franche-Comté ; — Les anciennes villes du pays des Séquanais ; — Besançon capitale de la Franche-Comté ; — Entrée de Louis XIV à Besançon ; — Réception du roi à la cathédrale ; — L'église métropolitaine et le chapitre ; — Les églises collégiales de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine ; — Notices sur les églises paroissiales et sur les communautés religieuses de la ville et de la province, avec le Pouillé ou recueil des bénéfices de l'archevêché de Besançon.*

La seconde partie de chaque volume renferme la statistique de tous les établissements civils, militaires, religieux, scientifiques, etc., de la Franche-Comté, avec les listes nominatives des officiers de chaque bailliage, et des fonctionnaires employés dans toutes les administrations.

A l'époque où Fleury écrivait, la Franche-Comté, devenue française depuis soixante-cinq ans, conservait encore dans ses mœurs bien des traits de son vieux caractère comtois. Les vignerons parlaient patois, et aimaient à redire leurs vieux noëls. On jouait pour le peuple le drame de la Crèche, tandis que la bourgeoisie et la noblesse assistaient aux fêtes brillantes que donnait l'intendant de la province.

Les Franc-Comtois s'étaient soumis au grand roi, non sans déplorer surtout deux choses : d'abord l'augmentation des impôts ; ensuite la perte de leurs libertés et franchises. On a raconté, à ce propos, que pour protester contre la domination française, les Comtois se faisaient enterrer la face contre terre. Ce récit n'est probablement qu'une légende populaire. Mais ce qui est sûr, c'est que souvent, pendant cette période, le langage de nos pères, à l'égard des Français, était un mélange de résignation et d'indépendance. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que l'anecdote qu'on raconte d'un vigneron de Battant.

Un jour, l'Intendant de la province assistait à Besançon à un banquet où étaient réunis des convives de tous les états. A la fin du repas, on porta la santé des principales autorités de la ville, du gouverneur, de l'archevêque, du premier président, etc. L'Intendant crut l'occasion favorable pour porter la santé du roi. Alors, un vieux Bousbot mit la main sur son verre, en disant assez haut dans son patois : « Maintenant je n'ai plus soif. »

Cependant, malgré les charges imposées aux Comtois, la conquête avait été pour eux une source de progrès. La ville de Besançon s'embellissait et se développait rapidement. Au moment de la conquête, en 1674, cette ville n'avait qu'environ 12,000 habitants. Au siècle suivant, la population s'accrut très promptement, car une statistique, publiée par nos almanachs, constate l'état général de la population de toute la province, pour une période de douze ans. Or cette statistique présente l'accroissement suivant de la population en Franche-Comté : « le nombre des naissances excède celui des morts de 61,504 (1) pour cette période de douze années consécutives. »

Nos almanachs nous fournissent d'autres documents qui présentent des phénomènes assez curieux sur la longévité des Franc-Comtois. Ainsi en 1772, le 2 février, mourait à Besançon la veuve Didard, âgée de cent quatre ans trois mois. On cite encore d'autres centenaires de la même période, entre autres, Jean-Antoine Marchand, du Port Douvot, qui mourut le 21 février, âgé de cent ans et quelques mois. Mais le plus célèbre sous le rapport de la longévité, c'est Jean Jacob, né dans le Jura, sur les bords de l'Ain, dans les domaines de Mme de Lauraguais. A l'âge de cent vingt ans, il fut présenté en 1789, à l'Assemblée nationale, comme une curiosité de notre région.

Sous d'autres rapports, nos pères étaient loin d'appro-

---

(1) Almanach de 1783, p. 235.

cher des progrès que nous avons atteints aujourd'hui. Ainsi, dans notre siècle d'automobilisme, les moyens de transport, même les plus rapides, nous paraissent encore lents. Or, au XVIIIe siècle, on voyageait surtout à pied. Quant aux voitures publiques, voici ce que nous apprend l'almanach de 1743, sur le service des transports dont le bureau était rue des Granges : « La diligence de Besançon pour Paris part tous les mercredis de chaque semaine, et arrive tous les samedis. »

Il fallait donc quatre jours pour atteindre la capitale ; on couchait au moins trois fois en route, et l'on comprend qu'avant d'entreprendre ce voyage nos pères faisaient quelquefois leur testament.

Quarante ans plus tard, le service des messageries royales n'était pas plus accéléré. L'almanach de 1785 indique même les stations où il fallait coucher dans le trajet de Besançon à Paris. Voici cette liste copiée textuellement :

Lundi, Auxonne, dînée ; Dijon, couchée.

Mardi, Chanceaux, dînée ; Montbard, couchée.

Mercredi, Tonnerre, dînée ; Joigny, couchée.

Jeudi, Pont-sur-Yonne, dînée ; Fontainebleau, couchée.

Vendredi, Paris, dînée à midi.

Mais si nos ancêtres ne s'adonnaient pas autant que nous aux voyages lointains, ils se montraient aussi actifs que nos contemporains pour les exercices militaires. Voici en effet ce que raconte l'almanach de 1754 : « Il y a à Besançon, depuis un temps immémorial, différents exercices publics, dont l'objet était anciennement de former les citoyens au maniement des armes, pour la défense de la patrie. Les plus anciens de ces exercices étaient les jeux de l'arc, de l'arbalète, de l'arquebuse. Les citoyens qui y étaient admis étaient appelés : les chevaliers du noble jeu de l'arquebuse. Ils avaient un capitaine, un lieutenant, un guidon, etc., et jouissaient de plusieurs privilèges.... En 1744, il se forma à Besançon un établissement de six com-

pagnies bourgeoises, chacune de vingt-cinq hommes. Messieurs du Magistrat, préposés pour les commander, firent choix des plus beaux hommes, dont on forma l'une des plus belles et des plus lestes troupes du royaume. Il y avait dans chaque compagnie un capitaine, un lieutenant, deux sergents, un caporal, un tambour ; l'uniforme est l'habit de drap écarlate, avec les parements de panne noire, les boutons dorés et le chapeau bordé d'or. Ces compagnies ont six drapeaux noirs, rouges et jaunes, des trompettes, bassons, hautbois, etc. Les drapeaux avaient été bénits dans l'église métropolitaine le 14 juillet 1744. L'ordonnance portant cet établissement fut publiée à Chamars, à la tête de toutes les compagnies assemblées. Outre cette troupe bourgeoise, il y a une compagnie de toutes sortes de professions qu'on appelait les gardes du feu. Ce sont nos pompiers d'aujourd'hui.

Telle était, à Besançon, il y a deux siècles, l'institution des milices bourgeoises. Maintenant, pour connaître d'une manière plus complète l'organisation des différentes classes de la société bisontine à cette époque, nous allons consulter les détails que nous donnent sur ce sujet les témoins contemporains qui ont écrit nos almanachs historiques.

L'instruction publique avait été florissante à Besançon dès le moyen âge. Elle y jeta un nouvel éclat lorsque Louis XIV transféra, en 1691, l'université de Dole à Besançon, et qu'on y installa les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine, d'arts et d'éloquence. Le doyen de l'université, M. Bullet, y professait la théologie, « et son érudition universelle, dit l'abbé Fleury, y attirait chaque année plus de deux cents étudiants (1). »

A côté de ce brillant centre d'instruction, Besançon possédait encore le grand collège, qui fut dirigé par les jésuites jusqu'en 1765. Lorsque cette congrégation fut supprimée,

---

(1) Almanach de 1752, p. 56.

après cent soixante-huit ans d'existence, on désigna pour la remplacer de nouveaux professeurs, qui étaient tous prêtres, et à la tête desquels fut appelé, comme principal, le savant abbé Bergier.

La noblesse franc-comtoise conservait encore à cette époque le prestige que lui donnait l'histoire de son passé. Aussi, tous les ans, jusqu'à l'an 1790 inclusivement, elle a célébré, dans le couvent des Grands-Carmes, ses réunions de la confrérie de Saint-Georges, sous la présidence de M. le marquis de Grammont. Et nos almanachs nous donnent chaque année la liste curieuse de cette noblesse de la province, rassemblée, au nombre d'une centaine, de toutes les parties de la Comté, le dimanche après la fête de saint Georges (1).

Une grande institution, transportée, en 1676, de Dole à Besançon, par Louis XIV, fut le Parlement de Franche-Comté, avec toutes ses dépendances, et tous les personnages qui ont rempli un rôle quelconque dans cette grande assemblée. — Les listes en sont publiées par nos almanachs.

Dans ces listes on retrouve les noms des familles importantes qui ont honoré la ville jusque vers la fin du xviiie siècle. Or, parmi les personnages qui remplissaient alors des fonctions éminentes dans la province, il convient d'en citer quelques-uns, tels que M. le duc de Duras, gouverneur du comté de Bourgogne ; M. de Lacoré, intendant de la province ; M. Chifflet d'Orchamps, premier président du Parlement ; M. le marquis de Grammont, gouverneur de la noblesse de Franche-Comté ; M. Bullet, doyen de l'université ; M. le duc de Tallard, fondateur de l'Académie des sciences et belles-lettres de Besançon.

C'est dans l'almanach de 1753 que nous trouvons le compte rendu détaillé de cette institution de l'Académie.

---

(1) H. de Poligny, *La Franche-Comté ancienne et moderne.*

Il y est dit que « le public a paru applaudir à ce projet qui, en ouvrant à l'émulation une carrière brillante, engage les différents ordres de cette province à contribuer à la perfection des connaissances humaines. »

L'ouverture de cette société se fit le 10 août 1752, dans la grande salle de l'hôtel du Commandement. Cette assemblée fit son entrée officielle le 10 novembre. Cette séance publique a commencé par un discours de M. de Saint-Germain, maire de la ville, dans lequel il fait l'éloge de Dunod de Charnage, décédé l'année précédente, 1751. Dès lors, à la demande de M. le duc de Tallard, et d'après les vœux des officiers municipaux de Besançon, le roi a accordé au maire une place d'académicien-né, par brevet délivré le 12 novembre 1752, et le 4 décembre M. de Saint Germain prit séance comme maire de la ville.

On voit que notre province, rattachée définitivement à la patrie française par le traité de Nimègue, éprouvait quelque regret d'avoir été séparée de l'Espagne. Elle se mettait bientôt en relation avec le génie de la France, et prenait un développement fécond par la culture des lettres, des arts et des sciences. Aussi elle compta, au cours du XVIII[e] siècle, des hommes éminents dans tous les rangs.

La société cléricale avait alors dans le diocèse, et à Besançon surtout, une importance considérable, soit par le nombre de ses membres, soit par leur autorité. En tête du clergé figure l'archevêque, avec le titre de prince de l'Empire. Ce titre, que nos anciens prélats tenaient des empereurs d'Allemagne, ils le conservèrent jusqu'à la Révolution.

« En 1678, dit un de nos historiens, la réunion du comté à la monarchie française n'avait pas rattaché la métropole bisontine au clergé de France. Sous le rapport ecclésiastique, la province était restée ce qu'elle avait toujours été, un pays d'obédience, demeurant uni aux règles de la chan-

cellerie romaine (1). Le titre de prince de l'Empire, gardé par les archevêques devenus Français, les soutenait contre les princes luthériens de Montbéliard, comme il les avait soutenus contre les prétentions des citoyens de Besançon (2). »

Pour maintenir cette dignité de princes, nos archevêques s'entouraient alors d'officiers qui formaient leur cour. On peut s'en faire une idée par l'éloge que l'almanach de 1764 fait du cardinal de Choiseul. « Il est, dit-il, prince du Saint-Empire, et tient le troisième rang entre les princes, dans la diète d'Allemagne. En cette qualité, il a six grands officiers, dont les offices sont remplis par des gentilshommes. Leurs fonctions principales sont de se trouver, en personne, à l'intronisation de l'archevêque, de lui faire hommage de leurs fiefs, d'assister à ses obsèques. Ci-devant, ils devaient être aussi présents, lorsque l'archevêque officiait pontificalement dans son église cathédrale et métropolitaine. »

On comptait, à Besançon, les chapitres de Saint-Jean, de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine (3). Le chapitre de Saint-Jean était le plus ancien, le plus puissant et le plus nombreux. Il comprenait quarante-trois chanoines, dont nos almanachs donnent la liste chaque année. Ils devaient tous être nobles, ou au moins gradués et fils de gradués.

---

(1) C'est l'opinion de Dunod, contredit par M. l'abbé Richard, qui prétend que le diocèse de Besançon était un pays d'*usage*, c'est-à-dire qu'on y suivait le droit commun et les coutumes particulières, pour la nomination aux bénéfices (*Histoire du diocèse*, II, p. 230).

(2) Hugon de Poligny, *La Franche-Comté ancienne et moderne*, t. II.

(3) En dehors de Besançon, on comptait dans le diocèse dix-huit chapitres ou églises collégiales, savoir : Saint-Amour, Saint-Anatoile de Salins, Arbois, Baume-les-Messieurs, Champlitte, Saint-Claude, Dole, Gigny, Gray, Saint-Hippolyte, Lure, Saint-Maurice de Salins, Saint-Michel de Salins, Nozeroy, Poligny, Ray, Vesoul, Villersexel. Ajoutez à cela quelques chapitres de femmes, comme Château-Chalon, Migette, Baume-les-Dames, etc.

Ils s'étaient toujours montrés fort jaloux de défendre leurs privilèges, parmi lesquels ils comptaient le droit de choisir leur archevêque. Cependant. après la conquête de la Franche-Comté, ils avaient cédé ce droit au roi Louis XIV. Mais ils restaient exempts de la juridiction épiscopale, et, à l'église, ils avaient l'usage de la mitre et des ornements pontificaux, qui leur donnait l'illusion d'un pouvoir qu'ils n'avaient pas.

Chaque chanoine avait une terre, un fief, une seigneurie, pour laquelle il prenait le titre de seigneur prébendier. Ils occupaient une situation importante dans la société bisontine. Mais l'influence morale et religieuse appartenait surtout au clergé paroissial, qui était en rapport journalier avec le peuple. Dans la seconde partie du XVIII[e] siècle, ces chefs de paroisses, à Besançon, ont été, généralement, des prêtres estimables. Ainsi, à Saint-Jean-Baptiste, l'église est gouvernée successivement par MM. Guillemin de Vaivre et Bacoffe, deux pasteurs pleins de zèle et de vertu ; à Saint-Marcellin, c'est le savant et honorable dom Coudret qui remplit les fonctions de pasteur pendant de longues années ; à Notre-Dame de Jussa-Mouthier, aux PP. Monmayeur et Billebaud succède le vénérable P. Servin ; à Saint-Maurice, le P. Étienne Dunod consacre sa fortune à relever de ses ruines l'église, qui est dès lors administrée par des prêtres de l'Oratoire ; à Saint-Pierre, le curé est M. Demandre, qui fut un pasteur modèle jusqu'au jour où il fut entraîné par la passion de la politique révolutionnaire ; enfin à Sainte-Madeleine, les fonctions curiales sont remplies par des ecclésiastiques dignes de respect, tels que MM. Frère de Villefrancon et Bullet de Bougnon.

A côté des paroisses s'élevaient des communautés d'hommes et de filles, les unes contemplatives, les autres consacrées à l'enseignement ou à des œuvres de charité. Sur la plupart de ces établissements nos almanachs nous donnent simplement une courte statistique, avec les noms

de leurs principaux membres, sans apprécier leurs actes. Quelques-unes de ces communautés, surtout parmi les communautés d'hommes, n'étaient pas restées fidèles à l'esprit de leurs fondateurs. Un de nos historiens, examinant l'état de nos établissements monastiques à cette époque, résume son jugement sur les moines d'alors en ces quelques mots: « Les mieux dotés vivaient commodément; voilà tout. Il y en avait toujours un certain nombre d'excellents, beaucoup de médiocres, et quelques-uns de mauvais (1). »

Le document le plus complet pour nous renseigner sur l'état du clergé franc-comtois de cette époque, c'est le pouillé du diocèse, catalogue curieux, publié pour la première fois dans l'almanach de 1748 (2). Qu'est-ce que le pouillé? On appelle ainsi le recueil inscrit des cures et bénéfices de l'archevêché de Besançon. Le diocèse comprenait alors nos trois départements actuels, et quelques paroisses des pays voisins. Cette vaste étendue de territoire était divisée, pour l'administration diocésaine, en quinze régions appelées décanats ou doyennés. Chaque doyenné comprenait un certain nombre de chapitres, d'abbayes, de prieurés et surtout de paroisses. En somme, on y comptait dix-neuf chapitres ou églises collégiales, vingt-deux abbayes d'hommes, dix-sept de filles, cinquante prieurés, environ huit cent cinquante paroisses, trois cent quarante églises vicariales ou succursales, sans compter les chapelles rurales, les prestimonies, les chapellenies, cinquante-trois familiarités, plus, soixante ermites habitant une trentaine d'ermitages, où ils donnaient à l'admi-

(1) Hugon de Poligny, t. II, p. 440.

(2) Dunod a publié en 1750, dans son *Histoire de l'Église de Besançon*, un pouillé du diocèse. Celui que J.-B. Fleury publia en 1748 et les années suivantes, et qu'on imprima ensuite dans les almanachs historiques, jusqu'en 1790 inclusivement, est plus complet. C'est un document intéressant pour notre histoire religieuse.

nistration diocésaine plus d'inquiétude que d'édification.

Le pouillé du diocèse comprenait deux catégories de personnages ecclésiastiques. Ces catégories existaient en réalité sans être formulées nulle part, c'était le haut et le bas clergé. Le haut clergé comprenait, outre l'archevêque et les dignitaires réunis autour de lui, les membres des divers chapitres, les abbés, les prieurs, les doyens ruraux, les directeurs du séminaire, etc. Dans le bas clergé étaient compris naturellement les curés des paroisses rurales, qui n'étaient mis en possession de leur bénéfice que sur l'avis d'un présentateur ayant le droit de patronage.

Aujourd'hui c'est l'évêque qui nomme à tous les postes vacants dans un diocèse. Mais au XVIIIe siècle, sur les huit cent cinquante à neuf cents postes à pourvoir, une cinquantaine seulement étaient attribués ordinairement à l'archevêque. Les autres étaient réservés à la nomination du haut clergé, c'est-à-dire aux membres des chapitres, aux abbés, aux prieurs, aux directeurs du séminaire, aux seigneurs laïques ; quelques-uns au pape, au roi, et même à certaines abbesses, telles que celles de Château-Chalon et de Baume-les-Dames. On voit même que cinq ou six paroisses, telles que celle de l'Hôpital-du-Grosbois, avaient le droit de nommer leur curé.

Ces privilèges ne manquaient pas de porter ombrage au clergé paroissial des campagnes. Aussi, on le vit bien, quelques années plus tard, quand le clergé du diocèse fut appelé à nommer ses représentants aux États généraux. Sur sept députés à élire, pas un chanoine de Saint-Jean ne fut élu, tandis que cinq curés de la campagne obtinrent l'élection (1). A cette occasion le chapitre de Saint-Jean adressa au roi des représentations dans lesquelles il obser-

(1) Le curé Bruet, d'Arbois ; Guilloz, curé d'Orchamps-Vennes ; Clerget, curé d'Onans ; Rousselot, de Thiénans ; Lomprez, de Champlitte ; puis deux chanoines de Sainte-Madeleine.

vait « que le clergé de Franche-Comté était *bien mal représenté aux États généraux.* » C'était ajouter une maladresse à un échec.

L'abbé Fleury était mort le 6 mars 1754, à l'âge de cinquante-six ans, dans la rue du Pont, où il demeurait. Il avait publié neuf volumes d'almanachs franc-comtois. Les documents qu'il avait recueillis ont été perdus par la faute de ses héritiers. C'est lui aussi qui avait rédigé le Processionnal de la Madeleine, dont on trouve encore quelques rares exemplaires imprimés.

Après sa mort, personne ne s'étant trouvé pour continuer son œuvre, la publication de l'almanach franc-comtois fut interrompue pendant quatre ans. Cependant le public réclamait la continuation de cette œuvre, dont les détails intéressaient sa curiosité.

Enfin, en 1759, l'imprimeur Daclin, accédant, dit-il, aux avis de plusieurs personnes respectables, reprit la publication de l'Almanach historique. Il reproduisit, pour cela, moyennant les modifications nécessaires, les articles des almanachs précédents, y ajoutant les renseignements envoyés par divers correspondants.

C'est dans cet almanach de 1759 que fut publiée la découverte d'un monument archéologique que nous pouvons encore admirer aujourd'hui dans notre musée. Voici ce qu'il en raconte : « Dans le commencement du mois d'avril de l'année 1756, on a trouvé, en labourant dans le territoire d'Avrigney, un bœuf de métal couvert du plus beau vert presque partout, et d'un bleu turquin en quelques endroits. Il est long de deux pieds trois pouces, haut de dix-sept pouces. Il est debout. Il a trois cornes, deux dans la place où les bœufs les ont ordinairement, la troisième, qui est plus grande et plus droite que les deux autres, est au milieu du front, en égale distance des oreilles. Ce précieux monument est à présent dans le cabinet de M. de Choiseul, archevêque de Besançon. »

C'est ce taureau d'airain à trois cornes que la ville a acheté en 1873 pour la somme de 20,000 fr., et qui figure à notre musée des antiquités sous le n° 714.

La publication de l'Almanach historique, reprise en 1759, ne fut pas continuée l'année suivante. L'œuvre de l'abbé Fleury semblait menacée de périr. Et cependant, la Franche-Comté possédait à cette époque un grand nombre de savants qui, à la suite de Dunod, s'occupaient d'études historiques concernant notre province ; nous en pourrions citer au moins une quinzaine dont les noms méritent d'être conservés (1). Mais tous ces savants trouvaient sans doute que ce genre d'annales n'était pas assez relevé pour leur talent d'écrivains.

Aussi, pendant une période de vingt-deux ans, de 1760 à 1782, l'Almanach de Franche-Comté ne parut que cinq fois (en 1764, 1766, 1769, 1772 et 1773). Et ce fut surtout grâce à l'initiative des imprimeurs qui voulaient, disaient-ils, répondre à la curiosité du public toujours désireux d'avoir, par cette publication, des renseignements sur toutes les classes de la société bisontine et sur toutes les villes et bourgades de la province. Et en effet, à une époque où l'on n'avait pas, comme aujourd'hui, des journaux qui nous renseignent tous les jours sur les faits et gestes de nos contemporains, l'Almanach historique devenait pour nos pères la chronique qui conservait à leur souvenir la vie religieuse, civile et militaire de leurs concitoyens. Ils y trouvaient des détails sur les institutions anciennes de la Comté, et sur celles inaugurées depuis la conquête de notre province, savoir : le gouvernement de la ville et de la province, l'intendance, la cour de Parlement, la chancellerie, le barreau, les procureurs, le bailliage et le présidial, le ma-

(1) Perreciot, Droz, Bullet, Bergier, Chevalier, le P. Romain Joly, Trouillet, Guillaume, Rose, Millot, Baverel, D. Berthod, le P. Dunand, les bénédictins de Saint-Vincent et de Faverney, etc.

gistrat et le corps de ville, les trois juridictions connues sous les noms de mairie, de vicomté et de justice de Saint-Paul ; la maîtrise des eaux et forêts, la maréchaussée, la juridiction de la monnaie, la juridiction consulaire, l'ordre de la noblesse, l'organisation militaire, les commandants en chef, lieutenants du roi, majors, commissaires des guerres, l'école d'artillerie, les domaines, les haras, les ponts et chaussées, la police, etc. « De sorte que, dit Ch. Weiss, ces almanachs sont encore les recueils les plus complets et les plus curieux de l'ancienne province de Franche-Comté. » C'est en effet dans ce recueil qu'on trouve l'exposé le plus véridique de la composition de la société comtoise.

Or, parmi toutes les autorités établies par Louis XIV pour gouverner la province, il en est une qui se présentait sous un titre modeste, mais dont l'expression vague pouvait se prêter à un grand développement de pouvoir et d'influence. C'était celui d'Intendant, qui prit une importance considérable, au point d'éclipser toutes les autres autorités : M. de Lacoré fut nommé à cette fonction en 1761. Notre almanach de 1766 dit qu'il avait l'inspection de toutes les affaires qui concernent la *justice*, la *police* et les *finances*, dans toute l'étendue de sa généralité. Ce pouvoir d'inspection était peu, en apparence, mais, en réalité, c'était beaucoup, et M. de Lacoré, homme du monde, esprit ouvert, dissimulant, sous des formes polies, ses tendances autoritaires, sut gagner la sympathie de ses administrés. Il vit se ranger autour de lui les hommes les plus distingués de l'Église et du monde, et pendant plus de vingt ans (jusqu'en 1784) les fêtes de l'Intendance furent les plus brillantes de la cité.

L'Intendant fut le véritable gouverneur de la Franche-Comté, et le représentant direct du roi dans cette province. Mais comme il ne pouvait en visiter toutes les localités en personne, il établit dans tous les bailliages, avec le titre

de subdélégués, des représentants de son autorité, dont les noms sont publiés chaque année dans les listes des fonctionnaires.

Parmi les objets qui excitaient la sollicitude de l'Intendant, je dois signaler l'intérêt qu'il porta à la publication de l'Almanach historique, dont il désirait le perfectionnement (1).

Et en effet, c'est à dater de 1783 que l'Almanach de Franche-Comté prit une forme plus régulière, et fut, dès lors, publié chaque année avec un privilège du roi, accordé spécialement au sieur Couché, imprimeur-libraire à Besançon. Cette publication comprit dès lors cinq parties, savoir ; 1° la famille royale de France ; 2° le gouvernement ecclésiastique de Franche-Comté ; 3° le gouvernement militaire ; 4° le gouvernement civil ; 5° les sciences et les arts. On put faire entrer dans ce cadre toutes les classes de citoyens et tous les genres d'établissements.

Dans le monde ecclésiastique on aime à retrouver tous les personnages qui, par leur fonction ou leur science, ont signalé leur passage dans l'église de Besançon. A la tête du gouvernement militaire, on voit figurer le duc de Duras, pair et maréchal de France, qui devait veiller sur toutes les fortifications destinées à protéger la frontière, Blamont, le fort de Joux, Dole et les forts de Salins. Le gouvernement civil comprenait le parlement et toutes les institutions qui s'y rattachaient. C'est dans cette catégorie qu'étaient classés l'Intendance et tous les subdélégués qui en dépendaient. C'est dans cette partie de l'ouvrage que nous trouvons pour la première fois des notices un peu développées sur les quarante-cinq villes et bourgades de la province, avec leurs différentes juridictions. Ce genre de travail historique nous fait soupçonner que ce volume a été peut-être rédigé par D. Grappin, qui a développé des

---

(1) *Académie de Besançon*, année 1897, p. 235.

notices historiques semblables dans les Annuaires des années suivantes.

Enfin, la dernière partie de l'Annuaire de 1783, concernant les sciences et les beaux-arts, comprend l'université de Besançon, tous les collèges de la province, l'académie des sciences et belles-lettres, et enfin l'académie de peinture et de sculpture, fondée par M. de Lacoré, et dirigée alors par deux maitres fameux, le sculpteur Luc Breton et le peintre Wirsch. Ce volume se termine par une notice sur J.-B. Boisot, abbé de Saint-Vincent, fondateur de la bibliothèque publique de Besançon. Il est évident que l'ordre qui règne dans la rédaction de ce volume indique qu'il a été rédigé d'après les conseils de M. de Lacoré.

En 1783, l'éditeur de l'almanach disait avec raison, dans un avis préliminaire : « Il n'y a peut-être point d'almanach plus curieux dans son espèce, plus commode et plus utile à toute sorte de personnes, que celui-ci. Il l'est particulièrement à ceux qui sont chargés de solliciter des affaires ou des procès dans les différents tribunaux de la province. On en peut juger par la quantité de matières et de listes qui le composent. »

On comptait alors dans la Franche-Comté, en dehors de Besançon, dix-huit villes principales, savoir : Dole, Salins, Gray, Vesoul, Baume, Nozeroy, Pontarlier, Poligny, Saint-Claude, Lons-le-Saunier, Saint-Amour, Arbois, Ornans, Quingey, Luxeuil, Saint-Hippolyte, Lure, Orgelet. Toutes ces villes jouissaient d'un bailliage royal. Un tribunal semblable avait été établi dans un certain nombre de bourgades, telles que Faucogney, Fougerolles, Moirans, Champlitte, Clerval, Faverney, Héricourt, Saint-Loup, Marnay, Montbozon, Pesmes, Port-sur-Saône, etc.

Dans toutes ces villes, grandes et petites, on retrouvait les mêmes fonctionnaires plus ou moins nombreux, officiers du bailliage, de la prévôté, de la chancellerie, de la justice seigneuriale, de la police, huissiers, notaires, avo-

cats, officiers municipaux, agents de la maîtrise des eaux et forêts, sergents de ville, procureurs, arpenteurs, greffiers, employés à la gruerie, au bureau de poste, à la juridiction de la gabelle, etc.

A cette époque, en 1783, l'excès du fonctionnarisme était déjà un fléau de notre nation. Sans être arrivé au point qu'il atteint aujourd'hui, il avait dès lors une floraison abondante. Je n'en citerai que l'exemple de la petite ville d'Orgelet, où les fonctionnaires atteignaient le chiffre de cent quinze à cent vingt.

Les almanachs des années suivantes sont rédigés selon l'ordre et la méthode de celui de 1783. Il est évident que D. Grappin en est l'auteur principal, d'après ce qu'il dit dans l'avertissement de celui de 1784. Il venait alors d'être chargé de diriger le pensionnat de Saint-Ferjeux, et il avait composé, pour les élèves de ce collège, une histoire abrégée du comté de Bourgogne. C'est alors qu'il entreprit de continuer, en la perfectionnant, l'œuvre de l'abbé Fleury.

Il dit, dans l'avertissement de l'almanach de 1784 : « Je n'ai épargné ni dépense ni soins pour rendre cet almanach plus intéressant que les années précédentes.... Lorsque je me proposai de donner un précis historique de tous les établissements de piété et d'autres, et la suite des officiers de justice subalternes, ressortissant aux bailliages royaux, j'espérais recevoir, pour ces différents objets, tous les secours nécessaires. La plupart m'ont manqué, et je ne puis que renouveler mes instances pour qu'on m'aide, par la suite, à former un tableau plus complet de tout ce qui peut intéresser la province.

« Mon projet est de comprendre, dans l'Almanach de Besançon, à commencer par l'année prochaine, une courte notice historique de toutes les paroisses ou villages du diocèse et de la province. »

Pour se procurer les matériaux nécessaires à cet ou-

vrage, D. Grappin prie MM. les curés de rédiger, chacun en ce qui regarde sa paroisse, et de lui faire parvenir, dit-il, dans « les six premiers mois de 1784, l'historique des villages qui composent leurs paroisses pour les temps anciens et modernes ; le nom du bailliage sous le ressort duquel ils se trouvent, et celui des seigneurs et des officiers de justice ; la distance des villages à la capitale de la province ; leur histoire naturelle ; les grands hommes qu'ils peuvent avoir produits, etc., etc., etc. »

Tels sont les renseignements que D. Grappin demande à MM. les curés pour ses almanachs de 1784, 1785, 1786 et 1787. On voit par là qu'il était bien naïf, s'il espérait obtenir ces sortes de documents qui, dans le siècle présent, ont aussi été demandés plusieurs fois, bien inutilement, aux mêmes sources.

Il dut se contenter des bien rares documents qu'il recueillit de ce chef, profiter de ceux que, depuis l'abbé Fleury, les éditeurs avaient publiés dans les almanachs précédents, et donner de nouveau, avec quelques modifications, les notices déjà imprimées sur les paroisses et les établissements civils, religieux ou militaires, etc. Il put nous donner ainsi, pour 1784, un almanach d'un format compact, in-18, de 498 pages. Le volume de l'année précédente avait publié quarante-cinq monographies de villes et de villages. Celui-ci put en donner cinquante-six plus étendues, et y ajouter, à la fin du volume, comme hommage en l'honneur de la population franc-comtoise, une statistique des naissances et des décès de l'année 1782, attestant que la population continuait à s'accroître en Franche-Comté. Ainsi, en 1782, il y avait eu dans la province : 28,406 naissances, et 22,023 morts — c'est-à-dire un excédent de 6,391 naissances sur les morts. Cet almanach de 1784 publiait encore un nouvel exemple de la longévité des Franc-Comtois. M. l'abbé Morelet, né à Besançon le 16 janvier 1682, célébrait son anniversaire séculaire le 16 janvier

1782, à Bar-le-Duc, où il était maître de musique cent ans après sa naissance, en l'église de Saint-Marc.

Pour toutes ces chroniques franc-comtoises, l'almanach le plus recherché est celui de 1785, œuvre importante de D. Grappin. Il avait voulu y réunir tous les documents historiques, qu'il attendait, dit-il, du zèle de ses compatriotes. « Mais, ajoute-t-il tristement, quelques instances que nous leur eussions faites, soit par différentes lettres circulaires, soit par la voie du Journal de Franche-Comté, nos espérances ont été vaines. »

Son dessein était de donner la description historique de chaque village. Ne pouvant le faire complètement, faute de mémoires, il l'a cependant ébauchée dans ce volume. Il y donne, dans trois cent cinquante pages in-12, la nomenclature, par ordre alphabétique, des villes, bourgs et villages du comté de Bourgogne, et des rivières, lacs, montagnes, etc., de la même province, depuis la lettre A (Abbans) jusqu'à la lettre Y (Yvory). Ce travail, quoique incomplet, est cependant considérable, et précieux comme nomenclature de l'ancien régime.

Quant à la première partie de cet almanach, il contient, comme les précédents, des notices sur les gouvernements ecclésiastique, civil et militaire, sur les chapitres, paroisses et communautés religieuses, ainsi que des listes étendues sur les divers fonctionnaires de la province.

Nous y voyons que, depuis plus de trente ans, le service des postes et des messageries royales ne s'est pas accéléré. De plus, l'accroissement de la population ne s'est pas maintenu au même niveau que les années précédentes. Ainsi, en 1783, il y eut en Franche-Comté 27,423 naissances et 27,184 décès, c'est-à-dire un excédent de 239 naissances seulement sur les morts.

L'année suivante, notre almanach nous offrira des chiffres bien plus tristes encore ; c'est la mort qui domine : car, en 1784, il y eut en Franche-Comté 26,070 naissances

et 28,820 morts, c'est-à-dire 2,750 morts d'excédent sur les naissances.

Nous voici à la veille de la Révolution. L'almanach de 1786 est encore l'œuvre de dom Grappin. Aussi il ressemble à celui de 1785, par le tableau des administrations de la province. On y trouve encore la description, par ordre alphabétique, des principales villes et bourgades de la comté, et un supplément à la description des villages de ce pays qu'avait publiée l'almanach précédent.

Nous y remarquons une grave modification dans le mouvement de la population franc-comtoise. Jusqu'ici nous avons signalé une augmentation considérable de cette population depuis la conquête de Louis XIV. Mais en 1784, ce sont les décès qui l'emportent.

Heureusement, l'année suivante, la balance n'est plus la même, et dans l'almanach de 1787 nous trouvons la statistique suivante pour 1785 :

Naissances au comté de Bourgogne	. . . . .	28,743
Décès. —	. . . . .	26,334
Excédent en naissances	. . . . . .	2,409

A dater de 1787, nos almanachs n'ont plus qu'un petit format in-18, de cent et quelques pages, renfermant, avec le calendrier, le tableau des principales administrations religieuses, civiles, militaires et scientifiques.

Quelques-uns cependant nous donneront encore des documents historiques, tirés surtout des travaux inédits du savant Perreciot. Ainsi, dans l'almanach de 1788, nons trouvons un *Mémoire pour servir à l'histoire de François Richardot, évêque d'Arras* (de 50 pages), intéressant pour l'histoire de notre province.

L'almanach de 1789, avec les renseignements ordinaires, nous fournit aussi des fragments importants des travaux de Perreciot ; c'est d'abord la *Description historique des doyennés d'Ajoie, de Granges et de Rougemont ;* puis une

notice sur les États du comté de Bourgogne, avec le nom des familles nobles qui y avaient entrée dès le XVIIe siècle.

L'année suivante 1790, notre almanach présente encore la liste des administrations de la province, et même des membres de la noble confrérie de Saint-Georges. On y trouve en même temps les noms de tous les députés de la France élus dans les assemblées électorales, et spécialement ceux des députés franc-comtois envoyés aux États généraux (1).

L'année suivante, 1791, la transformation est déjà complète partout, même dans l'almanach, qui n'a plus que quarante-huit pages. Le clergé n'y figure que dans la personne de son chef, qui y est nommé par cette simple mention: *Diocésain, Raymond de Durfort.* — Puis il n'est plus question de la *Franche-Comté*, mais du *département du Doubs* et du *district de Besançon*, sous l'administration de Philippe-Charles-François Seguin, ancien chanoine. L'almanach publie ensuite le tableau général des administrateurs du Doubs. On y retrouve tous les noms des principaux personnages qui allaient jouer un rôle important dans la révolution qui s'accomplissait.

Cette révolution prenait de plus en plus le caractère accentué du jacobinisme. Nous en trouvons une preuve bien simple dans l'almanach qui se publia encore dans la forme des années précédentes, mais qui prit, cette année-là, le

(1) Nous copions dans cette liste les noms de ces députés franc-comtois. *B. d'Amont :* MM. Clerget, Lompré, Rousselot, le marquis de Toulongeon, le chevalier d'Eclans, Bureau de Buzy, de Raze, Gourdan, Cochard, Muguet de Nantou, Durget l'aîné, Pernel. *Suppléants :* Dom Noirot, le baron de Raclet-Mercey, Perreciot, Bressand. *B. d'Aval :* MM. Burnequez, Bruet, le marquis de Lézay-Marnézia, le vicomte de Toulongeon, Vernier, Babey, Bidault, Christin. *Suppléants :* Royer, le marquis de Château-Renaud, Portier de l'Arnaud. *Pour Besançon :* MM. Demandre, qui a remplacé M. Millot, de Grosbois, Lapoule, Marin pour Blanc, mort. *Suppléant :* Le comte de Lallemand. *Dole :* MM. Guillot, le comte de Dortans, Grenot, Regnault d'Epercy.

titre d'*Almanach des sans-culottes*. Ce qu'il renferme de plus curieux, c'est la liste des noms révolutionnaires imposés aux rues de Besançon qui portaient jusque-là des noms de saints ou toute autre dénomination chrétienne. Cette manie s'est un peu renouvelée de notre temps. Mais heureusement le bon sens d'un poète païen lui a fait dire que ces sortes de transformations sont ordinairement passagères, et qu'on finit par revenir aux saines traditions :

> Multa renascentur quæ jam cecidere; cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

Par M. A. BOUSSEY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 30 janvier 1902)

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée d'examiner les travaux présentés pour le prix Marmier a reçu et étudié trois ouvrages qui offrent ce caractère commun d'être avant tout — ou, pour être plus exact — d'être exclusivement des œuvres d'érudition.

Si l'aimable et spirituel compatriote, dont la générosité va vous permettre de récompenser le meilleur de ces travaux, avait pu les lire avec nous, il aurait peut-être été surpris que la poésie qu'il aimait tant, l'art de bien dire qu'il pratiquait si bien, la fantaisie et l'imagination qui l'avaient conduit un peu à l'aventure dans toutes les régions de la pensée comme sous tous les climats du monde, tiennent si peu de place dans les préoccupations de ses jeunes compatriotes. Mais ce n'aurait été qu'un premier mouvement, et, réflexion faite, il se serait félicité de ce que, parmi les travaux soumis à vos suffrages et

récompensés en son nom, il s'en trouvât que recommandent, non pas seulement la facilité du talent et l'élégance de la forme, mais aussi la patience dans les recherches, la précision dans la méthode et la sûreté dans le savoir. Vous vous en féliciterez également, Messieurs, et je suis sûr de traduire votre pensée en souhaitant qu'il en soit ainsi le plus souvent possible. Et cependant, celui-là d'entre nous pourrait peut-être s'en plaindre qui a reçu la mission de vous entretenir de travaux d'un agrément un peu spécial et d'un intérêt peut-être austère. Il tâchera d'être seul à en souffrir.

I.

Le premier ouvrage dont j'ai à vous parler est une brochure de quatre-vingt-dix pages, intitulée : *Géographie des actes de saint Prudent*, par M. Stéphen Leroy. Ce titre demande une explication. En l'an 883, Gélion, évêque de Langres, revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle, s'arrêtait à Narbonne ; scandalisé du peu de respect dont on entourait les reliques du saint martyr Prudent, déposées dans une église de cette ville, il les enlevait furtivement, et, de retour dans son diocèse, les confiait aux moines de l'abbaye de Bèze. Ce don précieux fit la fortune et la gloire de l'abbaye ; les pèlerins y affluèrent, le nom de saint Prudent fut bientôt en grande vénération dans les diocèses de Langres et de Besançon ; de nombreux miracles se produisirent que l'on attribua à son influence ; et dans les premières années du XIIIe siècle, un moine, nommé Thibaud, en consacra le souvenir dans un récit intitulé : *Acta, translationes et miracula sancti Prudentii martyris, auctore Theobaudo, Besnensi monacho.* C'est le texte du moine Thibaud qui sert de base au travail qui vous est présenté. Ce travail comprend trois chapitres. Le

premier est une introduction historique, où l'auteur raconte les faits que je viens de rappeler sommairement, et reconstitue avec beaucoup de soin la carrière politique et religieuse de l'évêque Gélion ; les chapitres II et III forment l'ouvrage proprement dit et justifient son titre. *La géographie des actes de saint Prudent* est l'étude de tous les noms propres, soit de personnages, soit surtout de pays, qui se rencontrent dans le texte du XIIIe siècle ; chacun de ces derniers fournit à l'auteur l'occasion de soulever et de résoudre un petit problème de linguistique ou de géographie. Dans ce travail minutieux, il a pris pour guides les maîtres de la science, Quicherat, d'Arbois de Jubainville, Longnon ; c'est vous dire qu'il applique les méthodes les plus nouvelles et les plus sûres ; mieux informé que ses devanciers, il les complète et les corrige à propos, il justifie par de bonnes preuves ses affirmations et ses doutes ; ce qui pourrait paraître un peu étroit dans son travail est sauvé par son habileté à rattacher quelques-uns de ces petits problèmes à des questions d'un intérêt plus général, et à rappeler à leur occasion quelques-unes des lois qui président à la création et à la transformation des mots. L'exposition est claire et précise, et la lecture de l'ouvrage est facile. Cependant, Messieurs, la Commission n'ose pas vous demander de récompenser l'auteur de la *Géographie des actes de saint Prudent.* Ce n'est, encore une fois, ni la science ni le talent qui lui manquent, mais c'est la matière qui lui fait défaut ; il a tiré le meilleur parti possible de son sujet, mais celui-ci était trop restreint ; et le résultat, c'est-à-dire, en définitive, l'identification d'une cinquantaine de noms, dont une douzaine seulement sont franc-comtois, a semblé un peu mince. L'auteur n'a certes pas besoin d'encouragement ; votre Commission tient cependant à lui dire que son talent, s'appliquant à une œuvre de plus longue haleine et aussi plus spécialement comtoise, lui aurait assuré, dès cette

année, et lui assurerait à l'avenir — avec votre sympathie et votre estime qu'il a déjà — une récompense certaine.

II.

Le *Glossaire du patois de Châtenois* (territoire de Belfort), par M. le docteur Vautherin, est un gros volume in-8 de plus de cinq cents pages. Ce n'est évidemment pas le fruit d'un travail de quelques semaines ou même de quelques mois, mais le résultat de longues années de patience, d'une patience soutenue par un sentiment généreux, l'amour du langage parlé par les ancêtres et balbutié dans les premières années de la vie. Œuvre à la fois de labeur et de patriotisme, ce volume méritait, à ce double titre, les sympathies de l'Académie, et le fait de nous venir de la portion de l'Alsace qui nous est restée n'était pas fait pour les diminuer.

Malheureusement, un dictionnaire échappe à l'analyse et se prête difficilement à un compte rendu. Me voilà donc condamné à paraître injuste envers l'auteur, parce qu'il m'est difficile de mettre en lumière tout ce qu'il a dépensé de travail et de sagacité pour l'établir et que, d'autre part, je suis obligé d'insister sur les raisons pour lesquelles la Commission a cru devoir réserver le prix Marmier à un autre concurrent.

Le *Glossaire du patois de Châtenois* a paru à la Commission défectueux à deux points de vue. En premier lieu, il contient trop de choses : un patois est d'autant plus intéressant à étudier qu'il est plus pur de tout mélange, et que les mots qui le composent sont en plus grand nombre dérivés de la langue primitive dont il est la fille, c'est-à-dire, pour les patois français, de la langue latine vulgaire. Le patois d'un village voisin de ce grand carrefour de races et de langues que nous appelons la trouée de Bel-

fort ne pouvait guère présenter ce caractère. Il semble donc que le principal effort de l'auteur aurait dû tendre à choisir et à éliminer. Il s'est évidemment placé à un point de vue tout différent et s'est soucié d'être complet plus que d'être précis. Son glossaire comprend toutes les expressions dont se servent les habitants de Châtenois et des villages voisins, même celles qui ont été empruntées plus ou moins récemment aux langues voisines, en conservant leur sens et leur prononciation et qui, à aucun titre, ne sauraient être du patois. Le désir de comparer a également entraîné l'auteur à bien des excursions en dehors du domaine géographique qu'il semblait s'être assigné. Ajoutez à cela qu'il n'a pas su résister à la tentation d'intercaler çà et là, dans son glossaire, des anecdotes, des allusions patriotiques, des souvenirs d'enfance, des vers de sa façon ; il en résulte une œuvre touffue, un peu confuse, intéressante, amusante même, surtout pour les amis et les compatriotes de l'auteur, mais où l'on désirerait plus de critique et de méthode.

La seconde objection de la Commission, c'est que l'auteur a, dans son travail, complètement négligé la phonétique. Il y a dans les mots d'une langue — langue littéraire ou patois — deux choses à considérer : le sens qu'ils présentent à notre intelligence, le son émis par la voix qui les prononce et que l'oreille perçoit. C'est à ce dernier point de vue que la phonétique étudie le langage ; point de vue étroit, semble-t-il au premier abord, et tout matériel; mais les savants en ont tiré un merveilleux parti. Ils ont établi les lois invariables qui président à la formation des mots dans une langue et aux transformations de ces mêmes mots dans l'histoire de cette langue, ils ont renouvelé la science des étymologies et établi, mieux qu'on ne l'avait fait jamais, les rapports des langues entre elles et leur filiation. En renonçant à établir la phonétique du patois qu'il étudiait, l'auteur a donc privé ses lecteurs d'un

élément essentiel d'information ; il s'est exposé, en outre, à n'être compris que d'un petit nombre d'entre eux. Voici pourquoi. Il s'en faut de beaucoup que les sons émis par les divers organes qui concourent à la formation de la voix puissent être représentés avec toutes leurs nuances par les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Pour y remédier, les savants ont inventé l'orthographe phonétique, où des signes conventionnels s'ajoutent aux lettres ordinaires pour indiquer les modifications que les sons exprimés par ces lettres peuvent éprouver. Malgré les indications que lui donnaient à la fois M. Gaston Pâris et le docteur Fœrster, de Bonn, dans deux lettres qu'il a insérées dans sa préface, l'auteur du glossaire n'a pas cru devoir modifier dans son travail l'orthographe usuelle, ou du moins ne l'a fait que dans une mesure tout à fait insuffisante. Qu'en résulte-t-il? C'est que son travail, facilement compris et utilisable par ses compatriotes, parce que pour eux les lettres représentent les mêmes sons que pour l'auteur, le sera déjà moins pour des Français d'une autre province, où ce que nous appelons l'accent sera différent et deviendra, à plus forte raison pour un étranger, d'un usage très difficile.

Ainsi, Messieurs, et en résumé, la Commission rend pleine justice à la sagacité, à la patience, à la variété de connaissances de l'auteur du Glossaire de Châtenois, mais elle est obligée de constater que son travail, faute d'être établi avec la rigueur de la science moderne, ne rendra pas tous les services qu'on était en droit d'en attendre. L'effort dépensé dépasse, semble-t-il, le résultat obtenu ; il vaut cependant qu'on en tienne compte, et votre Commission vous propose de le récompenser par une mention très honorable, avec médaille.

III.

Le troisième et dernier travail dont j'ai à vous entrete nir est intitulé : *Le patois de la Franche Montagne, et en particulier de Damprichard*, par M. Maurice Grammont. C'est l'œuvre d'un spécialiste et d'un maître ; et la Commission n'a pas à cacher que c'est surtout en l'étudiant qu'elle s'est rendu compte par comparaison de ce qui était en excès ou en défaut dans le précédent.

M. Grammont étudie, lui aussi, le patois de son pays natal ; mais il est favorisé par le sort. Comme il l'expose dans une trop courte préface, le patois de la Franche Montagne se prête d'autant mieux à une curieuse et profitable étude, que l'isolement de cette région le protégeait contre tout contact et tout mélange avec celui des régions voisines et assurait la pureté de ses formes.

A ce premier avantage, l'auteur ajoute celui d'une connaissance approfondie de la science des langues ; son travail n'est pas seulement une œuvre de patience et de sagacité ; il comprend, en outre d'un vocabulaire soigneusement et sobrement établi, un long chapitre de cent quarante-quatre pages consacré spécialement à la phonétique, et un chapitre plus court où sont abordées quelques questions de morphologie et de syntaxe.

Dans l'impossibilité où je suis de vous rendre compte d'un travail où tout est trop spécial — idées, méthode et langage — pour se prêter à une analyse rapide, je vous demanderai la permission de ne toucher qu'un point, où l'auteur, sortant un peu de son sujet, est plus facile à comprendre — ne prenez pas ceci pour une épigramme — et prête peut-être à une objection. Une des particularités de la langue française, c'est que l'*e* muet est tantôt prononcé, tantôt omis. Pour des raisons qu'il serait trop long d'ex-

poser ici, les savants expliquent ces intermittences de l'*e* muet par une loi qu'ils nomment la loi des trois consonnes. Cette loi se retrouve dans le patois de la Franche Montagne. M. Grammont l'y étudie, en constate les variations, les anomalies, et remarquant que nous n'appliquons pas cette loi dans notre versification, il en conclut que celle-ci est à renouveler, et que la plupart de nos vers sont faux. D'après lui, sur les cent premiers vers de *Rolla*, d'Alfred de Musset, dix-neuf seulement remplissent les conditions voulues pour être justes. Je crois qu'il se trompe.

Un exemple me fera comprendre. Il est exact que si nous appliquons la prononciation vulgaire à la lecture de la poésie, nous ferions des vers faux en disant avec Corneille :

> Va, je ne te hais point.
> Tu le dois.
> Je ne puis,

ou encore :

> Qui peut tout ce qu'il veut, veut plus que ce qu'il doit,

ou bien avec Racine :

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Il manque trois pieds au premier vers, deux au second, deux et peut-être trois au dernier. Seulement, je me hâte d'ajouter que nous ne lisons jamais les vers de cette façon. Instinctivement, nous imposons à notre voix d'obéir aux lois du rythme en prononçant toutes les syllabes qui comptent dans la mesure du vers. Après tout, le poète a soumis l'expression de sa pensée à des règles que ne connaît pas la prose ; pourquoi, en le lisant, ne ferions-nous pas un effort pour échapper aux négligences de la prononciation vulgaire ?

Tout au plus la réforme que l'on demande pourrait-elle convenir à ce qu'on appelle la poésie populaire. Mais il semble bien que tout ce qui a été tenté dans ce sens jus-

qu'à nos jours n'a abouti qu'à des parodies plus ou moins spirituelles.

Nous voici, Messieurs, bien loin du patois de la Franche Montagne. La science des langues a de ces surprises, et, pour qui la possède, l'étude d'un patois parlé par quelques centaines de montagnards peut être, vous le voyez, l'occasion de rapprochements inattendus et d'ingénieuses hypothèses.

En terminant ce rapport, je dois obéir à la Commission en adressant à l'auteur un léger reproche. Son livre est irréprochable au point de vue de la science, mais c'est trop le livre d'un spécialiste s'adressant à des spécialistes. On y désirerait quelque effort pour se rendre accessible à ce que les savants nomment quelquefois le *grand public* et quelquefois aussi le *profane vulgaire.* D'un seul mot, l'œuvre est un peu faite à l'allemande. Ainsi la Commission regrette que, dans une préface de quelques pages, M. Grammont n'ait pas donné une vue d'ensemble du travail qu'il a entrepris, qu'il n'ait pas indiqué l'ordre qu'il a suivi, la méthode qu'il a employée, les résultats qu'il a obtenus. Les chapitres se suivent sans liaison apparente, et le lecteur, lancé trop brusquement *in medias res*, manque d'un fil conducteur au milieu d'un dédale un peu confus de faits et de lois. Ce n'est pas trahir la science que de la présenter sous son meilleur jour ; et, en France, nous sommes ainsi faits que nous demandons à qui veut nous instruire, non pas de la farder, mais de la mettre au point.

La Commission tenait à faire cette réserve avant de donner son dernier jugement sur l'ouvrage, en exprimant le vœu qu'il serve de modèle aux candidats de l'avenir qui présenteront à l'Académie des études sur les patois de nos campagnes. Elle vous propose de décerner le prix Marmier à son auteur, M. Maurice Grammont, professeur à l'Université de Montpellier.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ŒUVRE POÉTIQUE D'ÉDOUARD GRENIER

Par M. le Marquis DE VAULCHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 20 mars 1902)

MESSIEURS,

C'est avec une bien particulière timidité que je prends aujourd'hui la parole. Votre habituelle indulgence ne me rassure même que tout juste. Vous me l'avez pourtant assez souvent accordée, mais je vous parlais alors de sujets à propos desquels je pouvais, mal et méchamment, affirmer quelque compétence. Aujourd'hui il n'en est rien.

De vives et amicales instances m'amènent à vous entretenir de l'aimable poète que fut Édouard Grenier. Je ne suis, hélas ! ni aimable ni poète, la compétence manque et, comme dit Beaumarchais : « On pense à moi pour une « place ; par malheur j'y étais propre ! Il fallait un calcu- « lateur, ce fut un danseur qui l'obtint. »

Pour parler pertinemment d'un vrai poète, il semble qu'un poète soit nécessaire. Heureusement qu'une autre phrase de Beaumarchais me vient ici en aide : « Il n'est « pas nécessaire, dit ce gueux de Figaro, de posséder les

« choses pour en parler. » C'est là où j'en suis. Il est vrai que cette phrase mena Figaro en prison, mais nous ne sommes plus si méchants que cela.

La lecture de l'œuvre considérable d'Édouard Grenier laisse de ce véritable poète l'impression la plus délicate et parfois la plus solide. Sa lyre vibre à tout propos, facilement, légèrement ; elle est toujours d'accord, les sons qu'il en tire ne sont jamais faux, toujours mélodieux, souvent fermes, et décèlent ordinairement une grande élévation de cœur et de pensée. Tout tendre qu'il est foncièrement, il sait trouver les justes accords pour honorer Dieu, exalter la patrie et son drapeau, et ces accords surprennent toujours un profane comme moi, peu habitué à voir passer si facilement du grave au doux, du plaisant au sévère. Aussi vous demandai-je la permission, Messieurs, de faire à l'œuvre qui nous occupe les plus larges emprunts. Il est plus facile de citer de beaux vers que d'en parler comme il convient.

Quoi de plus grave que son *Credo :*

Seigneur, je crois en toi, je crois en ta clémence,
Je crois en ton cœur paternel
Qui couvre l'univers d'un amour vaste, immense
Et, comme sa source, éternel.
Mais je crois avant tout à ta sainte justice.
Si jamais le crime est vainqueur,
Ta loi veut que sur lui ton bras s'appesantisse :
Tu t'es nommé le Dieu vengeur.
Toi dont le souffle éteint les soleils dans l'espace
Ou les rallume devant toi,
Tu ne souffriras pas qu'une lettre s'efface
Du livre sacré de ta loi.
La justice est le centre et le soleil du monde,
Ta main la mit comme un fanal
Aux confins du néant et de la nuit profonde,
Pour séparer le bien du mal.
Le jour où ce soleil éteindrait sa lumière,
Les cieux n'auraient plus de pivots,
Et les mondes sans frein crouleraient en poussière
Dans les abîmes du chaos !

Ces sentiments dérivent peut-être un peu trop directement de Jean-Jacques Rousseau, et la confession du vicaire savoyard leur servirait peut-être un peu trop facilement d'introduction ; mais ensuite, quoi de plus doucement sublime que ce passage des *Iambes* intitulé les Etoiles :

Le jour tombe, la nuit tout doucement s'avance,
Et dans le fond du firmament
Chaque étoile se lève et s'assied en silence
Sur son trône de diamant.
C'est l'heure du repos, du sommeil et du rêve,
Qui verse l'oubli sur nos maux,
L'heure où l'âme et le corps profitent de la trêve
Que Dieu dispense à nos travaux.
Seul je veille. Tout dort. — Comme la nuit est douce !
Dans le silence universel
Je crois ouïr le globe, entraîné sans secousse,
Glisser sur les vagues du ciel.
Où roulons-nous ainsi ? Comme un vaisseau qui passe
Et fend les ombres de la nuit,
Sur quel bord inconnu de l'éternel espace
Allons-nous échouer sans bruit?
Peut-être que demain, cherchant une autre aurore,
Dans son chemin capricieux,
Notre globe égaré verra dans l'ombre éclore
D'autres soleils et d'autres cieux.
Mais non ! tout est réglé ; dans l'insondable abîme
Chaque étoile sait son chemin.
Sur chaque monde veille un pilote sublime.
Dieu tient le gouvernail en main !

La tendresse filiale envers sa mère, trait distinctif de notre poète, a fait vibrer sa lyre sur un autre mode. Il cause avec son cœur et chante au souvenir de Baume-les-Dames :

Tu m'as laissé d'abord aux rives ignorées
Où le Doubs clair étend ses nappes azurées
Parmi les rocs à pic, les prés verts et les bois,
Ton âme vit au seuil de cette vie amère
Cet ange souriant qu'on appelle une mère.
Ta mère ! ô souvenir ! Ineffable trésor,
Le seul qu'en vieillissant le temps augmente encor !
Jours bénis, où couvé sous l'aile maternelle,
Tu disais ta prière à genoux auprès d'elle !

Et ailleurs encore, se promenant avec cette mère aimée dans le petit jardin de Baume, il s'adresse à Dieu :

Dans ta providence suprême,
Dieu bon ! ne pouvais-tu donc pas
Laisser l'homme avec ceux qu'il aime
S'endormir d'un commun trépas ?
Hélas ! Hélas ! cruel mystère,
La mort le dira-t-elle un jour ?
N'importe ! Dieu *doit* être un père
Et je *veux* croire à son amour.
C'est ainsi qu'au jardin plus sombre,
Guidant ma mère pas à pas,
Le cœur serré, l'esprit plein d'ombre,
Je marchais en pressant son bras ;
Et roulant la funeste idée
De mon âme éternel tourment,
Je pris sa vieille main ridée
Et la baisai tout doucement.

Certes, Messieurs, ces accords sont assez tendres, ces pensées sont assez délicates, et nous voici bien loin des mondes où nous nous égarions tout à l'heure avec tant de profondeur. Eh bien, l'aimable poète a su tirer de sa lyre des sons plus doux et plus voilés encore, dans les louanges discrètes données à Sœur Simplice. Les journaux publiés à Paris en 1877 racontaient, comme fait divers tout simple, le décès de Sœur Simplice, institutrice, mortellement mordue aux mains par un chien enragé, en défendant des enfants de l'école qu'elle dirigeait. Le froid entrefilet inspira au tendre Grenier les vers suivants :

Je ne t'ai pas connue en ce monde, ô Simplice !
Mais je te vois tendant tes deux mains au supplice,
Et regardant la mort avec tranquillité
Pour sauver ces petits tremblants à ton côté ;
Je te vois souriant à tes saintes blessures,
Et bénissant ce mal aux atteintes trop sûres.
Douce et chaste héroïne ! à l'heure de mourir,
Sur ton front rayonnant le ciel a dû s'ouvrir.
Abandonnant le chœur des célestes phalanges,
Les mères, les enfants, dont la mort fit des anges,
Sont venus t'accueillir au seuil du Paradis

Et baiser en pleurant tes pauvres bras meurtris.
Devant les Séraphins l'ange du sacrifice
A posé sa couronne à ton front, ô Simplice !
Et le Christ, les yeux pleins d'ineffable douceur,
T'a tendu les deux bras en te disant : Ma Sœur !

Sans doute Grenier a souvent frappé des vers d'une empreinte plus ferme et plus nette, d'une facture plus précise. Il ne fit jamais vibrer de sentiments plus émus et plus délicats.

Et pourtant il sut toujours trouver pour la patrie et pour son drapeau les accords héroïques, sans doute méprisés par l'Internationale, qui les traiterait honteusement de vieilles guitares. Leurs cordes ne ressemblent pas plus à celles de la lyre de notre poète que la guerre de la Commune à Fontenoy et à Austerlitz.

Voici comment Grenier détaille et célèbre les couleurs du drapeau; il y est bien supérieur à un poète pourtant réputé; Casimir Delavigne, dans sa *Parisienne*, si à la mode en 1830, ne sut sortir de la médiocrité, mais le flot populaire était avec lui, éclairant ses chants d'un prisme libéral que Grenier n'eut pas la chance de rencontrer. Écoutons-le néanmoins dans son poème de *Marcel*.

.... Savez-vous ce qu'au cœur de Marcel
Disaient les trois couleurs frissonnant sous le ciel?

Le blanc disait : Respect à ma bande amoindrie !
Je suis le vieux drapeau des temps évanouis.
Pendant plus de mille ans j'ombrageai la patrie ;
J'ai vu mourir Bayard, Jeanne d'Arc, saint Louis.
Quels que soient les malheurs dont ma gloire est flétrie,
Je garde dans mes plis l'histoire des aïeux.
Enfants de l'avenir, soyez des fils pieux !

Et le rouge : Je suis le sang des magnanimes
Que broya sous ses pieds la Révolution.
Ma pourpre fut tissue et de gloire et de crimes ;
Je naquis dans l'horreur et l'admiration.
Par le sang des héros, par celui des victimes,
A cause du premier, et malgré le second,
Français, soyez unis ! que ce sang soit fécond.

Le bleu disait enfin : Je suis le ciel de France,
L'éther où les soleils montent pour chercher Dieu.
Je suis la liberté, l'idéal, l'espérance.
La route où le progrès guide son char de feu.
Vos pères l'ont frayée, avec quelle souffrance !
Ne la désertez pas, aujourd'hui ni jamais ;
C'est là seul qu'est la gloire et l'honneur, ô Français !

Ah ! Messieurs, si chacun en France eût compris ainsi, quel terrain d'action commune, tout prêt ! Que de funestes malentendus écartés ! Que de sottes et inutiles récriminations mises de côté ! Que de haines apaisées ! Quel avantage pour la patrie ! On n'ose presque envisager de pareils bienfaits ; ce serait trop beau ! Grenier eut le bon sens de le discerner, l'honneur de le proclamer. Sa muse et sa lyre en doivent demeurer plus chères aux vrais Français.

Parmi ceux-ci, il convient de placer d'abord Grenier. Patriote il s'affirme en toute rencontre, et ce sentiment est si vivace chez lui, il modifie tellement la mélodie de ses chants qu'on pourrait croire parfois que, dans son âme française, la patrie tient le premier rang et que la poésie ne vient qu'ensuite. Après l'effroyable guerre de 1870, le poète patriote se révolte. Il fait vibrer enfin les accents de la haine et ses cordes habituelles, tendres et délicates, sont assez élastiques pour n'en pas souffrir.

Cnelui qui 'a pas vu de déroute en déroute
Vers sa perte à pas lents se traîner son pays :
Ramasser nos soldats expirants sur la route,
Pauvres enfants gelés, qui se croyaient trahis,
Le pur sang de la France et sa dernière goutte,
Qui combattaient sans pain, sans armes, sans espoir,
Et mouraient simplement pour faire leur devoir ;

Celui qui n'a pas vu, pauvre âme endolorie,
A son foyer désert, sa mère en cheveux blancs
S'asseoir toute brisée et la face maigrie,
Usant dans un seul jour le reste de ses ans,
Dire en joignant les mains : Pauvre chère patrie !
Et sur ses traits creusés par tant d'autres douleurs
Vu ruisseler encor d'inconsolables pleurs ;

Celui qui n'entend pas jour et nuit, à toute heure,
Le pas de l'étranger vainqueur fouler son seuil,
Et dans les corridors de la vieille demeure
Résonner l'éperon d'un reître plein d'orgueil,
Qui traverse en sifflant une chambre où l'on pleure,
Et joyeux, chaque soir, cuve son vin et dort
A la place sacrée où votre père est mort ;

Celui qui n'attend pas, de minute en minute,
Comme le condamné qu'on lie au tombereau,
Le sort de son pays qui marche vers sa chute
Sous les coups redoublés d'un sinistre bourreau ;
Celui qui n'a pas vu, quand dut cesser la lutte,
La France à deux genoux succombant sous le faix,
Recevoir comme un coup de hache cette paix ;

Celui-là ne sait pas le malheur, il ignore
Ce que le désespoir contient de plus amer,
Il n'aura pas connu le chagrin qui dévore,
Et fait de chaque instant du jour un autre enfer.
Quoi qu'il ait pu souffrir, il peut revivre encore,
Car il a de son cœur gardé quelque lambeau ;
Il n'est pas descendu tout vivant au tombeau.

Toutefois, Messieurs, il faut reconnaître que le cœur aimable et aimant de notre poète ne demeura pas enseveli, car, même depuis 1871, il vibra souvent, et d'un plus doux accord, en chantant la plus belle moitié du genre humain. Sa muse y semble plus facile, plus à l'aise, et c'est tout naturel. Non pas que la guerre n'ait aussi sa poésie, non pas que le chant nuise à la bataille : les Grecs de la retraite des Dix mille entonnaient le Pæan quand ils marchaient au combat, les troupes françaises, en défendant les lignes de Wissembourg, chantaient la *Marseillaise* quand elles allaient au feu, mais notre enthousiasme n'est plus aussi fleuri et nous sommes forcés de nous occuper davantage du nombre de mètres auquel il faut régler le tir quand on le veut efficace. Les calculs sur la ligne de tir, la ligne de mire, la flèche, la trajectoire et le point de chute du projectile, ne prêtent guère à l'ïambe ni à l'alexandrin. Aussi ne devons-nous pas nous étonner si Grenier chante plus

aisément les beautés et les grâces, l'esprit et le charme. Il y est toujours supérieur, parfois délicieux, la tendresse de son cœur, ses sentiments aimables, le rendent infiniment propre à ce genre de poésie. Qu'en attendait-il? Qu'en obtint-il?

C'est ce qui ne me regarde point du tout.

Une vieille chanson de chasse, parlant du duc de Bourbon, qui ne brilla guère que par sa science en vénerie, disait de ce triste Condé :

Il trouva peu de cruelles
Et ses chiens avaient du renom.

J'ignore si le poète de Baume se fût montré fin veneur. En tous cas, il me paraît évident que s'il trouva beaucoup de cruelles, c'est qu'il eut affaire à des cœurs bien revêches, à des belles bien difficiles.

Je ne voudrais pourtant pas, Messieurs, que vous pussiez m'accuser d'être un simple sycophante qui, les yeux fermés sur tout le reste, ne sait que louanger, sans cesse ni trêve, celui dont il est chargé de parler. Édouard Grenier eut ses défauts comme un autre, mais on peut affirmer qu'ils ne dérivaient que de l'excès, parfois immodéré, de ses rares qualités intellectuelles et poétiques. Il fut amant convaincu de la liberté. Aussi le coup d'État qui plaça Napoléon III sur le trône lui fut-il particulièrement odieux. Il ne s'en consola jamais, poursuivit de ses sarcasmes et de ses outrages la personne et la mémoire de ce faible empereur et, jusqu'à trois fois, dans ses œuvres, voulut persuader à notre jeunesse qu'elle ne pourrait jamais concevoir la compression outrageante et abominable subie sous le second empire. Mon Dieu, Messieurs, je ne cherche pas à nier que la liberté ne soit une des plus nobles prérogatives que Dieu ait accordées à sa créature privilégiée; mais notre naïf poète semble ne pas se douter que la liberté est bien dangereuse à ceux qui ne savent pas s'en servir et que,

sous ce rapport, les Français ont terriblement à apprendre. Quant à la compression, je préfère n'en pas parler; mes propos pourraient paraître séditieux et chacun de vous, Messieurs, pourra faire la comparaison sans que je m'en mêle.

Puis Grenier, d'un esprit éminemment gracieux et lettré, pardonnait un peu beaucoup aux esprits qui, sous certains points de vue, pouvaient intéresser le sien. Lui, l'amant de la liberté, pleurant de toutes les larmes de son talent poétique la pauvre Pologne, son cruel asservissement, ses misères et ses défaites, se vante de son intimité littéraire et affectueuse avec le poète allemand Heine, le sans-patrie, le contempteur des gloires de son propre pays, le flétrisseur des malheureux Polonais exilés, qu'il traite de pouilleux et d'ivrognes.

Grenier adresse de même des vers charmants à la comtesse d'Agoult, connue dans le monde littéraire sous le pseudonyme de Daniel Sterne. Or Daniel Sterne, transfuge du foyer légitime, en visita plusieurs autres pendant sa vie. Elle finit chez notre compatriote Louis de Ronchaud, un poète aussi celui-là; elle ne méritait à aucun titre les hommages d'un cœur aussi ouvert que fut celui de Grenier aux tendres respects des sentiments filiaux et familiaux.

Mais ma bile janséniste m'emporte sans doute trop loin. J'en offre mes excuses à Édouard Grenier. Pour apprécier un poète avec justice, il faut être quelque peu poète soi-même, et j'en suis vraiment trop loin.

J'ai tâché, Messieurs, d'esquisser devant vous, d'un crayon passablement malhabile, un croquis du talent multiple, brillant et varié de notre charmant poète. Il ne me reste qu'à lui demander pardon de la triste incompétence avec laquelle j'ai dû parler des mille facettes de son brillant esprit; de la médiocrité avec laquelle j'ai pu, Messieurs, vous le présenter. Ce sera Grenier lui-même, Messieurs, qui prendra aujourd'hui congé de vous; il s'en trouvera mieux, et vous aussi.

Adieu pour toujours sur la terre !
Adieu ! mais au revoir ailleurs.
Je vais donc vivre solitaire
Jusqu'au jour des mondes meilleurs !
Adieu pour toujours sur la terre
Adieu ! mais au revoir ailleurs !

A PROPOS

DU

CENTENAIRE DE VICTOR HUGO

A BESANÇON

Par M. le docteur LEBON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 15 mai 1902)

Lorsque, le 22 décembre 1880, la ville de Besançon élevait, sur la place Saint-Quentin, un monument commémoratif de la naissance de Victor Hugo, c'est à peine si quelques érudits se rappelaient encore qu'en 1802 la ville était divisée en sections, et plus rares étaient ceux d'entre eux qui auraient pu dire de quelles places et de quelles rues se composaient chacune de ces huit sections.

C'est pourquoi, lorsque le voile qui masquait le monument tomba, M. le sénateur, maire de la ville, put proclamer avec la plus grande bonne foi : que la maison portant le n° 140, Grande-Rue, était celle où Victor Hugo avait vu le jour, et pourquoi aussi, en se retirant, la foule emportait la conviction que M. Oudet n'avait fait qu'affirmer la vérité.

Cette légende se serait fortifiée avec le temps si, dix-huit mois plus tard, un éminent critique, mon ami Edmond

Biré, ne m'avait prié de lui procurer l'extrait de baptême de l'auteur des *Misérables ;* c'est en faisant les recherches nécessaires pour trouver cette pièce, que j'acquis bientôt la conviction que jamais l'auteur de *Notre-Dame de Paris* n'avait été baptisé, ce qui, d'ailleurs, était facile à prévoir, puisque Victor Hugo nous dit dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie,* au chapitre II, que ses parents n'étaient mariés que civilement, « *que la mariée tenait médiocrement à la bénédiction du curé ; que le marié n'y tenait pas du tout.* »

Cette conviction ne fait que se fortifier par une anecdote qu'on lit au chapitre XX du même ouvrage. A son arrivée à Madrid, le général Hugo plaça ses fils dans une maison religieuse, où l'habitude était que les élèves servissent la messe chacun à leur tour. Mme Hugo voulait bien pour ses fils une religion, « mais telle que la leur feraient la vie et la pensée; elle aimait mieux confier ses enfants à la conscience qu'au catéchisme ». Lorsque les maîtres voulurent faire suivre les règles de la maison à ses enfants en leur faisant servir la messe, Mme Hugo coupa court à la discussion en déclarant qu'ils *étaient protestants.*

En me livrant à ces recherches, je m'aperçus que jamais la place Saint-Quentin n'avait fait partie de la première section ; que, dès lors, c'était par suite d'une erreur manifeste qu'on avait élevé, sur cette place, un monument commémoratif de la naissance de Victor Hugo.

Je crus devoir présenter à l'Académie une communication sur le résultat de mes recherches, et cette compagnie voulut bien autoriser l'impression de mon travail dans ses *Mémoires.*

Lorsque M. Oudet en eut pris connaissance, il convint tout de suite que l'on ne saurait contester mes conclusions, qu'il était évidemment très regrettable que, par suite d'une incurie inexplicable des employés de la municipalité, on ait photographié l'acte de naissance de Victor Hugo sans

s'être demandé si la place Saint-Quentin appartenait à la première section, mais qu'on ne pouvait penser à faire déplacer le monument du n° 140 ; que ce serait encore une plus grande faute de s'inscrire en faux contre l'acte de naissance de Victor Hugo, car il était parfaitement certain qu'en 1802 personne n'avait intérêt à faire inscrire, dans une section plutôt que dans une autre, l'acte de naissance de l'enfant qui devait être un jour notre grand poète national. M. Oudet concluait qu'il n'y avait qu'à garder le silence.

Ce sage conseil prévalut sans contestation; pendant vingt ans, on ne souleva jamais la question de la maison qui avait servi de berceau à l'auteur des *Misérables.*

Ce ne fut que la veille du jour où Besançon se préparait à célébrer le centenaire de la naissance de Victor Hugo que M. Raymond Clauzel rompit le silence recommandé par M. Oudet.

Il s'efforça, dans un premier Besançon du *Petit Comtois*, du 25 février 1902, d'établir que rien n'était plus naturel que l'enregistrement de l'acte de naissance d'un enfant sur les registres de la première section, bien qu'il fût né dans la deuxième section.

Toutefois, l'auteur ne se dissimule pas la difficulté que présente l'acceptation d'une pareille thèse ; c'est pourquoi il cherche tout d'abord à abriter son travail sous l'autorité de noms connus. Il prévient donc le lecteur qu'il a eu pour collaborateur « *son ami et cher maître le professeur Édouard Droz, l'éminent professeur de littérature française à la Faculté franc-comtoise, l'ardent Bisontin, le savant et éclairé admirateur de Victor Hugo.* » M. Clauzel semble ainsi croire que l'amour de la Franche-Comté et le patriotisme sont si rares à Besançon que c'est un véritable titre de gloire pour M. Droz. Il remercie ensuite MM. Paul Meurice et Tuetey de leur concours, sans faire connaître de quel secours ces messieurs ont pu lui être.

Enfin, M. Clauzel fait intervenir dans son étude des personnages et des récits dont on ne comprend pas bien l'utilité.

Je voudrais aujourd'hui, en suivant pas à pas l'auteur dans son travail, contrôler la valeur de ses négations et de ses affirmations.

M. Clauzel prétend que c'est moi qui ai provoqué la controverse sur le point d'histoire locale en faisant, il y a vingt ans, une *communication sensationnelle* à l'Académie de Besançon ; que dans ce travail j'ai pris les éléments du problème pour sa solution ; qu'en effet, dans son discours du 27 décembre 1880, M. Oudet affirme que si on n'a plus les témoins oculaires des événements que l'on va raconter, il tient leur récit de première main, du frère de Mme Delelée (1), le capitaine Dessirier (2), lequel lui a fourni le récit de tout ce qui se rapporte aux Delelée ; qu'en 1880 ce vieillard de quatre-vingt-onze ans avait conservé une mémoire très fidèle sur les faits remontant à plus de soixante ans.

Cependant, la mémoire du capitaine Dessirier ne l'avait pas bien servi lorsqu'il a déclaré à M. Oudet que le père de Victor Hugo avait reçu l'hospitalité, pendant deux ans et trois mois, chez les Delelée, car ses renseignements sont en contradiction avec le *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. En effet, au chapitre III, on lit dans une lettre du 1er floréal an IX, de Joseph Bonaparte au commandant Hugo, qu'il a demandé pour lui le grade de général de brigade, il est vrai, sans l'obtenir, et au chapitre IV, que les amis du commandant, sans le consulter, le firent nommer commandant au 4e bataillon de la 20e demi-brigade à Besançon, et nous lisons encore dans le même chapitre que, six semaines après sa naissance, Victor Hugo

(1) Mme Delelée est désignée comme marraine civile ou deuxième témoin dans l'acte de naissance de Victor Hugo.

(2) Dessirier, Louis, décédé le 14 janvier 1880, à l'âge de 91 ans.

fit bravement le pénible voyage de Besançon à Marseille, c'est-à-dire en germinal ou floréal an X. Comme de floréal an IX à floréal an X, il n'y a qu'un an, il s'ensuit que les Delelée n'ont pu offrir deux ans trois mois l'hospitalité à la famille Hugo.

Il est tout aussi singulier qu'un avocat de la valeur de M. Oudet ait préparé, plus d'un an à l'avance, le discours qu'il devait prononcer le 27 décembre 1880, et c'est cependant une conclusion qui s'impose, puisque le capitaine Dessirier est mort le 14 janvier 1880, si l'on admet, avec M. Clausel, que M. Oudet ait écrit, sous la dictée de ce vieillard de quatre-vingt-onze ans, les renseignements qu'il donne.

Mais il paraît plus naturel d'admettre que M. le sénateur, pour donner plus de relief et de piquant à son discours, ait placé, par un artifice familier aux orateurs, sur les lèvres de M. Dessirier les documents qu'il avait puisés dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

Pour bien établir que Victor Hugo est né place Saint-Quentin, l'auteur du premier Besançon du *Petit Comtois* donne une lettre écrite en 1845 par Gustave Flaubert à son ami Chevalier, où il raconte qu'il a visité la maison où est né l'auteur des *Misérables* et une autre où il lui dit : « J'ai été une fois chez Mme Hugo en 1845 en revenant de Besançon, où Mme Delelée m'avait fait voir la chambre où était né l'auteur de *Notre-Dame de Paris* (1). » Il est difficile de comprendre l'utilité de ces citations, qui ne nous apprennent rien de nouveau, puisque Flaubert ne cite ni la rue ni le numéro de la rue où se trouve la maison qu'on lui a fait voir; tout ce qu'on peut en conclure, c'est que Victor Hugo a bien vu le jour à Besançon, ce que personne n'a jamais contesté.

Abordant enfin la véritable question, M. Clauzel le fait

---

(1) *Correspondance*, 2e série, p. 97, édition Charpentier.

avec une assurance si grande que, avant de la discuter, je crois devoir citer textuellement ce qu'il écrit :

« La contradiction signalée par le mémoire de M. le docteur Lebon était assurément déconcertante, mais facilement explicable. La seule inspection des registres de l'état civil de l'an X (1802) nous renseigne à ce sujet. En effet, on remarque de suite qu'un grand nombre d'enfants d'officiers de la 20e demi-brigade, des dragons, des hussards et d'autres détachements casernés à Saint-Paul sont enregistrés dans la *première section*. Sur la seconde, *il n'y en a point,* et il n'y en a point non plus, à part quelques rares exceptions, qui s'expliquent, dans les autres sections n'ayant pas de caserne dans leur zone. Or il suffit d'examiner l'état des logements des officiers du 60e d'infanterie pour s'apercevoir que les domiciles de ces militaires sont aux quatre coins de la ville. Il en était certainement de même en 1802. En tout cas, il est inadmissible qu'il n'y ait eu exclusivement que les ménages militaires se trouvant dans la première section qui aient augmenté leur famille. A moins, toutefois, que la proximité des casernes ait des vertus insoupçonnées !....

« En réalité, voici ce que nous venons de constater : en l'an X, les naissances des enfants de militaires étaient inscrites aux registres des sections déterminées non par le *domicile* des parents, mais par la caserne du père. Nous ne cherchons pas le pourquoi de cet usage, parce que cela est étranger à notre sujet. Il nous suffit de constater le fait. Le fait est patent, indéniable; les registres antérieurs à l'an X nous en fournissent la preuve. Si on remonte à l'an VIII, par exemple, on voit que les actes de l'état civil, au lieu d'être une formule imprimée complétée, sont entièrement écrits à la main, et plus détaillés, notamment en donnant l'adresse des parents du nouveau-né, ce qui malheureusement ne se fit pas en 1802. Pour les civils, on indiquait la rue et le numéro ; pour les officiers,

la caserne. Et l'on constate que les naissances sont bien enregistrées dans la section à laquelle appartenait la rue pour le civil et la caserne pour le militaire. »

Au moment d'aborder la discussion, je déclare que je ne regarde pas comme sérieuse la remarque rabelaisienne de M. Clauzel, sur la vertu prolifique résultant du voisinage des casernes ; je passe de suite à l'examen du premier Besançon du *Petit Comtois.* Je regrette tout d'abord que l'auteur de cet article n'ait pas cru devoir rechercher pourquoi, à l'encontre des usages administratifs, on enregistrait, selon lui, dans la première section les enfants de tous les militaires nés à Besançon, car il se serait bien vite aperçu que ce fait n'était pas si *patent* et si *indéniable* qu'il l'affirme, que non seulement ce n'était pas du tout patent, mais que cette assertion est absolument fausse.

Que si, en effet, en l'an VIII, les actes de naissance étaient écrits à la main, il n'est pas exact de soutenir que pour les enfants des civils on indiquait la rue et le numéro de la demeure des parents et, pour les militaires, la caserne : ce n'était pas la règle absolue, et les exceptions étaient très nombreuses. Du reste, la rédaction de ces actes de naissance écrits à la main constitue de véritables hiéroglyphes difficiles à déchiffrer, où l'on éprouve beaucoup de peine à découvrir le nom du père de l'enfant, qu'on est très exposé à confondre avec celui des témoins, et surtout avec le nom du mari de la sage-femme qui fait la déclaration de naissance. J'ai même, en l'an VIII, rencontré un acte de naissance où les parents n'avaient oublié qu'une chose, indiquer les prénoms de l'enfant. Mais revenons à l'an X, qui doit nous occuper spécialement. Sur les registres de cette année, les actes de naissance sont rédigés suivant une même formule où l'on n'avait qu'à remplir les blancs ; ce qui facilite singulièrement les recherches et n'expose pas à confondre le nom des témoins avec celui du père de l'enfant.

Il est évidemment regrettable qu'en l'an X le nom de la

rue et le numéro de la maison où est né l'enfant ne soient jamais mentionnés. M. Clauzel, je le reconnais volontiers, remarque avec beaucoup de justesse que les registres de la première section renferment beaucoup plus d'actes de naissance d'enfants de militaires que les registres des autres sections, ce qui s'explique tout naturellement, puisque c'était sur cette section que se trouvaient les casernes construites par Vauban. En effet, sur cent soixante-quatre actes de naissance inscrits en l'an X, vingt-quatre se rapportent à la naissance d'enfants de militaires. Il existe même sur ce registre un acte de naissance qui offre un intérêt particulier, c'est celui de Pierre-Adolphe Cadenat, fils de Pierre Cadenat, chef tailleur, et de Julie-Victoire Rey, né le 27 vendémiaire (octobre), qui eut pour parrain ou premier témoin Jérôme François, chef de brigade, commandant le 20e de ligne, et pour marraine ou deuxième témoin civil Sophie-Louise-Françoise Trébuchet, femme Hugo, ce qui prouve que Mme Hugo fut témoin de la naissance d'un fils de militaire environ quatre mois avant la naissance de son fils Victor.

M. Clauzel affirme, en le soulignant, que la seconde section ne contient *aucun acte de naissance de fils de militaires*, ce qui est une inexactitude manifeste, puisqu'on en compte huit en l'an X, aux dates suivantes :

28 vendémiaire, Louis-Alexandre dit Gervais, fils de J.-B. dit Gervais, volontaire au 7e bataillon de l'Yonne, et de Jeanne Destot.

9 brumaire, Briet, Anne-Pierrette, fille de Claude Briet et de Madeleine Tranchart, militaire au train d'artillerie.

10 frimaire, Françoise Begent, fille de Fabien Begent, infirmier militaire, et de Catherine Pernot.

4 pluviôse, Catherine-Françoise Coste, fille de Jean-François Coste, capitaine, et d'Anne-Pierrette Demeria.

18 pluviôse, Catherine Fée, fille de Jean Fée, infirmier, et de Denise Lesage.

21 ventôse, Jean-Louis Gouniot, fils de Jean-Charles Gouniot, capitaine, et d'Anne Damedot.

6 floréal, Catherine-Maurice Barthelmy, fils de Pierre Barthelmy, officier de santé, et de Jeanne-Baptiste Toitot.

10 messidor, Françoise-Hélène, fille mort-née, fille d'Athanase Laurent, chef de bataillon du génie à Saint-Domingue, et d'Anne-Catherine Bellevaux.

Dans toutes les autres sections on trouve également des actes de naissance d'enfants de militaires, mais le nombre de ces naissances est d'autant plus élevé que la section est plus rapprochée des casernes, ce qui prouve clairement que l'inscription des actes de naissance dans une section ne dépendait en rien de la profession du père de l'enfant, mais uniquement de la section sur laquelle il était né (1).

Enfin, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, on lit au chapitre IV : « Tout cela (la famille Hugo) logeait place Saint-Quentin, dans la maison connue aujourd'hui sous le nom de *maison Barette*. C'est dans cette maison que s'annonçait un troisième enfant : on attendait Victorine, ce fut Victor qui vint. » Voilà, dit M. Clauzel, qui est positif. Victor Hugo donne lui-même les indications précises au sujet de sa naissance.

C'est un dernier point qu'il nous reste à discuter.

---

(1) *Tableau des naissances par section.*

	Total des naissances.	Naissance d'enfants de militaires
Section 1.	164	18
— 2.	114	8
— 3.	93	7
— 4.	101	9
— 5.	103	6
— 6.	128	2 (1)
— 7.	185	2
— 8.	159	10

(1) Cette section, qui comprenait les rues Battant et Petit-Battant, la place Bacchus et Bellevaux, offre ce singulier résultat, que le quart des enfants étaient des enfants naturels.

Remarquons de suite qu'en 1802 il n'y avait pas de place Saint-Quentin, mais une place du Capitole, qui, il est vrai. est devenue plus tard place Saint-Quentin, mais n'a jamais fait partie de la première section mais toujours de la seconde, et que c'est dans la première section que se trouve enregistré l'acte de naissance du grand poète.

Alors comment expliquer cette erreur de Victor Hugo dans son autobiographie? C'est cependant bien simple, si on se rappelle que l'auteur de *Notre-Dame de Paris* avait soixante ans lorsqu'il l'écrivait, qu'il n'était jamais revenu à Besançon, que jamais non plus il n'avait donné un témoignage d'affection à la ville où il avait vu le jour; qu'ayant quitté Besançon à l'âge de six semaines, il ne pouvait avoir gardé aucun souvenir de cette ville et que, bien qu'on lui eût quelquefois parlé de ce qui se rattachait à sa naissance, il ne possédait que des renseignements bien vagues sur ses premières années.

De plus, sa marraine, Mme Delelée, était morte depuis plus de dix ans : il ne pouvait donc pas recourir à son obligeance pour connaitre exactement tout ce qui se rattachait à sa naissance.

C'est alors que l'auteur des *Misérables* dut, pour connaître dans quelle rue était la maison des *Barette* où il avait vu le jour, s'adresser à un correspondant qu'il n'indique pas. Celui-ci, ne trouvant pas de maison *Barette* et sachant qu'il y avait eu autrefois, Grande-Rue, 140, un pharmacien Baratte, lui répondit que c'était Grande-Rue, 140, place Saint-Quentin, sans lui faire remarquer que ce n'était pas *Barette*, mais Baratte.

Victor Hugo, sans rien contrôler, fit imprimer de confiance qu'il était né Grande-Rue, 140, comme vingt ans plus tard, la municipalité de Besançon, sans rien contrôler, sans même revoir l'acte de naissance de Victor Hugo, fit élever, place Saint-Quentin, un monument commémoratif de sa naissance, s'en rapportant à l'autobiographie de

l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, sans se préoccuper même de savoir si la place Saint-Quentin avait jamais appartenu à la première section.

Et quant au nom de Baratte, la municipalité eût dû savoir qu'il y avait eu depuis 1802 plusieurs familles Baratte à Besançon ; qu'outre le pharmacien, il avait existé dans cette ville deux cafés de ce nom, un rue Battant et l'autre rue du Chateur.

Enfin, nous avons vu chez M. A. M., membre de l'Académie de Besançon, un portrait d'une dame Baratte, coiffée d'un béguin blanc et d'un capuchon en soie noire comme en portaient les bourgeoises sous le règne de Louis XVI. M. A. M. avait acheté ce portrait, œuvre de Melchior Wyrsch (1), en 1876, d'un véritable artiste franc-comtois, M. Baldauf (2), peintre décorateur de mérite et très apprécié à Besançon, qui connaissait parfaitement tout ce qui se rattachait au vieux Besançon. Le jour même de l'acquisition, M. A. M. avait écrit au dos du tableau, sous la dictée de M. Baldauf, les lignes suivantes, qui y sont encore : « Ce portrait est celui de Mme Baratte, propriétaire de la maison où est né Victor Hugo. Cette maison se trouve à l'angle nord de la place Dauphine. »

Ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'en 1876, on ne se préoccupait nullement de savoir dans quelle maison l'auteur des *Misérables* avait vu le jour ; que, par conséquent, les renseignements fournis par M. Baldauf offrent une valeur historique incontestable.

Comme la place Dauphine, aujourd'hui place d'État-Major, se trouvait, en 1802, appartenir à la première section et

---

(1) Jean-Melchior Wyrsch, né en 1732, à Buochs, canton d'Untervalden (Suisse), vint se fixer à Besançon en 1763; il fut attaché à l'École des beaux-arts de cette ville par l'intendant Charles de Lacoré en 1774 ; il quitta Besançon en 1783, devint aveugle deux ans après et mourut à Rain, près de Buochs.

(2) Baldauf, né à Besançon en 1811, et mort dans cette ville en 1883.

bien que, depuis cette époque, cette partie de la ville ait subi de grandes modifications, je me crois autorisé à prétendre que Victor Hugo a vu le jour au n° 18 de cette place, car c'est la maison qui correspond le mieux aux indications fournies par M. Baldauf (1).

(1) Avant la Révolution, cette maison appartenait à l'Ordre de Malte.

RAPPORT

SUR

LA PENSION SUARD

Par Mgr DE BEAUSÉJOUR

ÉVÊQUE ÉLU DE CARCASSONNE

(Séance publique du 26 juin 1902)

MESSIEURS,

L'Académie de Besançon a aujourd'hui, pour la vingt-troisième fois, la charge et l'honneur d'attribuer la pension Suard.

Il est de tradition que dans la séance privée où votre Compagnie doit fixer son choix parmi les candidats à la pension Suard, et avant qu'elle procède au vote, le secrétaire du bureau donne à l'assemblée lecture du testament qui fonde cette pension, lecture du reste toujours écoutée avec un religieux respect.

Pourquoi, dans notre séance solennelle, ne pas nous inspirer du même esprit? Le texte du testament Suard n'est-il pas l'exorde naturel du rapport qui va suivre?

J.-B. Suard, notre compatriote, passionné pour les lettres, devenu membre, et même secrétaire perpétuel de l'Académie française, avait eu la pensée d'encourager par des secours pécuniaires un jeune homme de Franche-

Comté qui, ayant des goûts littéraires ou scientifiques, n'aurait pas les ressources suffisantes pour les satisfaire. Ce projet, toutefois, il ne le réalisa pas lui-même ; mais il en confia la mission à Mme Suard, à qui il laissait le soin de conserver sa mémoire et sa fortune. Il mourait en 1817.

Sa veuve lui survécut douze ans ; et en 1829, six mois avant de quitter elle-même la vie, elle consignait ses dernières volontés dans un acte solennel dont je me propose de vous lire quelques passages.

Le début en est touchant : « Je tiens — dit-elle — à « accomplir le vœu de celui à qui j'ai dû tout mon bon- « heur sur la terre et à qui je dois, après l'avoir perdu, « les douceurs que peut encore me donner l'existence. « J'ai l'intime persuasion, d'après une conversation que « j'ai eue avec M. Suard peu de temps avant cette triste « séparation, que, devant aux lettres autant de jouissances « que de considération, ne devant sa fortune qu'à lui- « même et n'ayant, comme moi, que des parents dans « l'aisance, j'ai l'intime conviction qu'il eût laissé après « lui, si je l'eusse précédé dans la tombe, un revenu per- « pétuel à l'Académie de Besançon, lieu de sa naissance.

« Les difficultés que la jeunesse éprouve au moment de « prendre une carrière, quand elle est sans fortune et sans « protection, avaient frappé M. Suard, qui avait échappé « aux plus pénibles épreuves de cet âge, en trouvant à « Paris un frère de sa mère qui avait de l'aisance, qui le « reçut et le traita toujours comme un enfant que le ciel « lui envoyait.

« Pendant la longue carrière qu'il a parcourue, lié avec « beaucoup de jeunes gens que leurs parents envoyaient « à Paris et qui, comme lui, n'attendaient rien que d'eux- « mêmes, il fut témoin des difficultés et des embarras « pécuniaires qui leur rendaient l'existence pénible ; j'ai « moi-même reçu les confidences de Marmontel sur les

« premières années qu'il a passées à Paris et qui ont été « si pénibles qu'il eût péri si Voltaire ne l'eût encouragé « à suivre la carrière des lettres et ne fût venu à son « secours.... »

La clause relative au montant de la fondation est ainsi conçue :

« Je veux que sur mes premiers capitaux libres, immé- « diatement après ma mort, il soit acheté une rente sur « l'État 5 % de quinze cents francs, qui sera immatriculée « au nom de l'Académie de Besançon. »

Quant aux conditions relatives à l'obtention de cette rente, elles sont formulées dans les paragraphes suivants :

« La jouissance en sera donnée pour trois années con- « sécutives à celui des jeunes gens du département du « Doubs, bachelier ès lettres ou ès sciences, qui, au juge- « ment de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour « montrer les plus heureuses dispositions soit pour la « carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude « du droit ou de la médecine.

« Le jugement sera porté à la majorité des suffrages et « proclamé dans une séance publique de l'Académie à « laquelle la famille Suard sera invitée d'assister....

« Cette rente sera appelée la pension Suard.

« Je veux que le portrait de M. Suard qui sera envoyé à « l'Académie après mon décès soit montré au jeune homme « qui aura mérité son bienfait. »

Tels sont les principaux passages et les principales dispositions de cet acte qui permet à votre compagnie de perpétuer les bienfaits d'un de ses anciens membres, et telle est aussi la raison pour laquelle l'Académie, le jour où elle distribue la pension Suard, suspend aux murs de la salle de ses séances le portrait de son généreux bienfaiteur, afin que l'élu de la journée puisse en contempler les traits.

Cette année, la pension Suard était briguée par sept candidats.

En présence du nombre et des mérites de ces concurrents, le rôle de la commission a été des plus délicats. Chacun d'eux apportait, au point de vue financier, une situation à peu près analogue, c'est-à-dire celle qui est prévue par le testament de la fondatrice, — situation précaire, gênée ou modeste. — Sur ce premier chef, il était très difficile de fixer ses préférences.

Au point de vue du talent, des diplômes acquis, des espérances offertes, de l'âge, des conditions de succès, des carrières à parcourir, la difficulté du choix n'était pas moins grande. Néanmoins, puisqu'il a fallu se déterminer, la commission a dû procéder par voie d'élimination ; et de fait, elle a éliminé d'abord trois candidats qui lui ont paru à des points de vue divers, soit à raison de leur âge, soit à raison du choix de leur carrière, soit même à raison de la condition de leur famille, être distancés par les quatre autres.

Les mérites de ces *quatre* candidats demeurés en présence ont été alors de nouveau examinés avec une scrupuleuse attention. Mais en face des difficultés qu'elle éprouva à se fixer, la commission décida de voter au scrutin secret sur chacun de ces quatre concurrents. Le résultat du vote plaça *deux* d'entre eux notablement au-dessus des deux autres, mais assez près l'un de l'autre pour qu'il devînt très difficile de présenter l'un à l'exclusion de l'autre.

C'est dans ces conditions, Messieurs, que la commission vous a priés de voter sur ces deux noms qui ne se séparent l'un de l'autre que par un point.

De ces deux noms, l'un avait figuré, avec honneur du reste, à votre dernier concours, il y a trois ans. Il est celui d'un jeune homme honorable par sa famille, mais privé de ressources, licencié ès sciences et offrant toutes les conditions de conduite et de talent voulues par le testament de la

fondatrice. L'autre est un nom nouveau, celui d'un jeune homme que recommandent aussi sa famille, ses antécédents, ses titres universitaires. C'est entre ces deux noms que dut s'établir la lutte.

Vous savez, Messieurs, quelle a été cette lutte honorable pour les deux concurrents, mais qui ne pouvait être fructueuse que pour un seul.

Vous avez fixé votre choix, et l'avez proclamé par une forte majorité du reste ; votre élu a été le jeune Gustave Gautherot, dont je vous dois maintenant la notice et les titres.

Gustave Gautherot est né à Pierrefontaine (Doubs), le 29 mars 1880, de père et mère franc-comtois. Il a fait ses premières études au collège des Jésuites de Dole, y a travaillé avec succès ; et au sortir de cette maison (novembre 1900), s'est fait inscrire à la faculté des lettres de Dijon, en qualité de candidat à la licence d'histoire. Bientôt il eut l'heureuse fortune, quoique fort jeune, d'être chargé, dans son ancien collège, des cours d'histoire de troisième, seconde et rhétorique. Tout en enseignant lui-même et en suivant, depuis Dole, les cours de Dijon, il obtint le diplôme de licencié après deux laborieuses années. Ses juges ont conservé du jeune lauréat et de son examen une excellente impression.

M. Émile Roy, M. Stouff, M. Gaffarel, ses anciens professeurs, font de leur élève, au point de vue du travail et du talent, un complet éloge. M. Gaffarel, aujourd'hui professeur à Aix, rappelle en outre que, sur ses conseils, M. Gautherot a rédigé une notice intéressante sur une célébrité doloise, le général Bernard, notice imprimée en 1900 dans les *Annales franc-comtoises.*

Pendant l'année 1900-1901, M. Gautherot qui, comme son maître M. Stouff, s'intéresse à l'histoire des institutions et veut donner pour base à ses études préférées de sérieuses connaissances en législation, a, tout en continuant son

enseignement au collège libre de Dole et ses hautes études littéraires à Dijon, préparé et passé devant la faculté de droit de Dijon son premier examen de baccalauréat avec beaucoup de succès. Il a en outre obtenu une troisième mention au concours de première année établi entre les meilleurs étudiants sur un sujet d'histoire du droit.

Il se propose de continuer, en pleine liberté, l'an prochain et les deux années suivantes, les études qui doivent le conduire tant à la licence en droit qu'au doctorat ès lettres, et par suite à l'enseignement supérieur.

Son père est mort en 1890, sans fortune personnelle. De ses frères, l'un est religieux, l'autre employé dans la marine marchande ; un troisième — qui achève ses études — et deux sœurs restent à la charge de sa mère.

M. Gautherot pense non seulement achever ses études de droit, mais surtout préparer ses thèses de doctorat ès lettres. Son sujet de thèse française, déjà présenté à la Sorbonne et agréé par le professeur compétent, M. Aulard, intéresse particulièrement notre région de l'Est : c'est *la République rauracienne ou la Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*. Il n'a pas encore fixé son choix sur un sujet de thèse latine, mais il annonce qu'il est tout disposé à traiter un sujet franc-comtois ou bisontin.

En le proclamant, au nom de l'Académie, pensionnaire Suard pour trois ans, nous envoyons à M. Gautherot nos félicitations et nos souhaits : nos félicitations pour le succès qu'il obtient aujourd'hui, nos souhaits pour l'accomplissement de ses projets d'études et pour la réalisation des espérances que l'Académie a le droit de fonder sur lui.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par le Vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juin 1902)

MESSIEURS,

Envisageant dans son ensemble l'évolution économique qui, dans le cours du XIXe siècle, a apporté de si profondes modifications dans les sources et l'utilisation de nos richesses nationales, comme dans les rapports sociaux des individus, l'Académie a pris, dans ce que ces transformations avaient de particulier à notre province, les sujets qu'elle a, depuis quelques années, proposés pour ses prix d'économie politique.

Pendant cette période, les conditions de la vie de famille ont été subordonnées aux changements survenus dans les mœurs. Elles se sont aussi trouvées modifiées suivant le nombre des enfants, ou elles ont influé sur ce nombre. Mais le prix des denrées usuelles et nécessaires, le salaire des parents, des domestiques ou des ouvriers et le travail rémunéré fourni par les différents membres de la famille ont exercé sur elles une action prépondérante.

L'appât des salaires journaliers et des places donnant droit à un traitement fixe a dépeuplé les campagnes au profit des villes et des agglomérations industrielles. Et tandis que la science, par ses multiples découvertes, apportait aux anciens procédés de travail des perfectionnements sans nombre, une partie des industries qui étaient autrefois les plus prospères, et qui enrichissaient certains cantons de la Franche-Comté, ont disparu et ont fait place ailleurs à des industries nouvelles.

Cependant la vie rurale est devenue chaque jour moins en honneur, parce que le travail y est moins bien rémunéré et son produit plus aléatoire. Une crise presque générale a abaissé le revenu des terres, et des fléaux, inconnus jusqu'alors, ont atteint les cultures qui, pendant longtemps, avaient enrichi les coteaux du Jura et les vallées du Doubs et de la Loue.

Dans l'agriculture, comme dans le commerce et dans l'industrie, il fallait, en raison de la diminution des bénéfices, produire ou vendre plus pour obtenir un gain équivalent. Seuls pouvaient réussir ceux qui disposaient des moyens d'action les plus puissants. C'est alors que le besoin d'association s'est partout fait sentir et est devenu si impérieux que nos législateurs se sont vus contraints d'en faciliter l'organisation et d'en simplifier les formalités. La liberté ainsi obtenue fut immédiatement utilisée. Des associations professionnelles groupèrent partout les mêmes intérêts : les syndicats industriels et agricoles favorisèrent la production et la vente des matières premières et ouvragées; les caisses rurales et les associations de crédit mutuel fournirent des capitaux aux classes pauvres; les coopératives vinrent en aide à l'économie domestique et ménagère ; les sociétés de secours mutuels encouragèrent l'épargne, et les syndicats ouvriers et patronaux prirent la défense des revendications des travailleurs ou des intérêts du capital.

Parmi les intéressants sujets d'étude qu'offraient ces différentes questions, l'Académie avait proposé pour le concours de cette année : 1° de rechercher les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années ; 2° d'étudier l'une des industries importantes de Franche-Comté pendant le XIXe siècle ; 3° de présenter une étude technique et économique sur la destruction des vignobles franc-comtois par le phylloxera et sur les moyens d'en faciliter la reconstitution ; ou enfin 4° de faire connaître les organisations ouvrières dans le département du Doubs et le Haut-Rhin depuis la loi de 1884, en y comprenant les fédérations, les syndicats et les grèves.

Deux mémoires ont été envoyés à l'Académie : l'un a pour titre le texte même du troisième sujet proposé ; il a trait aux vignobles franc-comtois et à leur reconstitution. Le second s'occupe de l'industrie fromagère dans la haute montagne du Doubs.

Le premier de ces mémoires est un important manuscrit de trois cent trente pages, dont l'auteur a pris pour devise : *Dans le travail honnête, bonheur et vertu.*

Sous le titre de considérations générales, il nous entretient tout d'abord de l'invasion du phylloxera dans le vignoble de Gy. Il cite avec complaisance ses travaux personnels, la brochure de vulgarisation et la carte agronomique de la commune de Gy, dont il a doté ses concitoyens, et il recommande cet exemple à tous les hommes instruits et intelligents qui ont des loisirs. Il n'est pas possible de mieux dire, mais l'auteur semble oublier trop souvent que les concurrents doivent garder l'anonyme et qu'il rend singulièrement difficile à votre commission le devoir d'ignorer son nom.

Abordant alors le sujet même de son travail, l'auteur, après avoir fait connaître la nature du phylloxera et les traitements employés avec plus ou moins de succès pour le détruire, passe à l'étude du sol. Parmi les différents élé-

ments qui le composent, le calcaire a un rôle prépondérant en viticulture. Il est nécessaire d'en reconnaître la présence dans les sols où l'on veut cultiver la vigne. Le dosage du calcaire se fait au moyen d'appareils appelés calcimètres. L'auteur décrit l'un de ces appareils, dont il est l'inventeur et auquel il donne, — on ne sait trop pourquoi, — le nom de calcarimètre. Il en explique l'emploi et il montre comment l'on doit doser le calcaire actif indépendamment du calcaire combiné dans les terres dolomitiques. Il donne enfin d'utiles renseignements sur les relations existant entre les étages géologiques du sol et leur teneur en calcaire.

Mais cette teneur en calcaire connue, il reste au vigneron à choisir le plant qui puisera dans le sol une végétation vigoureuse, donnera en quantité suffisante un vin de bonne qualité et résistera au phylloxera et aux maladies cryptogamiques. On employa tout d'abord, sous le nom de producteurs directs, des plants américains dont la résistance au phylloxera était connue ou des plants provenant de l'hybridation des plants français au moyen de plants américains, ou de plants américains entre eux. Malgré tous les essais d'hybridation faits jusqu'à ce jour, l'on n'a pas encore pu obtenir des plants directs donnant un vin de goût agréable et susceptible de se conserver sans l'addition de substances chimiques. L'auteur cite, à l'appui de cette affirmation, l'opinion émise dans leurs ouvrages par M. Roy-Chevrier et par M. le docteur Cazeneuve, de Lyon. Après s'être élevé, avec eux, contre ces manipulations, il passe en revue chacun des différents producteurs directs employés en Franche-Comté ; il en donne une courte description et il indique son degré de résistance aux maladies cryptogamiques, ainsi que la qualité du vin qu'il produit.

Pour conserver aux vins français la finesse de leur goût et leurs autres qualités, tout en les mettant à l'abri des ra-

vages du phylloxera, les naturalistes recherchèrent, en Amérique, les vignes offrant la plus grande résistance à cet insecte et ils greffèrent sur ces plants des cépages français. L'auteur trace l'historique des expériences faites tout d'abord à l'École de viticulture de Montpellier, puis dans tous les pays vignobles. Ces expériences démontrèrent la nécessité d'adapter les porte-greffes aux différents sols, tout en tenant compte des facilités qu'ils offraient à la reprise des boutures et des greffes. Les espèces de porte-greffes les plus connues sont successivement étudiées, et l'auteur donne à leur sujet d'utiles renseignements sur les différentes qualités ou les défauts qui peuvent les faire rechercher ou rejeter, et sur la nature du terrain leur convenant le mieux. Un tableau résume l'usage de ces porte-greffes. Leur résistance au phylloxera est étudiée à part, ainsi que leur affinité au greffon.

De celui-ci dépendent la quantité et la qualité du vin. Son choix a donc une grande importance. Passant en revue les différents cépages, l'auteur les divise en trois catégories : les cépages à éliminer, les cépages médiocres que l'on peut conserver, et les cépages que l'on doit conserver et propager en Franche-Comté. Dans cette étude des cépages, l'auteur, qui emprunte beaucoup à l'ouvrage de M. Charles Rouget intitulé : *Les vignobles du Jura et de la Franche-Comté*, aurait dû s'en rapporter, pour la désignation des cépages, aux appellations données par M. Rouget dans sa synonymie des plants et conserver toujours au même plant la même dénomination. Il aurait été plus clair et il éviterait toute confusion dans l'esprit du lecteur. Du reste, il serait désirable que tous les auteurs traitant ces questions adoptassent une dénomination unique pour chaque cépage, se bornant à rappeler, pour être compris de tous, les autres noms vulgairement employés dans telle ou telle région.

Cette étude sur les cépages est très complète, et bien

qu'il convienne de laisser à l'auteur la responsabilité de ses assertions, l'on peut dire d'une façon générale qu'il donne aux vignerons des conseils utiles, basés sur une expérience personnelle déjà ancienne et sur les observations des auteurs les plus estimés.

Un chapitre très intéressant est consacré au métissage et à l'hybridation. L'auteur y indique les procédés employés dans la fécondation croisée et il recommande ce genre de culture aux personnes qui ont des loisirs.

Revenant aux cépages, il montre l'importance qu'ils ont toujours eue au point de vue du bon renom des vignobles et de la vente des vins. Il ne faut pas chercher la quantité au détriment de la qualité : en dépréciant les vignobles, on éloigne les acheteurs. L'auteur attribue la mévente des vins à Gy, à l'arrivée dans la Haute-Saône des vins du Midi et à la fabrication des vins de sucre. L'acidité trop prononcée des vins de Gy et de ceux du Jura en est peut-être aussi une des causes. L'auteur conseille, avec raison, l'emploi de porte-greffes donnant une maturité précoce ; il engage les vignerons à faire des vins meilleurs que ceux du Midi et à en revenir aux vieux cépages. Mais il serait difficile de le suivre dans quelques-unes de ses conclusions et de demander avec lui la prohibition de certains plants.

La reconstitution des vignobles demande des travaux dispendieux, qu'il convient de faire d'une façon rationnelle pour en retirer le plus grand profit. Le prix de revient de ces travaux varie, du reste, suivant les procédés employés. L'auteur explique, avec détails, les différents modes de préparation du sol. Il expose ensuite les méthodes les meilleures et les plus généralement employées pour la culture des pieds-mères, la conservation des porte-greffes, la sélection des greffons, la confection des greffes, leur mise en pépinière et leur plantation. Une étude sur les engrais propres à la vigne, sur le rôle du calcaire dans les terres et sur les maladies cryptogamiques, termine ce travail.

Il offre surtout de l'intérêt, nous dit judicieusement l'auteur dans sa conclusion, pour les personnes dont les vignes commencent à être envahies par le phylloxera et qui, peu au courant de la science viticole, ont besoin de les reconstituer au plus vite et avec le moins de frais possible. Il contient, en outre, d'utiles conseils à tous nos vignerons. Tous ont besoin de s'intruire. Ceux cultivant à moitié se chargeaient, depuis que la vigne était d'un moins bon rapport, d'étendues trop considérables pour pouvoir la bien travailler. La destruction des vignobles par le phylloxera en a fait passer un grand nombre du gros propriétaire entre les mains des travailleurs. Ceux-ci les ont rapidement reconstituées et les ont mises en plein rapport. L'auteur regarde cette transformation comme heureuse au point de vue économique. Le grand nombre des vignes créées ou reconstituées pourrait, — il est vrai, — faire redouter une surproduction ; mais cette surproduction ne sera funeste, dit-il, qu'aux viticulteurs n'ayant pas des vins de bonne qualité. L'auteur énumère, du reste, les diverses mesures qui pourraient prévenir cette surproduction, et il demande aux pouvoirs publics la suppression de la détaxe des sucres, la distillation des vins avariés, l'emploi des alcools de l'industrie réservé à l'éclairage et au chauffage, la réduction du nombre des cafés et débits de boissons. Il préconise enfin la suppression des intermédiaires dans la vente des vins.

Comme on le voit, ce travail comprend deux parties bien distinctes : la première, surtout technique, est formée par les dix premiers chapitres qui ont successivement pour objet le phylloxera, l'étude du sol, les procucteurs directs, les porte-greffes, les greffons et la fécondation croisée ; la seconde, essentiellement pratique, traite de tout ce qui concerne le travail matériel de la reconstitution des vignobles et les maladies de la vigne. Cette division méthodique aurait pu être plus rigoureusement suivie en reportant

l'étude sur le phylloxera, qui fait le sujet du second chapitre, immédiatement avant le chapitre XIII, qui traite des autres maladies de la vigne. De même, l'étude sur la fécondation croisée, qui suit l'étude des greffons, aurait été mieux à sa place après le chapitre V, qui a pour objet les producteurs directs.

A des connaissances étendues en chimie organique, en géologie et en viticulture, l'auteur joint l'expérience que donne la pratique. Aussi son travail présente-t-il un très réel intérêt pour la viticulture en Franche-Comté. Mais il est regrettable qu'il ne lui ait pas donné une forme plus scientifique. Ce travail aurait gagné beaucoup à être écrit dans un style plus sobre et plus soigné, en appuyant simplement les théories émises par l'énoncé des observations faites soit par l'auteur, soit par des viticulteurs connus. Il est quelquefois déparé par des expressions bien vulgaires et trop souvent alourdi par de longs commentaires dont quelques-uns pourraient être pris pour des personnalités. Au surplus, les réflexions très nombreuses ne présentent pas toujours un intérêt suffisant. Quelques-unes pourtant sont empreintes d'une grande moralité, mais la forme en est souvent bien agressive pour être goûtée par les intéressés.

La commission, malgré ces réserves, apprécie le mérite de ce travail et les services qu'il pourra rendre à la viticulture franc-comtoise, surtout si l'auteur le réduit à la forme d'un manuel facile à consulter. Elle est d'avis d'accorder un prix de trois cents francs à l'auteur de ce mémoire.

Bien moins étendu est le manuscrit ayant pour titre : *L'Industrie fromagère dans la haute montagne du Doubs*, et pour devise : *Tout travaille ici-bas.*

Ce mémoire est une description très claire et très complète des procédés anciens et actuels de fabrication du fromage de gruyère. Il mentionne et explique les termes spéciaux de cette industrie locale et les noms des objets qui s'y

rapportent. Leur définition pourrait offrir des ressources à l'établissement d'un glossaire comtois. L'auteur laisse percer son amour bien légitime des beaux pays dont il parle, et il nous en présente quelques tableaux charmants en un style pur et imagé. Ces descriptions sont d'une lecture facile et agréable. Si dans quelques passages le langage est enfantin ou commun, n'est-ce pas encore l'effet de la couleur locale?

Il est regrettable que l'auteur n'ait donné qu'un travail presque exclusivement descriptif et qu'il ait passé trop légèrement sur la partie économique de son sujet. Il n'en donne aucun aperçu. Les quelques chiffres qu'il cite sont extraits de l'enquête agricole de 1866 ou indiquent les résultats de la production fromagère de la commune de Mouthe pendant une année. Des variations de la production fromagère dans le Doubs pendant le XIXe siècle et des fluctuations des prix de vente, il n'est aucunement question.

L'auteur a également glissé trop rapidement sur le développement récent des laiteries à écrémeuse. Il y a nombre de villages où actuellement les habitants vendent leur lait à un industriel ou à une société. Il aurait été intéressant d'établir, au point de vue du cultivateur, un parallèle entre les résultats donnés par ces deux procédés d'utilisation : l'ancienne société de fromagerie et la vente du lait.

En effet, le lait livré à la laiterie ne rend pas les sous-produits que le cultivateur retire de la fromagerie. Il ne revient plus à la ferme ni beurre, ni crème, ni produits secondaires. Ces derniers servent à la nourriture de la famille ou à l'alimentation du bétail. Ils sont ainsi une précieuse ressource pour le petit propriétaire et le fermier.

Enfin il n'aurait pas été moins intéressant d'apprendre par des chiffres quelle est la production en lait du département et quelle est la répartition de ce produit entre les fromageries et les laiteries.

Tel qu'il vous a été présenté, le mémoire sur l'Industrie

fromagère ne répond pas complètement aux conditions du concours pour le prix d'économie politique. La commission ne peut donc pas proposer à l'Académie d'accorder un prix à l'auteur de ce mémoire ; mais elle est heureuse de le féliciter de la façon intéressante dont il a dépeint l'une des occupations journalières de nos populations de la montagne, et elle est d'avis de lui décerner une mention honorable.

POÉSIES

Par M. Victor GUILLEMIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juin 1902)

HYMNES DES AGES

Les jeunes hommes.

Jeunesse, printemps de la vie,
La fraîcheur de tes floraisons,
Comme le printemps des saisons,
A l'espérance nous convie ;
Tu découvres à notre envie
Les plus suaves horizons.

Tu fais briller la poésie
Séduisante d'un avenir
Où nous irons bientôt saisir
Dans une carrière choisie,
Au gré de notre fantaisie,
Et le succès et le plaisir.

Par ton prestige, la nature
Est souriante : tour à tour
Le firmament, les feux du jour,
Les oiseaux des champs, la verdure,
Les monts, les bois, la source pure,
Inspirent un hymne d'amour.

Chantons l'amour, maître suprême,
Des plus féroces maintes fois

Il attendrit les rudes voix;
Tout cède à son pouvoir, tout aime,
Le vautour et le tigre même
Subissent ses charmantes lois.

Tout, dans le monde, est son ouvrage :
Du salut gage précieux,
Sa vive flamme vient des cieux,
Chauffe des héros le courage,
Et comme un phare dans l'orage,
Éclaire les audacieux.

Il auréole la victoire
Que nul souffle ne peut ternir
Du triomphateur, du martyr,
Et des grands hommes dont la gloire
Consacre au temple de mémoire
L'impérissable souvenir.

Les hommes.

Vaines chimères dont l'image
S'efface, pareille au nuage
Qui se perd dans l'immensité !....
Nous avons vu qu'il n'est point sage
En rêvant de félicité
D'oublier la réalité.

Dans le palais ou sous la hutte,
Le faible aux assauts est en butte,
L'inoffensif a toujours tort.
La primauté qu'on se dispute
Et que favorise le sort
Demeure le bien du plus fort.

L'épervier fond sur la colombe ;
Il faut, si l'un de nous succombe,
Qu'il sorte en luttant d'ici-bas,
Que, sans illusions, il tombe
Plutôt que d'égarer ses pas,
Vers l'idéal jusqu'au trépas.

Nous dérobant à l'influence
D'une trop crédule innocence,

Fuyant les amoureux tourments,
Nous poursuivons, de préférence
Aux illusoires sentiments,
De l'or les puissants talismans,

C'est l'or qui règne sur le monde :
Sans lui la vie est inféconde,
Il dispose de tous les biens ;
Il régit sur la terre et l'onde,
Aujourd'hui comme aux temps anciens,
Les princes et les plébéiens.

Luttons dans la mêlée humaine :
Défiant l'envie et la haine,
Doublant d'efforts, il va falloir
Conquérir la part souveraine,
A ce prix nous saurons avoir
Et la richesse et le pouvoir !

Les vieillards.

C'est en vain que dans la richesse
On croirait saisir le bonheur,
L'oubli des peines, l'allégresse
Convoités avec folle ardeur :
Ne sont-ils point dans la simplesse
Et les chastes élans du cœur ?

Reviens vers nous à tire-d'aile
Foi naïve des jeunes ans,
Ne fais pas comme l'hirondelle
Quand arrivent les mauvais temps;
Aux tendres souvenirs fidèle
Assiste à nos derniers instants.

Viens à la clarté d'une flamme
Qui pour les sages toujours luit,
Rendre moins pénible à notre âme
La marche de l'âge qui fuit ;
Que comme l'onde sous la rame
Il passe doucement, sans bruit.

Quittez l'espoir, dit le vulgaire ;
Vieillards courbés sous le fardeau

Des ans, hélas! vous n'avez guère
D'autre avenir que le tombeau;
Au moment de quitter la terre
N'attendez plus le renouveau.

Nous l'attendons en l'autre monde
Exempt d'éphémères saisons,
Dans cette région profonde,
Splendide sans comparaisons,
Dont la gloire céleste inonde
Les insondables horizons.

Après l'existence mortelle
Voici que s'ouvre le chemin
Du séjour où Dieu nous appelle
Voici pour nous ce lendemain
Où vivront de vie éternelle
Les vrais élus du genre humain !

A UN LABOUREUR

Sous un ciel nébuleux, vers la fin de l'automne,
Lorsque les passereaux se rappellent en chœur,
Et déroulent, pressés, leur mobile colonne
De la froide saison rapide avant-coureur;

Lorsque l'ombre descend du sommet des monts chauves
Après un triste jour péniblement passé,
Tu reviens, laboureur, ramenant tes bœufs fauves
Qui traînent la charrue au coutre renversé;

Et dans ces derniers mois, tu gardes l'espérance
Que les champs dénudés où règnent les autans
Reprendront leur verdure et leur luxuriance,
Que l'oiseau reviendra pour chanter le printemps;

Que le grain blondissant, par ta main prévoyante
Répandu largement, prêt à fructifier,
Couvrira les guérets d'une moisson brillante :
Au pouvoir du Très-Haut tu sais te confier.

L'hiver n'est point pour toi l'extinction cruelle,
Aucun de ses tableaux ne te parle de mort ;
Tu sais que tout renaît : une vie éternelle
D'un repos passager plus radieuse sort.

Patient laboureur qui vois finir l'année,
Quand de tes jours moins vifs pâliront les rayons,
Quand les cheveux blanchis et la tête inclinée
Nous ne te verrons plus semer dans les sillons,

Ne t'inquiète point, après tant de misère,
Après tant de travail et bien peu de loisir,
Si ton corps affaibli se penche vers la terre,
Ce n'est point le néant qui viendra te saisir.

Plus t'éprouve le sort au creuset de souffrance,
Mieux tu dois en sortir, brillant, transfiguré,
La cendre reste au sol : l'âme, immortelle essence,
S'affranchit et s'élève au séjour éthéré.

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

DE BESANÇON

SON ÉGLISE, SES MONUMENTS ET LEUR HISTOIRE

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 15 mai 1902)

Les historiens locaux qui, de Jean-Jacques Chifflet à nos jours, ont consacré quelques pages à l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, de l'ordre de Saint-Benoît, l'ont fait de telle façon que le sujet reste intact et réclame une étude plus consciencieuse. Sans vouloir écrire une monographie complète d'un monastère qui eut sept cents ans de durée et dont les abbés, quelquefois même les simples religieux, jouèrent dans les annales de la ville et du diocèse de Besançon un rôle souvent très important, j'essaierai de concentrer, dans une notice précise et concise, des renseignements inédits sur l'église abbatiale, sur les monuments qu'elle dut à la générosité de ses prélats, de ses moines ou de ses paroissiens. L'archéologie et l'histoire trouveront également leur compte à ces recherches, dont le corollaire sera naturellement une liste aussi exacte que possible des abbés réguliers ou commendataires qui ont gouverné l'abbaye de Saint-Vincent.

I.

Le territoire de Besançon, devenu aux temps mérovingiens le domaine des archevêques, fut distribué par leurs largesses soit aux églises, soit aux officiers dont l'activité assura à travers les âges leur puissance temporelle, qui, suivant une loi fatale, alla toujours s'amoindrissant. Dès les temps carolingiens, les abbayes de Bregille et de Notre-Dame de Jussan-Moutier, plus tard celle de Saint-Paul, et le chapitre de Sainte-Madeleine, créés par Hugues Ier au XIe siècle, se partagèrent aux quatre points cardinaux de vastes emplacements à l'intérieur de la ville ou dans sa banlieue. Les vicomtes, les maires, les séchaux, les prévôts, les forestiers de l'archevêque, eurent aussi leurs terres et leurs lots. Et peu à peu il ne resta au siège métropolitain que le domaine de Bregille, le pré et le moulin de Chamars, et quelques rares immeubles dont ses titulaires eurent la jouissance jusqu'à la Révolution. La dotation des chapitres cathédraux qui desservaient les églises de Saint-Jean et de Saint-Étienne et avaient vécu longtemps en communauté avec l'archevêque, dormant sous le même toit et mangeant à la même table, avait été largement assurée, dès l'origine, et du XIe au XIVe siècle, ils purent s'associer aux fondations pieuses de leur métropolitain en rétrocédant çà et là telle ou telle part du terroir bisontin. C'est ainsi qu'en 1092 les deux cathédrales abandonnèrent ce qu'elles possédaient de surface dans l'ancien Champ de Mars de Vesontio à l'abbaye que l'archevêque Hugues III venait d'y dédier au glorieux martyr de Saragosse, saint Vincent, dont Charles le Chauve avait rendu le culte populaire au diocèse de Besançon. Ce vocable de Saint-Vincent, cette création d'un monastère, furent imposés à un édifice construit sous l'épiscopat d'un

archevêque récemment décédé, Hugues II, qui avait appelé des moines bénédictins pour le desservir, et mourut après l'avoir dédié à saint Pierre, sans avoir achevé son dessein.

Hugues III constitua l'abbaye, lui donna pour chef un moine nommé Achard, en déclarant que lui et ses successeurs seraient vicaires de l'archevêque, et auraient la préséance sur tous abbés. Il dota en même temps l'établissement nouveau de divers privilèges, y ajoutant le patronage de vingt églises, disséminées des rives de la Saône à celles du Doubs (1).

De l'édifice bâti par Hugues II, et devenu le noyau de l'abbaye dotée par Hugues III, il reste fort peu de chose : un pilier cylindrique et un chapiteau à palmettes encore debout dans l'église actuelle de Notre-Dame, un second chapiteau du XIe siècle analogue au précédent, mais sculpté seulement sur trois faces, qui a trouvé asile aux Archives du Doubs (2).

Suivant une tradition, Hugues III aurait été enseveli dans l'église bâtie par ses soins, mais aucune inscription n'a gardé la trace de sa sépulture ; il n'en fut pas de même d'un personnage contemporain de la charte de fondation de 1092, l'archidiacre Wolbert, mort vers 1140, et jusqu'à 1793, où un ouvrier détruisit ce monument précieux, on put lire en superbes caractères l'inscription suivante en vers léonins que l'historien de Bourgogne, dom Plancher, a fait dessiner à Saint-Vincent au XVIIIe siècle (3).

---

(1) Charte originale du 3 août 1092, fonds Saint-Vincent, aux *Archives du Doubs;* publiée dans le tome XV de la *Gallia Christiana*, par Hauréau, d'après les copies Droz, nº XII des pr. de l'église de Besançon.

(2) Pl. I.

(3) D. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, t. II, 522. Cette pierre mesurait cinq pieds trois pouces de long, sur deux pieds de haut. La tombe de l'ermite Renaud, qui date de 1124 et est conservée dans l'église de Baume-les-Messieurs, peut aider à compléter l'aspect de ce monument que nous reproduisons, pl. II.

✠ CLARUIT IN VITA
VENERABILIS ARCHILEVITA
NOMINE VOLBERTUS
JACET ECCE CINIS COOPERTUS
CUMQUE DIE MAGNO
REMOVEBIT HEDUS AB AGNO
CUM GREGE DILECTO
SURGAT DE PAUPERE LECTO.

« Ici repose le vénérable archidiacre Volbert, qui brilla durant sa vie ; cette pierre recouvre sa cendre, mais quand le grand jour viendra où le bouc sera séparé de l'agneau, il se lèvera de son humble couche pour rejoindre le troupeau préféré. »

Les dispositions générales du monastère de Saint-Vincent n'ont guère varié à travers les âges : l'église mutilée, remaniée et dénaturée, du xve siècle à nos jours, a gardé son assise primitive, et l'on peut conjecturer, grâce au pilier encore en place, qu'elle devait primitivement, comme l'église Saint-Pierre de Besançon bâtie à la même époque, compter trois nefs ou tout au moins deux, séparées par des arcades en plein cintre. En tous cas, ces trois nefs furent de bonne heure réduites à deux, nous le savons par le témoignage de dom Guillo, qui fut en 1720 historien de l'abbaye dont il était le grand prieur (1).

L'église primitive de Saint-Vincent, dont les murs sont partiellement conservés sur les flancs de la nef actuelle, était sans voûte, mais simplement plafonnée, la hauteur de son vaisseau ne dépassait pas neuf mètres (28 pieds).

(1) « Son élévation n'étoit que d'environ 28 pieds, elle manquoit de voute, les fenestres du chœur n'avoient que deux pieds et demy de large sur dix de haut et elles étoient murées a moitié d'un costé. Le frontispice étoit écrasé.... Il n'y avoit point de collatéral d'un côté, et toute cette église étoit un quarré long, sans coquille. » Dom Guillo, *Hist. de Saint-Vincent*, ms. autog. n° 191, *Bibl. de Vesoul*, p. 105. Copie moderne. Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs*.

Un nécrologe du monastère, dont le P. André de Saint-Nicolas a eu la sage précaution de relever des extraits, va nous fournir quelques dates intéressantes sur les remaniements de l'église, du cloître, des bâtiments et de l'enclos de Saint-Vincent.

Vers 1240, l'abbé Hugues de Montmirey fait clore de murs la vigne de l'abbaye, c'est-à-dire un enclos compris dans le périmètre que dessinent à présent les rues de la Préfecture, Charles Nodier et du Perron, les bâtiments de l'abbaye et le jardin prenant jour sur la rue récemment baptisée du nom de l'horloger Mégevand.

Entre 1363 et 1370, un autre abbé, Gérard de Laubespin, fait faire une horloge et un légendaire manuscrit.

Pierre Arménier (1415-1440) répare et restaure le cloître, répare les verrières de l'église, en fait poser de neuves, en même temps qu'il orne de stalles le chœur de l'édifice.

Jean de Renédale fait voûter le cloître, reconstruit le chœur de l'église en remplaçant par un chevet droit l'ancienne abside semi-circulaire, munit d'ornements précieux et de livres liturgiques la sacristie du monastère (1443-1491).

Pierre de Montfort (1492-1501) bâtit le logis abbatial sur l'emplacement de la cure actuelle de Notre-Dame.

Hugues d'Augicourt, dernier abbé régulier (1501-1517), fait ériger à droite du chœur une chapelle dédiée à saint Hugues.

L'ère des abbés commendataires est inaugurée par Antoine de Montcut, aumônier de cette Marguerite d'Autriche dont l'exquise figure fut littéralement adorée par nos aïeux ; c'est ce prélat qui collabore à l'érection dans les marais de Bresse de ce délicieux monument qu'on appelle Notre-Dame de Brou. Il en détache à divers reprises maçons, sculpteurs et peintres au profit de son abbaye de Saint-Vincent. En 1521, une équipe de constructeurs vient élever au bas de l'église, et sur sa droite, un clocher haut

de cent pieds, surmonté d'une flèche couverte en fer-blanc, de la même hauteur (1). A la base de cette tour qu'un ouragan décoiffa en 1645 et que des vandales réduisirent de moitié il y a cent et quelques années, une jolie chapelle est dédiée à Notre-Dame des Douleurs, et Conrad Meyt, celui-là même qui a taillé dans l'albâtre les tombeaux de Brou, vient y placer un superbe groupe en marbre du Christ au tombeau soutenu par la Vierge et par un ange, qu'on a relégué à demi méconnu et mutilé dans la chapelle des fonts de la cathédrale de Besançon (2).

Sur le maître-autel de l'église, il a fait placer dès 1524 un retable de bois peint et sculpté que domine la figure du diacre de Saragosse, tandis qu'au-dessous courent quatre bas-reliefs représentant quatre scènes de son martyre (3).

Enfin, tandis qu'au clocher, que ses armoiries décorent à l'intérieur comme à l'extérieur, sonne une cloche pesant cinq milliers dont il a fait présent, des vitraux sont placés aux fenêtres de sa chapelle, et comme il ne les trouve pas suffisants, il ordonne, par un codicille de 1532, de les remplacer par deux verrières représentant l'*Annonciation* et la *Visite à sainte Élisabeth* (4).

---

(1) A la base de ce clocher existait sur le pansoir de la fenêtre de la chapelle avoisinant la cour d'entrée (aujourd'hui la rue) une inscription que nous restituons d'après le peu qui subsiste : *Hanc [turrim campanariam fecit fieri Rdus in Christo pater et dominus Anthonius de Montecuto] commendatarius [perpetuus hujus monasterii Sti Vincentii, elemosinarius illustrissimae] dnae. principissae [Margaritae comitissae Burgundiae ad laudem Dei omnipotentis. Murator fuit....] a dictus de Chastenois. Anno mill. quingentesimo XXI, septembris die festo sancti....*

(2)-(4) Voir dans le volume intitulé *Congrès des Sociétés des beaux-arts*, 1898, p. 250 et suiv., mon étude sur *Conrad Meyt et les sculpteurs de Brou en Franche-Comté.*

(3) « Dominus Antonius de Montecuto, primus commendatarius fieri curavit antiquam tabulam majoris altaris in cujus medio posita est statua devota licet lignea S. Vincentii hinc et inde quatuor status ejus martyrii in sculpturâ representati. Et, supra basim, quae sequuntur

Antoine de Montcut mourut à Bourg le 24 juin 1532, et dans l'église de Brou on voit encore, dans la chapelle où dorment ses cendres, l'effigie du prélat recueillie et agenouillée, dans l'angle d'un vitrail qui représente la Cène et qui doit être sorti du même pinceau que les verrières, hélas ! disparues, de notre église de Saint-Vincent.

François Bonvalot, l'oncle du cardinal de Granvelle, succéda à Antoine de Montcut ; sous sa prélature, un religieux, frère Jean de Presles, se plut à embellir l'église abbatiale de divers objets précieux, calice d'argent doré du poids de six marcs, grand ciboire d'argent doré, lampe brûlant nuit et jour devant le grand crucifix. Il fit exécuter à ses frais un grand Christ de bois peint escorté des deux figures de la Vierge et de saint Jean, qui ne coûtèrent pas moins de 65 francs, y compris les ferrures pour les suspendre. Enfin il fit exécuter en Flandre un grand candélabre de bronze (ou cierge pascal) pesant onze cent cinq livres et dépensa, tant pour l'acquisition que pour le transport de ce meuble précieux, une somme de 324 francs (1).

Ce modeste religieux fit à lui seul, pour la décoration du monastère, plus que François Bonvalot et qu'Antoine Perrenot de Granvelle lui-même, qui fut abbé de 1567 à 1586, ou que son successeur immédiat, le cardinal Madrucci, évêque de Trente, qui ne considéra comme eux son abbaye que comme un simple domaine à revenu, et mourut à Rome en 1600, sans avoir mis le pied au comté de Bourgogne.

Guillaume Simonin, qui introduisit dans l'abbaye de

---

scripta sunt : AD LAUDEM DEI PRESENTEM TABULAM FIERI FECIT R[DUS] IN CHRISTO PATER ET DOMINUS ANTONIUS DE MONTECUTO, COMMENDATARIUS PERPETUUS HUJUS MONASTERII S. VINCENTII, ELEEMOSINARIUS ET CONFESSOR ILLUSTRISSIMÆ PRINCIPISSÆ DOMINÆ MARGARITÆ COMITISSÆ BURGUNDIÆ, ANNO DNI. 1524.

(1) *Arch. du Doubs*, fonds Saint-Vincent, mobilier de l'église. Pièce justificative n° 1. Jean de Presles mourut le 5 mars 1544.

Saint-Vincent la réforme de saint Vanne et de saint Hydulphe, et qui, avant d'être suffragant de l'archevêché de Besançon, avait été moine, prieur et sacristain de son futur bénéfice, y laissa de meilleurs souvenirs et s'y fit enterrer au pied du maître-autel, le 26 août 1630. Sous son pontificat, en 1621, un nivellement, qui ensevelit les bases des piliers romans de la petite nef, pour la mettre au même plan que la grande, détermina la destruction de la chapelle d'Hugues d'Augicourt, à droite du chœur, et sa reconstruction sur la même place, dans les conditions où nous la voyons aujourd'hui. Le même maçon, François Perrenot, la reconstruisit avec le même soin, puis éleva en 1623 un bâtiment allant de l'église à la cuisine, en 1635 une seconde chapelle dédiée d'abord à la Vierge, et plus tard à sainte Agathe, qui devait faire et fait encore face symétrique à la chapelle de Saint-Hugues, enfin en 1655 un pan du cloître composé de six arcades qui s'appuie à la chapelle de la Vierge (1). Le musée de Dole possède un bon portrait armorié de Guillaume Simonin.

Joseph Saulnier, évêque d'Andreville, succéda à la fois et comme abbé et comme suffragant à Guillaume Simonin. Il fit, en 1664, peindre et blanchir toute l'église (2), et, en 1673, construire la chapelle de Saint-Ferréol sur l'emplacement du collatéral de droite (3). Quand il mourut, le 25 avril 1681, on l'enterra dans le chœur, du côté de l'évangile, sous un monument appliqué contre la paroi de l'église, où, au-dessous de son portrait, on lisait l'épitaphe suivante :

---

(1) *Arch. du Doubs*, fonds Saint-Vincent : église et annexes.

(2) *Ibid.* Cette réparation fut faite par Étienne Guennard, bourgeois de Dole.

(3) *Ibid.* Le marché fut passé le 3 juin 1673 avec Antoine Bonnier, d'Adam-lez-Vercel, et Pierre Chavassine, citoyen de Besançon, qui se chargèrent de construire la chapelle éclairée de quatre fenêtres, à prendre du clocher jusqu'à la chapelle de Saint-Benoît.

« Ci-gît illustrissime et reverendissime dom Joseph Saulnier qui durant soixante-deux ans pratiqua rigoureusement la règle de saint Benoît, pendant cinquante ans fut abbé de ce monastère, pendant quarante ans fut évêque d'Andreville. Modeste malgré ces titres, il adoucit par l'amabilité de ses mœurs l'austérité de sa vie. Pauvre volontairement, il combla de libéralités les pauvres et cette église, il fut un membre actif et dévoué du chapitre métropolitain. Il chérissait cette cité dont il était habitant depuis soixante-dix ans, et qui mettait en lui son affection et son espoir. Il vécut quatre-vingt-cinq ans sans avoir connu la maladie ni la décadence. Vous voyez ici un portrait que de son vivant il ne laissa ni dessiner ni peindre. Il sacra trois archevêques et consacra tant de ministres de l'église qu'on put à bon titre l'appeler le père du clergé comtois. Il n'omit jamais de réciter les heures canoniales jusqu'au jour de sa mort, où il rendit l'âme en priant au milieu de ses frères en larmes, le 25 avril de l'an du Seigneur 1681.

« Comme un vase d'or, comme un soleil, il a brillé dans le temple de l'Éternel (1). »

Jean-Baptiste Boisot, qui remplaça comme abbé l'évêque d'Andreville, était un homme d'esprit; sa famille, de condition très modeste (son père était épicier), avait su, en ser-

(1) *Hic jacet illustrissimus et Rdus. D. D. Josephus Saulnier, divi Benedicti regulae per 62 annos observantissimus, per quinquaginta abbas, per quadraginta episcopus, inter hos titulos modestus, vitae austeritatem morum suavitate lenivit, ex voto pauper, ex beneficio in pauperes et propriam ecclesiam liberalis, insignis capituli amicus semper saepius utile membrum fuit. Diligebat civitatem septuagenarius incola et pariter civium spes et amor erat. Vixit annos octoginta quinque procero sacro erectoque corpore et ad majestatem et decorem composito. Sacravit archiepiscopos tres ac tot ecclesiae ministros creavit ut patrem cleri Sequanici recte dixeris. Canonicas preces non omisit usque ad mortis diem quem inter fratrum lugentium manus clausit orans die 25 aprilis anno Dni. 1681.* — QVASI VAS AVRI QVASI SOL EFFULSIT IN TEMPLO DEI (*Eccl.*, 5).

vant Louis XIV, gagner des distances et mériter des emplois. Il eut l'instinct littéraire et sauva une partie des collections Granvelle tout en vendant l'autre, et constitua avec ces débris la première bibliothèque publique qu'ait possédée Besançon. Ce service rendu aux lettres a donné à son nom une ampleur qu'il n'eût pas eue par son propre mérite ; l'homme était médiocre, mais ce qui lui valut une réputation, ce fut l'amitié de Pellisson et le suffrage du pouvoir. Un étranger le remplaça en 1694, mais ce ne fut que pour peu de temps ; François-Gaspard de Grammont, suffragant de l'archevêché sous le titre d'évêque d'Aréthuse, lui succéda en 1702 et, malgré sa fortune minime, mérita l'affection et la reconnaissance de ses religieux. Un de ses premiers actes, suscité, il est vrai, par un religieux, dom Vincent Duchesne, qui s'occupait avec succès, dans les monastères de l'ordre, d'architecture et de rénovation des églises et des bâtiments monastiques, fut l'embellissement de l'église abbatiale de Saint-Vincent. L'évêque d'Aréthuse se reposa sur lui des plans à créer, des marchés à passer, des combinaisons matérielles et financières; en 1717, le clocher, qui menaçait ruine, fut consolidé dans l'angle occidental, voisin de la grande porte encore subsistante, par un solide contrefort où l'on voyait naguère sculptés et cette date et le blason des Grammont (1). En 1720, un marché fut passé avec l'entrepreneur Maurice Chalandre pour voûter la grande nef de l'église et créer au fond du chœur une abside semi-circulaire, ce qu'on appelait alors une coquille. L'artifice imaginé par dom Vincent Duchesne, que son emploi passager de professeur d'écriture

---

(1) *Arch. du Doubs*, fonds de Saint-Vincent, visite de 1728. La crypte qui s'étend sous le chœur (100 mètres carrés environ) date de cette époque, à la réserve d'une section voisine du chevet datant de 1650, d'une faible partie sous la chapelle latérale gauche qu'un bénitier aux armes d'Épenoy date du XVIe siècle; enfin le caveau de M. de Rommecourt, dans la nef près de la chapelle de droite.

de Louis XV [1], que ses travaux de construction à Faverney, à Morey, à Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône, que sa découverte d'un nouveau procédé pour scier le marbre avaient mis en vue, était quelque peu naïf, quoique renouvelé des architectes du moyen âge. Des culs-de-lampe incrustés dans les murs de la grande nef devaient fournir le renfort pour supporter les doubleaux d'une voûte d'arête. On procéda de la sorte, mais quand la voûte fut débarrassée de ses étais, on s'aperçut d'une flexion menaçante qui obligea de soutenir par des piliers quadrangulaires, sorte de béquilles de pierre, les culs-de-lampe qui fléchissaient. Cela fait, l'admiration fut générale aussi bien devant le portail plaqué sur la façade extérieure et où, dans un maigre étagement de deux ordres d'architecture, deux statues avaient trouvé place, que devant les armes du suffragant peintes et dorées sur la voûte du chœur avec cette inscription : *Franciscus-Gaspardus de Grammont episcopus Arethusiæ, abbas XXXIV Sancti Vincentii.* Sur le maître-autel, dont les degrés sortaient des carrières de Serre-lez-Franois, se dressait un beau tabernacle doré, avec un grand retable où les armoiries des Grammont étaient reproduites deux fois, comme aussi dans les vitres des deux grandes fenêtres latérales. Les chapelles, une fois réparées et ornées, avaient changé de vocable ; à gauche, la chapelle de Notre-Dame était dédiée à sainte Agathe, celle de l'autel du collatéral gauche à saint Pierre ; à droite, la chapelle de saint Hugues avait passé à saint Benoît, celle du collatéral droit restant à saint Ferréol. Dans la nef, séparée du chœur par une grille, deux autels, celui de gauche consacré à Notre-Dame du Cordon Bleu, celui de droite à saint Joseph [2].

Ces transformations architectoniques, accomplies aux

---

(1) Pièce justificative n° VI.
(2) Visite de 1728 déjà citée.

frais et par les soins de l'évêque d'Aréthuse et de Vincent Duchesne, sont les dernières qu'ait subies l'église abbatiale de Saint-Vincent avant la Révolution française.

Dans les lamentables destructions qu'entraînèrent les événements politiques, disparurent bien des objets intéressants, sculptures, peintures, vases sacrés, auxquels il conviendrait de faire une place dans cette étude, sans omettre quelques inscriptions funéraires, très peu nombreuses, à ajouter à celles que nous avons déjà mentionnées.

Sous la lampe du sanctuaire, devant le maître-autel, on voyait encore en 1720 la tombe de Guillaume Le Chin ou Le Chien, dit de Besançon, qui régit le monastère de 1352 à 1362 environ.

La voici telle que l'a recueillie dom Guillo, historiographe de l'abbaye (1).

✠ ANNO : DNI : [M : CCC : LX : II : V : NONAS : MARTII] :
OBIIT : [REVERENDUS : PATER :] DNS : GUILLERMUS :
DE : BISUNTIO : HUMILIS : ABBAS : MOSTII : STI : VICENTII :
ANIMA : EIUS : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN : AMEN :

Dans les caveaux de Notre-Dame on peut lire encore sur un cartouche l'épitaphe d'Antoinette de Cléron, dame d'Orsans, morte le 7 août 1637, durant la peste qui fit mourir une foule de Bisontins (2).

CY GIT ILLUSTRE DAME D. ANTOINE DE CLERON DAM.
D'ORSAN. LAQUELLE MOVRVT LE 7 AOST L'AN 1637.

Le 21 juillet 1706, on avait inhumé dans la chapelle de Saint-Benoît Jean-Pierre de Rommecourt, lieutenant du roi à la citadelle de Besançon, auprès du corps de Marie Habert, son épouse, décédée elle-même le 8 septembre 1702. Nous

(1) D. Guillo, *Hist. de Saint-Vincent*, p. 138.
(2) V. *Académie de Besançon*, 1881, 299.

renvoyons aux pièces justificatives[1] le texte de cette inscription inédite, avec le regret de n'y pouvoir joindre celle d'Étienne Coulon et de sa sœur, gravée le 21 décembre 1628, pour rappeler la fondation d'une messe journalière à l'autel de Saint-Benoît.

Parmi les objets intéressants dont les libéralités des abbés, prieurs ou religieux avaient enrichi, au cours des âges, le trésor ou l'église de Saint-Vincent, je citerai les joyaux suivants :

Vers 1348, l'abbé Guillaume de Quingey fait calligraphier un antiphonaire, un graduel et un rituel pour son abbaye; en 1358, Guillaume Le Chien fait confectionner une crosse abbatiale d'argent émaillé; en 1374, une statue d'argent pesant quarante marcs est offerte à l'église par vingt-deux citoyens de Besançon, coupables du meurtre de l'abbé Pierre Bérard, tué devant la pierre de Mal-Conseil, à l'angle de la rue de la Vieille-Monnaie et de la rue Ronchaux, en 1372.

Au XVIe siècle, nous avons cité les dons précieux d'Antoine de Montcut et de Jean de Presles. Au XVIIe, les archives abbatiales possèdent nombre de marchés curieux pour l'histoire de l'art en même temps que pour la continuation de notre liste[2]. Ce sont : une statue d'argent de la Vierge, commandée en 1627 à Pierre de Loisy le Jeune, orfèvre bisontin; une seconde statue analogue exécutée en 1628 par l'orfèvre Heinrich Cicupman; un bras d'argent à base de cuivre offert, comme la Vierge de 1628, par un religieux, Jean Doroz; quatre chandeliers triangulaires d'argent, confectionnés en 1629, par Pierre de Loisy; un retable sculpté par Alexandre La Motte, de Salins, pour la chapelle de Saint-Benoît, en 1662; une statuette de saint Benoit, faite par le sculpteur Philippe Doby, la même année, pour la

---

(1) Pièce justificative n° V.
(2) V. pièce justificative n° II, l'inventaire du trésor en 1645.

salle du chapitre; une statue du même saint, taillée par le même en 1663, pour le grand portail; des ornements donnés la même année par Adrienne Lambelin, veuve du peintre Sille de Loisy.

Le sculpteur salinois La Motte place en 1663 au maître-autel un superbe retable qui ne coûte pas moins de deux mille francs (1); une châsse ornée de huit figures d'argent est exécutée en 1678, aux frais de l'abbé Saulnier, par l'orfèvre Charles-Oger Chenevière pour les reliques des saints Ferréol et Ferjeux; des bâtons cantoraux surmontés des figures de saint Benoît et de saint Vincent ont été modelés en 1667, par Balthazar Chenevière; et le chef de saint Ferjeux a été enfermé en 1675 dans un buste d'argent ciselé par Jean-Baptiste de Loisy. En 1678, le fondeur Jean Bretillot-Damey, de Morteau, fond un second candélabre de bronze pareil à celui donné en 1537 par Jean de Presles.

En 1682, c'est le maître maçon Antoine Bonnier qui sculpte le monument de l'abbé Joseph Saulnier; c'est Charles-Oger Chenevière qui martèle, aux frais de Jean-Jacques et Étiennette Flusin, un chef de sainte Agathe; le sculpteur La Seigne exécute en 1705 le beau tabernacle du maître-autel; en 1706, aux frais de M. de Rommecourt, la chapelle de Saint-Benoît est décorée d'un retable dont le dessin nous reste. En 1712, le sculpteur Jean Gallezot et son fils marchandent le buffet d'orgues, en attendant que Jean orne, après 1720, le chœur de l'église agrandie de superbes stalles, sottement détruites sous la Restauration par l'architecte Lapret. En 1748 le peintre Jourdain l'enrichit de tableaux (2).

Et de tous ces objets, et d'autres encore dont nous n'avons pas voulu surcharger cette description, il ne survit rien, sauf une belle chaire dans le goût du XVIIIe siècle,

(1) Pièce justificative n° III.
(2) Pièce justificative n° VII.

dont l'auteur reste encore inconnu. Cette nomenclature aura du moins comme résultat de faire connaître, d'une part, combien les artistes étaient nombreux et consciencieux à Besançon des XVI[e] et XVII[e] siècles ; d'autre part, quel contingent précieux fournissaient à leur labeur la piété de nos pères et la libéralité des monastères fondés par leurs aïeux.

J'arrêterai ici la première partie de cette étude, que compléteront divers documents et marchés d'œuvres d'art renvoyés aux pièces justificatives.

II.

Une seconde partie de ces recherches, consacrées exclusivement à la chronologie des abbés, à la description de leurs sceaux armoriés ou à personnages, donnera, avec quelques planches indispensables, son complément nécessaire à cette sobre notice sur les monuments de Saint-Vincent.

A

LISTE DES ABBÉS TITULAIRES OU COMMENDATAIRES DE SAINT-VINCENT

1092-1790

Achard, 1092.
Hugues I[er], 1126-1132.
Pierre I[er], 1138-1166.
Guichard, janvier 1178-† 9 octobre 1189.
Hugues II, 1195-1205.
Anselme, 1215-1240.
Hugues III de Montmirey, 1240.
Wirricus de Rougemont, 1241-1247.
Hugues IV de Chenecey, 1247-1268.
Jean I[er] de Palise, 1268-1297.
Guillaume I[er] de Ruffey, 1299-1306.

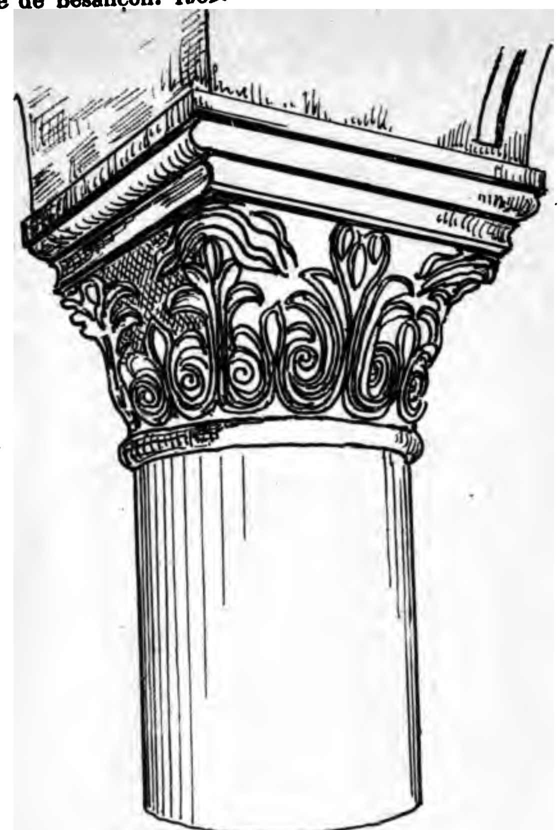
Guillaume II de Quingey, 1312-1349.
Amé de la Baume, 1349-1351.
Guillaume III Le Chin, de Besançon, 1352-1362.
Gérard de Laubespin, 1363-1369.
Pierre II Bérard, d'Ambronay, 1369-† 1er avril 1372.
Hugues V d'Oiselay, 1373-† 18 juin 1415.
Pierre III, Arménier, de Montigny-lez-Arbois, 1415-1440.
Jean de Renedale, 1443-† 11 janvier 1491.
Pierre IV de Montfort, 1491-† 12 mai 1501.
Hugues VI d'Augicourt, 1502-† 12 juillet 1517.
Antoine Ier de Montcut, premier commendataire, 1520-† 24 juin 1532.
Bertrand de Marnix, 26 juin 1532-1560.
Antoine II Perrenot de Granvelle, 17 décembre 1560-† 21 septembre 1586.
Louis de Madrucci, cardinal, 1587-† 2 avril 1600.
Laurent Blioul, moine bénédictin, 1600 (démissionnaire).
Pierre V de Toledo, 10 novembre 1600-1602 (démissionnaire).
Étienne Pierrard, 10 juillet 1602-† 5 février 1608.
Guillaume V Simonin, archevêque de Corinthe *in partibus*, 29 avril 1608-26 août 1630.
Joseph Saulnier, évêque d'Andreville *in partibus*, 26 mars 1631-25 avril 1681.
Jean-Baptiste Boisot, 30 mai 1681-4 décembre 1694.
Gabriel Petit, 24 décembre 1694-11 juillet 1701.
Antoine-François-Gaspard de Grammont, 15 août 1701-† à Avilley le 17 novembre 1727.
Claude-Antoine Duding, 27 mars 1728-† à Fribourg (Suisse), le 16 juin 1745.
Antide-Joseph de Jouffroy, 1745-août 1768.
Dominique des Cars, 1768-† avant le 30 mars 1780.
Sébastien-Michel Amelot, 1780-1790.

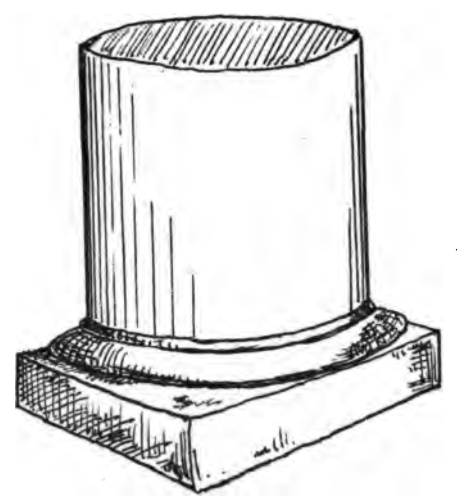
B

SCEAUX DES ABBÉS DE SAINT-VINCENT

1. — Guichard, 3 des ides de janvier 1179.
Sceau ogival, haut de 50 mm., large de 30.
✠ SIGILV . WICHARDI . ABBIS . SCI . VINCENT.
(Fonds de Bellevaux, H 141 (anc.). *Arch. de la Haute-Saône.*)

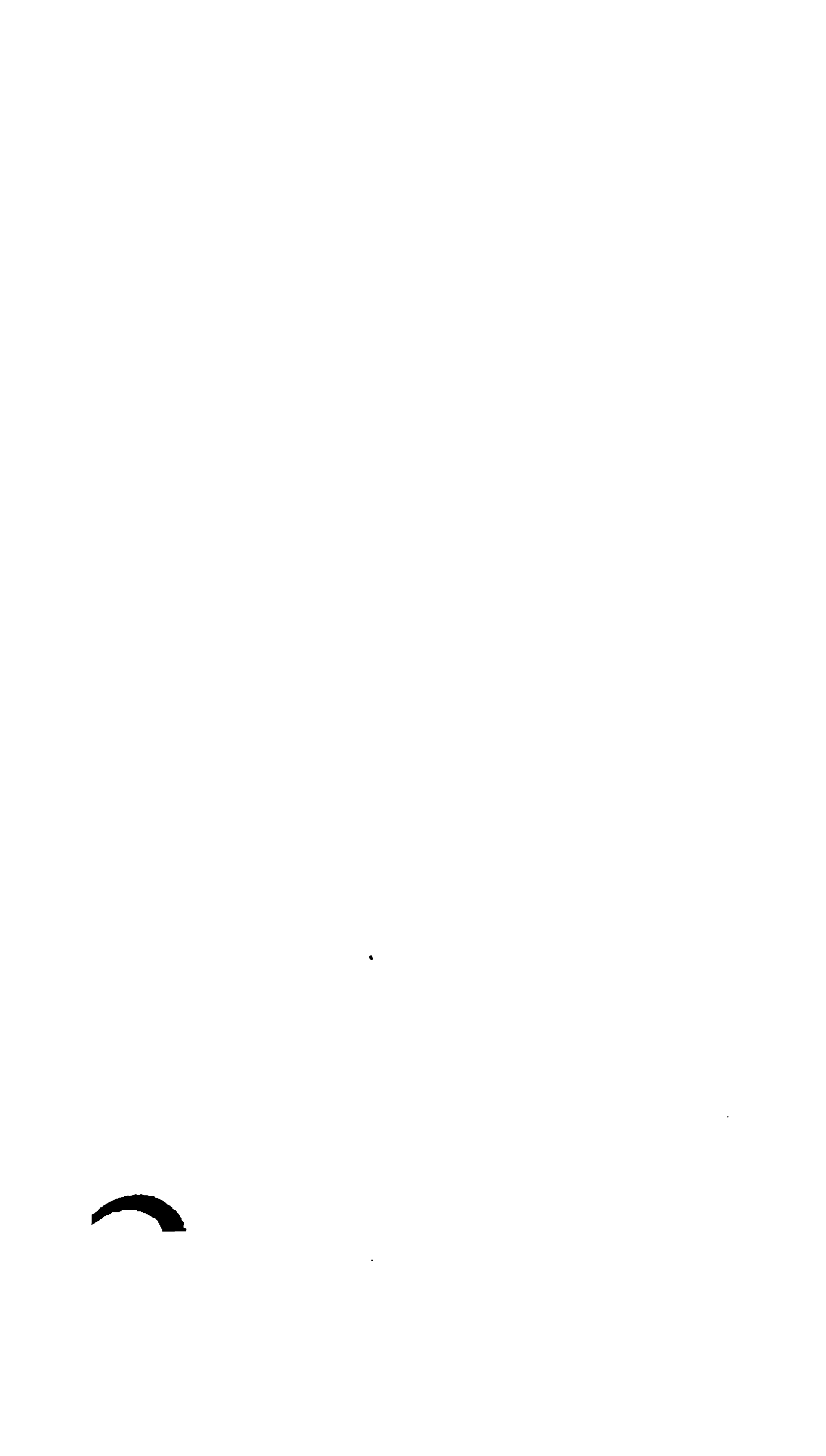






Église abbatiale de Saint-Vincent

PILIER ET CHAPITEAU DU XIIe SIÈCLE



Église abbatiale de Saint-Vincent

ÉPITAPHE DE WOLBERT

ARCHIDIACRE DE BESANÇON — Vers 1150



Abbaye Saint-Vincent de Besançon

SCEAU DE FRANÇOIS BONVALOT

ABBÉ COMMENDATAIRE — 1537

2. — Hugues, 1198.
Sceau ogival, haut de 52 mm., large de 34.
Abbé assis sur un siège à têtes de loups, revêtu de la chasuble, tenant une crosse et un évangéliaire fermé.
✠ HUGO . ABBAS . SCI . VINCENTII.

(Fonds de Bellevaux, H 91 (anc.). *Arch. de la Haute-Saône.*)

3. — Anselme, 1213-1239.
Sceau ogival haut de 52 mm., large de 38.
Abbé assis sur un siège à têtes de loups, tenant une crosse et un évangéliaire.
✠ SIGILL . ANSELMI . ABBIS . SCI . VINCENTII.

(Fonds Saint-Paul, cart. 11. *Arch. du Doubs.*)

4. — Vurricus, septembre 1244.
Sceau ogival haut de 56 mm., large de 34.
Abbé assis tenant une crosse et un livre.
✠ SIG . VURRICI . ABBIS . SCI . VINCENTII BISVNTINI.

(Empreinte fonds Saint-Paul, cart. 9. *Arch. du Doubs*). Matrice brisée appartenant à M. le chanoine Rigny, trouvée dans l'église des Cordeliers.

5. — Hugues, avril 1262.
Sceau ogival, haut de 54 mm., large de 35.
Sous un arceau trilobé soutenu de deux colonnes torses, l'abbé debout, tenant sa crosse et un évangéliaire.
✠ S . HVGON . ABBIS . SCI . VINCENCII . BISVNT.

(Fonds de l'Archevêché. *Arch. du Doubs.*)

6. — Jean, 1279.
Sceau ogival, haut de 55 mm., large de 305.
Prélat debout, tenant une crosse et un livre; à ses côtés deux roses.
✠ S IOHIS ABBATIS SCI VINCENTII BISVNTINI.

(Trésor des chartes, B. *Arch. du Doubs.*)

7. — Guillaume, 1er mai 1305.
Sceau ogival haut de 52 mm., large de 34.
Prélat debout, tenant une crosse et un évangéliaire : à ses côtés deux étoiles.
✠ S GVILLI ABBIS STI VICENCII BIS.

(Chapitre de Besançon, G 341. *Arch. du Doubs.*)

8. — Guillaume Le Chin de Besançon, 1360.
Sceau ogival, haut de 56 mm., large de 38.

Abbé debout, crossé et mitré ; à ses pieds son écu : trois chiens passants mis en fasce.

✠ S VUILLERMI DEI GRA ABBIS MON SCI VINCENCII BISVNTINI.

(Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

9. — Hugues d'Oiselay, 1384.

Sceau ogival, haut de 58 mm., large de 40.

Saint Vincent debout dans une niche gothique; à ses pieds un écu : Oiselay.

[✠ S HVGONIS DE....] ABB [IS SCI VINCENTII] BISVNT.

(Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

10. — Pierre Arménier, de Montigny-lez-Arbois, 1439.

Sceau ogival, haut de 58 mm., large de 40.

Saint Vincent debout dans une niche gothique; à ses pieds un écu : Arménier.

[SIG . PETRI] ARMENERII AB SCI VINCENTII BISVN.

(Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

11. — Hugues d'Augicourt, 10 avril 1505.

Sceau ogival, haut de 58 mm., large de 38.

Sous une niche gothique, saint Vincent debout tenant un livre ouvert et une palme. Au bas un écu : une croix ancrée.

S . HUGONIS . DAGECORT . ABBIS . S . VINCENTII.

(Fonds Saint-Vinceut. Bonnevaux. *Arch. du Doubs.*)

12. — Antoine de Montcut, 18 décembre 1520.

Fragment : S : ABBATI. ..

(Fonds Saint-Vincent. Chapelle Saint-Antoine. *Arch. du Doubs.*)

13. — François Bonvalot, commendataire, 1537.

Sceau ogival, haut de 94 mm., large de 60.

Dans une niche Renaissance, à triple arcature cintrée, saint Vincent debout. Au bas l'écu : trois jumelles : Bonvalot.

SIGIL : RE : PA : DO : F. BONVALOT : COMMEN^{rii} : S : VINCENTII : BISVNT.

(Fonds Saint-Vincent. Titres généraux. *Arch. du Doubs.*)

14. — Louis de Madrucci, cardinal, 31 juillet 1587.

Sceau rond, 38 mill., bandeau lauré et deux filets.

Écu écartelé, sommé du chapeau de cardinal : aux 1 et 2, une aigle éployée ; aux 3 et 4, écartelé de.... à trois

bandes de.... et de trois monts barrés d'un chevron, à l'écu, chargé d'un écu à deux torses.

✠ LVDOVICUS . DEI . GRA . S . R . E . PRÆSB . CARD . EPS. TRIDEN . ZC.

(Fonds Saint-Vincent. Chapelle Saint-Antoine. *Arch. du Doubs.*)

15. — Guillaume Simonin, abbé de saint Vincent, évêque de Corinthe, 1613.

Sceau ovale, haut de 71 mm., large de 62.

Dans une niche cintrée style Renaissance, appuyée de volutes, saint Vincent debout avec palme. Plus bas, un personnage mitré agenouillé sous une petite arcade ; au bas ses armoiries : un pal chargé d'un cœur.

GVILLIELM . SIMONIN . ARCHIEPISCOPS . CORINTHIENSIS . ABBAS . S . VINCENTII . BIS.

(Fonds Saint-Vincent. Bonnevaux. *Arch. du Doubs.*)

16. — Signet du même, 17 avril 1613.

Ovale, haut de 18 mm., large de 23 : bordé de 2 filets.

Écu : un pal chargé d'un cœur ; sommé d'une croix recroisetée.

(Fonds Saint-Vincent. Bonnevaux. *Arch. du Doubs.*)

17. — Joseph Saulnier, évêque d'Andreville, 13 juin 1673.

Sceau ovale, haut de 34 mm., large de 29 : légende entre grènetis.

Écu : une fasce accompagnée de trois annelets (ou pains de sel), sommée d'une ruche et d'un écu.

✠ JOSEPHVS . SAVLNIER . EPISCOPVS . ANDREVILLENSIS.

Autre plus grand, haut de 46 mm., large de 41 : légende entre grènetis, 1679.

(Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

18. — Même écu, même légende.

(Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

19. — Claude-Antoine Duding, évêque de Lausanne, 15 avril 1730.

Sceau ovale, haut de 33 mm., large de 28 : légende entre grènetis.

Écu ovale écartelé : aux 1 et 3, parti de gueules et d'argent à 2 ciboires de l'un en l'autre (église de Lausanne) ; aux 2 et 3 : de.... à 3 roses de.... tigées de.... au chef cousu de Malte. Chapeau à 10 glands, crosse et mitre.

S . CLAUD . ANT . DEI . G . EPISCOPI . LAVSANENSIS . S . R . I . PRINCIPIS.

(Fonds Saint-Vincent. Bourbonne. *Arch. du Doubs.*)

Sceaux de l'abbaye.

20. — 1277, 1er mai 1305.
Sceau ogival : haut de 52 mm., large de 34 : 2 filets. Saint Vincent debout, tenant une palme et un livre.
✠ S . CONVENTVS . SCI . VICENCII . BISVNT.
2 janvier 1627.

(G 341. *Arch. du Doubs.*)

21. — Sceau ovale, haut de 25 mm., large de 30 : 2 grènetis. Saint Benoît, nimbé, debout, tenant un livre ouvert et une crosse.
✠ SIGILLVM . SANCTI . VINCENTII.

(Fonds Saint-Vincent. Saint-Léonard. *Arch. du Doubs.*)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Dons faits à l'abbaye, par frère Jean de Presles, d'un Christ accosté de deux statues de la Vierge et de saint Jean, en bois peint; d'une lampe perpétuellement allumée devant ce Christ; d'un siège en bois avec figures de saint Vincent et saint Étienne, devant le pupitre; d'un calice d'argent doré pesant six marcs; d'un grand candélabre de bronze, pesant 1,105 livres, fait en Flandre; fondations pour l'huile de la lampe, la cire du candélabre, une messe journalière, 1537.*

Sequntur fundationes sive reparationes fratris Johannis de Praelles, in ecclesia Sancti Vincentii Bisuntini facte.

Et *primo* fecit fieri et erigere ymaginem crucifixi cum duabus ymaginibus, videlicet Beate Marie Virginis et Johannis euvangeliste; tam pro lignis quam pro picturis et ferramentis dictarum ymaginum et inferius positis exposuit sexaginta quinque francos. . . . . LXV »

Secundo fundavit unam lampadem ante predictam ymaginem crucifixi dic ac nocte ardentem; unde pro fundatione illius lampadis exposuit sex viginti francos . . . . . . VI^{xx} »

(Quia pro predictis pecuniis quolibet anno religiosi habebunt sex francos censales et unam pintam olei pro continuatione luminis.)

Insuper emit unum cacabum seu unum vas ad reponendum sive custodiendum et conservandum predictum oleum pro continuatione luminis; et pro situatione illius vasis in ecclesia Sancti Vincentii positi exposuit viginti francos. . . XX »

Postmodum dedit religiosis predictis centum francos pro una antiphona ab ipsis religiosis ante prefatum crucifixum cothidie dicenda, videlicet post magnam missam conventus de cantanda, scilicet: « Adoramus te Domine Jhesu Christe, etc., » exposuit centum francos. . . . . C »

Tercio fecit fieri unum magnum scamnum in choro, ante pulpitrum, habens duas ymagines ligneas videlicet sancti Vincentii et sancti Stephani prothomartiris; pro quo exposuit decem francos. . . . . X »

Quarto fieri fecit unum calicem sex marquas ponderantem interius exteriusque deauratum; omnibus computatis, exposuit sex viginti et tres francos . . . . VI^xxIII »

Quinto fecit fieri in Flandria unum magnum candelabrum ponderans undecim centum et quinque libras; tam pro appourtato dicto candelabro quam pro situatione dicti candelabri in ecclesia Sancti Vincentii positi, pro quo exposuit tres centum et viginti quatuor francos . . . . CCCXXIIII »

Septimo fundavit unam missam cothidianam a religiosis Sancti Vincentii dicendam et celebrandam pro qua dedit septem centum francos . . . . VII^c »

Octavo fundavit septem cereos pro dicto magno candelabro ponderantes quatuor decem libras, videlicet pro quolibet cereo duas libras pro qua fundatione dedit quatuor viginti francos. . . . . IIII^xx »

(Et quia pro qualibet libra cere dedit predictus prior quinque francos octo grossos cum dimidio et sic sunt quatuor albi de residuo super tota summa.)

Summa totalis est sex decem centum et viginti duorum francorum.

Placeat reverendo domino Francisco Bonvallot commendatario abbacie Sancti Vincentii Bisuntini atque consiliario prestantissimo divi Imperatoris nostri dare licentiam et auctoritatem dicto fratri Johanni de Praellez religioso predicti monasterii Sancti Vincentii Bisuntini, ut, post discessum suum magnus prior et conventus prelibati vestri monasterii Sancti Vincentii possint et valeant uti et frui illis redditibus et reparationibus superius declaratis et descriptis. Et ut licentia et auctoritas paternitatis vestre sit fulcita signo manuali vestro atque sigillo solitis et consuetis in fidem, robur et testimonium premissorum ibidem apponere dignemini.

Nos Franciscus Bonvallot, prefati monasterii Sancti Vincentii commendatarius perpetuus, consentimus suprascriptis fundacionibus, constructionibus et reparationibus. Datum Bisuncii sub signo nostro manuali et sigillo, die tertio mensis junii anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

F. Bonvallot.

(Orig. parch. Scellé du grand sceau de l'abbé de Saint-Vincent, décrit sous le nº 13 des sceaux de l'abbaye). Fonds Saint-Vincent (fondations et donations). (*Arch. du Doubs.*)

II. — *Inventaire des sanctuaires et argenteries de l'abbaye de Saint-Vincent, faict le 2 octobre 1645.*

Premièrement. Une image d'argent de St Vincent, sans baze, pesant environ vingt-huict marcz.

2. — Item une croix d'argent qui se porte aux processions armoyée des armes de feu Monsr d'Augicour, abbé de céans.

3. — Item un grand soleil ou Melchisedech pour exposer le St Sacrement cizelé et doré partout et armoyé des armes de feu dom Pierre Doroz, religieux de céans.

4. — Item un bras d'argent avec la baze, où il y a des reliques de St Vincent avec les armes de feu Monsr d'Arménie, abbé de céans.

5. — Item quatre grands chandeliers d'argent, cizelés partout de la pesanteur chacun de quatre marcs avec les armes de feu maistre Estienne Colon, de Besançon, qui nous les a donné.

6. — Item un grand plat bassin avec l'aiguière d'argent, donné par le mesme.

7. — Item une Nostre-Dame d'argent avec sa baze dans lequel est un grand os de St Leonard et armoyé des armes de dom Pierre Doroz.

8. — Item une croix d'argent au milieu de laquelle est enchassée une image de la Vierge, ornée encor de plusieurs autres reliques.

9. — Item un grand calice doré partout de la pesanteur d'environ six marcs et armoyé des armes de feu Monsr du Presles, prieur jadis de céans.

10. — Item le ciboire où se mettent les communions avec les mesmes armes du sr prieur.

11. — Item deux grands calices, l'un sans cizelure et l'autre avec cizelure de la pesanteur chacun d'environ quatre marcz et sans armes.

12. — Item un autre petit armoyé des armes de feu Monsr le docteur Claude de Vesoul.

13. — Item un vieux calice blan de la pesanteur environ trois marcs et demy.

14. — Item un autre petit calice doré partout qui se démonte à vif, avec les armes de Monsr de Montcut, abbé commendataire de céans.

15. — Item un reliquiaire d'argent, où sont les reliques de S[t] Marcelin, la base de cuivre.

16. — Item un encensoir d'argent avec la navette de mesme.

17. — Item un petit plat bassin d'argent, avec deux chopinettes sans cizelure.

18. — Item une paire de grandes chopinettes d'argent cizelées partout.

19. — Item la crosse d'argent, avec laquelle on célèbre pontificalement, qui se démonte en quatre pièces.

20. — Item une mitre avec plaques d'argent et pierreries (les plaques d'argent de la pesanteur de cinq à six marcz ont esté employées à ayder à faire les chandeliers des acolytes ; toute l'estoffe de lad. mitre estant pourrie pour avoir esté serrée en un caveau soubterrain pendant la guerre. Les pierreries qui sont toutes corallines pour la plus grande partie de peu de valeur).

21. — Item une petite croix d'argent, dans laquelle est enchassée de la Vray Croix, provenant de Mons[r] Vale, religieux de céans.

22. — Item une paix d'argent au devant de laquelle est un crucifix esmaillé.

Le susd. inventaire faict entre les souscrits R[dissime] abbé, prieur et sacristain, le quatrième octobre mil six cent quarante-cinq, le tout remis ès mains des religieux.

Signé : D. Joseph Saulnier, abbé de Saint-Vincent.
Dom Donat Martin, prieur.
Hierosme Boissard, sacristain.

(Fonds Saint-Vincent (mobilier de l'église). *Arch. du Doubs.)*

III. — *Marché du retable de la chapelle de Saint-Benoît, passé entre les bénédictins de Saint-Vincent et Alexandre de La Motte, sculpteur salinois, 5 mars 1662.*

Constituez en leurs personne dom Célestin Saulnier, procureur du couvent des r[ds] péres bénédictins de la Cité Impériale de Besançon, d'une part, et honorable Allexandre La Motte, de Salins, sculpteur d'aultre, lesquelles parties ont convenus et marchandez ce que s'ensuyt ascavoir que led. Lamotte a promis et c'est obligé par cestes de deans le jour de feste Nativité Nostre Dame prochainement venant faire et parfaire ung restable d'autel en la chapelle S[t] Benoist de l'église M[r] S[t] Vincent de Besançon, conformément à celluy qui est en la chapelle

Nostre Dame d'icelle esglise. Et serat de mesme grandeur, largeur et hauteur que celuy de ladite chapelle, à la difference touteffois que les coulonnes estans canelée dans ladite chapelle de Nostre Dame seront torses en la présente, avec ung ornement de feuillage et qu'au lieu des deux cartouches que sont aux deux extremitez dud. hautel de Nostre Dame seront des festons. Et a promis led. Lamotte de l'amener ou faire amener à ses frais en ceste cité, le poser et le vernir bien et dehuement au dict des gens a ce cognoissantz, le tout pour et moyenant le pris et somme de cinq cent frans, payable la moytié au jour de feste Resurrection Nostre Seigneur prochain et l'aultre moytié lors que ladicte besongne serat posée et entièrement parfaicte, comme le tout a esté stipulé par et entre lesd. parties; en obligeantz a cest effect lesd. parties respectivement leurs biens en forme de droit; soubs les privilèges des seel des Majestez Impériale et Catholiques duc et comte de Bourgongne avec celluy du sieur R^d^ official dud. Besançon par *injunximus et monuimus* l'une des jurisdictions non cessante pour l'aultre, renonceantz à toutes choses aux présentes contraires, mesme au droit disant que générale renonciation ne vault si la speciale ne précède. Que sont esté faicte et passée en lad. cité par devant Jean Galiot, notaire, citoyen, le cinquième jour du mois de mars l'an mil six cent soixante deux. Présents à ce honorable Daniel Nartel, maistre-tailleur, citoyen, et honorable Nicolas Jacquet, de Broaavillers, résidant à Besançon, tesmoins requis et appellez.

Signé : D. Célestin Saulnier, Alexandre de la Motte, Daniel Narthey, N. Jacquet, J. Galiot.

En marge : Le 21 avril 1662 payé au sieur de La Motte cent frans, portez par le R. P. D. Henry de Vautravers. *Signé :* Dom Léandre Vincent; — cent cinquante frans payez par le sieur Pieton. *Signé :* Dom Léandre Vincent; — receu tout le contenu en ce présent marchef. *Signé :* Alexandre de La Motte.

(Original papier, fonds Saint-Vincent (mobilier). *Arch. du Doubs.*)

IV. — *Description des cloches de l'abbaye Saint-Vincent fondues en 1662, sous la prélature de Joseph Saulnier, évêque d'Andreville.*

Charpente de chêne, beffroi d'une ancienne construction....

propre à porter sept cloches qui se rencontrent dans ledit clocher.

1. — Que la plus grosse de ces cloches a quatre pieds de diamètre hors d'œuvre sur trois pieds de hauteur jusque sous les ambalières ; que le front de cette cloche est orné de feuillages avec plusieurs cordons au-dessous, peu éloignés les uns des autres, dans le milieu desquels est une main qui indique cette inscription : REGI SÆCULORUM IMMORTALI ET INVISIBILI SOLI DEO HONOR ET GLORIA IN SÆCULA SÆCULORUM AMEN, avec un milliaire : 1662.

Au bas de ces cordons se trouvent des guirlandes de fleurs et feuillages, au-dessous de ces guirlandes se trouvent onze figures en relief représentant saint Paul, saint Ferréol, saint Ferjeux, saint Benoît, la Vierge, saint Marc, saint Michel et un saint de l'ordre de Saint-Benoît, avec une palme à la main. Au bas de ladite cloche se trouve encore en relief un Christ d'une face, saint Vincent de l'autre, saint Charles et saint Georges d'une autre, enfin ces mots : J. BAPTISTA LIEVREMONT ME FECIT.

2. — La seconde a trois pieds trois pouces de diamètre et deux pieds dix pouces de hauteur mesurée comme la précédente dont le dessus du front est orné de feuillages avec plusieurs cordons au-dessous, avec des guirlandes dans le bas avec une main dans le milieu des cordons indiquant cette inscription : MAGNIFICATE DOMINUM MECUM ET EXALTEMUS NOMEN EJUS IN ID IPSUM, avec le milliaire 1662 et plusieurs autres figures dans le milieu et au bras de ladite cloche.

3. — La troisième cloche a trois pieds de diamètre et deux pieds huit pouces de hauteur, elle est ornée de feuillages, de cordons et de guirlandes avec plusieurs figures en relief, avec l'inscription suivante : BENEDICAMUS PATREM ET FILIUM CUM SANCTO SPIRITU LAUDEMUS ET SUPEREXALTEMUS EUM IN SÆCULA, et le milliaire 1662.

4. — La quatrième cloche a deux pieds huit pouces de diamètre sur deux pieds trois pouces six lignes de hauteur, dont le dessus du front est orné de feuillages, de cordon et de guirlandes, au milieu des cordons est une main qui montre cette inscription : LAUDATE DOMINUM OMNES GENTES, LAUDATE EUM OMNES POPULI, avec plusieurs figures qui sont dans le bas de la cloche et le milliaire de 1662.

5. — La cinquième cloche a deux pieds six pouces de diamètre sur un pied un pouce de hauteur, orné de fleurons dans

le dessus du front plusieurs cordons, au bas desquels sont des testes d'anges et dans le milieu des cordons est une main avec cette inscription : OMNIS SPIRITUS LAUDET DOMINUM avec le milliaire 1662, avec plusieurs autres figures dans le bas de la cloche.

6. — La sixième cloche a deux pieds un pouce de diamètre sur un pied dix pouces de hauteur, le dessus du front est orné comme les précédentes, et dans le milieu est écrit : PER SINGULOS DIES BENEDICIMVS TE, avec le même milliaire 1662, avec plusieurs figures.

7. — La septième cloche a un pied onze pouces de diamètre sur un pied huit pouces de hauteur. Elle est de même ornée ainsy que les précédentes avec cette inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, avec le milliaire 1662.

(Visite de l'abbaye par les commissaires du parlement de Besançon, août 1768. — Fonds Saint-Vincent. *Arch. du Doubs.*)

V. — *Inscription funéraire de Jean-Pierre de Rommecourt, lieutenant du Roi à la citadelle de Besançon, avec énoncé des fondations par lui faites à Saint-Vincent, 21 août 1706.*

D. O. M.

Jean-Pierre de Rommecourt écuyer
Seigneur en partie de Petymenil, de Chaumenil
et de Crépy en Champagne, lieutenant de Roy de
la citadelle de Besançon, est décédé le 21 du mois
de juillet de l'an 1706, et a choisi sa sépulture
dans la chapelle de St Benoist de l'églisse
abbatial de St Vincent de Besançon pour
marquer sa dévotion à ce saint, et son
attachement aux Religieux de son Ordre
desquels il avoit obtenu en l'an 1678 lettre
de filiation, et voulant encoir avoir leurs
suffrages après sa mort, il a fondé en lad.
églisse un anniversaire solemnel a perpétuité
au jour de son décès, auquel on doit dire
toutes les messes non fondées, et la conventuelle
suivie du *Libera me* au jour de la représentation, donnant pour rétribution la somme de
900 lb. faisant partie de celle de 2150 lb.

dont le surplus est pour payer les frais funéraires
et pour ceux de Madame Marie Habert
son épouse décédée le 8 septembre de l'an
1702 et qui avoit déjà été inhumée dans
la même chapelle.

REQVIESCANT IN PACE . AMEN.

(Fonds Saint-Vincent (testaments). *Arch. du Doubs.)*

VI. — *Lettre de l'Intendant de Franche-Comté, M. Le Guerchois, à dom Vincent Duchesne, pour lui proposer l'emploi de professeur d'écriture de Louis XV enfant. Paris, 7 octobre 1716.*

A Paris, ce 7 octobre 1716.

Mons[r] l'evesque de Fréjus précepteur du Roy, mon révérend père, vient de me dire que vous pouvés vous rendre icy quand il vous plaira et vous adresser a luy en son hotel rue Coq-Héron, où vous luy fairés part du secret que vous avés pour aprendre a écrire en peu de temps. Et ensuitte il voira si il conviendra de vous employer pour aprendre au Roy, mais dans l'incertitude de l'événement il ne vous assure point du payement des frais de votre voyage. Vous y pouvés cependant compter et sur des grâces de Sa Majesté si vous este admis à avoir l'honneur de luy aprendre à écrire.

Je vous remercie des peines que vous avés prises pour l'ouvrage qui regarde notre province, j'ay mandé à M. Honoré de le garder jusques à mon retour à Bezançon où je compte de me rendre bientost.

Je suis avec beaucoup d'estime, mon R. Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE GUERCHOIS.

M. de Fréjus n'a point esté d'avis que je rendisse votre lettre à M. le duc du Mayne, n'étant pas ecritte dans les termes qui conviennent, l'ayant qualifié d'Altesse royalle, qui ne convient qu'à M[r] le duc d'Orléans.

(Fonds Saint-Vincent (correspondance). *Arch. du Doubs.)*

VII. — *Quittance de deux tableaux représentant saint Pierre et saint André, exécutés par le peintre François Jourdain, pour l'abbaye Saint-Vincent, 17 novembre 1748.*

Je soubsigné et confesse avoire receus la somme de 24 livre, monoit du Roiome, pour avoire fait deux tableaux l'un qui représente St Pole et lautre St André, qui doit servire pour acompagner les autre du dortoire. En fois de quoi je subsine le present reçeus, ce 17 novembre 1748.

JOURDAIN, *paintre.*

(Fonds Saint-Vincent (mobilier). *Arch. du Doubs.*)

CHARLES NODIER

MÉDECIN ET MALADE

Par M. le Docteur L. BAUDIN

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 26 juin 1902)

M. le docteur Fabre (de Commentry), membre correspondant de l'Académie de médecine, — un savant doublé d'un érudit et d'un lettré, — a publié, il y a quelques années, dans le *Centre médical*, une série d'articles très documentés et très originaux sur *Charles Nodier naturaliste et médecin.*

Charles Nodier naturaliste nous était déjà, certes, connu, et par ses œuvres, et par sa correspondance, et par les détails concordants fournis par ses amis et par ses nombreux biographes : nous savions que chez lui, à côté du « littérateur indéfini qu'était ce riche, aimable et « presque insaisissable polygraphe qui, — selon le mot de « Sainte-Beuve, — s'était exercé dans tout, de manière à « montrer qu'il aurait pu réussir à tout...., philologue « ici, romanesque là, bibliophile et werthérien, acadé-« mique cet autre jour avec effusion et solennité, et le « lendemain ou la veille le plus excentrique et le plus « malicieux des novateurs, » il y avait place encore pour le naturaliste, pour l'enthousiaste élève de Girod de Chan-

trans, pour le brillant étudiant de l'École centrale de Besançon, pour l'audacieux théoricien, pour le classificateur érudit et sagace, pour le collectionneur acharné qui sut, tout jeune encore, conquérir une place d'honneur dans la science entomologique.

Nous connaissions sa *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes et sur l'organe de l'ouïe chez ces animaux*, dissertation dans laquelle il eut l'honneur d'émettre, le premier, la théorie reprise quelques années plus tard par Duméril, généralement adoptée depuis, mais fortement controversée de nos jours, — laquelle place, chez les insectes, l'organe de l'ouïe dans les antennes. Droz nous a conservé le souvenir de l'étonnement causé parmi les membres du jury d'examen de fin d'année à l'École centrale de Besançon par les idées singulièrement neuves et personnelles du jeune Nodier (il n'avait pas encore dix-huit ans), l'élève de prédilection du savant botaniste Debesse, qui avait professé à l'Institut. « Il avait émis en « entomologie, nous dit l'excellent Droz, des opinions « tellement savantes ou avancées que le jury, dans l'em- « barras, ne put les accueillir que sous réserves. »

Nous connaissions enfin sa *Bibliographie entomologique, ou Catalogue raisonné des ouvrages relatifs à l'entomologie, avec des notes critiques et l'exposition des méthodes*, — ouvrage dans lequel le jeune auteur fait preuve, selon l'expression du docteur Fabre (de Commentry), d'une grande maturité d'esprit et d'une très précoce largeur de vues, tout en ne remplissant pas complètement ce cadre trop vaste, et en laissant beaucoup à faire aux glaneurs.

Mais encore me paraît-il un peu exagéré de prétendre, — sur ce léger bagage qu'il n'augmenta plus jusqu'à sa mort, — faire de Charles Nodier un naturaliste au sens élevé et vraiment scientifique du mot. Les deux plaquettes dont il vient d'être parlé datent de son adolescence : Nodier fut,

en sciences naturelles, un très bon élève, exceptionnellement doué au point de vue de la mémoire et de l'imagination : très vite spécialisé dans l'entomologie, il demeure un amateur distingué et un collectionneur hors ligne. Mais là se bornent, en réalité, ses titres de savant, de naturaliste, — et je ne pense pas que M. le docteur Fabre (de Commentry) en revendique, pour son héros, de beaucoup plus sérieux.

Il me reste à examiner plus longuement ses titres à la qualification de « médecin ». Mais avant d'en finir avec Charles Nodier naturaliste, il convient d'insister sur l'importance que purent, que durent avoir, sur le penseur et sur l'écrivain, ces études entomologiques poursuivies avec tant d'ardeur durant son enfance et son adolescence. Les critiques s'accordent à leur reconnaître le double avantage d'avoir tempéré les fougues de son imagination excessive, et d'avoir, d'autre part, singulièrement influé sur la grâce, sur le coloris et sur l'éclat de son style. Francis Wey, son compatriote, son admirateur et son ami, écrit : « M. de Chantrans enseigna à l'enfant un peu de mathé- « matiques par manière de potion réfrigérante ; il y joignit « la botanique et l'étude des insectes, dans laquelle « Charles Nodier, avec sa mémoire surprenante, ne tarda « pas à exceller...., et sa prédilection pour ces travaux de « flâneur, d'amant des bois et des prairies, l'accompagna « toujours. Son style s'en ressent, et ses descriptions sont « toutes fleuries de belles plantes, de moucherons d'or ou « d'émeraude. L'entomologie lui inspira une foule d'idées « fantastiques à la manière d'Hofmann, avant même qu'il « connût Hofmann. »

Il est certain qu'en maints endroits de ses romans, de ses contes, de ses *Souvenirs de jeunesse*, on rencontre telles pages qui feraient bonne figure à côté, par exemple, de la célèbre description de Bernardin de Saint-Pierre : *un monde d'insectes sur un fraisier*. De même, les *j'ai vu* de

sa lettre sur son voyage en Illyrie sont dignes des énumérations les mieux venues de Mme de Sévigné.

Charles Nodier lui-même s'est bien rendu compte de cette influence décisive de ses études scientifiques sur la formation de son style : dans *Séraphine*, après nous avoir dépeint avec amour son excellent maître, Girod de Chantrans, après avoir décrit leur modeste logis d'exilés à Novillars, raconté leur vie d'études et d'explorations entomologiques, il écrit : « .... Je m'entretenais avec facilité « dans le souvenir tout récent de mes études latines par « la lecture assidue et passionnée de nos méthodistes, qui « avait pris tant d'empire sur mes pensées que je n'en « concevais pas une seule sans qu'elle vînt à se formuler « subitement en phrases concises et descriptives, hérissées « d'ablatifs, comme celles de Linné; et si je m'étais reconnu « depuis ce don caractéristique du talent qu'on appelle le « style, je n'aurais pas été embarrassé à en expliquer les « qualités et les défauts par ces premières habitudes de ma « laborieuse enfance. Il serait peut-être plein, précis, « pittoresque, propre à faire valoir les idées par leurs « aspects saillants, mais trop chargé de termes techniques « et de figures verbales; abondant en épithètes justes, « mais qui n'expriment souvent que des nuances; étranglé « comme une proposition arithmétique, toutes les fois que « j'essaie d'y faire entrer l'expression sous une forme « puissante; complexe et diffus comme une amplification, « quand je sens le besoin de l'étendre et de le développer; « obscur pour être court, ou pâle pour être clair, mais « rappelant partout l'aphorisme dans le tour, et le lati- « nisme dans la parole ; un mauvais style enfin, si c'était « un style, et il n'y a pas dix hommes par siècle qui aient « un style à eux; mais un style sorti, tel qu'il est, de ma « singulière éducation, et que les circonstances ne m'ont « pas permis de modifier depuis. »

En ces deux longues phrases, merveilleusement déduites

et déroulées, se révèle en effet, — et s'explique, — ce talent de « styliste, » de « phrasier, » sur lequel ont tant et avec tant de raison insisté les critiques et les commentateurs de Nodier, les Sainte-Beuve, les Mérimée, les Montégut, et, plus près de nous, notre éminent confrère, M. Estignard, dans la préface dont il fit précéder sa publication de la *Correspondance de Charles Nodier :* « L'intelligence vive, « impressionnable, mobile de Charles Nodier s'allie, nous « dit-il, à une précision, à une netteté d'esprit vraiment « exceptionnelle, et qu'il doit en bonne partie à ses études « scientifiques. Son style est plein de couleur, de fraîcheur « et de grâce, et pourtant en même temps de force et de « nerf : aussi la discussion est-elle toujours rapide, portant « coup. Le bon sens et la logique du Franc-Comtois, l'esprit « du savant, ont corrigé, dans ce qu'il avait d'excessif, le « poète, le romancier, le rêveur. »

En terminant son étude sur Charles Nodier médecin, étude que je reprendrai rapidement après lui, M. le docteur Fabre (de Commentry) pose le problème, non abordé jusqu'ici, de Charles Nodier malade et mourant : à quelle maladie a succombé notre illustre compatriote? Quelle fut la maladie dont il souffrit toute sa vie? Que penser de Charles Nodier médecin? Que penser de Charles Nodier malade? Telle est la double question que je me suis proposé d'élucider dans cette étude.

Ch. Nodier médecin : il faut s'entendre tout d'abord sur le sens précis que M. le docteur Fabre pense pouvoir attribuer et démontrer à cette alliance de mots. « Nous ne connais- « sions pas Ch. Nodier sous le bonnet doctoral,— nous dit « l'auteur au début de son étude. Voici qu'il nous est ap- « paru complètement médecin dans le recueil de lettres « publié par M. Estignard.... » C'est bien le cas de dire que tout est dans tout, et qu'il suffit de savoir l'y trouver, mais je pense que notre éminent confrère, M. Estignard,

serait le premier à être surpris de cette affirmation. Sans doute, un peu plus loin et à diverses reprises, M. le docteur Fabre a soin de nous prévenir que Ch. Nodier n'a jamais été médecin en réalité; qu'il n'a jamais prétendu à ce titre; qu'il n'a jamais fait d'études anatomiques, non plus que cliniques; mais il ajoute que « assurément ses notions « médicales sont fort au-dessus de celles des vulgaires « profanes, et même des littérateurs de profession, » — ce qui, à la vérité, n'est pas encore beaucoup dire, — et que, « dans bon nombre de ses œuvres, on rencontre des « preuves de connaissances rares chez un romancier; » — « enfin, qu'il a publié aussi maints articles dans lesquels « on est également étonné de lui voir déployer les con- « naissances les plus sérieuses en physiologie et en mé- « decine. »

Eh bien! même réduites à ces proportions modestes, j'ai quelque peine, je l'avoue, à accepter ces conclusions.

Que Ch. Nodier n'ait jamais eu aucun droit au titre de médecin, c'est ce qui résulte jusqu'à l'évidence et de l'accord unanime de ses biographes, et des documents apportés par ses amis d'enfance, et des propres déclarations de Nodier, déclarations dont la plus nette et la plus suggestive est celle contenue dans sa lettre à Weiss, en date du 23 août 1836: « Je suis arrivé ici bien fatigué, bien malade, « et la médecine commence à me faire expier les profana- « tions dont je me suis rendu coupable en usurpant son « langage et en parodiant ses arrêts. »

Il est non moins certain, d'autre part, que Ch. Nodier ne fit jamais d'études médicales: nous possédons plusieurs biographies de Nodier écrites avec un luxe de détails d'une sûreté parfaite par des compatriotes et des amis qui ont reconstitué sa vie année par année, avec un soin pieux; nous avons l'histoire de sa vie écrite par sa propre fille, Mme Mennessier-Nodier; nous avons enfin sa Correspondance avec Weiss, de l'âge de quinze ans à la veille de sa

mort : nulle part nous ne trouvons trace d'études médicales, même simplement amorcées, à un moment quelconque de sa vie. Une année d'études de sciences naturelles, à bâtons rompus, avec spécialisation immédiate dans l'entomologie, ne saurait remplacer, peu ou prou, des études médicales : pas davantage nos actuels étudiants du P. C. N. (certificat d'études des sciences physiques, chimiques et naturelles) ne sauraient être tenus pour des médecins, même pour des *médecins en herbe*.

Sans doute, il y a les leçons de Girod de Chantrans, et, à entendre Ch. Nodier parler complaisamment, dans *Séraphine*, de « la table qui portait les instruments de travail et « d'observation journalière, les pinces, les scalpels, les ci« seaux, les loupes, les microscopes », ou encore de la pré« cieuse armoire dont le citoyen Justin (M. de Chantrans) « portait toujours la clef, et qui était réservée pour les tré« sors de la pharmacie domestique », et des courses faites avec son maître pour visiter les malades,— à lire tout cela, on pourrait être tenté de croire à un commencement d'initiation médicale. Il n'en est rien : M. de Chantrans, ancien officier du génie, fut surtout un mathématicien et un naturaliste, et, dans le portrait qu'il trace de lui, Ch. Nodier spécifie : « Le vulgaire soupçonnait qu'il était fort versé « dans la médecine parce qu'on le voyait le premier et le « dernier au chevet des malades.... » Girod de Chantrans, on le sait de reste, n'était donc point médecin et il n'a pu, par conséquent, initier Nodier, — qui, d'ailleurs, avait alors treize ans environ, — aux choses de la médecine. « Le di« manche, — dit encore Nodier dans ses « Souvenirs de « jeunesse », — tout en chassant et en herborisant, nous « allions visiter nos voisins...., causer botanique et ma« tière médicale avec un brave chirurgien qui estropiait « intrépidement la langue des sciences naturelles (heu« reux ses malades s'il n'avait estropié que cela !). » Maigre professeur, on en conviendra, bon tout au plus à donner à

l'enfant une idée de ce que peut représenter une quantité négative en médecine.

Comment donc Ch. Nodier, n'ayant jamais fait d'études médicales, aurait-il cependant acquis ces notions très sérieuses sur la médecine, dont parle M. le docteur Fabre (de Commentry), et qui lui auraient permis d'aborder en homme instruit bien des questions d'ordre biologique et de les traiter souvent avec originalité, toujours avec une grande largeur de vues?

Parmi toutes les bizarreries de son romanesque outré, la bizarrerie la plus étrange est l'affection inlassable de Nodier pour la maladie, — pour la maladie en général et pour la folie en particulier: ses héroïnes meurent toutes ou presque toutes: celle-ci de phtisie, celle-là de méningite, cette autre de la petite vérole, cette autre encore de la rupture d'un anévrisme; quant à ses héros, chacun de ses romans en compte un au moins, souvent deux, parfois trois frappés d'aliénation. Quelles occasions, pour Ch. Nodier, de faire preuve de ces connaissances scientifiques peu communes, de ces notions sérieuses de physiologie et de médecine dont on lui fait honneur! Or, il faut bien l'avouer, les descriptions et commentaires qu'il donne des symptômes, de la marche et de la terminaison de toutes ces affections, mentales ou autres, sont absolument fantaisistes: le fameux document humain y brille par son absence, et l'on n'y rencontre guère que des lieux communs d'une banalité superficielle qui désarme, avec toute la collection des préjugés et erreurs populaires ayant cours, sur la médecine, à cette époque. Qui donc a jamais vu, par exemple, l'anévrisme, à son premier ou « à son dernier période », se traduire physiquement, moralement et intellectuellement par les symptômes longuement développés dans les péripéties du roman d' « Adèle »? On a raillé, non sans raison, Zola et son école de leurs prétentions à la vérité scientifique, à cette fameuse documentation humaine

si singulière au moins dans ses applications à la médecine. Et pourtant, là du moins, les apparences sont en partie sauvegardées, l'illusion parfois possible...., puisque des médecins, et non des moindres, ont pu la partager. Rien d'approchant dans Ch. Nodier; mais il faut aussi lui rendre cette justice qu'il n'a jamais eu ni émis la moindre prétention au document humain; le charmant fantaisiste écrivait en fantaisiste; sa fantaisie nous charmait, et le médecin n'avait rien à y voir.

Médecin, il n'eût voulu, il n'eût pu l'être : tout dans sa nature y répugnait. A supposer que la médecine fût, selon le mot consacré, un art et non une science, elle est tout au moins l'art d'appliquer un certain nombre de sciences. Or, parmi ces sciences, indispensables à l'art de la médecine, il en est, comme la physique et la chimie, comme l'anatomie, la physiologie et la biologie, qui sont des sciences singulièrement positives et abstraites, avec lesquelles Ch. Nodier n'aurait pas plus trouvé d'arrangement qu'avec la géométrie : on sait que Girod de Chantrans essaya, mais en vain, de lui inculquer les premières notions de cette science. L'esprit de Nodier était délicieusement fantaisiste et romanesque, mais romanesque et fantaisiste à l'excès : « Ce penchant, a pu dire Montégut, avait chez « lui toutes les ardeurs d'une passion et toute la ténacité « d'un vice; l'âge n'y fit rien, ni l'expérience ni l'étude; « romanesque il fut du premier au dernier jour de sa car- « rière.... Réfléchissez à tout ce que la passion du roma- « nesque, poussée à un tel degré, contient d'amour de « l'exception, de dépit contre la logique, de regret que « l'impossible ne soit pas le vrai, de joie devant tout dé- « menti donné à la raison et tout soufflet donné au sens « commun, de préférence pour tout ce qui est accidentel « et inexpliqué, et vous aurez le secret des contradictions « de Nodier. »

Son imagination, d'autre part, pour gracieuse qu'elle

fût, était quelque peu désordonnée et en tout cas excessive: selon le mot d'Alexandre Dumas père, qui s'y connaissait, « sa mémoire était sans cesse en lutte avec son imagination ». Il se souciait fort peu de l'exactitude rigoureuse des faits : tout, pour lui, était drame ou roman : « Je me rap-« pelle involontairement, dit à ce sujet Mérimée, ce mot « d'un homme qui se prenait pour un érudit, et que la « postérité comptera seulement parmi les habiles écri-« vains de notre époque. « Plutarque, disait Courier, ferait « gagner à Pompée la bataille de Pharsale si cela pouvait « arrondir tant soit peu sa phrase. » Il a raison, M. Nodier « était de l'école des Plutarque. Je ne sais, d'ailleurs, si « toutes les fictions de l'homme de lettres furent volontai-« res, si en s'abandonnant à son imagination il ne crut « pas quelquefois consulter sa mémoire.... Souvent ses « brillantes rêveries se confondirent à son insu avec les « souvenirs moins attachants des scènes du monde qu'il « avait traversées. »

Une sensibilité excessive, irraisonnable et irraisonnée, le jetait en tout et à tout instant dans des exaltations étranges, dans des exagérations qui allaient parfois au grotesque : on connaît ses lettres vraiment extraordinaires sur les *Méditateurs* et sur leur grand chef, Maurice Quaï, cet illustre inconnu, qui efface Chateaubriand, qui est Job, qui est Isaïe, qui est Klopstock, qui joint à tout ce que le génie des hommes a de plus distingué, le pinceau du Poussin, les mœurs de Pythagore et la physionomie de Jupiter Ammon...., qui est une féerie, un demi-dieu...., et au seul souvenir duquel, après mille ans, on prosternerait sa tête comme à l'idée du ciel ! — On connaît ses extases de visionnaire et sa prétendue révélation sur la palingénésie, sur la résurrection et le monde des ressuscités; — on sait son admiration bruyante pour « ces colosses de la littérature » qui s'appellent M.-J. Chénier, Michaud, le bon Ducis et le vilain Lebrun-Pindare.

Joignez à tout cela un irrémédiable penchant naturel à la superstition, à toutes les superstitions, les plus étranges comme les plus vulgaires : Ch. Nodier avait l'horreur de certains insectes, présages de mort ; il pâlissait et s'arrêtait blême et balbutiant à la vue du *blaps mortis aga ;* il redoutait la fâcheuse influence du vendredi, s'affolait devant une salière renversée et s'assombrissait des semaines durant à la suite d'un dîner où l'on s'était trouvé treize à table. Non seulement il était superstitieux, mais encore il se donnait à tâche de justifier la superstition, d'en faire la philosophie ; et cette philosophie, il se plaisait à l'opposer à celle qui se réclame de la seule raison, et il la justifiait avec une naïveté imperturbable, comme une réfutation sérieuse des doctrines d'incrédulité, qu'il avait en profonde aversion. Avouons que jamais tempérament ne fut moins fait pour préparer un homme à la médecine ou même simplement pour le tourner vers l'étude des sciences médicales ou paramédicales.

Et en effet, dans les collections pourtant si copieuses et si variées de sa chère bibliothèque, vous chercherez en vain des livres de médecine ou se rapportant même d'assez loin à la médecine ; dans sa *Description raisonnée d'une jolie collection de livres*, sorte de catalogue avec notes et commentaires des ouvrages composant sa bibliothèque, on découvre tout juste, sur douze cent cinquante-quatre ouvrages énumérés, six d'entre eux (du nº 127 au nº 132) relatifs à l'art médical, et encore constituent-ils de simples pièces curieuses pour un bibliophile, mais à des titres tout autres qu'au titre scientifique. On peut juger par là du degré d'importance qu'a pu jamais attacher Nodier, je ne dis pas à l'étude, mais à la simple lecture des ouvrages de médecine.

Mais, dira-t-on, les faits sont les faits, et tous les raisonnements du monde ne les empêcheront pas d'être ou d'avoir été. Et M. le docteur Fabre n'en est ni moins

exact ni moins précis lorsque, à l'appui de sa thèse de « Ch. Nodier médecin, » il relève dans les œuvres de son héros un compte rendu du *Cours de physiologie* de M. Grimaud, — une analyse critique des *Expériences sur la digestion dans l'homme* de M. de Montègre, — un essai de physiologie du sommeil sous ce titre : *De quelques phénomènes du sommeil*, — des recherches curieuses à propos de l'*art de rendre heureux par les songes*, à propos *des animaux ayant des ailes* (par Bauhin), à propos *des livres qui ont été composés par des fous*, — à propos *du scarabée sacré des Égyptiens*, — à propos du neveu de Paracelse, Bombast, de Saint-Germain et de Cagliostro, etc. Mais sur quoi et sur qui, en vérité, n'a pas écrit Ch. Nodier? Nous le verrons tout à l'heure, pauvre forçat de la plume, accumulant, dans un labeur effroyable, rédaction de catalogues sur articles bibliographiques, dictionnaires sur traductions, analyses sur comptes rendus, et réduit enfin à confectionner à l'heure, pour ainsi dire, pour les libraires, les industriels, les entrepreneurs de spectacles, les lanceurs d'affaires, des notices et prospectus ! Tout cela écrit un peu à la diable, avec ce talent de styliste, de phrasier dont, le voulant, il n'eût pu se défaire ; mais tout cela un peu bien creux, d'une érudition toute de surface, toute *livresque*, toute de compilation hâtive, qui coûta peu à l'auteur, et lui apprit moins encore : pour sa mémoire, mieux vaudrait peut-être n'en parler pas.

Ch. Nodier aurait été, sur certains points, un précurseur en médecine ; il aurait, l'un des premiers, pressenti l'hérédité indirecte de la phtisie par transmission à l'enfant, non pas de la phtisie elle-même, mais d'une débilité native qui prédispose à ses atteintes : « La mère d'Antonia, a-t-il « écrit dans *Jean Sbogar*, — a succombé à une maladie « de poitrine : Antonia ne paraissait pas atteinte de cette « affection, souvent héréditaire; mais elle semblait n'avoir « puisé dans son sein, déjà habité par la mort, qu'une

« existence fragile et imparfaite. » Mais dans cette phrase, il n'y a que la constatation d'un fait d'observation courante, déjà bien établi à cette époque dans la science et jusque dans le gros public, à savoir : la procréation d'enfants débiles par des parents frappés d'une maladie constitutionnelle, phtisie ou autre, déjà avancée.

Dans sa fameuse lettre-consultation à propos du choléra, Ch. Nodier aurait prévu et préconisé l'emploi des inhalations d'oxygène dans le traitement de la terrible affection. Soit! mais il faut noter d'abord que ce traitement, plus théorique que pratique, s'adresse à un seul symptôme du choléra, l'asphyxie, et non au choléra lui-même; — puis, d'autre part, que ce traitement est déduit, par l'auteur, comme la conséquence logique et l'aboutissement forcé des théories les plus singulières et les plus fausses qu'il soit possible de rêver sur le choléra et sur son évolution morbide; pour lui, « c'est une affection pneumonique, qui résulte de « l'atrophie subite des organes respiratoires et de leur in- « capacité à décomposer l'air pour en séparer l'air vital.... » Voilà ce qu'on appelle un chapitre de chimie physiologique! Pour lui, encore, le choléra « a peu d'intensité en pro- « vince. C'est le fléau des grandes villes.... » Demandons-en des nouvelles à la Haute-Saône, par exemple, si violemment atteinte bien qu'elle ne compte pas une seule grande ville. — « Les ivrognes succombent », remarque-t-il, et il a raison: c'est là encore, d'ailleurs, un fait d'observation courante; mais il a tort, et ridiculement tort, lorsqu'il prétend expliquer ensuite qu'ils « doivent suc- « comber, par la seule raison qu'ils ont le système absorp- « tif (?) oblitéré (? !), et qu'ils manquent d'ailleurs de la « réaction du cerveau, » ce qui est du galimatias pur. Enfin, arrivant au traitement de l'affection, il conclut: « Tiens-toi en joie, et, si tu as de bonne absinthe de « Neufchâtel, mets-en une fois par jour un petit verre « dans de la bonne eau du Doubs. » (Que les temps sont

changés !....) Et là-dessus Nodier juge et prononce de haut : « Jamais la médecine n'a été aussi inepte qu'elle l'est « maintenant en Europe, et particulièrement en France ! »

Nous l'aimions mieux lorsque, dans *la Seine et ses bords*, en 1836, il accuse nettement l'eau des puits de Troyes d'être la cause « des nombreuses fièvres auxquelles « les habitants sont sujets, » — pressentant ainsi le rôle de la contamination des eaux d'alimentation dans l'étiologie de la fièvre typhoïde, fait soupçonné seulement un demi-siècle plus tard.

La vérité est que Ch. Nodier, grand chercheur et grand fureteur, bibliophile et bibliographe, confectionneur à la tâche d'articles de dictionnaires et de journaux, d'analyses et de comptes rendus, de dissertations philosophiques, critiques et biographiques, avait énormément lu ; de plus, il avait beaucoup voyagé : comme l'hirondelle de la fable, il avait beaucoup vu, et, partant, beaucoup retenu. Mais toujours pressé dans son labeur journalier, entravé à chaque instant par la maladie, souvent égaré dans ses rêveries, il a lu trop vite, sans ordre et sans méthode, et voilà pourquoi il n'a acquis, au moins dans le domaine des sciences qui touchent à la médecine, que des notions absolument sommaires, multiples sans doute et de quelque étendue, mais toutes de surface, non classées ni coordonnées. Il n'y avait pas même là, fort heureusement, de quoi faire un demi-savant, ce qu'il y a au monde de plus inutile et de plus ennuyeux, et, de ces vagues et superficielles notions scientifiques, qu'il était le premier à railler, il ne se servit jamais que comme de moyens littéraires, d'expédients dramatiques propres à corser l'action de ses romans, à émouvoir ses lecteurs et aussi à fournir des dénouements et à tirer l'auteur d'embarras. Il faut lui savoir gré de n'en avoir usé ni mésusé comme tels ou tels romanciers ou dramaturges qui, de nos jours, se sont fait une spécialité de découper les chapitres les plus scabreux de la patho-

logie en feuilletons ou en actes et scènes soi-disant documentés, propres seulement à exciter ou à éveiller une sensualité maladive et à flatter, sans les satisfaire, des curiosités malsaines.

En médecine, Charles Nodier fut un peu, mais à un degré bien moindre, ce qu'il fut en philologie et en linguistique, où ses œuvres sont à coup sûr imparfaites et paradoxales, et laissent fort à désirer comme philosophie générale, mais témoignent cependant de la clairvoyance, de l'intuition du chercheur, avec le mérite de pressentir bien des vérités, bien des progrès à venir.

Il faut toute l'indulgence due à l'amitié la plus tendre et la plus aveugle pour s'expliquer la confiance, — disons la crédulité, — du bon Weiss en les lumières médicales de son ami Nodier. A la date du 10 avril 1832, à propos du choléra, il lui écrit : « Tu sais que, pour moi, tu es le plus « grand médecin du monde, et que, quand tu serais doc« teur de l'Université de Vienne, comme tu l'avais fait « croire un jour à Barrey, ma confiance dans tes lumières « ne serait pas plus aveugle. Dis-nous ce que nous devons « faire dans le cas d'invasion du choléra. » Weiss n'était point un sot, tant s'en faut. Mais combien d'hommes fort intelligents, supérieurs même, voit-on courir aux pires charlatans? A commencer par Nodier lui-même qui, au cours d'une de ses maladies bizarres, nous raconte sa fille, fait venir certain « médecin mulâtre, ou plutôt marron, « connu pour sa fougue et sa hardiesse », lequel faillit le tuer, avec le ténia imaginaire qu'il avait diagnostiqué, en lui faisant avaler deux onces d'essence de térébenthine. La cure fut radicale : « Il est à craindre seulement, ajoute « ingénument Mme Mennessier-Nodier, qu'il ne soit jamais « guéri du remède. »

Singulier médecin, on en conviendra, que ce singulier malade. Aussi bien il est temps de quitter le médecin pour le malade.

Ch. Nodier fut malade durant toute sa vie, ou peu s'en faut : jamais le malade, non plus que les siens, non plus que ses amis ou ses biographes, ne mirent un nom sur la maladie ou sur les maladies dont il fut atteint, et, dans sa soixante-quatrième année, il succomba sans que l'on en pût mettre, ou plutôt sans que l'on en mît un sur le mal qui l'emporta. Aussi, M. le docteur Fabre (de Commentry), en relatant les derniers moments de Nodier, se borne-t-il à poser, quant à la nature de ce mal, un grand point d'interrogation.

Au terme des recherches que j'ai entreprises pour essayer d'élucider ce problème, j'estime que la solution est celle-ci : Charles Nodier fut atteint, dès au sortir de sa prime jeunesse, de neurasthénie, et il mourut de neurasthénie, ou plutôt de l'état de débilité sénile anticipée où sa neurasthénie, mal ou point soignée, l'avait conduit peu à peu.

La neurasthénie, la maladie du siècle, la maladie à la mode, a existé de tout temps : si, de nos jours, elle a été mieux étudiée et mieux connue, c'est que les tares accumulées de l'hérédité nerveuse, jointes au surchauffage de la vie et au surmenage intellectuel toujours grandissant, en ont singulièrement multiplié et accentué les échantillons : autrefois, au temps de Nodier, c'étaient les maux de nerfs, les vapeurs et les maladies vaporeuses de Pomme, le tempérament nerveux outré, la diathèse nerveuse ; puis ç'a été la névralgie générale de Valleix, le nervosisme de Bouchut, la névropathie cérébro-cardiaque de Krishaber, l'irritation spinale de Brown et de Hamond, la faiblesse irritable, et en dernier lieu, la névrosthénie ou neurasthénie de Beard et Rokwel, Ch. Nodier peut être considéré comme l'un des prototypes de la neurasthénie telle que nous l'ont démontrée les travaux les plus récents.

Et d'abord, ne devient pas neurasthénique qui veut : presque toujours, la neurasthénie évolue sur un terrain

prédisposé soit héréditairement, soit en raison d'idiosyncrasies mal définies ou d'un concours de causes et de circonstances encore obscures agissant dans le tout premier âge, et aboutissant finalement à la création du tempérament nerveux. J'ai vainement recherché la tare nerveuse héréditaire dans les antécédents de famille de Ch. Nodier, chez ses ascendants directs et chez sa sœur. Et cependant le tempérament nerveux poussé à l'outrance se manifeste de bonne heure chez lui par une sensibilité exaltée, par une imagination précoce et déréglée, par une instabilité et une irritabilité extraordinaires. Cette nervosité de Ch. Nodier enfant et adolescent est établie, avec une parfaite unanimité, par le témoignage de ses amis d'enfance et de ses biographes.

Et cette nervosité, s'ils l'affirment, c'est lui qui se charge de la prouver : « Ch. Nodier, nous dit Montégut, était né « avec un naturel aventureux et véhément, qui le poussait « aux actes imprudents et à la recherche des émotions « fortes et dangereuses.... » Et Francis Wey, son compatriote et son ami : « Effrayé du débordement d'idées, « du désordre d'imagination de ce cerveau toujours en « délire, M. de Chantrans enseigna à l'enfant (Ch. Nodier « avait alors douze ans et demi) un peu de mathématiques « par manière de potion réfrigérante.... » — Jules Levallois, parlant des relations amicales de Nodier enfant et jeune homme avec Weiss : « Nodier avait la tendresse « orageuse. Sa nature ardente et enthousiaste le rendait « exclusif et d'une singulière exigence...., » et, un peu plus loin : « A l'expansion admirative, si fréquente à son « âge, il joignait déjà ce goût pour les excentriques qui, « de plus en plus, s'est prononcé chez lui. La singularité « l'attirait, fût-elle compliquée de quelque extravagance. »

Écoutons à présent Nodier lui-même : il a dix-neuf ans à peine ; il s'est fait du werthérisme une relique : Werther, c'est, pour lui, l'équivalent de l'Imitation. Proscrit et errant

dans les Vosges, il écrit : « Quand ma raison se fut égarée « et quand je vins parcourir les montagnes, cet ami « (Werther) m'était resté. Je le portais sur mon cœur, je « le mouillais de mes larmes, j'attachais tour à tour sur « lui mes yeux et mes lèvres brûlantes ; je lisais tout « haut, et il peuplait ma solitude. » J'ai fait allusion déjà à son enthousiasme quelque peu ridicule pour Maurice Quaï et pour les *méditateurs;* encore un peu, et cet enthousiasme, de ridicule va devenir maladif : « Hier, écrit-il à « Weiss, j'allais au monastère de Sainte-Marie : c'est le « lieu de retraite des Méditateurs.... Je descendais par « un chemin romanesque, entre de vieux bâtiments dé- « molis, et le bruit de mes pas retentissait dans les cavités « de la montagne. Je t'ai nommé, comme Charlotte nomme « Klopstock au moment de l'orage ; alors j'étais heureux. « Mais si tu avais été près de moi, ma joie m'aurait suffo- « qué. Je les ai trouvés tous. Nous étions vêtus de tuni- « ques blanches, et nos cheveux flottaient sur nos épaules. « Nous nous sommes reposés sur l'herbe ; nous avons « parlé du désert, de l'amitié, de toi ; nous avons regardé « Paris et nous avons pleuré. » — Et dans l'une de ses lettres suivantes : « Ne viens jamais à Paris, mon pauvre « Charles, car tu vois que toutes les passions y ont des « caractères si extrêmes qu'il faut y devenir un scélérat « ou un fou. » Un peu plus tard, encore, il écrira : « C'est « une étrange situation que celle d'un homme qui est « obligé de se tenir dans une irritation perpétuelle, et de « vivre en convulsions.... Voilà ce que je suis, car tous « mes élans sont des attaques de nerfs, et je n'ai d'esprit « que quand j'ai la fièvre. »

Sur cet enfant à tempérament nerveux outré, sur cette âme aux passions ardentes, avec une sensibilité exquise et sans cesse exaltée, nous allons voir agir, d'une manière en quelque sorte ininterrompue, à la fois ou successivement, toutes les causes physiques, intellectuelles et mo-

rales, productrices de la neurasthénie ; à savoir : les émotions vives, la frayeur, les chagrins, les soucis, les excès de travail et de veille, le surmenage intellectuel enfin.

A peine ouverts à la vie, ses yeux rencontrèrent le spectacle de la Révolution française, et, par sa situation de famille, Ch. Nodier, dit Montégut, se trouvait aux premières loges pour vivre les péripéties de ce drame sanglant. On sait, en effet, que son père, ancien professeur à l'Oratoire, avocat apprécié à Besançon, fut maire constitutionnel de la ville et président du tribunal criminel : on l'a représenté comme « un homme sensible et doux dans la vie inté« rieure, mais rigide comme un Romain dans l'accomplis« sement de ses devoirs et de ces fonctions terribles qu'il « accepta sans les connaître, et qu'il n'eut pas le courage « d'abdiquer lorsqu'il les eut comprises. » Quant à Ch. Nodier lui-même, à peine âgé de douze ans, et rêvant de devenir l'émule de Mirabeau, il courait les clubs, paradait et pérorait dans l'une des plus fougueuses sociétés populaires de Besançon, *les Amis de la constitution*, — « haïssant la « tyrannie, dit Mérimée, comme un Caton d'Utique, et « discourant sur les droits du peuple comme l'un des Grac« ques. » Mais les excès sanguinaires de la Terreur ne tardèrent pas à frapper d'un véritable effroi l'enfant sensible et bon ; les folies sauvages du moine défroqué Euloge Schneider, accusateur public en Alsace, auprès duquel il avait été envoyé pour apprendre le grec ; la proscription de son vertueux maître, Girod de Chantrans ; la mise en jugement de Mme d'Olivet, dont il arracha la grâce à son père en menaçant de se suicider ; la disgrâce, l'emprisonnement et la mort de Pichegru, qu'il aimait et qu'il admirait ; sa propre mise en accusation, enfin sa condamnation par contumace, puis son acquittement péniblement obtenu à une seule voix de majorité, le suffrage de Minerve, — tout cela avait profondément ébranlé son système nerveux : « L'effroi qu'il conçut des scènes dont il fut le té-

« moin, nous dit son ami et biographe Francis Wey, réagit « sur sa santé.... » Il en résulta une sorte de déséquilibrement moral que Nodier avoue lui-même, et qu'il déclare un fait général propre à toute sa génération. Mais nul peut-être n'a été obsédé au point où il le fut et le demeura toute sa vie, par les souvenirs terribles de la Révolution : c'est toujours avec un tremblement qu'il parle, après bien des années, « des fureurs du géant hideux qui s'appelle « le peuple. »

Les événements de sa vie qui suivirent la Terreur ne furent pas de nature à ramener le calme dans les nerfs et la rectitude dans les idées du jeune Ch. Nodier : incarcéré à Sainte-Pélagie après la publication de son ode satirique : *la Napoléone*, gracié sur l'intervention de Fouché dont le secrétaire était un oratorien ami de son père, Ch. Nodier, à peine revenu à Besançon, est repris de sa manie de conspirer ; compromis dans je ne sais quel complot pour faire évader de la citadelle, où il était détenu, le comte de Bourmont, il prend à nouveau la fuite, gagne les Vosges, où il erre en proscrit, presque misérable, méfiant, craintif, voyant et redoutant partout la police impériale.

Puis, lorsqu'il a épousé « la femme angélique et dévouée « qui, selon l'expression de Wey, parvint à régulariser « cette vie orageuse, à communiquer le calme et la sérénité d'une belle âme à cette âme troublée et com« battue...., la compagne qui, bien plus jeune que lui, « semblait mêler à son amour je ne sais quoi de l'indul« gence et de la bonté maternelles...., » alors.... alors, c'est autre chose, — ou plutôt, c'est, sous une autre forme, la continuation ou, si l'on veut, la conséquence de son malheureux début : « Le pauvre Nodier porta toujours « le poids des années aventureuses et besogneuses de sa « jeunesse.... La gêne l'accompagna, pour ainsi dire, jus« qu'au tombeau ; car, dans les dernières années qui pré« cédèrent sa mort, nous le voyons faire des prospectus

« pour les libraires et les industriels au prix fixe de « 500 francs. » Je ne connais pas d'histoire plus douloureuse que celle des affres non discontinues du brillant écrivain, condamné à un labeur ingrat et surhumain de tous les jours pour faire vivre sa nombreuse famille, et à tout instant arrêté dans cette tâche par les angoisses morales, par les douleurs physiques et la prostration intellectuelle qui résultent de ce surmenage insensé. « Accablé « d'affaires, de chagrins, d'inquiétudes qui valent bien des « chagrins, je ne prends guère une plume, dit-il dans une « de ses lettres, que lorsque l'implacable nécessité me « crie à la fin du mois : Écris, ou meurs. » Et ailleurs (1823) : « Je suis obéré, fatigué, devenu incapable. Ma vie est une « mort commencée, et vaudrait mieux si elle lui ressemblait « davantage. C'est dans cet état qu'il faut travailler dix « jours de suite pour en gagner un. » Et encore (1826) : « Mes affaires pécuniaires sont aussi dérangées que ma « santé. » — 1830 : « Tu vois que je ne suis pas riche.... « Grâce au bénéfice de la fièvre et de l'insomnie, je « suis bien parvenu à travailler vingt-deux heures par jour, « mais, dans l'état actuel de la librairie, il ne faut pas tra- « vailler moins de deux jours pour gagner six francs, qu'on « me paie fort mal. » — 1833 : « Les lignes que je t'adresse « sont les premières qu'il m'ait été permis de former sans « tremblement et sans lapsus depuis un mois.... Je suis « perdu. Trois semaines d'interruption dans le travail le « plus indéfectible auquel homme se soit jamais con- « damné m'ont jeté dans un arriéré qui était déjà inquié- « tant, et qui est devenu irréparable. » — 1833, encore : « Tu jouis de quelque aisance, de celle au moins qui ré- « sulte de l'absence d'obligations criardes, et qui peut se « reposer dans l'avenir sur plus de huit jours de sécurité. « Tu n'es, d'ailleurs, que deux, et je suis douze. Je n'ai « pas même l'avantage de travailler au jour le jour. Je « travaille pour la veille, et pour les veilles de la veille....

« Ajoute à cela que je suis toujours fort malade, et que je « ne mouille pas une plume sans faire preuve d'héroïsme. » — Enfin, en 1835 : « Je viens de passer trois mois d'une « quasi-agonie...., qui m'attire deux procès pour non- « livraison d'ouvrages vendus au terme fixé par le li- « braire.... J'ai une famille de onze personnes.... Comme je « ne suis plus à la mode, si j'y fus jamais ! j'ai perdu mes « ressources d'écrivain.... Alexandre Dumas vient de « recevoir 18,000 francs pour l'aider à payer ses bronzes « et ses tapis, et je mourrais au coin de la borne à défaut « de 18 sous pour acheter un pain de quatre livres ! »

A toutes ces angoisses se joignait la crainte, — redoutable pour ceux qui, comme Nodier, ont placé très haut leur idéal d'artiste, — que la production forcée, excessive, inégale, à laquelle il se voyait condamné, ne diminuât la qualité de l'œuvre et n'en altérât la valeur. Cette crainte, on la devine, on la sent dans certains passages de ses lettres où il se raille lui-même avec une amertume féroce : « En dix-huit mois, écrit-il en 1832, j'ai produit, non pour « ma gloire, six gros tomes in-8°, sans compter mes arti- « cles, mes prospectus, notices, et un fastidieux devoir de « copiste.... » Et un peu plus tard : « J'ai tiré 500 francs « du *Casino Paganini*, qui n'a pas ouvert ; 500 francs de « la *Biographie de Babeuf*, dont la souscription n'est pas « fermée ; 500 francs du *Moniteur des familles*, qui n'a eu « qu'un numéro ; et tout cela payé d'avance, au comptant, « sans marchander, le tarif de cette honorable besogne « étant aussi inviolablement établi, dans la *gent prospec-* « *tive*, que celui des glaces de Venise ou des petits pâtés du « vieux Perrotte. » En vérité, ne peut-on affimer, devant ce concours inouï de toutes les causes prédisposantes, occasionnelles et efficientes de la neurasthénie, que Ch. Nodier l'aurait créée si elle n'avait existé déjà ?

Et maintenant, s'agit-il de reconstituer, dans l'histoire de la vie et des maladies de Nodier, la chaîne ininterrom-

pue et complète des symptômes classiques de la névrose moderne? Rien de plus simple, rien de plus aisé : les citations nombreuses que nous avons déjà faites suffiraient à cette tâche : faiblesse générale, incapacité de tout travail, insomnie, maux de tête, névralgies multiples, troubles gastriques, troubles cardiaques, troubles sensitifs et moteurs, exaltation, abattement, mélancolie, hypocondrie, tout s'y trouve en germe, — et se complète de la manière la plus large dans les quelques citations nouvelles dont je ferai mon possible pour ne pas abuser :

Le 21 ventôse an X, Ch. Nodier écrit (il a vingt et un ans à peine) : « Je me propose de passer l'été à la campagne, et « j'en ai vraiment besoin, car mon corps est aussi malade « que ma tête et que mon cœur.... » — 1807 : « Je me dépê- « che de t'écrire, car me voilà mort tout à l'heure. Je suis « retombé tout comme auparavant, c'est-à-dire dans la « fièvre, la peur et le désespoir. » — 1808 : « Je crois qu'au « mois d'avril je ne pourrai te voir. Mon père m'a dit : « Allons-nous-en, et je m'en vais bien vite.... » — 1810 : « Quand j'use ma vie pour mes créanciers.... ; quand je « l'use à ce point que mon estomac ne peut plus rien di- « gérer, et que mon corps ne peut plus supporter aucune « fatigue physique ; quand le travail m'a tellement « étourdi qu'il m'est arrivé déjà jusqu'à trois fois de tom- « ber sans connaissance au milieu d'une lecture.... » — 1811 : « J'en puis parler, de ce néant qui suivra la vie ; « j'y touche de près. Ma maladie ne me quitte point. Je « porte en moi un principe de destruction que rien ne « peut vaincre. » — 1812 : « Je suis au second degré de la « phtisie, et je pars ce matin pour aller chercher en « Suisse le petit-lait et le cimetière. » — 1820 : « Le fait « est que je n'existe que de mon travail, et que je ne sais « et ne peux travailler que la nuit. » — 1826 : « Les méde- « cins ont découvert que j'avais une inflammation muscu- « laire. Barrey ne connaît peut-être pas plus celle-là que

« moi.... Je suis tellement affaibli que je ne puis même « bouquiner. » — 1828 : « Je ne m'enrichis pas ; il s'en faut « beaucoup, et les chances mêmes de ma fortune sont « épuisées comme celles de ma santé, comme ma mémoire, « comme mon intelligence. Je végète par la grâce du « fossoyeur. » — 1830 : « Je me porte de plus mal en plus « mal, et je m'aperçois des progrès de la vieillesse. » Il n'avait pas cinquante ans ! — 1833 : « Ma vie est toujours « ce que tu l'as vue, à une grande augmentation de souf- « frances près. Je suis travaillé d'une grande névralgie, « ou plutôt d'une crampe mobile qui me passe incessam- « ment des pieds à la tête, et qui me tient toujours en « douleur par quelque bout. »

Ses lamentations sont inlassables ; car Nodier, comme beaucoup de neurasthéniques, se plaisait dans l'énumération de ses petites et grandes misères ; il aimait à se plaindre et à être plaint, au point d'impatienter parfois jusqu'à Weiss lui-même. Son ami d'enfance, toujours si bon, si indulgent, ne peut se tenir de lui écrire : « Ne « parlons pas de ta santé ; j'aime mieux croire les gens « qui me mandent que tu es bien rétabli, que toi, qui « viens m'alarmer avec ta fièvre continue. »

Enfin, s'il est vrai que, selon l'adage ancien (*curationes morborum naturam ostendunt*), le succès du traitement appliqué établit la nature de la maladie, une nouvelle confirmation de la neurasthénie de Nodier se trouve dans ce fait que nul traitement ne lui réussit contre ses maux multiples, sinon le repos de corps et d'esprit, et le séjour paisible à la campagne. C'est ainsi qu'il triomphe de ses grandes crises de 1822 et de 1830, comme de ses crises moindres de 1810 et de 1826. Bien mieux, tout dérivatif, sous forme d'épreuve morale, même douloureuse, lui fait oublier aussitôt ses maux physiques : « Un excès de tra- « vail, et, il faut bien le dire, de chagrin, — écrit-il en « 1826, — m'avait plongé dans un état dont je ne suis

« sorti que par miracle. Le remède a été cependant pire
« que le mal, car je ne dois l'oubli de mes maux qu'au
« sentiment de diversion qui résulte pour moi de la si-
« tuation de toute ma triste famille. Ma belle-mère arrive
« rapidement au dernier période d'une maladie incurable.
« Ma pauvre femme, exténuée par trois mois de veilles,
« te ferait mal à voir, tant elle est maigre et souffrante. »

Et, dominant toute l'histoire de la maladie ou des maladies de Ch. Nodier, le fait constant de leur immatérialité, si l'on peut ainsi dire, de leur subjectivité exclusive, de leur instabilité : le malade souffre, à n'en pas douter; il souffre, à des intervalles irréguliers et rapprochés, de tous les côtés, de tous les organes et de tous les appareils à la fois ou successivement, sans qu'il soit possible de dire que l'organe ou l'appareil qui souffre aujourd'hui sans qu'on sache comment, et qui, demain, ne souffrira plus, sans qu'on sache pourquoi, — souffre de troubles dynamiques, encore moins d'une lésion organique caractéristique de telle ou telle maladie déterminée. Ch. Nodier, comme tout bon neurasthénique, souffre tantôt de la tête, tantôt de l'estomac, tantôt du cœur, tantôt des nerfs, tantôt de partout à la fois, sans que l'on puisse dire qu'il a jamais été atteint d'aucune affection proprement dite du cerveau ou des nerfs, de l'estomac ou du cœur : « Nodier est malade,
« écrit Francis Wey à ses amis en 1836. J'ignore ce qu'il a.
« Il ne s'est pas montré jusqu'ici d'une tristesse aussi né-
« buleuse; son mal est intellectuel et non corporel, et il
« me paraît qu'il en est ainsi de toutes ses maladies. L'ob-
« jet de ses chagrins, on l'ignore; ils viennent, passent,
« reviennent, puis sont oubliés. »

En 1843, la santé de Ch. Nodier paraît définitivement compromise et, vers la fin du mois de décembre de cette année, elle se mit à décliner avec une inquiétante rapidité. La veille de Noël était un dimanche ; son salon, le fameux salon de l'Arsenal, s'ouvrit ce jour-là pour la dernière fois.

Trois jours après il se mit au lit et il ne se releva plus. Il fut bientôt à toute extrémité, et, le 27 janvier 1844, il succombait, âgé d'un peu moins de soixante-quatre ans.

Il mourait, non pas de sa neurasthénie, — affection qui n'entraîne presque jamais la mort, — mais il mourait de l'état de débilité, de cachexie sénile anticipée, de misère physiologique, où l'avait plongé cette neurasthénie sans cesse aggravée par les excès de travail, par les chagrins et les inquiétudes. La « destruction graduelle des forces digestives », que M. Estignard invoque comme la cause principale de sa dernière maladie et de sa mort, n'était que l'un des symptômes, prédominants, si l'on veut, du mal qui l'avait miné durant toute sa vie, déprimant ses forces avec toutes les fonctions de tous ses organes, et l'annihilant enfin dans une immense lassitude de vivre. Depuis des années déjà, ses amis, ses visiteurs, étaient frappés du changement progressif, mais rapide, survenu dans sa personne. Notre regretté confrère, le poète Édouard Grenier, nous a laissé, dans ses « Souvenirs littéraires », le souvenir ému de l'impression produite sur lui par Ch. Nodier lorsqu'il lui fut présenté pour la première fois en 1840 : « Je trouvai, nous dit-il, un vieillard (Nodier avait à peine « soixante ans !) plein de grâce et d'esprit; sa haute taille « légèrement courbée, des traits amaigris, sa pâleur, son « regard fatigué qu'animait parfois un éclair malicieux, « son sourire attristé, la lenteur de son accent franc-com- « tois, faisaient à Nodier une physionomie originale et « très attachante. »

Ch. Nodier eut la consolation de mourir comme il avait rêvé de mourir lorsque, en 1829, épuisé déjà par son mal, il écrivait, à l'entrée d'une convalescence dont il avait désespéré : « J'ai connu, en vingt jours de maladie, ce qu'il « y a de plus doux au monde, c'est de mourir lentement « sur un bon lit, où l'on est embrassé de temps en temps, « et où l'on s'appuie, à droite et à gauche, sur une pile de

« livres. La maladie et la mort sont choses bien friandes. »

Il était, de longue date, préparé à la mort. « La pensée « du tombeau, nous dit sa fille, ne l'effrayait nullement. « Il regarda la mort en souriant, et en homme fatigué qui « arrive au repos. Le même motif qui lui avait fait aimer « la maladie lui fit aimer la mort. En prenant la position « horizontale, qu'il ne devait plus quitter, il dit avec une « expression satisfaite que c'était encore la meilleure de « toutes.... « Si tu savais comme je suis las! ma pauvre « Marie, » me disait-il, et c'était la vérité! Le mal sous lequel « il succombait, c'était surtout la lassitude de vivre, et ce « que son âme, au bout de ses forces, voyait de plus en- « viable dans le bonheur des élus, c'était surtout l'espé- « rance de l'éternel repos. »

On a voulu, d'après Francis Wey, voir un portrait de Ch. Nodier peint par lui-même dans le passage suivant de l'un de ses romans : « Gustave de Rosanda vécut longtemps. Il « fut savant, c'est peu de chose ; il fut célèbre, ce n'est « rien ; il fut tranquille parce que les goûts simples don- « nent la paix du cœur ; il fut bon, parce que l'amour de « la nature est un acheminement à la vertu ; il fut heureux, « parce que le calme de l'esprit et la bienveillance de l'âme « composent le seul vrai bonheur de l'homme. » Si l'on peut voir là le portrait de Nodier, c'est à coup sûr son portrait par antiphrase, le portrait du Nodier qu'il aurait rêvé d'être, mais qu'il eut le malheur de n'être jamais.

Son portrait peint par lui-même, je le trouve, quant à moi, dans ce passage de ses « Souvenirs de jeunesse » : « J'ai vingt-huit ans, mon Édouard, et, ce qui est rare à « cet âge, l'expérience d'une douzaine d'années de mal- « heurs. J'ai vécu vite, parce que la sensibilité, qui était « ma vie, s'est usée en essais infructueux et en affections « stériles. Les calamités de la Révolution, les dangers de « la proscription et de la guerre, l'agitation toujours re- « naissante d'une vie incertaine et mobile, des pertes bien

« multipliées, bien vives, bien douloureuses, tout cela « sans doute a pu imprimer à mon organisation, à mon « caractère, au mouvement de mes pensées, au tour de « mes expressions je ne sais quoi de singulier, d'inusité, « de bizarre, cette espèce d'exagération que tu blâmes « avec tant de raison; mais, en vérité, je n'avais besoin « que d'être rendu à la nature et à moi-même, que de me « trouver libre de toutes les impressions étrangères qui « fatiguaient mon cœur, que de rentrer dans le repos dé- « licieux de la solitude et dans le cercle des devoirs faciles « pour me renouveler. »

C'est, en quelques lignes, la trop longue histoire que je viens de retracer.

RAPPORT

SUR

LE PRIX D'ÉLOQUENCE

Par M. l'abbé Élie PERRIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juin 1902)

MESSIEURS,

Deux mémoires seulement ont été soumis au jugement de votre commission.

Le premier a pour devise : *Quæ seminaverit homo hæc et metet*, et pour titre : *Le Cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence.* C'est un travail considérable qui comprend plus de quatre cents pages de papier grand format. Mais une première question se pose : cette étude avait-elle sa raison d'être et ne pourrait-on lui reprocher son manque de nouveauté ? C'est que, en effet, plus d'un écrivain a déjà raconté la vie du cardinal Gousset.

L'abbé Besson a consacré à notre éminent compatriote une étude compacte dans laquelle rien d'essentiel n'est omis et qui place en un saisissant relief la figure de ce Franc-Comtois devenu, par ses qualités natives, son ardeur au travail, ses vertus et son ferme caractère, l'une des personnalités marquantes de l'épiscopat français au XIX[e] siècle. Disons tout de suite que le nouvel historien du

cardinal Gousset a largement mis à contribution le travail de l'abbé Besson inséré dans les Mémoires de notre compagnie.

Il y a plus : Mgr Fèvre, protonotaire apostolique et vicaire général, a fait paraître en 1882 une *Histoire du cardinal Gousset* très et presque trop complète. Cinq cents pages in-8, c'est plus qu'il n'en faut pour transmettre à la postérité les faits et gestes d'un personnage de valeur, sans doute, mais qui pourtant n'a pas été de tout premier ordre.

L'Académie a pour tradition de ne pas admettre dans ses concours des sujets déjà suffisamment traités. Si votre commission eût voulu se montrer rigide, elle eût pu écarter le mémoire soumis à son appréciation, d'autant plus que l'auteur, peu familiarisé sans doute avec les lois de la confraternité littéraire, s'inspire constamment du travail de Mgr Fèvre, et cela sans le nommer une seule fois ! Cependant nous avons usé de bienveillance en considération de détails nouveaux insérés dans le présent mémoire, et pour témoigner notre désir d'encourager les travailleurs.

La nouvelle histoire du cardinal Gousset est trop chargée de faits ou insignifiants ou étrangers au sujet. Le défaut de beaucoup d'historiens est de s'intéresser sans discernement à tout ce qui touche à leurs héros, et de penser qu'il en sera de même du public auquel ils destinent leurs ouvrages. Quelle erreur ! Le public ne veut savoir d'un homme que ce qui le caractérise, ce qu'il a fait, dit ou écrit d'important. Mais qu'on ne vienne pas le fatiguer avec des anecdotes sans portée, des citations banales, et surtout des panégyriques perpétuels. Que de biographies épiscopales du siècle dernier ne sont guère autre chose qu'un *laus perennis* chanté par un admirateur naïf ou complaisant en l'honneur de prélats dont il n'y a rien à dire, sinon qu'ils furent d'honnêtes médiocrités !

Toutefois, du cardinal Gousset il y avait beaucoup de choses à dire, et, si l'on peut reprocher à son récent historien de ne pas avoir épargné le superflu, du moins faut-il reconnaître qu'il n'a pas omis le nécessaire.

Le récit, long et touffu, que l'auteur consacre à son héros, pourrait se résumer en quatre points vraiment dignes de retenir l'attention :

M. Gousset, 1° *professeur;* 2° *évêque;* 3° *écrivain;* 4° *ami et protecteur des lettres, des sciences et des arts.*

1° C'est au grand séminaire de Besançon, où il fut appelé peu de temps après son ordination sacerdotale, que l'abbé Gousset s'acquit une solide réputation de professeur. Chargé du cours de morale, il ne fut pas seulement le maître éclairé, judicieux, prudent, qui prépare les jeunes recrues du sanctuaire au difficile ministère de la conduite des âmes, d'après des règles traditionnelles et universellement reçues. Mais il fut un novateur, j'allais presque dire un créateur, en ce sens qu'il inaugura un enseignement moral directement opposé au rigorisme janséniste qui prévalait alors dans tous les séminaires de France. Ce que personne avant lui n'avait fait, il s'inspira hardiment des principes modérés de la théologie de saint Alphonse de Liguori, aujourd'hui universellement acceptés, mais alors taxés d'hérésie par tous les tenants de l'école gallicane, c'est-à-dire par la presque totalité du clergé français. Attaqué de plusieurs côtés, l'abbé Gousset se défendit vigoureusement et victorieusement, et son nom sortit de la lutte entouré d'une auréole de vaillance et de science qui pouvait faire présager ses hautes destinées.

2° Nommé en 1835 à l'évêché de Périgueux, il n'y demeura que quatre ans, assez pour accomplir quelques réformes utiles et prouver aux bourgeois du Périgord, qui l'appelaient un peu dédaigneusement le *paysan mitré*, que, sous sa rude écorce, se cachait une âme énergique et une intelligence avisée.

En 1840, il était appelé à occuper le siège de Reims. Là, pendant vingt-cinq ans, il déploya une activité féconde. Sa science solide lui gagna l'estime des hommes cultivés ; sa rondeur, sa simplicité, sa générosité, son dévouement, lui acquirent une popularité de bon aloi. Il se dépensa avec une ardeur infatigable au bien de son diocèse : rétablissement des conciles provinciaux, tenue régulière des synodes, introduction de la liturgie romaine, restauration du chant grégorien, rédaction des statuts diocésains, tels sont, entre autres, les grands faits de son administration.

3° C'est à Reims qu'il publia son principal ouvrage, sa *Théologie dogmatique et morale*, qui eut, tant en France qu'à l'étranger, un remarquable succès. Il s'y montre défenseur convaincu de la suprématie du pontife romain et, dans la pratique, ami des solutions les plus modérées et les plus conciliantes. « J'aime mieux, disait-il, avoir à rendre compte à Dieu d'un excès de miséricorde que d'un excès de sévérité. »

4° Si le cardinal Gousset fut, avant tout, un homme de doctrine, un théologien, il ne s'isola point, pour autant, de la science profane. On ne saurait assez louer le zèle avec lequel il s'intéressa au progrès des lettres, des arts, des sciences.

Étant professeur au grand séminaire de Besançon, il avait été nommé, dès 1831, membre de notre Académie. A peine installé sur le siège de Reims, il s'occupa de fonder dans sa ville épiscopale une Académie sur le modèle de la nôtre. Les séances, à défaut d'autre local, se tenaient dans le palais même de l'archevêque. Bien plus, pour fournir aux prêtres et aux laïques studieux des éléments de travail, il établit dans ce même palais une bibliothèque de dix-huit mille volumes dont il fit publier le catalogue. Débordant même les limites de son diocèse, son amour des choses de l'intelligence s'efforçait d'attirer à Reims les

hommes distingués par leur savoir, historiens, archéologues, littérateurs. Tous étaient charmés de l'hospitalité du prélat et se plaisaient à rendre hommage à sa franche cordialité comme à son robuste jugement.

Grâce à l'iniative du cardinal, un grand congrès scientifique se tint à Reims en 1845, dans le palais archiépiscopal.

Enfin, protecteur et ami des arts, il fit restaurer les magnifiques édifices religieux que Reims a la gloire de posséder et bâtit même, presque entièrement à ses frais, une fort belle église dans l'un des faubourgs de la ville.

Toutes ces choses méritaient, certes, d'être écrites. Toutes ces choses et beaucoup d'autres ont été écrites, en effet, dans le travail que nous avons à juger. Le fond est donc abondant et surabondant même. Quel dommage que la forme laisse tant à désirer! Le style, généralement clair, est cependant lourd, sans relief, sans couleur, émaillé de périphrases vieillottes dont on me permettra de citer un exemple : l'auteur veut nous dire que Mgr Lecoz, archevêque de Besançon, ami et protecteur des prêtres assermentés, refusa longtemps de confier son grand séminaire à des directeurs orthodoxes, et voici comment il s'exprime : « Ce fut seulement en 1806 que l'archevêque se décida à remettre l'*héritage du sacerdoce aux mains de la fidélité.* »

Je ne m'arrêterai pas à signaler les hors-d'œuvre qui allongent le récit fort inutilement : compliments adressés à Mgr Gousset, articles de journaux et de *Semaines religieuses*, récits interminables de démêlés survenus entre l'administration diocésaine et tel ou tel curé de petite paroisse, description détaillée des catacombes de Rome ! Vraiment,

On ne s'attendait guère
A voir les catacombes en cette affaire.

En résumé, votre commission, estimant que les œuvres

littéraires valent moins par la quantité que par la qualité, ne saurait accorder le prix d'éloquence à l'étude sur le cardinal Gousset. Néanmoins, pour rendre hommage à l'effort de l'auteur et encourager le labeur intellectuel, elle vous propose de décerner au mémoire n° 1 une médaille de 100 francs.

Le second mémoire présenté au concours est intitulé : *Victor Hugo pleurant la mort de sa fille*, *étude historique et psychologique à propos des « Pauca meæ.* » Il porte pour devise ces deux vers d'Alfred de Musset :

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Les *Pauca meæ* forment le quatrième livre des *Contemplations* et comprennent en tout dix-sept pièces, de longueur très inégale : quelques-unes n'ont que deux ou trois strophes.

Le sujet est, on le voit, assez mince, mais il acquiert, sous la plume de l'auteur, un développement suffisant pour devenir, avec quelque indulgence de notre part, matière à concours.

On sait l'événement douloureux qui vint traverser la vie de Victor Hugo en 1843. Léopoldine Hugo, la fille aînée du poète, et Charles Vacquerie, mariés depuis peu, tous deux jeunes, pleins de vie et de bonheur, voulurent, par une belle matinée d'automne, faire une promenade sur la Seine. Ils montèrent en bateau à Villequier. Que s'est-il au juste passé ? On ne le saura jamais. Le fait est que les jeunes époux se noyèrent. Charles Vacquerie était un habile nageur, il aurait donc pu se sauver ; il préféra lutter jusqu'au bout de ses forces pour sauver sa femme adorée et enfin partager son sort. On trouva dans les hautes herbes deux cadavres entrelacés.

Les *Pauca meæ* sont l'expression poétique de la douleur

causée à Victor Hugo par cette épouvantable catastrophe.

L'auteur du présent mémoire a voulu consacrer à ces poésies d'un père pleurant sa fille une étude qu'il appelle lui-même « historique et psychologique » et qui justifie pleinement ces qualificatifs.

Après une introduction assez concise sur la grande place qu'occupe Victor Hugo parmi les gloires du XIXe siècle, il s'attache à faire voir, par l'histoire des littératures anciennes et même de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la Révolution, qu'on chercherait vainement, parmi tant de chefs-d'œuvre, l'expression personnelle de la douleur d'un père devant la tombe de son enfant et que, par conséquent, les *Pauca meæ* appartiennent à un genre littéraire tout moderne, dont ils resteront d'ailleurs le modèle le plus achevé.

Une lecture attentive de la *Cité antique*, l'immortel ouvrage de Fustel de Coulanges, a fait pénétrer notre auteur dans les détails de la civilisation gréco-romaine. Chez les Grecs, l'enfant appartenait moins à son père qu'à l'État : leur littérature, si riche pourtant, n'a pas de place pour l'expression d'un deuil personnel. Chez les Romains, l'enfant était la propriété, la chose du père. Or, l'autorité despotique du chef de la famille semble peu propre à développer les liens de tendre affection entre parents et enfants tels que nous les trouvons chez nos contemporains. Ainsi s'explique qu'à Rome comme à Sparte, comme à Athènes, l'enfant ait été, littérairement, une quantité négligeable. Cicéron pleure, il est vrai, la mort de sa fille Tullia, mais plus en philosophe qu'en père, et Ovide, le tendre Ovide, partant pour l'exil, regrette moins sa fille que sa femme, ses maîtresses, la douceur du sol natal et les plaisirs de la vie romaine.

Le christianisme modifia heureusement les liens de la famille et répandit plus de douceur, plus de tendresse, dans les relations domestiques. Toutefois la littérature ne

se fait pas l'écho de ce changement. Nos époques classiques, le XVIIe siècle notamment, n'admettent que l'expression des idées générales : un homme de lettres qui, sous Louis XIV, eût voulu entretenir le public de ses joies ou de ses deuils intimes eût passé pour un sot.

Enfin Jean-Jacques vint. L'auteur de l'*Émile* qui n'hésitait pas, pour son propre compte, à abandonner ses enfants à la charité publique, n'en prêcha pas moins éloquemment la cause de l'enfant devant la société aristocratique du XVIIIe siècle. La sensibilité, grâce à lui, devint chose de mode, l'enfant commença à tenir plus de place à la maison, et il fut permis de s'occuper de lui dans les œuvres littéraires sans s'exposer à blesser les convenances.

Ce fut une révolution, sinon dans les sentiments, du moins dans les habitudes. Un poète put désormais consacrer ses vers à chanter les charmes de son fils ou de sa fille ou à pleurer sur leur tombeau. D'autres l'ont fait avant Victor Hugo, mais nul n'a su, en ce genre, l'égaler.

L'auteur du travail que nous examinons analyse avec finesse les manifestations de la douleur paternelle du poète et découvre, sur ce chemin du Calvaire, comme trois stades bien marqués.

C'est d'abord une sorte d'affolement :

> Oh ! je fus comme un fou dans le premier moment.
> . . . .
> Je voulais me briser le front sur le pavé.

Vient ensuite une période de calme ; le père aime à revivre par la pensée les jours d'autrefois. « L'image de sa fille lui est tellement présente qu'il ne peut croire à sa mort. »

> Elle faisait mon sort prospère,
> Mon travail léger, mon ciel bleu.
> Et quand elle disait : mon père !
> Tout mon cœur s'écriait : mon Dieu !

Pourtant l'horrible réalité est là : Léopoldine est morte, et le poète cherche dans la religion la seule consolation solide et durable. Il se résigne à la volonté de Dieu :

> Je cesse d'accuser, je cesse de maudire,
> Mais laissez-moi pleurer.

Notre auteur admire sans réserve les *Pauca, meæ* et vraiment toutes ces pièces sont belles par le sentiment comme par l'expression. Il s'est trouvé pourtant des critiques chagrins qui ont douté de la sincérité du poète ou lui ont reproché un manque de tact. Les grandes douleurs, ont-ils dit, si elles ne sont pas nécessairement muettes, du moins se gardent d'être trop bruyantes.

Le mémoire s'achève par la réfutation de ces objections et la pleine justification du poète.

Je ne sais, Messieurs, si ce bref résumé vous a fait soupçonner tout l'intérêt de l'étude consacrée à *Victor Hugo pleurant la mort de sa fille*. Elle est écrite avec entrain, presque avec enthousiasme, on sent que l'auteur est plein de son sujet et qu'il voudrait faire passer dans l'âme du lecteur le souffle dont il est lui-même agité.

L'idée générale de cette thèse, car c'en est une, nous a paru juste, non pas toutefois à ce point que nulle restriction ne s'impose. On constate dans ces pages une admiration que d'aucuns trouveront excessive pour les changements survenus, depuis un siècle et demi, dans les relations entre parents et enfants. Autrefois, l'éducation domestique avait quelque chose de trop sévère, chacun en convient. Aujourd'hui, n'a-t-elle pas quelque chose de trop relâché ? Le fait est que la plupart des moralistes signalent en la déplorant, chez nos contemporains, une propension de plus en plus accentuée à choyer et, pour me servir du mot vulgaire, à gâter les enfants. Il est certain que le respect y perd, il n'est pas démontré que l'affection y gagne. L'idéal serait peut-être dans un sage tempérament

de la sévérité ancienne et une réaction contre la faiblesse actuelle.

Je signalerai également chez l'auteur une tendance à enforcir les traits qui cadrent à sa thèse et à atténuer ou dissimuler ceux qui pourraient lui faire ombre. C'est sans doute sous l'empire de cette tendance qu'il a pu écrire une phrase comme celle-ci : Avant 1789, il y avait en France « un ordre social qui, en quelque sorte, *réduisait à néant* les individus et surtout la masse du peuple. » Autre exagération : « La mort de Léopoldine fut pour Victor Hugo la *grande affaire de sa vie.* » Et encore : « Le XIX[e] siècle doit être appelé le siècle de Victor Hugo.... Victor Hugo a reflété dans ses œuvres la civilisation contemporaine. »

Que l'auteur tempère la hardiesse de quelques-unes de ses affirmations et alors, avec sa facilité, son beau talent d'écrivain, sa distinction d'esprit, sa culture littéraire, il sera à même de produire des œuvres excellentes.

En attendant, la commission vous propose d'accorder à son mémoire une médaille de 200 francs.

LE MARÉCHAL MONCEY

Par M. le marquis DE VAULCHIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

A PROPOS DES SOUVENIRS DU MARÉCHAL MONCEY

Par le duc DE CONÉGLIANO

(Séance du 15 mai 1902)

MESSIEURS,

Je viens vous parler aujourd'hui d'un vrai fils de Franche-Comté, d'un Comtois comtoisant, droit, solide, endurant, peu livré à l'enthousiasme, mais toujours occupé à remplir son devoir de bon citoyen et de brave soldat. Le maréchal Moncey présente bien le type le plus estimable de nos compatriotes. Au moral, réfléchis, pondérés, tenaces et modestes, ils sont utiles en toute rencontre, précieux dans les temps d'agitation et de trouble ; au physique, durs et un peu lourds, ils courent rarement, mais ils marchent indéfiniment. Pour enlever une batterie d'artillerie on en pourra parfois trouver de plus agiles ; pour soutenir, sans presser le pas, une retraite désespérée, on en verra difficilement de plus patients et de plus solides. Tels ils m'ont paru quand j'eus l'honneur de les commander, tel me semble avoir été, durant sa longue carrière, leur vi-

vante incarnation, Bon-Adrien Jeannot de Moncey, maréchal de France et duc de Conégliano.

Les souvenirs des événements terribles ou glorieux qui remplirent sa vie devraient nous intéresser d'une façon toute particulière. Il n'a malheureusement pas laissé de mémoires, mais seulement une foule de lettres et de rapports partiels. Ils racontent souvent des épisodes aussi intéressants que variés. Mais la manière dont ils sont coordonnés laisse fort à désirer et ne donne qu'une idée fort imparfaite d'un chef aussi estimable, aussi vaillant et aussi justement considéré de tous les partis.

Le maréchal Moncey, né en 1754, était fils d'un avocat de Besançon et de la fille d'un lieutenant au même bailliage ; mais la plupart de ses parents paternels et maternels servaient déjà militairement. Son esprit se porta donc naturellement vers l'armée et, quoique trois fois retraité du service par les soins de sa famille, l'armée le reprit toujours.

Après avoir occupé divers grades aux régiments de Conti-infanterie, de Champagne-infanterie, aux gendarmes de la garde, au corps de Nassau-Siegen-infanterie, il était, en 1791, capitaine aux chasseurs Cantabres, qui se trouvaient dans les Pyrénées-Orientales. Agé de trente-sept ans, Moncey résista à l'affolement qui poussa vers l'émigration tant d'esprits braves et généreux. Son bon sens franc-comtois et militaire le maintint au service, où il ne fut pas inquiété ; et si quelques fanatiques sectaires tentèrent parfois de jeter un soupçon sur son patriotisme, ses états de service défendirent suffisamment l'ami du général Moreau, le profond et habile vainqueur de Hohenlinden, et du brillant Pichegru qui, quoique Comtois, sut conquérir la Hollande au pas de course. De semblables amitiés marquent Moncey d'un sceau particulier d'honnêteté et de modération. Quoique patriote et soumis aux institutions qui régissaient alors la France, il réprouva constamment les

sanglants excès de la Terreur et souffrit avec peine la longue période d'athéisme et de persécution qui blessèrent péniblement les sentiments religieux dont il fut imbu toute sa vie. Religieux, homme honnête et modéré, sa place ne pouvait être qu'à l'armée. Son sang-froid aux avant-postes de l'armée des Pyrénées occidentales lui valut, en 1793, le grade de chef de bataillon, et son intrépidité à l'affaire d'Hendaye en 1794, celui de chef de brigade que les représentants du peuple lui firent escalader. De pareils avancements étonneraient aujourd'hui; ils se justifient quand la patrie est en danger et que l'expérience d'un officier, déjà ancien dans le service, s'unit à l'enthousiasme qu'inspirait à chacun l'envahissement de la France sur toutes ses frontières. C'est ce même sentiment qui poussa Moncey au grade de divisionnaire trois mois plus tard. Moncey le justifia en franchissant la Bidassoa sous le feu des Espagnols et en enlevant, sans coup férir, la place de Saint-Sébastien, qui mit aux mains de l'armée française deux cents bouches à feu, douze mille fusils, deux mille prisonniers et trente navires chargés de munitions. Les rapports fournissant ces détails sont naturellement fort intéressants, mais farcis de ces expressions ampoulées répandues auparavant dans la *Nouvelle Héloïse*. Elles charmaient, paraît-il, nos grands ancêtres. Nous les trouverions impatientantes et propres aux drames militaires du cirque. Elles enflammaient pourtant les soldats d'alors et les rendaient invincibles à toute l'Europe. Quel changement, hélas !

Avant la fin de 1794, Moncey, malgré sa vive résistance, fut nommé général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales par le sanguinaire Comité de salut public.

La paix de Bâle termina, en 1795, la guerre où Moncey avait, pour la première fois, appris à connaître l'Espagne. Avant qu'elle fût signée, le roi d'Espagne Charles IV eut la bassesse de lui faire offrir la somme importante de

150,000 francs, espérant sauver ainsi les immenses approvisionnements renfermés dans le fort de Bilbao. L'envoyé de ce triste message était bien choisi ; c'était cet ignoble Godoï, prince de la Paix, l'ami du roi et le favori de la reine. Il trouva à qui parler. Sans lui répondre, Moncey donna devant lui les ordres nécessaires au transport immédiat du matériel de Bilbao en France.

Pendant la campagne d'Espagne, Moncey avait pu apprécier à sa valeur un autre héros, modeste et intrépide, et qui commandait ordinairement l'avant-garde de l'armée. La Tour d'Auvergne-Corret, baptisé du nom impérissable de premier grenadier de France, était bien fait pour aimer Moncey et pour être aimé de lui. Fils naturel de l'illustre famille de Bouillon, capitaine avant la Révolution, il s'était immobilisé dans ce modeste grade qu'il sut couvrir de gloire. Il refusa toujours de le quitter et de toucher une solde supérieure, quoiqu'il commandât à vingt bataillons de grenadiers réunis devant lesquels il se montrait au feu tenant tranquillement son chapeau sous le bras comme dans les salons de la duchesse de Bouillon. Il semblait bien fait pour sympathiser avec Moncey, qui lui-même ne voulut jamais renoncer à la coiffure poudrée, terminée par la queue, dite Salsifis, en usage sous Louis XVI. Quant à la Tour d'Auvergne, il mourut en 1800, à la tête de ses grenadiers, et comme un galant grenadier qu'il était lui-même, le chapeau sous le bras et le cœur percé d'un coup de lance.

Cependant, la guerre d'Espagne terminée à la gloire de Moncey et à l'avantage de la France, notre compatriote désirait se reposer quelque peu, mais le gouvernement lui attribua aussitôt le commandement de l'armée des côtes de Brest, destinée à agir en Vendée. Cette mission plaisait peu au soldat comtois, ardent contre l'étranger, compatissant pour les Français. On l'entendit s'écrier qu'il était bien cruel de se battre contre des Français qui défen-

daient leur opinion ; mais la Convention, fidèle à la doctrine jacobine perpétuée jusqu'à nos jours, n'entendait pas la liberté de cette façon, et ces paroles, loyales autant qu'imprudentes, ameutèrent contre Moncey des soupçons et des rancunes qui le poursuivirent longtemps. Le Comité de salut public n'osa pourtant encore contraindre le vainqueur des Espagnols, et lui accorda en 1795 un commandement plus sédentaire en lui confiant la 11e division militaire, dont le centre était à Bayonne. Il s'y fit estimer, mais le régicide Auguis lui suscita mille difficultés, poussé par le général de Marbot, père de l'auteur enthousiaste des *Mémoires* à grand fracas qui portent son nom. Marbot ne pardonnait pas à notre compatriote son avancement si prompt que justifiaient pourtant ses brillants succès et l'estime universelle dont il était entouré. Le Comité de salut public eut cette fois le bon sens de déclarer qu'il n'avait pas à intervenir dans des mésintelligences personnelles.

En 1796, Moncey put se reposer quelques jours dans son pays natal et y nouer d'étroites et amicales relations avec le général Pichegru, le triomphateur de la Hollande, qui se reposait lui-même à l'abbaye de Bellevaux, non loin de Rioz et par conséquent de Moncey, mais fort loin sans doute du Texel, où il envoyait ses hussards entourer au galop les navires de la flotte hollandaise prise dans les glaces de la mer du Nord.

Je voudrais, Messieurs, retrancher ici une page du livre que j'essaie d'analyser. L'historiographe qui le compila, malgré toutes les fleurs dont il couvre Pichegru, l'accuse, sans preuves apparentes, du crime le plus effroyable, celui de trahir la patrie : Pichegru, dit-il, s'engage à se faire battre en toute rencontre et tient son exécrable marché !.... Sans doute Pichegru négocia sans nécessité avec le prince de Condé. C'était déjà beaucoup trop. En face de l'ennemi, un soldat ne doit penser qu'à le battre et à défendre jusqu'à

son dernier souffle le sol sacré de la patrie. On peut soutenir à la rigueur qu'en entamant des négociations sans nécessité absolue, on commence à trahir. Mais de là à chercher à se faire battre par l'ennemi, il y a une marge que ne dut jamais franchir un soldat et un Franc-Comtois. Mieux aurait valu l'accuser tout de suite de vol et d'assassinat. Puis, les liaisons affectueuses entre les deux généraux, que notre historiographe s'attache à faire constamment ressortir, ne plaideraient guère en faveur de la loyauté de Moncey, coupable d'entretenir complaisamment de semblables relations avec un scélérat tel qu'aurait été Pichegru.

En 1797, beaucoup d'esprits modérés, plusieurs des départements compris dans la 11e division qu'il commandait, pensèrent à porter Moncey au conseil des Anciens. Ses chances semblaient grandes; il eut la sagesse de se refuser absolument à en profiter. Cette habile prudence était bien de saison. Tant qu'un soldat peut servir la patrie dans le plus noble de tous les métiers, il ne doit pas s'occuper de politique. Les généraux politiciens ont souvent mal tourné. Soucis et concessions imposés par la politique assombrissent les qualités militaires qu'ils ont pu faire briller, sans leur donner l'habileté et le courage civil si rares et pourtant si nécessaires à ceux qui se sont chargés des destinées d'un grand pays.

Moncey continuait pourtant à pacifier et réorganiser tout le pays situé dans l'étendue de sa division. Il se montrait trop honnête homme, trop libéral, trop modéré; aussi fut-il dénoncé à la tribune du conseil des Anciens comme hostile à la forme du gouvernement, comme lié avec Pichegru et Carnot. Quel crime en effet! — Pichegru, le conquérant de la Hollande; Carnot, l'organisateur de la victoire!

Notre historiographe semble ici approuver le coup d'État de fructidor et les exécutions qui s'ensuivirent. Il les justifie par la correspondance de Pichegru, prise, dit-il,

dans les fourgons du général Klingliri. Sur quel annuaire se trouve inscrit ce chef? Je l'ignore absolument...., à moins qu'il n'ait voulu parler du général de Klinglin, de famille alsacienne et historiquement connue.

Moncey, en tous cas, en fut la victime et subit une mise en réforme en 1798. Il laissa passer l'orage avec une patience toute comtoise ; mais, trois mois après, il adressait aux directeurs un mémoire justificatif, sobre et plein de convenance, où il observait que les relations dont on lui faisait un crime avaient été nouées avec ceux-là mêmes qui avaient le plus puissamment secondé la fondation de la république, et, pour plusieurs d'entre eux, chez les directeurs eux-mêmes. Le gouvernement se laissa pourtant convaincre et replaça Moncey en activité. Les populations de son ancienne division le réclamaient unanimement, mais le ministre de la guerre l'envoya commander, en 1800, la 19e division, à Lyon, grande ville que l'abominable massacre exercé par Dubois-Crancé et la sauvage façon dont la Convention avait tenté la destruction, ne rendaient pas précisément favorable au régime nouveau. Moncey y arriva au milieu du désordre inénarrable qu'avait encore augmenté le gouvernement directorial. Ici, Messieurs, je crois devoir ouvrir une nouvelle parenthèse pour signaler les jugements singuliers de l'historiographe qui tenta, sans succès, de coordonner les souvenirs de notre maréchal. Donc, cet écrivain estime que les membres du gouvernement directorial étaient presque tous des hommes sages et modérés et animés (je copie) des plus excellentes intentions. Je ne sais s'il prit pour type le beau vicomte de Barras et sa vie scandaleuse. En tous cas, il ajoute avec bonne foi : « Le désordre n'avait jamais été « aussi grand. Les caisses publiques étaient vides, aucun « fonctionnaire n'était payé. Nos armées étaient sans « armes, sans vêtements et sans pain. On ne guillotinait « plus, mais on déportait, » et moi j'ajoute : Pichegru, le

conquérant de la Hollande, les prêtres qui avaient jusqu'ici échappé à la mort ne trouvaient sans doute pas la Guyane et Sinnamari des lieux délectables. « Enfin, ajoute l'his-« toriographe, vinrent des décrets iniques, l'impôt forcé « et la loi des otages. » — Et j'ajoute encore ici : Toutes ces horreurs, antipatriotiques au premier chef, étaient perpétrées par des hommes sages et modérés et animés d'excellentes intentions. Jugez, Messieurs, s'ils en avaient eu de mauvaises ! Du reste, l'esprit honnête et modéré de Moncey tira petit à petit de ce déplorable chaos le parti le plus avantageux pour Lyon et la patrie. Puis le 18 brumaire était exécuté et un peu de calme et de confiance commençait à renaitre. C'est pourtant de cette époque que datent les rapports parfois aigres et toujours tendus entre Moncey et Fouché, ministre de la police. Les caractères étaient absolument dissemblables, lit-on ici. Je le pense bien en effet : Moncey était la droiture même, Fouché ne fut jamais qu'un traître.

Peu de temps après, Moncey reçut le titre de lieutenant du général en chef de l'armée du Rhin, commandée par Moreau. Il dut quitter Lyon dès 1800, au milieu des regrets universels d'une population qu'il savait calmer et rassurer, pour prendre le commandement de l'Helvétie. Mais le premier consul méditait alors l'invasion inattendue qui devait aboutir à Marengo, et organisait en secret l'armée qui porta d'abord le nom modeste d'armée de réserve. Moncey, dont le quartier général était fixé à Berne, en mai 1800, fut désigné pour former avec son armée l'aile gauche de l'armée de réserve, devenue armée envahissante sous les ordres du premier consul lui-même. Et ici le mérite véritable de notre compatriote disparut dans la gloire presque surhumaine qui entoura dès lors le premier consul Bonaparte. Le monde entier, attentif au merveilleux passage du Saint-Bernard, à la sanglante mais décisive bataille de Marengo, oublia un peu la gloire plus modeste, quoique véritable-

ment utile, de Moncey et de l'aile gauche qu'il commandait. Pendant toute la marche sur la Lombardie, il couvrit l'armée principale en franchissant, au prix de mille difficultés, le passage du Saint-Gothard pour gagner Bellinzona et le Tessin ; il assurait ainsi au premier consul la facilité de pousser en avant et de se déployer dans les plaines de l'Italie.

A Dieu ne plaise que je tente de diminuer la gloire militaire du plus grand capitaine des temps modernes, mais il fut vraiment secondé parfois d'une façon bien efficace. Certains généraux du temps ont traité ce passage par le Saint-Gothard de marche gigantesque. Ils ne se trompaient pas. Les Autrichiens abaissés, le premier consul rentra en France le 30 juin, laissant l'armée d'Italie aux mains du général Masséna qui, malade, la laissa à son tour au général Brune, dont Moncey commanda la 1re division. Le reste de la campagne ne fut guère troublé que par les conflits qui s'élevèrent bientôt entre le nouveau général en chef et son divisionnaire Moncey. Les raisons n'en paraissent pas fort claires, et pourtant Brune alla jusqu'à vouloir ôter à Moncey le commandement de sa division. Cette mesure inique se fût sans doute accomplie sans la noble obstination de Davoust, le futur héros d'Auerstædt, qui se refusa absolument à obéir et persista à se prétendre sous les ordres de Moncey. Mieux informé, le général en chef Brune rendit officiellement à Moncey l'emploi qu'il avait voulu lui enlever et lui laissa même le commandement de l'armée d'Italie, en 1801, lorsqu'il retourna lui-même en France après la paix de Lunéville.

Moncey, resté à Milan, s'y trouva aux prises avec des difficultés morales et politiques dont un loyal soldat comme lui devait difficilement concevoir l'étendue et la multiplicité. La république dite Cisalpine, puissance alliée et tributaire de la république française, jouissait de son gouvernement propre, encombré de parasites et de la



foule de ces gens sans aveu que les révolutions font toujours monter à la surface de toute civilisation. Moncey y voulut mettre quelque ordre et, comme les intéressés y perdaient tous, il se trouva immédiatement en butte à des dénonciations qui, bon gré, mal gré, attirèrent sur lui l'attention plus ou moins bienveillante et l'observation plus ou moins jalouse du gouvernement consulaire. Son honnêteté naturelle, sa sévère probité, tinrent d'abord tête à l'orage. Mais, petit à petit, on arriva à restreindre son commandement et enfin à le placer sous les ordres de Murat, beau-frère du premier consul, brave et brillant sans doute, mais bien plus jeune de grade et d'une expérience encore à créer. Le sage mais ferme Moncey refusa ce poste et se borna à adresser au premier consul des explications modestes, mais parfaitement claires. Il reçut, en 1801, l'autorisation de s'absenter de l'armée pour aller se soigner aux eaux de Luxeuil.

Du reste, le premier consul Bonaparte, aussi soigneux administrateur que tacticien prévoyant, s'occupait alors de rétablir à l'intérieur l'ordre bouleversé depuis plus de dix ans. La réorganisation de la gendarmerie devait à ce titre appeler tout d'abord son attention. Il pourvut à cette branche du service en nommant Moncey, dès 1802, inspecteur général de la gendarmerie de France.

Ce poste était alors fort épineux. La multitude des partis qui s'agitaient en France à cette époque, les efforts inlassables des royalistes en faveur d'une restauration, la mauvaise humeur des jacobins qui voyaient s'évanouir leur pouvoir, la prétention absolue du premier consul de gouverner en vue de la patrie et au-dessus de tous les partis, hérissaient la pacification de difficultés que seuls pouvaient résoudre la force armée dévouée à l'ordre public et l'inspecteur général Moncey, qui la dirigeait. Il remplit ces fonctions avec une exactitude consciencieuse, une constante modération qui ne se démentirent jamais. Le malheur

des temps le mêla forcément à quelques graves affaires où la vie et l'honneur des hommes furent parfois en jeu plus qu'il n'eût fallu. Moncey resta ferme et droit dans la mesure de ce qu'il lui était possible de ménager entre un esprit aussi violent que celui du premier consul Bonaparte et des conspirateurs d'aussi bonne foi et d'autant d'intrépidité que les chouans de Georges Cadoudal. Ceux-ci, du reste, subirent la peine capitale avec un enthousiasme aussi méritoire qu'inutile. Moncey fut nécessairement, comme chef de la gendarmerie, mêlé à ces sanglants démêlés. Il y parut toujours honnête et modéré, plaida parfois la cause de la clémence, mais l'obtint rarement de son terrible maître. Sous ce rapport, et sans doute pour ménager la mémoire de ce cruel grand homme, l'historiographe, que je nomme ainsi sans savoir comment le désigner autrement, me paraît attacher une importance bien extraordinaire à ce qu'il nomme sans explication la fatalité. Nous ne sommes pas des païens, Messieurs, et croyons peu à l'intervention d'un *fatum* dans les événements de ce monde.

Le premier consul, exaspéré des tentatives des royalistes contre sa personne et son gouvernement, veut frapper un grand coup et terroriser ses adversaires. Sur les conseils de ces deux habiles scélérats, l'oratorien Fouché et l'évêque Talleyrand, Bonaparte fait enlever en 1804, et en territoire neutre, le dernier représentant des Condé, le défère aussitôt à une commission militaire qui ordonne son exécution, malgré les supplications de Joséphine brutalement rejetées par le premier consul. Pourtant, il envoie prévenir le conseiller d'État Réal de se rendre immédiatement à Vincennes pour interroger à nouveau le duc d'Enghien. Réal n'y arrive pas à temps, le prince est fusillé ! Fatalité !...

Le premier consul, par un retour d'estime en faveur du glorieux Pichegru, lui fait proposer, après son arrestation,

de fonder à Cayenne une colonie dont il sera le chef; on lui fournira des troupes et de l'argent en quantités suffisantes. Pichegru accepte; Réal est chargé de suivre l'affaire; il ne s'en occupe pas. Pichegru est trouvé étranglé dans sa prison! Fatalité! Fatalité! Fatalité! c'est bientôt dit, mais peu facile à admettre.

Personne moins que le grand Napoléon ne peut attribuer au hasard les mesures habiles ou maladroites, triomphantes ou fâcheuses, qui jalonnèrent sa route. Actif plus qu'aucun autre, universellement prévoyant, craint et obéi à l'égal d'un Dieu, si le hasard eut quelque part dans sa vie, cette part ne dut pas être prépondérante. Il est vraiment trop facile d'expliquer par le mot peu précis de fatalité le sort sanglant qui atteignit les victimes sacrifiées à la gigantesque ambition d'un conquérant aussi dénué de scrupules que riche en talents de tous les genres.

C'est comme la mort de notre distingué compatriote le général Pichegru. Le colonel de gendarmerie en adresse la nouvelle à Moncey, son chef, en cinq paroles : « Le général Pichegru s'est suicidé. » Voilà tout. Mais.... une commission de docteurs a été nommée, six membres du tribunal criminel en costume se sont rendus au Temple, etc., etc. Un luxe de détails, aussi oiseux qu'officiels, encombrent ce rapport. Pas un mot pour expliquer le fait bizarre d'un homme assez opiniâtre pour s'étrangler en tordant sa cravate à l'aide d'un brin de fagot.

Ce brave général Moncey subissait, pour la première fois peut-être, l'influence du milieu où il vivait depuis la nomination qui avait transformé un général d'armée en un chef de gendarmerie. Il ne s'agissait plus pour lui, hélas! de franchir, au prix de mille peines et dangers, le difficile passage du Saint-Gothard et de collaborer ainsi, avec gloire et utilité, à la victoire de Marengo, mais bien de surveiller vingt curés de l'arrondissement de Thouars dont la conscience, trop timorée peut-être, se sentait alarmée

par la signature du concordat. Le premier consul envoyait à ce sujet des ordres qui eussent mieux préparé une victoire sur les ennemis de la patrie que la pacification des consciences d'humbles prêtres de la campagne. Treize de ces curés, dit la note du premier consul, sont très dangereux. Puis le pauvre Moncey communique à ses subordonnés : « Faites prendre sur-le-champ des renseignements exacts. « Donnez des ordres à un officier zélé. Voyez cela de très « près. » Et le subordonné de répondre : « L'évêque « de Poitiers est mort. Il serait bien intéressant que le « nouvel évêque pût, par ses principes évangéliques et « son attachement au gouvernement, faire cesser toutes « les scènes scandaleuses dont se plaignent les hommes « de bien. » Pour un peu, ce brave colonel de gendarmerie communiquerait au nouvel évêque le texte de ses mandements pastoraux.

On voit que le rôle du lieutenant du général en chef de l'armée d'Italie avait singulièrement changé. Moncey ne devait pas trouver que ce fût pour le mieux. Le domaine de la conscience échappe aux plus grands hommes, et c'est ce que l'immense génie de Napoléon ne put jamais comprendre. En 1804, les esprits de nos compatriotes avaient subi un retour presque général aux idées monarchiques. Les Français, frappés des affreux désordres qu'avait engendrés à plusieurs reprises le gouvernement parlementaire, non moins que de l'ordre et de la prospérité rétablis par le gouvernement consulaire, s'étaient avisés des bienfaits procurés par un pouvoir ferme et héréditaire. Mais leurs observations, comme toujours en France, n'envisageaient qu'un seul côté de la question. Sous l'ancienne monarchie, ils n'avaient remarqué que ses défauts et ses injustices, sous la Convention que ses crimes, sous le Directoire que ses vices. Napoléon premier consul ne pouvait naturellement qu'encourager cette nouvelle manière de voir, et l'année ne se passa pas que le Sénat n'ait

décrété le changement d'un consul en un empereur. Le chef de la gendarmerie en communiqua l'ordre à ses subordonnés ; quatorze généraux plus ou moins illustres, et parmi eux Moncey, furent nommés maréchaux, et tout fut dit. Le plaisir eut sa part dans ce changement. Les quatorze nouveaux maréchaux souscrivirent chacun 10,000 fr. et offrirent aux nouveaux souverains un bal à l'Opéra. On s'amusait : donc tout devait bien marcher. Puis vint la campagne d'Austerlitz, brillante et à jamais mémorable ; ensuite celle d'Iéna et d'Auerstædt. Le maréchal Moncey n'y put prendre que la part lointaine attribuée au chef des gendarmes de la prévôté des armées. Il eut pourtant l'honneur insigne de porter officiellement aux Invalides, le 17 mai 1807, l'épée de Frédéric le Grand, roi de Prusse, enlevée de Potsdam après la campagne de 1806. Ce souverain, philosophe à ses heures pourvu que son pouvoir n'en souffrît pas, nous avait infligé à Rosbach une défaite que ne réparait guère la promenade triomphale de 1807. Enfin la glorieuse épée de Frédéric fut du moins portée ce jour-là par un honnête homme, et c'est bien quelque chose ; c'est même beaucoup.

Cependant l'oisiveté pesait au cœur du vieux guerrier. Il avait demandé sans succès un commandement en 1805 et 1806. Ses vœux ne furent exaucés qu'en 1807, et dans un but assez peu digne de lui. L'empereur méditait cette guerre fâcheuse où, foulant aux pieds les droits des peuples et de leurs souverains, il voulut conquérir l'Espagne et, sous le sceptre de son frère Joseph Bonaparte, en créer une nation tributaire de l'empire français. Le profond mépris que professa toujours Napoléon pour les sentiments les plus vivaces, religieux ou nationaux, peut seul expliquer l'aberration véritable avec laquelle fut entreprise cette guerre sauvage et sans utilité pour la France, qui y perdit plus de 300,000 hommes et n'en récolta que des malédictions. Le maréchal Moncey fut désigné pour commander

le corps d'observation des côtes de la Gironde, dont le centre se trouvait à Bordeaux. Il fut aussitôt acheminé par Bayonne sur Vittoria, qu'il atteignit vers le 10 janvier. L'empereur, satisfait de son active exactitude, le titra, le 19 mars 1808, duc de Conegliano et le gratifia de deux domaines en Westphalie et en Hanovre, rapportant ensemble 40,000 francs, sous la condition, au moins prématurée, de ne pouvoir les vendre sans l'autorisation spéciale de l'Empereur. Les invasions de 1814 et 1815 délivrèrent sans doute le maréchal de cette obligation stricte. Tout lasse ! tout casse ! tout passe !

Notre excellent maréchal, selon son usage de brave et loyal soldat, marchait diligemment vers Madrid où il entra, sous les ordres de Murat, le 23 mars. La révolte contre les Français ne tarda pas à éclater et, dès le 2 mai, Murat et Moncey firent leur apprentissage de la guerre au couteau, à Madrid même, qu'ils ne purent soumettre que par la plus cruelle répression. Le 20 mai, neuf provinces se réveillaient en pleine insurrection et le maréchal Moncey était dirigé sur Valence, où la révolte se montrait des plus violentes. Il eut l'honneur et la malchance d'inaugurer une série de combats qui durèrent, sans profit aucun pour la patrie, pendant six années. Les Français furent toujours vainqueurs en bataille rangée, où leur valeur réglée avait constamment raison de la fureur indisciplinée des bandes espagnoles ; ils n'en subirent pas moins des pertes de plus en plus sensibles dans les escarmouches d'avant-postes et d'arrière-gardes, où les traînards, les blessés, les fuyards, les prisonniers étaient toujours massacrés par les féroces guérillas. Le maréchal Moncey, malgré son dévouement et sa précision, et après une série de brillants succès remportés au mois de juillet, atteignit Valence qu'il ne réussit pas à emporter contre la volonté des fanatiques qui défendaient chaque maison de cette ville. Il ne disposait plus guère que de 6,000 hommes et se trouvait au milieu de 60,000 in-

surgés. Les projectiles manquaient. Il battit en retraite, blâmé par le sanguinaire Savary, duc de Rovigo, qui pensait sans doute qu'il était aussi facile d'enlever Valence, que pour lui, Savary, de tenir la lanterne pour éclairer les douze hommes du peloton d'exécution qui, de nuit, fusillèrent le duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes.

Napoléon, sans doute meilleur juge en semblable matière, approuva la conduite de Moncey, qui maintint encore sa réputation à la bataille de Tudela, 23 novembre 1808. Les maréchaux Moncey, Ney et Mortier se concentrèrent alors devant Saragosse, dont le siège mémorable commença aussitôt. Son histoire n'appartient plus à ce récit, Moncey ayant été remplacé le 21 janvier 1809 par le général Junot. L'empereur trouvait notre maréchal trop lent dans ses opérations, mais son remplaçant ne réussit pas mieux. Il fallut l'énergie et la capacité de Lannes, non moins que les pertes énormes subies par les Français, pour réduire à composition l'indomptable Palafox qui commandait Saragosse.

Entre temps, les Anglais avaient cru utile à leur politique nationale d'inquiéter nos côtes et surtout de menacer Anvers, notre principal chantier et arsenal maritime dans le nord. Ils envoyèrent une flotte puissante qui fut signalée vers Flessingue en juillet 1809, et cette place ne tarda pas à succomber. L'empereur décréta aussitôt la levée de 300,000 gardes nationaux ; on forma plusieurs armées nouvelles, dont celle dite de la tête de Flandre fut confiée au maréchal Moncey et une autre au maréchal Bernadotte, le futur roi de Suède. Au reste, leurs efforts n'eurent pas à vaincre de graves obstacles. Les Anglais, atteints par la fièvre dite de Walcheren, amenée par l'humidité du climat, qui en fit périr des milliers, remirent à la voile à la fin de septembre. L'armée de la tête de Flandre fut dissoute.

Il m'est impossible, Messieurs, de découvrir à quoi fut

occupé notre maréchal en 1810. Le compilateur qui a édité ce livre a-t-il craint de révéler de dangereux secrets ? Les lettres, rapports et ordres du jour dont j'ai tâché de vous exposer la corrélation ont-ils été en partie détruits ? Tout ce que j'en ai recueilli sur 1810 est une lettre du ministre Champagny envoyant à Moncey un portrait de l'Empereur peint par Gérard. Cela n'a pas dû suffire à occuper une année entière. Puis vient, en 1811, un voyage accompli en Hollande par l'Empereur et sa nouvelle épouse Marie-Louise. Les détails en sont aussi nombreux que peu intéressants. On y trouve pourtant la note gaie que, faute d'autre, je vous demande la permission, Messieurs, de faire passer sous vos yeux comme type de la suscription des lettres officielles de ce temps. J'en avais lu de pareilles dans les romans de Balzac. Je pensais qu'il les avait prises dans sa brillante imagination. C'est au contraire tout ce qu'il y a de plus sérieux. « Lettre du colonel commandant « la 16e légion de gendarmerie, officier de *celle* d'honneur, « au maréchal Moncey. »

Celle ? Quoi.

Et ici il nous faut sauter encore au 3 janvier 1813. Pas un mot, pas une ligne sur 1812, la funeste campagne de Russie, la tragique retraite de notre armée. Que faisait Moncey ? C'est ce que je vous demande pardon, Messieurs, et pour cause, de vous laisser ignorer. Nous ne le retrouvons donc qu'en 1813. Son aide de camp lui écrit de Mayence au mois de juillet : « Sa Majesté n'a jamais joui d'une plus solide « et plus brillante santé. J'ai eu l'honneur de saluer M. le « prince de Neuchatel (Berthier) donnant le bras à l'Impé« ratrice. Ils m'ont arrêté très obligeamment et m'ont dit « mille folies, etc. » La santé brillante de Napoléon, les mille folies de Berthier et de l'Impératrice ! Comme c'est touchant !.... Et rappelons-nous, patriotes, que la patrie agonise, qu'on est dans la série des défaites qui préparèrent l'ultime désastre, Leipsig en un mot !.... Puis la

France est envahie, la gendarmerie continue à envoyer à son chef suprême le maréchal Moncey des rapports aussi inutiles que stupides. Paris est assiégé. Le maréchal fait de son mieux, organise une résistance telle quelle, fait marcher la garde nationale, les écoles militaires, se prodigue véritablement, monté, paraît-il, sur son cheval espagnol favori, *le Rosseler;* comme c'est intéressant !.... Le 11 avril, l'Empereur abdiquait et Moncey continuait à diriger la gendarmerie.

Pendant les Cent-jours, Moncey, fidèle à ses nouveaux serments, se retira en Franche-Comté et se trouva ainsi d'accord avec les maréchaux Oudinot, Berthier et Marmont. Cette conduite l'eût sans doute recommandé à la faveur des Bourbons lorsque Louis XVIII remonta sur le trône après Waterloo. Moncey avait l'âme trop haute pour s'attacher à cet espoir. Sommé, comme doyen des maréchaux de France, de présider le conseil de guerre réuni pour juger l'infortuné maréchal Ney, il s'y refusa constamment et écrivit au roi la lettre la plus digne et la plus pénétrée de sentiments nobles et véritablement patriotiques.

« Moi, disait-il, j'irais prononcer sur le sort du maréchal « Ney ? Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre « Majesté où étaient ses accusateurs, tandis que Ney par« courait tant de champs de bataille? L'ont-ils suivi et « accusé pendant vingt-cinq ans de dangers et de travaux? « Ah ! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au « vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le « héros de la Bérésina ? »

Louis XVIII, révolté de la façon peu glorieuse dont il s'était réfugié à Gand, irrité de l'incontestable, quoique explicable, trahison du maréchal Ney, se vengea du véridique Moncey en le privant de tous ses grades et dignités et en l'envoyant pour trois mois au fort de Ham. Il en fut libéré en septembre suivant et rétabli, avant 1819, dans ses charges et dignités. En 1820, il commandait à Montpellier la 16e di-

vision militaire. La colère du Roi avait eu plus d'éclat que de durée.

En 1823, Moncey, malgré son âge avancé, fut désigné pour commander le 4e corps de l'armée qui, sous les ordres du duc d'Angoulême, fils du roi Charles X, allait réprimer en Espagne les troubles qu'y causait l'insurrection du parti constitutionnel contre le roi Ferdinand VII, celui-là même que Napoléon avait si longtemps détenu en France. Cette guerre, sagement menée par des lieutenants aussi expérimentés que le maréchal Moncey, les généraux Molitor et Guilleminot, fut moins sanglante que fatigante. Les généraux espagnols constitutionnels, sous la direction principale du célèbre Mina, glissaient comme des anguilles au milieu de nos troupes et les harassaient de marches et contremarches perpétuelles; il convient même ici d'admirer l'extraordinaire vigueur conservée par notre maréchal qui, à soixante-dix ans, commandait encore allégrement son corps d'armée, demeurant parfois jusqu'à dix-neuf heures à cheval et s'acquittant de tous ses devoirs avec son exactitude ordinaire. Du reste, le résultat final ne pouvait être douteux. Dès le mois de novembre 1823, les troupes constitutionnelles, battues ou dispersées, mettaient bas les armes; l'ordre était provisoirement rétabli en Espagne et Moncey rentrait en France.

En 1825, le sacre de Charles X présenta pour la dernière fois aux yeux d'un public empressé une de ces cérémonies pompeuses et grandioses auxquelles autrefois il était attaché tant d'importance et de prix. Notre génération affairée n'aurait guère le temps de s'en occuper, mais enfin, Moncey jouit de l'insigne honneur d'y marcher directement devant le Roi, brandissant, la pointe haute et levée, l'épée de connétable de France. Ces sortes de cérémonies symboliques ne disent plus rien à nos esprits enlisés dans les inquiétudes d'un état social en train de se transformer bien rapidement. Quant à notre excellent maréchal, il

remarque simplement que son rôle fut rempli avec dignité et modestie.

De 1826 à 1833, les souvenirs du maréchal se taisent de nouveau. Pas une ligne sur la révolution de juillet ni par conséquent sur le rôle qu'y durent jouer l'armée et particulièrement le maréchal. Ce silence, recommencé pour la troisième fois, ne laisse pas que d'attirer l'attention des esprits inquisiteurs. Ils en seront pour leurs frais de curiosité.

Enfin, en 1833, Moncey rentre en scène, honorablement comme toujours. Le roi Louis-Philippe le nomme gouverneur des Invalides, noble demeure qui servit plusieurs fois de dernier cantonnement à nos gloires militaires. Après le bivouac, le palais des Invalides ; c'est un glorieux chemin pour y parvenir. On ne le suit pas sans en porter des traces souvent douloureuses. C'est un but noble et noblement atteint.

Au palais des Invalides où Moncey porta, avec son inchangeable exactitude, la capote et le bonnet de police de l'établissement, couronnant dignement sa vieille coiffure poudrée à la Louis XVI, le nouveau gouverneur ne resta pas inoccupé. Il fit disparaître, à force d'insistance et d'opiniâtreté, nombre d'abus qui s'étaient glissés dans cette administration et dont n'avaient naturellement à souffrir que les pauvres invalides eux-mêmes. Le maréchal y eut quelque peine, rencontrant une opposition peu louable chez le ministre de la guerre, le maréchal Maison. Moncey finit par en triompher, mais avec peine et fatigue qui influèrent sur une santé affaiblie par l'âge et ses nombreuses campagnes.

Le maréchal Moncey, glorieux débris de nos grandes guerres, eut encore la joie de recevoir aux Invalides les restes mortels de celui qui mena si souvent les Français à la victoire. Assis au chœur de l'église, le maréchal eut encore la force de se soulever et de saluer une dernière

fois la dépouille mortelle de celui qui fit trembler l'Europe. La tâche du doyen des maréchaux était remplie ici-bas, pour ce monde et pour l'autre. Il mourut chrétiennement en 1842, à quatre-vingt-huit ans, et il se vantait à peine en disant sur son lit de mort : « Je souhaite que chacun remplisse et termine sa carrière comme moi ! »

LES

CHATEAUX ET LES CHATELAINS DOMANIAUX

EN FRANCHE-COMTÉ

SOUS LES COMTES ET DUCS DE BOURGOGNE

(XIIIe-XVe SIÈCLES)

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 décembre 1896)

I.

Parmi les centaines de châtelards, ou refuges fortifiés, dont les Celtes et les Gaulois nos aïeux avaient surmonté tous les monts de la Séquanie, les Romains, au moment de la décadence de l'Empire, choisirent et renforcèrent un certain nombre de points stratégiques, jugés importants, pour surveiller et protéger leurs routes et leurs convois. Des bords de la Saône à ceux du Rhin, des flancs et défilés du Vogèse à ceux du Jura, une centaine de vigies dont l'emploi reste visible sous les noms transparents de Vesoul (*visorium*), Belvoir, Voirbé, Beauregard, Montmirey (*mons miratorius*), le Miroir, etc., jalonnant tous les passages et

communiquant entre eux à l'occasion par des feux ou signaux convenus, élevèrent sous les successeurs de Constantin des retranchements et des tours, où le moyen âge logea toutes ses races féodales. L'héritage des Romains, utilisé par les Burgondes, leurs immédiats successeurs, ne suffit pas à installer tous les maîtres du sol, divisé en une infinité de fiefs, et du XIIe au XIVe siècle, à l'entrée de chaque vallée, aux gués principaux de chaque rivière, aux cols les plus accessibles des chaînes de montagnes, de nouveaux donjons, des forts de barrage furent bâtis sur tous les points du comté de Bourgogne. Au lendemain d'un morcellement que la décadence carolingienne avait rendu possible, l'autorité essaya de se reconstituer aux XIIe et XIIIe siècles, dans la main de comtes héréditaires dont le domaine, consolidé et agrandi par des mariages, des acquisitions et des conquêtes de diverse nature, compta de la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire de l'avènement du comte Othon IV jusqu'à la fin du XVe siècle, quand mourut Charles le Téméraire, une trentaine de châteaux forts. De Faucogney, au pied des Vosges, à Pontarlier, Poligny et Orgelet, au pied du Jura, ce groupe domanial, dont le périmètre occupait un front de quatre-vingt-dix lieues, chevauchait, barrait et gardait par Jonvelle, Jussey et Gray la ligne de la Saône, par Montmirey et Montbozon celle de l'Ognon, par Dole, Fraisans, Pontarlier, Baume et Clerval celle du Doubs, par Ornans et Quingey celle de la Loue, tandis que Salins, Arbois, Poligny, Château-Chalon fortifiaient vers le sud les principaux passages du haut Jura. Chacun de ces châteaux, généralement avoisiné d'un bourg fortifié, dont le développement créa peu à peu un nombre égal de petites villes, formait le centre d'une seigneurie plus ou moins importante, dont les revenus étaient gérés par des prévôts (et d'autres officiers d'ordre plus ou moins élevé). Chacun devint dans sa région la base d'une organisation administrative dont la durée fut de cinq siècles, du règne

de Philippe le Bel, qui fut notre premier souverain français, au 9 janvier 1790, qui vit mourir les provinces et naître les départements.

Plusieurs de ces châteaux forts, comme Dole, Gray, Poligny, Colonne, Fraisans, Apremont, Châtillon-le-Duc, Jonvelle, Jussey, Pontarlier, Montjustin, Montmorot, Vesoul, n'étaient que des vigies antiques, plus ou moins transformées ou agrandies. D'autres comme Baume, Bracon, Château-Chalon, La Châtelaine, Clerval (Montfort), Montbozon, Ornans, Quingey, dataient des rois de Bourgogne, mérovingiens ou carolingiens ; tous, comme dispositions générales et comme ampleur, ne variaient guère. Leurs dimensions étaient médiocres, car, anciens comme nouveaux, ces châteaux ne devaient contenir, dans la pensée de leurs constructeurs, qu'une faible garnison normale, une trentaine d'hommes et, en cas de guerre, une centaine au plus. Protégés déjà par la nature du site, quelque roc plus ou moins escarpé, accessible d'ordinaire d'un seul côté et protégé de ce côté par un profond fossé, large coupure pratiquée dans la rampe d'accès, entourés d'une chemise de hautes murailles, renforcés de distance en distance par des tours ou demi-tours, ces châteaux se composaient d'ordinaire de deux portions bien distinctes. Une basse-cour ou avant-cour, où se trouvaient accumulées les défenses, et dans laquelle on pénétrait sur ponts-levis par une porterie ou grande porte. Dans cette basse-cour existaient un corps de garde, des écuries, étables et magasins de vivres, sans oublier un ou plusieurs moulins à manège installés généralement à l'étage inférieur d'une tour. Un second fossé et une seconde muraille, qu'on franchissait par une seconde porte et un second pont-levis, précédaient le château proprement dit, composé de deux parties essentielles : le logis ou salle, avoisiné d'une chapelle, et le donjon ou réduit, haute tour généralement carrée, à cinq ou six étages, noyau primitif de la forteresse, dont la porte

d'entrée, à la hauteur d'un premier étage, ne se gagnait d'ordinaire que par une échelle ou pont volant. Le logis se composait d'une immense salle cumulant tous les emplois : salle à manger, dortoir, salle de conseil ou tribunal, voûtée souvent, chauffée de plusieurs immenses cheminées. Au-dessous, une cave de même dimension abritait la « garnison, » c'est-à-dire les vivres destinés aux officiers et soldats du château, se renouvelant d'année en année par des ventes d'une part, par la perception des revenus de la seigneurie de l'autre. Dans des époques de luxe relatif, comme le XIVᵉ et le XVᵉ siècle, le logis primitif se trouva avoisiné de divers autres logis secondaires, de cuisines, bûchers, tandis que dans les combles ou greniers longtemps affectés à l'unique dépôt du blé, méteil, orge ou avoine, quelques chambres particulières furent aménagées au-dessus de la grande salle, pour loger le capitaine ou châtelain, le receveur et les titulaires de menus offices. Au sommet du donjon d'ordinaire, quelquefois sur une tour assise en lieu plus éminent, étaient aménagées une ou plusieurs guérites où, sous le commandement d'un ou deux guetteurs munis de cors, les retrahants venaient en temps d'éminent péril interroger anxieusement, nuit et jour, les horizons du château [1].

Ces détails, que nous empruntons aux comptes domaniaux rendus de 1295 à 1490 [2] aux comtes et ducs de Bourgogne, auraient besoin, pour être bien saisis, d'être complétés par une étude particulière et les relevés ou plans des trente châteaux dont nous venons indiquer la nomenclature. Ce sera

---

(1) Le populaire, aussi irrespectueux dans son langage que le latin, nommait généralement en Franche-Comté la tour du guet : la tour de Froid-Cul ; d'autres fois, moins précis dans son vocabulaire, il se contentait de l'appeler : Engoule-vent ou Engoule-bise (châteaux de Faucogney et de Dole).

(2) Archives nationales, J 1028 ; Archives de la Côte-d'Or, B 1384-1803 ; Archives du Doubs, B 75-152 et B 1711.

l'objet d'une étude spéciale, assez étendue, qui surchargerait cette sobre esquisse. En 1480, toutes les forteresses domaniales, sans exception, furent incendiées et démantelées par les troupes françaises, à commencer par Dole pour finir par Pontarlier, Baume, Montbozon et Jussey. Seul Grimont, où étaient déposées les chartes du domaine (1), resta intact avec Joux, Rochefort et Faucogney; Rochefort a péri en 1596, au lendemain de l'invasion de Henri IV, Grimont en 1644, au lendemain des invasions franco-suédoises, Faucogney au lendemain de la conquête de 1674. Le château de Joux, conservé par Vauban comme garde-frontière, et la tour du château de Gray, sont les derniers vestiges importants de ce groupe de fortifications. Durant tout le moyen âge, il avait joué dans la province un rôle considérable et donné à l'architecture militaire de Franche-Comté des modèles partout reproduits, qui ne sont guère représentés aujourd'hui que par des ruines. En puisant aux sources que nous indiquions tout à l'heure, en étudiant sur le sol les derniers vestiges des châteaux de nos comtes (2), en procédant comme nous l'essaierons plus tard pour Grimont-sur-Poligny, Rochefort, Jussey, on pourrait donner à notre histoire provinciale, pendant qu'il en est temps encore, une série de monographies intéressantes et précises que nous recommandons vivement aux érudits et aux chercheurs, comme conclusion du premier point de cette Étude.

II.

Quand une centralisation administrative, militaire et

---

(1) V. la préface des tomes I et III de notre Inventaire de la Chambre des comptes, 1883-1895, et notre *Notice sur le Trésor des chartes de Franche-Comté;* br. in-8, 1871.

(2) V. plan et notice du château de Vesoul par Ch. Longchamps et l'architecte Dodelier. *Mémoires de la commission archéologique de la Haute-Saône*, 1854, p. 52.

judiciaire ébauchée par Othon IV, constituée solidement par Philippe le Bel, les rois et les ducs (ses héritiers dans le comté de Bourgogne), eut créé en face de l'aristocratie féodale encore puissante, groupée autour de trois ou quatre grandes familles : les Chalon, les Faucogney, les Neuchâtel et les Montfaucon, toute une hiérarchie de fonctionnaires, commandée par des gouverneurs ou gardiens, et deux grands baillis se partageant le territoire, les châteaux jouèrent un rôle capital dans cette organisation. Distribués entre les bailliages d'Amont et d'Aval, chacun d'eux fut le siège d'une capitainerie ou châtellenie dont le titulaire exerçait sur tout un ressort l'ensemble des attributions dont nos comtes possédaient la plénitude, mais qu'ils avaient réparties à différents degrés, entre leurs grands officiers. Le châtelain, au XIVe siècle, administre, rend compte au bailli, verse au trésorier de son ressort les espèces encaissées dans la châtellenie ; il fait assembler par ses agents subalternes : prévôt, maires, sergents, les retrahants qui doivent marcher en cas de guerre, veille au guet et à la garde du château, commande soit les garnisons en permanence, soit les effectifs réunis pour quelque expédition. Il remplit en quelque sorte la fonction de ces officiers à la suite qu'on entretient de nos jours dans les régiments actifs, pour encadrer et commander éventuellement les réserves. A un certain moment, avant que les baillis tiennent régulièrement leurs assises de châtellenie en châtellenie, les châtelains rendent même la justice. Mais, nous le répétons, de 1300 à 1500, les châtelains sont avant tout soldats et administrateurs, et quand ils disparaissent au XVIe siècle avec les châteaux dont ils avaient la capitainerie, leur succession sera partagée entre deux fonctionnaires, le receveur et le juge châtelain ou juge seigneurial, pour ce qui concerne la justice et l'administration, et les chefs du rière-ban pour ce qui concerne le service militaire.

Dans l'emploi, avant tout militaire, des châtelains do-

maniaux se succèdent, durant trois siècles, les représentants des meilleures familles des deux Bourgognes.

Les uns, nantis d'une situation prépondérante, appartiennent aux vieilles races des deux rives de la Saône, telles que les Oiselay, les Vaudrey, les Neuchâtel, les Vergy, les Pontailler, les Saint-Seine, dont les cadets ne dédaignent point les emplois à la cour des ducs. Les autres, et c'est le plus grand nombre, sortent de ces familles nouvelles qui ont gagné au service des princes, des comtes ou de leurs grands vassaux, la situation de gentilhomme, tout en ayant dans les veines un sang roturier, Ceux-ci, à la faveur d'un nom de terre, qui pour eux n'est qu'un nom d'oririne plébéienne, deviennent écuyers, acquièrent des fiefs et parviendront, qui sait ? sur leurs vieux jours, si la chance les favorise, à chausser l'éperon d'or de chevalier. A ceux-là se mêlent beaucoup de fils de gens de finance ou de justice, dont les pères ont tenu l'escarcelle de trésorier ou vaqué comme procureurs, greffiers ou sergents, aux assises du parlement, des bailliages et des grueries. Avec le temps, tous ces parvenus, mêlés aux vieux noms féodaux du XIII[e] siècle, se confondront avec eux comme rang, honneurs et privilèges, et dans les dernières années de Charles le Téméraire, comme plus tard, dans la cour de Maximilien ou de Charles-Quint, rien ne les différenciera.

Les gages des capitaines de châteaux du domaine sont médiocres, et oscillent de 100 à 30 livres (soit environ 1,500 à 450 fr. d'aujourd'hui), outre le logement et certain casuel variant suivant les lieux. L'obligation de résidence n'est point absolue, et tel capitaine, retenu directement auprès de la personne du comte ou du duc, est autorisé à se faire suppléer par un lieutenant à ses gages. Mêlés par leur résidence ordinaire, leurs alliances, la communauté de vie et de relations qui en résultent, à la noblesse comtoise assez favorisée de la fortune pour vivre, sans solliciter d'emploi, du produit de ses terres et des redevances de

ses sujets, les capitaines domaniaux, adroitement confondus comme origine, tantôt Bourguignons en Comté, tantôt Comtois en Bourgogne, furent avec le parlement de Dole et les baillis un des instruments les plus utiles de la politique des ducs, pour maîtriser et s'attacher les Franc-Comtois. Dans le métier des armes, leur influence ne fut pas moindre; le courage naturel des populations de nos régions si rudes à la fatigue, si patientes au labeur, se plia sous des chefs aguerris comme eux à la discipline militaire, et la supériorité de nos aïeux s'affirma de telle façon que Charles le Téméraire lui-même, dont le jugement n'est pas suspect, put déclarer que son comté de Bourgogne était un « verger d'honneur, » tandis que sa duché n'était « qu'une dague de plomb (1). »

Le rôle considérable de ces capitaines de châteaux dont beaucoup s'illustrèrent soit sur les champs de bataille de la guerre de Cent ans, soit dans les expéditions aventureuses des grands-ducs de Bourgogne, justifierait une étude de plus longue haleine sur les capitaineries domaniales et sur leurs titulaires. Sans entrer dans de plus longs détails sur l'institution et sur les chevaliers ou écuyers qui en ont rehaussé l'éclat, il nous a semblé préférable de donner une liste (aussi complète et exacte qu'il nous a été possible) des châtelains domaniaux qui ont servi en Franche-Comté sous les comtes du XIIIe siècle et sous les ducs de Bourgogne des diverses races, en complétant ces renseignements très sommaires par la notice de tous les sceaux de châtelains que nous avons pu découvrir dans les dépôts publics du comté et du duché. La reproduction de quelques tombes historiques représentant des châtelains du domaine, de quelques-uns de leurs sceaux armoriés, éclaircissant certains petits problèmes généalogiques,

---

(1) Déposition de Guillaume de Grammont en 1520, citée par Besson et Gatin, *Histoire de Gray*, p. 97.

apportera plus tard un complément naturel à cette courte étude où les rares fervents du moyen âge puiseront quelques renseignements.

III.

LISTE DES CHATELAINS DOMANIAUX DE FRANCHE-COMTÉ

Les listes que nous donnons ci-dessous sont empruntées aux comptes domaniaux de 1295 à 1490, et aux pièces comptables des Archives du Doubs et de la Côte-d'Or pour la même période. Nous avons également comblé quelques vides au moyen des notes amassées par le P. Dunand, capucin, dans le tome XVIII de ses manuscrits conservés à la bibliothèque de Besançon (p. 118-134).

I. — *Apremont.* Étienne de La Charme, 1306; Jacques Lallemand, chev., 1345-1347; Nicolas de Florence, 1347; Richard de Montigny, prêtre, 1366-1367; Jean de Mairey, chev., 1380-1403; Guillaume de Mairey, chev., s. de Fontaine, 1403-1421; Henri Valée, 1424-1427; Pierre de Vaudrey, éc., 1430-1436; Guillaume Godefroy, éc. lieutenant, 1436; Étienne de La Guiche, éc., 1468.

II. — *Baume.* Robert, 1302; Simon d'Aiteaux, 1332-1338; Hugues de Verne, éc., 1338; Jean de Bougey, éc., 1338; Guillaume Voudenay, 1336-1339; Huguenin Triquez, 1341; Jacques de La Tour, chev., 1342; Huguenin de Verne, éc., 1345; Guyot de Montbozon, 1349; Jean de Cly, 1415.

III. — *Blandans.* Jacques de Beaurepaire, éc,, 1469.

IV. — *Bracon.* Hugonet fils de Guyot dit Fèvre, 1252-1261; Jean Le Chassignet, 1276; Eudes de Fouvent, 1286-1288; Étienne fils d'Hugues, 1288; Arnoul des Noues, 1315; Barthélemy de La Balme, 1329-1334; Philippe du Vergier, lieutenant, 1334; Renaud de Bessey, chev., 1338-1339; Poinsart de Thoraise, 1339-1341; Renaud de Jussey, 1343;

Jean de Montagney, chev., 1346; Gérard de Courtiamble, lieutenant, 1346; Bérenger de Boderide, chev., 1348; Jean de Salins, 1357; Thiébaud de Rye, 1360-1399; Guichard de Saint-Sauveur, 1401; Jean de Montfort, chev., 1402-1415; Jean de Vergy, s. d'Autrey, 1414; Aymonin Vorne, lieutenant, éc., 1415; Michel Ferroux, éc. lieutenant, 1421; Antoine de Villers-la-Faye, 1422-1423; Jean de Vergy, 1424; Jean Raillart de Chauffour, 1435-1456; Jean de Salins, chev., 1459-1460; Guyot de Vaudrey, 1462; Jean de Saint-Moris, 1470-1474; Jacquot de Venères, éc., 1475-1476; Jean Le Baulat, 1480; Henri de Maillot, 1480-1493.

V. — *Chalamont.* Jean Gelin, éc., 1392.

VI. — *Château-Chalon.* Étienne d'Aresche, 1285; Jean Tourneloup, 1344; Guillaume Le Bon, de Voiteur, 1363-1366; Guillemin Le Merlet, 1368-1371; Jacquet Graindamour, 1380-1381; Jean de Bannans, éc., 1384-1391; Aubriet de Mierry, de Poligny, 1392-1403; Jean, bâtard de Flacey, 1406-1413; Jean, s. d'Allenjoie, 1413; Gauthier Coillers, chev., mort 1422; Perrin Clousier, de Poligny, 1422; Bénétru de Chassal, éc., 1426-1444; Hugues Charreton, 1483-1489.

VII. — *Château-Lambert.* Étienne de Bougey, chev., 1343; Humbert de Falletans, éc., 1346; Thiébaud de Jussey, 1387-1396; Guillaume de Silley, éc., 1411-1412; Philippe de Silley, éc., 1432; Jean de Vaudrey, 1471.

VIII. — *Châtelaine* (*La*). Jacques de Bracon, 1330; Guillaume d'Éternoz, chev., 1352; Huguenin de Pontarlier, 1365-1369; Perrin de Pontarlier, 1369-1370; Guillaume de Pupillin, 1370-1383; Matthieu de Vautravers, 1384; Guillaume, s. du Vernois, éc., 1387-1400; Gilles de l'Aule, 1400-1405; Jean de Chavanne, 1407; Jacquot de Poilley, 1408-1415; Henri Le Pardessus, éc., 1419-1421; Jean du Périer, éc., 1423-1444.

IX. — *Châtelbelin* (Salins). Hugues de Salins, 1286; Jean de Viremont, 1336; Jean de Marigny, 1340; Jean Musy,

éc., 1404; Bonaventure de Falletans, éc. lieutenant, 1410; Hugues, s. de Laubespin, 1410; Guillaume de Champdivers, 1410-1420; Jacquot Cruandey, éc. garde, 1420; Jean de Thoraise, lieutenant, éc., 1420; Henri, s. de Champdivers, chev., 1420; Jean de Côtebrune, maréchal de Bourgogne, 1421; Henri Le Pardessus, lieutenant, éc., 1421; Huguenin du Blef, éc., 1424.

X. — *Châtelguyon* (Salins). Guillaume de Maxilly, 1395.

XI. — *Châtillon-le-Duc*. Perron, 1281; Étienne d'Oiselay dit Vicaire, 1304; Pierre de Châtillon, éc., 1307; Hugues Le Chassignet, 1315; Perrinet de Montarlot, 1317; Jean de Montaigu, chev., 1342-1343; Renaud de Jussey, 1343; Olivier de Jussey, 1346-1347; Renaud de Jussey, 1348-1349; Guillaume de Thoraise, 1349; Jean d'Abbans, 1353-1356; Philippe de Mairey, 1375; Thiébaud de Battenans, écuyer, 1384; Guillaume de Châtillon, lieutenant, éc., 1384; Girard de Mairey, 1385; Thiébaud de Battenans, éc., 1386-1407; Jean, s. d'Allenjoie, chev., 1411-1421; Gui, s. d'Amange, chev., 1422-1440; Philibert de Vaudrey, éc., 1443-1444; Jean de Rupt, s. d'Autricourt, chev., 1460-1465; Jean d'Andelot, 1483-1484.

XII. — *Chaussin*. Girard de Thoire, 1336; Perrin, 1343; Henri d'Aligney, chev., 1349; Hugues de Thoraise, 1368; Guillemin de Parrecey, 1370; Jean Le Borne, de Saint-Hilaire, 1375; Jean de Montarbert, chev., 1396; Jean Gazel, av., 1415; Girard de Moissey, 1510.

XIII.— *Chay*. Jean de La Platière, éc., 1362; Jean de Chambornay, éc., 1385; Jean de Doubs, s. de Fourg, chev., 1386; Jean de Chay, éc., 1388-1412; Jean d'Occors, chev., 1421.

XIV. — *Clerval* (Montfort). Simon d'Aiteaux, 1332; Guillaume Voudenay, 1336-1339; Jacques de La Tour, 1342; Huguenin de Verne, éc., 1345.

XV. — *Colonne*. Matthieu Paisseaul, 1412; Jean de Courchapon, 1413-1422; Guillaume de Chissey, éc., 1424; Jean Mugnier, 1431; Pierre Février, 1435; Jean Chanu, 1469.

XVI. — *Dole.* Huguenin de Bracon, 1332; Jean de Sauvagney, chev., 1337-1338; Estevenin Seignoret, lieutenant, 1347-1350; Jean de Villette, de Chaussin, éc., 1350-1351; Nicolas de Florence, 1354; Hugues Le Verpillet, chev., 1360; Jean Deschamps, 1363; Jean de Montmartin, éc., 1365-1366; Gui de Cicon, 1369-1371; Huart de Raincheval, éc., 1368; Perrenet de Lavans, 1371. (Le château était incendié dès 1380.)

XVII. — *Étobon.* Perrin de Vy, 1330-1331; Othenin de Vaites, chev., 1334-1341; Huguenin de Nadant, éc., 1344.

XVIII. — *Faucogney.* Richard de Mailley, chev., 1374-1375; Jean Darbo, 1386-1392; Jean de Vergy, s. de Fouvent, 1393-1414; Guillaume de Trestondans, lieutenant, éc., 1402; Jean Gauthier, de Beaujeu, éc., 1407-1414; Antoine de Vergy, 1418-1435; Guillaume Sacquenay, lieutenant, éc., 1427-1430; Amé de Saint-Aubin, lieutenant, éc., 1430; Jean de Saint-Loup, lieutenant, chev., 1435; Jean de Neuchâtel, chev., 1442-1470; Philippe de Silley, lieutenant, 1442; Jean de Saint-Loup, s. de Ronchamp, 1479; Louis de Vy, lieutenant, 1510.

XIX. — *Fondremand.* Jean de Ruy, éc., 1348.

XX. — *Fraisans.* Perrin de Lielle, 1365-1369; Guyot d'Orchamps, 1370-1371; Jean de Bannans, 1371-1381; Perrin de Seroz, éc., 1389-1401; Renaud Beauvarlet, 1401-1405; Jean de Rochefort dit Viellet, éc., 1406; Fourcaud Merlet, éc., 1411-1415; Perrin d'Auxange, éc., 1420-1421; Jean de Marnay, 1428; Girard de Marnay, 1432; Jean d'Occors dit Jossequin, chev., 1433-1444; Jean Grotebin, 1452; Jacques de Visch, 1452-1465; Guyot de Saigny, éc., 1469.

XXI. — *Fresne-Saint-Mamès.* Jean Trodabbe, éc., 1318; Jacquot d'Oussières, 1374; Arthur de Vaudrey, 1450-1454.

XXII. — *Gray.* Richard de Mairey, chev., 1330; Jacques du Val, 1331; Huguenin de Pontailler, 1345; Othenin de Belmont, 1361; Bertrand du Gast, 1363; Guyard de Choye,

1364; Guillaume de Venères, 1365; Guyot de Montlosain, 1367; Guillaume de Belmont, 1380-1381; Othon d'Accolans, 1381; Jean de Ville-sur-Arce, chev., 1387-1396; Henri du Sauvement, 1395-1397; Érard du Four, s. d'Oisonville, 1397-1408; Guillaume de Vienne, chev., 1412; Jean d'Aubonne, 1417; Antoine de Toulongeon, s. de Traves, chev., 1423-1426; Henri de Baumotte, éc., 1431; Philippe de Courcelles, 1432-1436; Philippe de Montureux, 1433; Philibert de Courcelles, éc., 1439; Jean Lanternier, 1441-1467; Mougin Perrot, 1496; Guyot Jacquelin, 1498-1499; Jean Lalemand, 1503-1510.

XXIII. — *Jonvelle.* Simon Millerey, de Saint-Florentin, 1376; Jean de Mailleroncourt, éc., 1405; Jean de Raincourt, éc., 1408; Éliot Jacquelin, éc., 1424; Philippe de Neuchâtel, chev., s. de Frontenay, 1467; Antoine, s. de Ray, ch., 1471; Girault de Choilley, éc., 1472.

XXIV. — *Joux.* Perrin Chatal, 1441; Guillaume de Vaudrey, 1465-1471; Catherin Bouchet, éc., 1473-1477; Louis Allemand d'Arban, 1477; Denis de Montrichard, 1488-1512; Jeannet du Fay, 1489; Louis de Vaudrey, bailli d'Aval, 1520.

XXV. — *Jussey.* Jean des Murs, 1349; Jean de Coublans, 1360; Vauthier de Cusance, 1363-1364; Jean de Chastenay, 1366-1367; Simon Millerey, de Saint-Florentin, 1376; Jean de Chastenay, éc., 1378-1386; Jean Le Galois, éc., 1392-1401; Gauthier de Chastenay, s. de Bizes, éc., 1402 † 1420; Guyot de Vautravers, 1420; Thomas de La Rochelle, éc., 1422; Jean Darbo, éc., 1422-1433; Nicolas de Buffignécourt, éc., 1434-1460; Antoine d'Augicourt, 1464-1465; Jean Lancel, éc., mort 1492; Jean de Lassau, 1574.

XXVI. — *Monnet.* Thierri de Saint-Seine, mort 1412; Guyot Vincent, 1412; Jean de Poupet, éc., 1420; Bénétru de Chassal, 1429-1437.

XXVII. — *Montbozon.* Ferry de Montbozon, 1334; Richard de Vuillafans, éc., 1345; Guillaume de Montbozon,

éc., 1349 ; Guyot de Montbozon, 1363-1367 ; Perrin Belpoy, 1371-1374; Guillaume de Bucey, éc., 1379-1390; Jean Vic, de Bar-sur-Seine, éc., 1390-1391 ; Jacquot d'Auxelles, éc., 1392-1404 ; Jean de Bucey, 1404-1413 ; Philibert de Vaudrey, éc., 1418-1444; Oudot de Belvoir, lieutenant, 1432; Jean de Vaudrey, 1460-1484.

XXVIII. — *Montjustin*. Jacques de Montjustin, éc., 1338; Perrin de Vy, éc., 1337-1340; Jean d'Amoncourt, 1349-1353; Jean de Cusance, 1361-1367; Jean Gevigny, de Montby, 1367-1368; Guillaume de Vellefaux, éc., 1368-1378; Thierri de Villeperrot, éc., 1378 ; Thierri d'Avanne, 1387 ; Renaud d'Avanne, 1389 ; Simon de Vauvillers, éc., 1389-1391 ; Jean de Noyers, éc., 1393-1410: Gui de Cicon, chev., 1414; Guillaume d'Igny, chev., 1415, mort en 1419; Perrin Proudon, éc., 1419-1421 ; Robert de Meligny, s. de Dampierre, chev., 1422 † 1434 : Huguenin de Verchamps, dit Bacoillet, 1434-1465; Claude de Verchamps dit Bacoillet, éc., 1435; Jacques d'Orsans, chev., 1468; Antoine de Verchamps, 1469-1497; Jean de Combes, 1510.

XXIX. — *Montmahoux*. Eudes d'Éternoz, vers 1270; Pierre de Salins, éc., 1444.

XXX. — *Montmirey*. Guillemin, 1346; Guyot de Brans, éc., 1349-1351 ; Guyot Barauz, 1357 ; Richard Chignay ou Chignart, 1397-1400 ; Humbert Bonami, d'Augerans, chev., 1400-1403 ; Jean de Champvans, 1404-1405 ; Jean de Brans, éc., 1412 ; Guillaume de Bère, 1414; Aimé de Brans, 1419-1421 ; Odet de Brans, éc., 1422-1427 (lieutenant, 1432-1438); Nicolas Rolin, s. d'Authume, 1432-1461 ; Thiébaud de Neuchâtel, 1461-1465 ; Jean d'Andelot, chev., 1469.

XXXI. — *Montmorot*. Hugues de Savigny, éc., 1347; Jean Le Merlet, de Frontenay, 1365-1367 ; Odet de Courbouzon, éc., 1368-1381 ; Marquet de Saubiez, éc., 1391 ; Huguenin, bâtard de Salins, éc., 1387-1411 ; Humbert de Saubiez, 1411-1412; Jean, bâtard de Flacey, 1412-1426; Claude Merlet, 1426-1427; Antoine de Visen, 1433; Thié-

baud du Tertre, éc., 1434-1439; Philibert de Jaucourt, éc., s. de Marangui, 1440-1441 ; Antoine de Vaudrey, éc., s. de l'Aigle, 1441-1465; Claude de Vaudrey, chev., 1469-1472; Gauthier des Échelles, valet de chambre du Téméraire, 1472 ; Simon de Champagne, 1483-1484; Jacques de Merlia, éc., 1489-1497.

XXXII. — *Montrond*. Jean de Moncel, 1359; Aimé de Montrond, chev., 1285; Guillaume Gellin, 1366; Fromond d'Ivory, 1380-1381; Jean Grasset, éc., 1387-1391; Guillaume d'Ivory, 1391-1427; Pierre de Salins, éc., 1432-1444; Étienne Raicle, 1463-1465; Étienne Coulault, 1465-1469.

XXXIII. — *Orgelet*. Odet de Courbouzon, 1362; Jean, bâtard de Chalon, 1387-1494; Huguenin de Chilly, éc., 1407-1408; Jean de Buit, éc., lieutenant, 1412; Gui d'Amange, 1412-1419; François Pelerin, éc., 1421-1423; Joffroy de Vaugrigneuse, 1421; Pierre de La Tour, éc., lieutenant, 1422-1423; Louis Morel, chev., 1447-1458; Huguenin Morel, 1464-1465.

XXXIV. — *Ornans*. Morel, 1278; Hugues d'Ornans. chev., 1330-1331; Pierre Gelin, 1339; Othon de Belmont, 1365-1366; Jean d'Ornans, éc., 1374; Othon de Belmont, chev., 1368-1391; Pierre de Choisey, chev., 1391-1399; Jean d'Aubonne, éc., lieutenant, 1393-1400; Girard Denisot, éc., 1399-1401; Thierri de Saint-Seine, éc., 1403-1408; Aimé d'Arbon, 1412-1421; Étienne de Vautravers, 1426, mort 1428; Estevenin de Chantrans, éc., 1428-1443; Jean de Vuillafans, éc., 1444; Jean de Chantrans, 1444-1464; Guillaume d'Épenoy, 1464-1466; Guillaume Alart, éc., 1467-1469; Besançon Philibert, 1470-1484; Jean d'Andelot, 1477; Besançon Philibert, 1489; Othenin de Chassagne, éc., 1492, mort 1495; Henri de Saint-Moris, 1495; Jean de Chassagne, 1495-1499; Pierre Perrenot, 1525.

XXXV. — *Poligny* (Grimont). Eudes de Poligny, chev., 1259-1276; Guillaume de Lissey, 1276; Humbert du Vernois, chev., 1287; Vuichard de Bourbonne, chev., 1289; Renaud

de Sainte-Anne, 1300; Pierre d'Orchamps, 1325; Jean de Bracon, 1331 ; Gui de Villefrancon, 1331; Eudes de La Roche, 1338; Jean de Montanteaume, 1347; Hugues de Sauvagney, éc., 1349-1353; Renaud de Jussey, chev., 1353; Pierre de Roset, chev., 1368; Jean de Montarbert, chev., 1369; Jean de Frontenay, 1369-1371; Jean de Salins, 1381; Jean de L'Espée, éc., 1389-1391; Étienne, s. de Montsaugeon, éc., 1391-1398; Catherine de Flandre (sa veuve), 1398-1403; Pierre de Reculot, éc., 1406-1418; Jacques Sarrazin, de Poligny, éc., 1411; Claude d'Usier, éc., 1412; Guillaume Bauduyn, éc., lieutenant, 1416; Antoine de Montsaugeon, chev., 1416-1422; Pierre Bouchey, éc., lieutenant, 1421; Henri Valée, de Fontenoy, chev., 1425-1444; Pierre Faulquier, 1463-1465; Jacques de Fallerans, 1494.

XXXVI. — *Pontarlier.* Guyot de Montrond, 1339; Huguenin de La Saule, éc., 1344; Guillaume Grasset, éc., 1380-1405; Estevenin de l'Aule, 1405; Jean de Blaisy, éc., 1413-1421; Jacques de Vautravers, éc., 1426-1444; Étienne de Saint-Moris, 1434-1474; Étienne de Saint-Moris, 1490-1514.

XXXVII. — *Quingey.* Vienot du Pont, 1276; Lambert de Chantrans, éc., 1300; Huguenin de Quingey, éc., 1330; Eudes de Quingey, éc., 1358-1390; Jean de Montagu, chev., 1391-1408; Jean de Rochefort, 1414-1416; Jean Chousat, pardessus des salines, 1420-1427; Mathieu Regnault, 1429; Jean de Vaudrey, éc., 1431; Oudot de Brans, 1431-mort 1465; Girard de Saint-Léger, éc., 1465; Simon de Quingey, éc., 1469; Philibert Grotebin, 1476; Jean Bourrelier, 1476-1510.

XXXVIII. — *Rochefort.* Jean du Mesnil, 1369; Gauthier de Tancey, 1370-1371; Gui de Cicon, chev., s. de Chevigny, 1371-1392; Jean de Champdivers, chev., 1395-mort 1411; Henri Hudriet, lieutenant, éc., 1408; Élion de Jacleville, 1413; Henri de Champdivers, chev., 1416-1421; Humbert Le Pardessus, éc., lieutenant, 1423; André de

Toulongeon, 1421-1431; Hugues Pasquoy de Villeneuve, lieutenant, éc., 1427-1436; Jean de Vaudrey, éc., 1432; Philippe, s. de Ternant. chev., 1433-1438; Jean de Vaudrey, éc., 1439-1444; Louis Morel, chev., 1456-1463; Huguenin Morel, éc., 1463-1465; Claude de Vaudrey, s. de l'Aigle, 1477; M. de Bussy, 1482; Gui de Cicon, chev., 1494.

XXXIX. — *Saint-Aubin.* Guillaume de Sairey, *alias* Martinvelle, 1364; Guyot Merlet, 1394-1399; Visin Braceart, 1400-1404; Jean de Blane, éc., 1408; Huguenin de Choisey, éc., 1413; Antoine de Villers, 1426; Humbert de Buffart, éc., 1433; Guillaume de Partenay, 1491.

XL. — *Sainte-Marie-en-Chaux.* Thierri, 1330-1331; Huguenin de Noidant, 1340; Henri de Demangevelle, 1341; Jean de Gendrey, 1360; Philibert Andrevet, 1429.

XLI. — *Santans.* Jacques de Thoraise, chev., 1380-1382; Jean du Tremblois, chev., 1387-1391; Perrenon de Lorme, 1391; Jean de Courchapon, 1391-1414.

XLII. — *Scey-en-Varais.* Lambert de Chantrans, 1306.

XLIII. — *Thoraise.* Jean de La Roche, éc., 1326; Pierre de Choisey, 1385; Girard de Rennes, éc., 1390-1392; Jean de Martigny, 1394-1404; Huguenin de Germigney, éc., 1404-1408; Jean de Choisi dit Baujon, 1466.

XLIV. — *Valempoulières.* Guillaume de Mairey, éc., 1374; Girard de Myon, éc., 1375-1382; Othenin de Chantrans, 1386-1400; Étienne Rigaud, lieutenant, 1401; Jean Chousat, de Poligny, 1401-1403; Perrin de Renédale, 1403-1405; Gruet Vincent, 1420-1421; Girard de Toulongeon, éc., 1426-1427. (Le château s'écroula en 1430.)

XLV. — *Vesoul.* Richard de Dampierre, 1222; Guillaume Perdrix, v. 1300; Jean de Sauvagney, 1343; Gui de Vy, chev., 1349; Renaud de Montroz, 1366-1367; Philippe de Demangevelle, chev., 1376-1382; Renaud de Valeroy, 1382; Jean Darbo, éc., 1382-1390; Jehan de Bair, lieutenant, 1382-1393; Jean Langat, lieutenant, 1398-1399; Guillaume de Chauffour dit Raillart, éc., 1398-1405; Guillaume d'Es-

parnon, éc., lieutenant, 1403 ; Henri de Chauffour, éc., 1415-1420; Pierre de Romain, 1420-1421 ; Thomas de La Rochelle, 1421 ; Renaud Cheneveulle, de Vesoul, éc., 1422-1423; Jean d'Allenjoie, 1423-1431 ; Guillaume d'Oiselay, 1431-1435 ; Simon de Baulay, 1435-1444; Étienne de Falletans, 1460-1479 ; Nicolas de Mont-Saint-Léger, 1478 ; Étienne de Falletans, 1483-1484 ; Jean de Vy, 1500.

IV.

SCEAUX DES CHATELAINS DU COMTÉ DE BOURGOGNE

I. — *Apremont.*

1. — Jacques L'Allemand, 4 septembre 1347 (Sc. rond, 18 mm.).
Écu : trois fasces, chef : lion issant; timb. tête barbue. [S. IAQUE] LALEMANT (1). (B 11860).

2. — Nicolas de Florence, 11 octobre 1347 (Sc. rond, 22 mm.).
Dans un quadrilobe, écu : six besants, 3, 2 et 1 : S. NICHOLAI DE F....IIS (B 389).

3. — Jean de Mairey, 30 novembre 1382. Sc. rond, 21 mm.
Sextilobe, écu : un lion brisé d'une bande : S. IEHAN DE MERY (B 11823).

4. — Guillaume de Mairey, 1er mai 1408. Sc. rond, 27 mm.
Même écu que le précédent, supports : lévriers ; timb. oiseau éployé. S. GUILLAUME DE MEREY (B 11823).

II. — *Baume.*

5. — Simon d'Aiteaux, mars 1332. Sc. rond, 19 mm.
Écu : une bande, acc. de six billettes couchées. Sans lég. (B 11912).

6. — Jean de Bougey, 27 août 1338. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une bande acc. de cinq étoiles. Fragment (B 11860).

7. — Hugues de Verne, 23 octobre 1338. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une croix ancrée. HVGVE D. VERNE ECV (B 11860).

8. — Guillaume Voudenay, 7 avril 1339. Sc. rond, 22 mm.
Écu : trois tours ; timb. un buste entre deux cornes. S. GVILLE VOUDENAY (B 1055).

---

(1) Toutes les cotes sans indications contraires se rapportent aux Archives de la Côte-d'Or.

9\. — Huguenin Triquez, 15 septembre 1341. Sc. rond, 17 mm.
Écu : une étoile à 8 rais. S. HVGONIS TRIQVETVS (B 11619).

10\. — Jacques de La Tour, 21 décembre 1342. Sc. rond, 24 mm.
Trilobe. Écu : un chevron. S. IACOBI. DE TVRRE MILITIS (B 1055).

11\. — Guyot de Montbozon, 5 avril 1349. Sc. rond, 21 mm.
Écu : aigle éployée, brisée d'une cotice. S. GVIOT DE MOBO[SON] (B 11824).

12\. — Hugonet, fils de Guiot dit Fèvre, janvier 1253. Sc. ogiv., 24/37.
Un château à trois tours, avec oiseau passant au bas. ✠ S. HVGON. CASTELLAN. DE. BRACON.

13\. — Eudes de Fouvent, 28 avril 1286. Sc. rond, 32 mm.
Cartouche à huit lobes. Écu : une fasce sommée de trois fermaux. ✠ S. ODONIS.... CASTELANI. D. BRACONE (B 71, *Arch. du Doubs*).

14\. — Barthélemy de La Balme, juillet 1330. Sc. rond, 19 mm.
Trilobe. Écu : une bande acc. de deux cotices, brisée d'un lambel à trois pendants. ✠ S. BERTELEMI DE LA BALME (B 11824).

III. — *Blandans* (néant).

IV. — *Bracon.*

15\. — Renaud de Bessey, chev., 25 mai 1338. Sc. rond, 20 mm.
Écu : bordure festonnée, trois roses. S. R. DE BAICE CHIVALER (B 11835).

16\. — Poinsard de Thoraise, 2 décembre 1340. Sc. rond, 20 mm.
Trilobe. Écu : lion couronné. S. POINCART DE TO[RAISE] (B 11837).

17\. — Le même, 1er octobre 1341. Contre-sc. rond, 19 mm.
Trilobe. Écu : lion brisé d'un lambel à trois pendants. POINCART SIRE DE TOVRAISE (11824).

18\. — Bérenger de Boderide, 26 février 1348.
Écu : un bélier debout. Légende fruste (B 11824).

19\. — Thiébaud de Rye, 6 mai 1394. Sc. rond, 16 mm.
Écu : aigle éployée, accostée des sigles T. D. R. Sans lég. (B 11824).

20\. — Jean Raillart, 29 juin 1435. Sc. rond, 25 mm.
Écu supp. par deux lions, sommé d'un heaume : trois chevrons sommés de deux étoiles. IEHAN RAILLART (B 11842).

21\. — Antoine de Villers la Faye, 15 mars 1422.
Écu sommé d'un panache, supp. deux lions : une fasce chargée à dextre d'une tour. ✠ SEEL. ANTOINE. DE VILLERS (B 11824).

V. — *Chalamont.*

22\. — Jean Gelin, 26 septembre 1392. Sc. rond, 18 mm.
Écu : un chevron ; timbré de deux cornes. IEAN IELIN (B 11825).



VI. — *Château-Chalon.*

23. — Jean Torneloup, 25 septembre 1344. Sc. rond, 18 mm.
Écu : une tour. Lég. fruste (B 11825).

24. — Jean de Bannans, 15 janvier 1390. Sc. rond, 19 mm.
Écu : trois chevrons, le premier brisé d'un croissant montant ; timbre un panache. S. IEHA D BANES (B 11825).

25. — Aubriet de Mierry, 6 octobre 1398. Sc. rond, 19 mm.
Écu : trois annelets ; timb. une tarasque et deux personnages. A DE.... ET (B 11825).

26. — Jean s^r d'Allenjoie, 11 janvier 1413. Sc. rond, 26 mm.
Écu : un chef chargé de trois pals ; timbre une pomme. S IEHAN DE [ALENI]OIE (B 1057).

27. — Bénétru de Chassal, 14 août 1427. Sc. rond, 28 mm.
Écu : fascé de six pièces ; timbre deux bois de cerf. BENETRUI DE CH[ASSAL] (B 11825).

VII. — *Château-Lambert.*

28. — Étienne de Bougey, 16 octobre 1343. Sc. rond, 19 mm.
Écu : une bande acc. de six étoiles. ✠ S. ETIENE DE BOVGE CH (B 11691).

29. — Humbert de Falletans, 26 mai 1346. Sc. rond, 21 mm.
Écu : trois emmanchures, S. G. DNI. D. RAN (Résultat d'un emprunt du sceau de Gui de Rans (B 11835).

30. — Thiébaud de Jussey, 29 novembre 1396. Sc. rond, 22 mm.
Écu : un lion ; timb. un lion. THIEBAUT DE IVSSE (B 11825).

31. — Guillaume de Silley, 22 mars 1411. Sc. rond, 24 mm.
Écu : une fasce ; supp. 2 lions ; timbre une tête de lion. S. GVILLAME DE SILLEY (B 11825).

VIII. — *La Châtelaine.*

32. — Jacques de Bracon, 14 août 1330. Sc. rond, 19 mm.
Écu : trois fusées en fasc. ✠ S. IAIQUE [DE BRACON]S (B 11835).

33. — Guillaume du Vernois, 7 décembre 1389. Sc. rond, 22 mm.
Écu : Emmanché de deux pièces à trois fermaux ronds mis en chef, en pal. S. G. DV VERNOIS (B 11825).

34. — Jean du Périer, 10 juin 1425. Sc. rond, 20 mm.
Écu : un poirier. IEHAN DOV PERIER (B 11825).

IX. — *Châtel-Belin.*

35. — Jean de Marigny, 25 avril 1340. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une bande accostée de six coquilles. ✠ S. IEHAN [DE MAREIGN]EI.... (B 340 *bis*).

36. — Jean Musy, 2 juillet 1404. Sc. rond, 25 mm.
Écu : une aigle éployée, couronnée. S. IEHAN MUSY (B 11825).

37. — Bonaventure de Falletans, lieutenant, 20 novembre 1410. Sc. rond.
Écu : une aigle éployée au-dessous, trois hermines. [S. B] ONAV.... DE FA.... (B 1056).

38. — Hugues de Laubespin, 11 décembre 1410. Sc. rond, 26 mm.
Quadrilobe, écu : un sautoir. HVGVENI[N] DE LABESPIN (B 361).

39. — Jacquot Cruandey, de Souvans, garde pour le lieutenant Jean de Thoraise. Sc. rond, 20 mm.
Écu : trois cœurs ou trilobes posés 2 et 1. ✠ S. ✠ IAIQVET : DE : SOVANT (B 11842).

40. — Le même, 21 avril 1420. Sc. rond, 21 mm.
Même écu : cœurs ou trilobes. IAQUES DE SO.... (B 11841).

41. — Henri de Champdivers, 14.. Sc. rond, 30 mm.
Écu supporté par deux lévriers ; un chevron. S. HENRI DE [CHAMPDIV]ERS (B 11825).

42. — Henri Le Pardessus, lieutenant, 22 juillet 1421. Sc. rond, 24 mm.
Écu, supporté par deux lions : un chevron acc. de trois coquilles.... LE PARDESSUS (B 11825).

43. — Hugues du Blef, 25 octobre 1424. Sc. rond, 27 mm.
Écu : trois chevrons. S. HUGUE DU BLEF (B 11825).

X. — *Châtel-Guyon.*

44. — Guillaume de Maxilly, 9 mars 1395. Sc. rond, 21 mm.
Quadrilobe, écu : une fasce chargée de deux sautoirs, acc. de trois étoiles ; S. G[UILLAUME DE] MAXILLY (B 11825).

XI. — *Châtillon-lez-Besançon.*

45. — Perrinet de Montarlot, 12 décembre 1317. Sc. rond, 19 mm.
Multilobe, écu : une fasce acc. de six merlettes. Lég. fruste (B 1057).

46 — Jean de Montaigu, 2 avril 1342. Sc. rond, 23 mm.
Trilobe, écu : un lion. ✠ S. I DE MOTE A CVTO CH.... (B 1055).

47. — Guillaume de Châtillon, lieutenant, 10 décembre 1384. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une bande, écu : une bande acc. de deux cotices.... CHAST.... (B 1057).

48. — Girard de Mairey, 19 avril 1385. Sc. rond, 22 mm.
Écu : [un lion]. S. GER.... (B 11826).

49. — Thiébaud de Battenans, 12 février 1386. Sc. rond, 22 mm.
Supports deux lionceaux. Écu : une fasce. S. THIEBAT DE BATHENANS (B 1057).

50. — Jean d'Allenjoie, 16 février 1411. Sc. rond, 26 mm.
Écu timbré d'une couronne et d'une tête de face, écu : coupé, le chef pallé de sept pièces. ✠ LEALTÉ DALENIOYE (B 11826).

51. — Le même, 11 décembre 1414. Sc. rond, 27 mm.
Mêmes armes. S. IEAN SIRE DALENIOIE (B 11826).

52. — Gui d'Amange, 31 décembre 1430. Sc. rond, 23 mm. (utilisé par héritage ou par emprunt ?).
Timbre deux cymbales avec lacs pendants ; écu : fretté au chef cousu. S. PIERRE DAMENGE (B 11826).

XII. — *Chaussin.*

53. — Girard de Thoire, 17 novembre 1336. Sc. rond, 22 mm.
Quadrilobe, écu : un sautoir. Lég. détruite (B 11835).

54. — Perrin, 4 février 1343. Sc. rond, 21 mm.
Écu : une aigle brisée d'une cotice.... PERRINS LE CAS.... (B 11837).

55. — Henri d'Aligny, 21 décembre 1349. Sc. rond, 21 mm.
Écu : une aigle.... ALIGNE SIR. .. (B 11733).

56. — Hugues de Thoraise, 1er mai 1368. Sc. rond, 20 mm.
Timbré d'un volet conforme à l'écu : une croix cantonnée de quatre coquilles. S. HVG D TOVRAISE (B 11826).

57. — Guillemin de Parrecey, 29 janvier 1370. Sc. rond, 20 mm.
Écu : un coq. GVILLEM.... (B 11840).

58. — Jean Le Borne de Saint-Hilaire, 10 octobre 1375. Sc. rond, 24 mm.
Timbre deux cornes, support un lévrier, écu : deux épées en sautoir, la pointe en bas. Lég. effacée (B 11826).

59. — Jean de Montabert, 11 mai 1396. Sc. rond, 22 mm.
Supports lionceaux, timbre un buste, écu : cinq besants posés en sautoir....BERT (B 11826).

XIII. — *Chay.*

60. — Jean de Chay, 8 février 1412. Sc. rond, 19 mm.
Écu : écartelé. IEHAN DE CHAI (B 1057).

XIV. — *Clerval* (néant).

XV. — *Colonne.*

61. — Jean de Courchapon, 6 janvier 1418. Sc. rond, 18 mm.
Écu : un coq (court chapon). Lég. détruite (B 11739).

XVI. — *Dole.*

62. — Henri de Crosey, portier du château, 24 juillet 1331. Sc. rond, 18 mm.
Fruste.... CROYSEY (B 11827).



63. — Jean de Sauvagney, 12 janvier 1337. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une bande entre deux cotices. ✠ S. IEH.... (B 11835).

64. — Étienne Seignoret, lieutenant, 26 juillet 1347. Sc. rond, 18 mm.
Une tour.... SEIGNO.... (B 11837).

65. — Nicolas de Florence, 23 février 1354. Sc. rond, 21 mm.
Quadrilobe, écu : six besants posés trois, deux et un. S. NI-C[HOLAI] DE F.... (B 340 *bis*).

XVII. — *Étobon.*

66. — Othenin de Vaites, 11 novembre 1334. Sc. rond, 21 mm.
Écu : trois quintefeuilles brisées d'un lambel à trois pendants, ✠ SEEL .... VM (B 11835).

67. — Huguenin de Noidans, 19 novembre 1344. Sc. rond, 22 mm.
Deux carrés formant octogone, écu : un lion. H D.... (B 11831).

XVIII. — *Faucogney.*

68. — Richard de Mailley, 30 avril 1375. Sc. rond, 20 mm.
Écu : trois maillets posés deux et un, le manche en bas. ✠ S. RICHART DE MAILLER ✠ (B 11827).

69. — Jean Darbo, 11 février 1386. Sc. rond, 26 mm.
Supports deux griffons, écu : trois mains ouvertes posées deux et une, un oiseau en cœur.... RBO (B 11827).

70. — Guillaume de Trestondans, lieutenant, 25 novembre 1402. Sc. rond, 24 mm.
Écu : une bande chargée de trois chevrons. ✠ S. G.... NS (B 1058).

71. — Jean-Gauthier de Beaujeu, lieutenant, 28 septembre 1414. Sc. rond.
Timbre, une tête de bouc ; écu : burelé de neuf pièces. [S IE]HAN [GAUTH]IER DE BE[LJEU] (B 1058).

72. — Guillaume de Sacquenay, lieutenant, 5 février 1439. Sc. rond, 25 mm.
Timbre, bec d'aigle entre deux vols ; écu : un lion. [GUILLAU]ME DE SAQUEN[EL] (B 11842).

73. — Aimé de Saint-Aubin, lieutenant, 11 décembre 1430. Sc. rond, 32 mm.
Supports, deux griffons ; écu : barre chargée de trois besants. Lég. détruite (B 11827).

74. — Jean de Saint-Loup, s[r] de Ronchamp, lieutenant. Sc. rond, 30 mm.
Supports, deux loups ; timbre, tête de loup ; écu : trois cotices. [S. IOHANNIS DE] SANCTO LUPO (B 11827).

75. — Philippe de Silley, lieutenant, 15 janvier 1442. Sc. rond, 25 mm.
Supports, lionceaux ; timbre, panache ; écu : une fasce. PHELIPPE DE SOILLE (B 11827).

76. — Jean de Neuchâtel, s^r de Montaigu et Renel, 21 octobre 1459. Sc. rond, 30 mm.
Supports, hommes sauvages; écu : S. IEHA[N] DE NEUFCHASTEL S^r DE MONTAGU ET DE RINEL (B 11827).

XIX. — *Fondremand.*

77. — Jean de Ruy, 12 novembre 1348. Sc. rond, 20 mm.
Écu : croix à croisillons appointés. Lég. détruite (B 1070).

XX. — *Fraisans.*

78. — Perrin de Seroz, 24 décembre 1389. Sc. rond, 19 mm.
Quadrilobe, timbre et supports, panaches, écu : une croix ancrée. P. DE SIRO (B 11827).
79. — Renaud Beauvarlet, 27 novembre 1404. Sc. rond, 19 mm.
Écu : RB. ✠ REGNAUT. BEAUVALET (B 1404).
80. — Fourcaut Merlet de Frontenay, 11 novembre 1412. Sc. rond, 24 mm.
Écu : échiqueté. ✠ FOCAV MER.... FRONTENAI (B 11827).

XXI. — *Fresne-Saint-Mamès.*

81. — Jean Troudabbe, 7 décembre 1368. Sc. rond, 15 mm.
Écu : une fasce, chargée de trois besants. ✠ S.... TROUD.... V (B 11827).

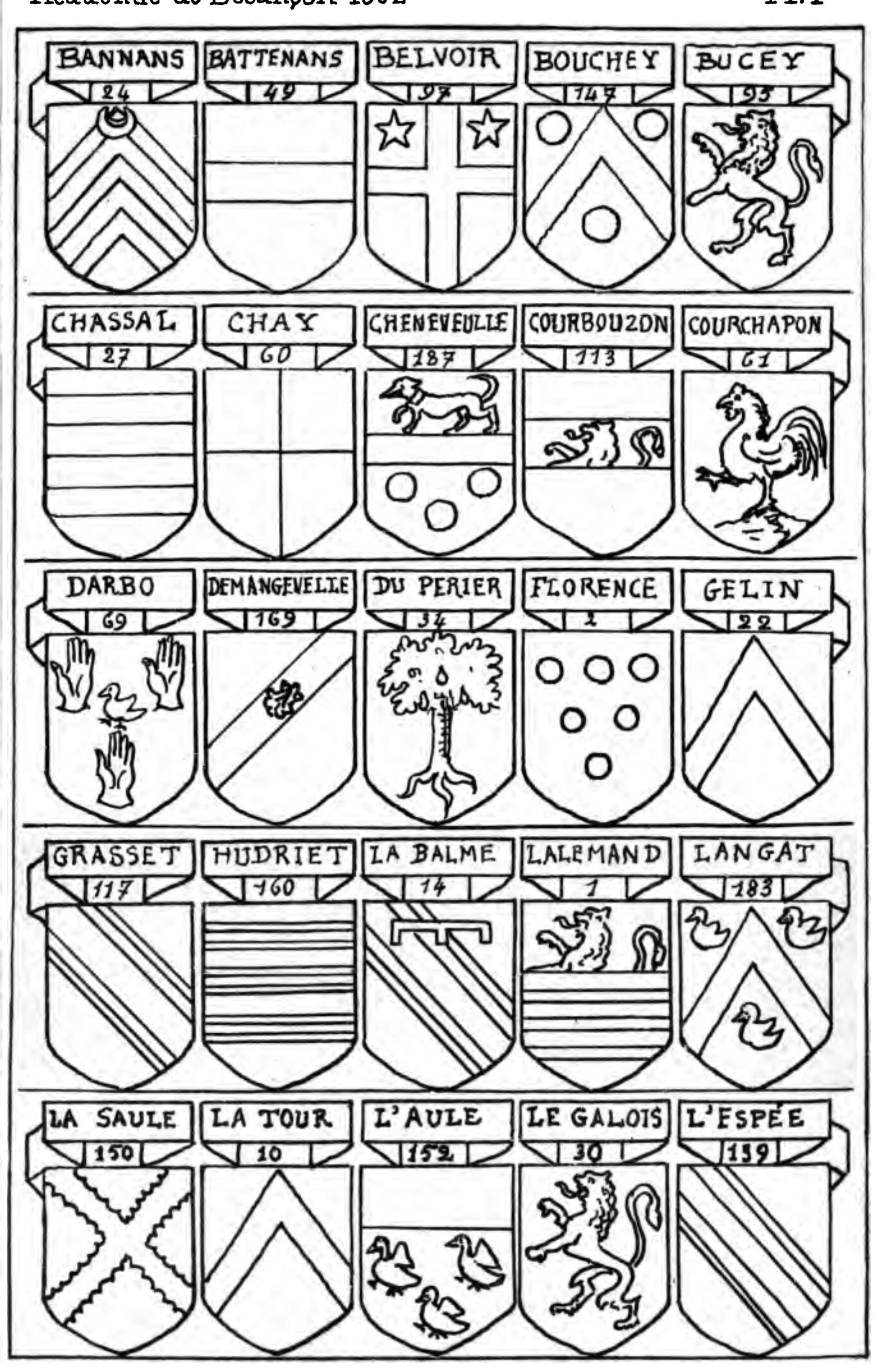
XXII. — *Gray.*

82. — Richard de Mairey, 21 mai 1330. Sc. rond, 30 mm.
Quadrilobe, écu : un lion. Lég. fruste (B 11828).
83. — Érard du Four, 23 octobre 1398. Sc. rond, 24 mm.
Supports, lionceaux; écu : sautoir engrêlé, cantonné de quatre hermines. Lég. fruste (B 11828).

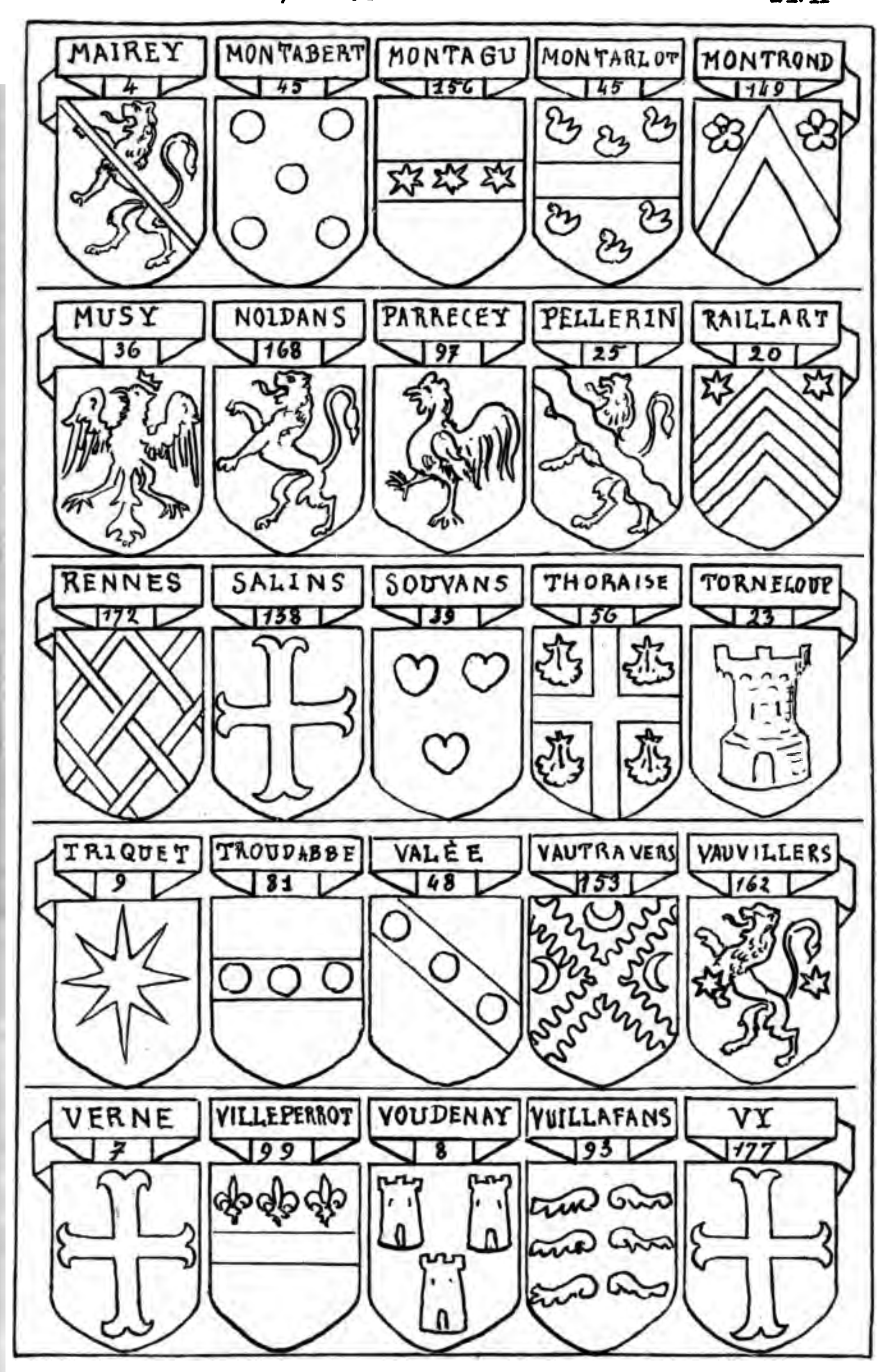
XXIII. — *Joux* (néant).

XXIV. — *Jonvelle.*

84. — Jean de Mailleroncourt, 22 octobre 1405. Sc. rond, 26 mm.
Supports, lionceaux; timbre panache, écu : bande entre deux cotices, brisé d'un lambel à trois pendants. IE.... OVRT (B 1061).
85. — Jean de Raincourt, 22 janvier 1408. Sc. rond, 26 mm.
Supports lionceaux, timbre; tête d'aigle entre deux vols, écu : une croix. IEHAN DE RENCOVR (B 1061).
86. — Giraud de Choilley, 30 avril 1472. Sc. rond, 32 mm.
Supports, deux ours; écu : cinq billettes mises en sautoir. Lég. fruste (B 11828).



ARMOIRIES DES CHÂTELAINS DOMANIAUX.



ARMOIRIES DES CHÂTELAINS DOMANIAUX.


UNIV.
OF
MICH.

XXV. — *Jussey.*

87. — Jean de Chastenay, 30 octobre 1378. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une fasce vairée, un croissant au franc quartier du chef. S [IEH]AN DE CHATENAY CHR (B 11860).

88. — Jean Le Galois, de Jussey, 9 avril 1391. Sc. rond, 24 mm.
Écu : un lion. ✠ S. IEHAN LE GALOIS DE IVSSEY (B 364 et 11828).

89. — Gauthier de Chastenay, 12 novembre 1402. Sc. rond, 23 mm.
Écu : une fasce vairée, un croissant au franc quartier du chef : GAUTHIER DE CHASTENAY (B 11828 et 1061).

90. — Jean Darbo, 20 janvier 1431. Sc. rond, 28 mm.
Écu fruste. Supports, deux aigles. IEHAN. D.... (B 11842).

XXVI. — *Monnet.*

91. — Jean de Poupet, 17 juin 1420. Sc. rond, 22 mm.
Trilobe, écu : un chevron et trois perroquets. SEEL IEHAN DE POPET (B 11842).

XXVII. — *Montbozon.*

92. — Ferri de Montbozon, 18 décembre 1334. Sc. rond, 21 mm.
Quadrilobe, écu : une aigle éployée. S. FERRI . DE . MONTBOSON (B 389).

93. — Richard de Vuillafans, 7 avril 1345. Sc. rond, 26 mm.
Écu : trois paires de broies. ✠ S. RI.... (B 1061).

94. — Guillaume de Montbozon, 18 avril 1349. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une aigle éployée. ✠ S. GVILL. DE MOBOSON (B 11829).

95. — Guillaume de Bucey, 20 décembre 1379. Sc. rond, 22 mm.
Écu : un lion. GVILLAME DE BVCEY (B 11829).

96. — Jacquot d'Auxelles, 7 novembre 1402.
Supports, deux hommes sauvages ; écu : une bande entre deux cotices, acc. en chef de deux éperons superposés. S. IAQVOT DA [CELLE] (B 11829).

97. — Oudot de Belvoir, lieutenant, 26 juin 1432. Sc. rond, 24 mm.
Écu : une croix cantonnée en chef de deux étoiles. S. OU.... IR (B 11829).

XXVIII. — *Montjustin.*

98. — Perrin de Vy, 30 mars 1340. Sc. rond, 17 mm.
Écu : un lion.... OVT SI.... (B 11835).

99. — Thierri de Villeperrot, 14 décembre 1378. Sc. rond, 13 mm.
Écu : une fasce acc. en chef de trois fleurs de lis. S. THIERY DE VILLEPEROT (B 11830).

100. — Thierri d'Avanne, 29 juin 1381. Sc. rond, 24 mm.
Timbre, tête de bouc ; écu : trois quintefeuilles posées deux et une. Lég. détruite (B 11830).

101. — Renaud d'Avanne, 10 mai 1389. Sc. rond, 20 mm.
Écu : trois quintefeuilles. Lég. détruite (B 11830).

102. — Simon de Vauvillers, 12 novembre 1389. Sc. rond, 20 mm.
Supports deux cygnes, écu : un lion accosté de deux étoiles à six rais. [SYMO]N DE VAUVILLER (B 11830).

103. — Jean de Noyers, 24 février 1399. Sc. rond, 21 mm.
Écu : une croix ancrée, acc. au canton dextre d'une quintefeuille. ✠ IEHAN DE NOYES. ESCVIER (B 11830).

104. — Le même, 1er février 1410. Sc. rond, 24 mm.
Même écu, supports deux lionceaux, timbre un panache. IEHAN DE NOIIE (B 11830).

105. — Guillaume d'Igny, 25 octobre 1416. Sc. rond, 31 mm.
Écu : burelé de onze pièces. [G]UILL[AME] D'IGN (B 11830).

106. — Robert de Meligny, 16 décembre 1431. Sc. rond, 28 mm.
Supports, deux lionceaux ; écu : une bande accompagnée de deux bandes potencées et contre-potencées. S. RO.... (B 11830).

107. — Claude de Verchamps, dit Bacoillet, lieutenant, 11 novembre 1435. Sc. rond, 26 mm.
Supports, deux singes ; écu : fascé de sept pièces. [CLAUDE] BACOLLET (B 11830).

XXIX. — *Montmahoux* (néant).

XXX. — *Montmirey.*

108. — Guyot de Brans, 28 avril 1349. Sc rond, 20 mm.
Quadrilobe, écu : une fasce chargée de trois coquilles.... GUI.... (B 11830).

109. — Richard de Chignay, 18 juillet. Sc. rond, 24 mm.
Timbre, tête de grue entre deux vols ; écu : deux cotices, bordure semée de neufs besants. Lég. détruite (B 11830).

110. — Odot de Brans, lieutenant, 22 novembre 1426. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une fasce chargée de trois coquilles. S. OUDOT DE.... (B 11830).

111. — Le même, 23 mars 1436. Sc. rond, 29 mm.
Un ange debout tenant un écu : mêmes armes. S. OUDOT . DE. BRANT (B 11830).

XXXI. — *Montmorot.*

112. — Hugues de Savigny, 8 novembre 1347. Sc. rond, 17 mm.
Multilobe, écu : fretté. S. HVGVE D.... (B 11875).

113. — Odet de Courbouzon, 6 octobre 1381. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une fasce, avec lion issant en chef. [ODAT DE] CORBOSON (B 11829).

114. — Huguenin, bâtard de Salins, 12 janvier 1393. Sc. rond, 22 mm.
Supports, lionceaux; timbre, tête barbue; écu : une tour, brisée d'une cotice. HVGVENIN B DE SALINS (B 11830).

115. — Humbert de Saubief, 26 juin 1411. Sc. rond, 24 mm.
Écu supporté par deux aigles : une fleur de lis. [HUMBERT] DE SAUB.... (B 11869).

116. — Jean, bâtard de Flacey, 30 novembre 1419. Sc. rond, 26 mm.
Timbre, une tête; écu : une tour, brisée d'une cotice. SEEL : IEHAN : DE : FLACEY (B 11830).

XXXII. — *Montrond.*

117. — Jean Grasset, 24 mai 1391. Sc. rond, 23 mm.
Écu : une bande chargée d'une écrevisse entre deux fleurs de lis. S. IEHAN GR[ASSET] (B 11830).

118. — Guyet Vincent, prévôt, clerc, 29 septembre 1391. Sc. rond, 18 mm.
Écu : une fasce acc. en chef de trois croissants. S. GVIOT VINC[ENT] (B 11831).

119. — Guillaume d'Ivory, 13 novembre 1420. Sc. rond, 22 mm.
Timbre, un besant; écu : trois besants posés deux et un. S. GUILLAME DYVORY (B 11830).

120. — Pierre de Salins, 19 novembre 1435. Sc. rond, 25 mm.
Supports deux griffons, timbre, tête barbue coiffée d'un chapeau; écu : trois fusées de fasce. PIERRE DE SALINS (B 11842).

XXXIII. — *Orgelet.*

121. — Hugues de Chilly, 3 novembre 1407. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une fasce. ✠ S. HVGVES DE CHILLE (B 1064).

122. — Jehan de Buit, 31 décembre 1412. Sc. rond, 23 mm.
Timbre, deux vols; écu : une étoile acc. en chef de trois étoiles, en pointe d'un croissant. S. IEHAN DUE BUY (B 1064).

123. — Joffroy de Vaugrigneuse, 30 décembre 1421. Sc. rond, 29 mm.
Timbre, deux cornes; écu : une croix. ✠ TOFF.... OL (B 11842).

124. — Pierre de La Tour, lieutenant, 12 décembre 1422. Sc. rond, 24 mm.
Timbre, tête de loup; écu : deux chevrons. PIERRE DE LA TOUR (B 11831).

125. — François Pèlerin, 4 mars 1423. Sc. rond, 30 mm.
Écu : un lion, brisé d'une bande ondée. S : FRANCOYS : PELLERIN (B 11831).

126. — Louis Morel, 17 décembre 1447. Sc. rond, 27 mm.
Écu : trois fusées de fasce, bordure. S. LOYS : MOUREL (B 11831).

XXXIV. — *Ornans.*

127. — Hugues d'Ornans, 14 novembre 1331.
Quadrilobe, écu : trois cotices. ✠ SEEL. HVGVE D'OVRNENS CHLR (B 11831).

128. — Perrin Gelin, 1er novembre 1339. Sc. rond, 22 mm.
Écu : un chevron. Lég. fruste (B 11833).

129. — Othe de Belmont, 31 octobre 1382. Sc. rond, 25 mm.
Timbre tête barbue, écu : burelé de dix-sept pièces.... DE BELM[ONT] (B 11831).

130. — Pierre de Choisey, 2 janvier 1392. Sc. rond, 24 mm.
Écu : emmanché de deux pièces.... DE CHO[ISE] (B 11831).

131. — Jean d'Aubonne, lieutenant, 11 octobre 1393. Sc. rond, 21 mm.
Écu : un chevron, acc. de deux étoiles et d'un croissant. S IEHAN [D'AB]OVNE (B 1064).

132. — Pierre de Choisey, 8 mars 1400. Sc. rond, 27 mm.
Écu : emmanché de deux pièces ; supports deux lionceaux, timbre deux vols. S. PIERRE DE CH[OISE] (B 11831).

133. — Thierri de Saint-Seine, 6 novembre 1408. Sc. rond, 29 mm.
Supports lionceaux, timbre tête barbue, écu : burelé de treize pièces. S. THIERY DE SAINT SEIGNE (B 11851).

134. — Étienne de Vautravers, 19 décembre 1426. Sc. rond, 26 mm.
Timbre, vols et tête de cygne, écu : pallé de cinq pièces. ETIENNE.... (B 11831).

135. — Estevenin de Chantrans, 12 novembre 1438. Sc. rond, 24 mm.
Supports lionceaux, timbre tête d'aigle, écu : trois chevrons. ESTEVENY DE CHATRAS (B 11831).

XXXV. — *Poligny.*

136. — Guillaume de Lissey, 1276. Sc. rond, 28 mm.
Écu : trois chevrons, ✠....ESS.... (*Arch. du Doubs*, Trésor des Chartes).

137. — Jean de Montanteaume, 26 novembre 1347. Sc. rond, 24 mm.
Écu : un sautoir engrêlé. Lég. fruste (B 11837).

138. — Jean de Salins, 11 décembre 1381. Sc. rond, 21 mm.
Supports lionceaux, timbre un besant croisé, écu : une croix ancrée. S. IEHAN DE SALINS (B 11831).

139. — Jean de l'Espée, 22 octobre 1389. Sc. rond, 24 mm.
Timbre une tête de bouc, écu : une bande entre deux cotices. SEEL IEHAN DE LESPÉE (B 11831).

140. — Étienne de Montsaugeon, 2 octobre 1392. Sc. rond, 27 mm.
Écu : neuf besants posés trois, trois, deux et un. S. ESTIENE. DE. MONET (B 11831).

141. — Catherine de Flandre, veuve du précédent, 3 octobre 1400. Sc. rond, 26 mm.

Supports deux anges, écu parti : *Monnet* et un lion.... D. FLAD.... MONTSAGEON (B 11831).

142. — Pierre de Reculot, 12 novembre 1408. Sc. rond, 19 mm.
Écu : un chevron, cantonné à dextre d'un croissant. ✠.. EHVE. DE. RECVLOT (B 11831).

143. — Le même, 24 juin 1411. Sc. rond, 24 mm.
Mêmes armes, timbrées d'une tête de loup. SEEL PIERRE DE RECULET (B 11869).

144. — Jacques Sarrazin, 12 août 1411. Sc. rond, 24 mm.
Supports lionceaux, écu fruste [deux chevrons acc. de trois étoiles, deux en chef, une en pointe]. Lég. détruite (B. 11831).

145. — Guillaume Bauduin, lieutenant, 21 janvier 1416. Sc. rond, 18 mm.
Écu parti : Monnet et au second coupé semé de France et de.... (arm. d'Antoine de Montsaugeon) (B 1065).

146. — Antoine de Montsaugeon, 1er décembre 1420. Sc. rond, 24 mm.
Supports deux lionceaux, écu : Monnet. ANTHO.... (B 11831).

147. — Pierre Bouchey, 29 septembre 1421. Sc. rond, 23 mm.
Écu : un chevron, acc. de trois besants. PIERRE.... (B 11880).

148. — Henri Valée, de Fontenoy, 24 novembre 1425. Sc. rond, 26 mm.
Supports deux griffons, écu : une bande chargée de trois besants.... NOY (B 11831).

XXXVI. — *Pontarlier.*

149. — Guyot de Montrond, 20 avril 1339. Sc. rond, 21 mm.
Écu : un chevron acc. de deux roses. ✠ S : GVIOT : DE : MONRON✻ (B 11835).

150. — Huguenin de La Saule, 15 avril 1344. Sc. rond, 19 mm.
Écu : un sautoir engrêlé. ✠ S. H. DE. PONTERLIEI (B 11837).

151. — Guillaume Grasset, 24 décembre 1391. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une bande entre deux cotices. SEEL GVILLAME GRASSET (B 11832).

152. — Estevenin de l'Aule, 1er janvier 1405. Sc. rond, 20 mm.
Quadrilobe, écu : trois oiseaux posés deux et un, au chef cousu. Lég. fruste (B 11832).

153. — Jacques de Vautravers, 4 décembre 1429. Sc. rond, 28 mm.
Écu : un sautoir écoté acc. de trois croissants contournés. S. IAQUES. DE. VALTRAVERS (B 11832).

XXXVII. — *Quingey.*

154. — Eudes de Quingey, 30 septembre 1382. Sc. rond, 22 mm.
Écu : croix chargée de cinq coquilles.... DEQVINGE (B 1065).

155. — Antoine de Montfort, prévôt, 22 février 1391. Sc. rond, 24 mm.

Écu : une bande acc. en chef d'une étoile à six rais. Lég. fruste (B 11832).

156. — Jehan de Montagu, 15 septembre 1400. Sc. rond, 26 mm.
Écu : une fasce chargée de trois molettes d'éperons. S. IEHAN. DE. MONTAGV (B 1065).

157. — Autre du même, 8 octobre 1408. Sc. rond, 24 mm.
Timbre une tête de lévrier, écu : une fasce chargée d'une fleur de lis entre deux molettes. S. IEHAN DE MONTAGV (B 11832).

158. — Jean de Rochefort, 21 décembre 1416. Sc. rond, 26 mm.
Écu : neuf billettes posées trois, trois, deux et une, au chef chargé d'un léopard passant à sénestre. S. IEHAN D ROVCHEFOR (B 11619).

XXXVIII. — *Rochefort.*

159. — Gui de Cicon, s^r de Chevigny, 13 octobre 1381. Sc. rond, 23 mm.
Supports lionceaux, écu : bande entre deux cotices. GVIOT DE CICON (B 1068).

160. — Henri Hudriet, lieutenant, 12 octobre 1407. Sc. rond, 22 mm.
Écu : burelé de treize pièces. SEEL HE[N]RY HVDRIET (B 11619).

161. — Humbert Le Pardessus, lieutenant, 13 juillet 1423. Sc. rond, 22 mm.
Écu : un chevron acc. de trois coquilles. Lég. fruste (B 11832).

162. — André de Toulongeon, 9 décembre 1424. Sc. rond, 33 mm.
Supports deux griffons, timbre tête de lévrier, écu : écartelé aux premier et quatrième burelé de sept pièces, aux second et troisième de.... à trois fasces ondées. ANDREY DE TOLONJON (B 11832).

163. — Huguenin Pasquoy de Villeneuve, lieutenant, 20 mars 1431. Sc. rond, 22 mm.
Timbre un anneau, écu cinq besants en sautoir, sommés d'un croissant. PASCOY DE VILENOVE (B 11832).

164. — Philippe de Ternant, 3 janvier 1438. Sc. rond, 42 mm.
Supports deux femmes debout, écu : échiqueté. S. PHILIPPI. DNI. DE. TERNANT (B 11832).

165. — Gui de Cicon, 14 novembre 1494. Sc. rond, 22 mm.
Écu : une bande entre deux cotices. S. GVIOT. DE. CICON (B 11886).

XXXIX. — *Saint-Aubin.*

166. — Jean de Blane, 18 octobre 1408. Sc. rond, 24 mm.
Timbre deux vols, écu : une fasce. [IEHAN]. DE. BLANE (B 11833).

167. — Huguenin de Choisy, 11 août 1413. Sc. rond, 26 mm.
Supports un lévrier et un lionceau, timbre un double vol, écu et légende frustes (B 11880).

XL. — *Sainte-Marie-en-Chaux.*

168. — Huguenin de Noidans, 7 mars 1340. Sc. rond, 23 mm.
Écu : un lion. S . H . D . NOIDAT (B 340 *bis*).

169. — Henri de Demangevelle, 15 août 1341. Sc. rond, 20 mm.
Écu : une barre chargée d'une coquille. Lég. fruste (B 11837).

XLI. — *Santans.*

170. — Jacques de Thoraise, 5 novembre 1382. Sc. rond, 28 mm.
Supports deux aigles, écu : un lion couronné. Lég. fruste (B 11833).

XLII. — *Scey-en-Varais.*

171. — Lambert de Chantrans, 10 octobre 1300. Sc. rond, 22 mm.
Écu : un lion. Lég. fruste (A 220, *Arch. du Pas-de-Calais*).

XLIII. — *Thoraise.*

172. — Girard de Rennes, 6 octobre 1392. Sc. rond, 20 mm.
Écu : fretté. GIRARS DE REGNE (B 1070).

173. — Huguenin de Germigney, 10 octobre 1408. Sc. rond, 27 mm.
Écu fruste, timbre : une tête de bouc. HVGVENIN DE GERMEGNEY (B 11834).

XLIV. — *Valempoulières.*

174. — Girard de Myon, 17 novembre 1382. Sc. rond, 22 mm.
Écu : bandé de six pièces. Lég. fruste (B 11834).

175. — Othenin de Chantrans, 3 janvier 1390. Sc. rond, 19 mm.
Timbre une tête de bouc, écu : trois chevrons. S. HOTENIN DE CHANTNS (B 11834).

XLV. — *Vesoul.*

176. — Jean de Sauvagney, 14 avril 1343. Sc. hexagone, 21/20 mm.
Écu : une bande entre deux cotices. S. IEHANS DE SAVIGNE (B 363).

177. — Gui de Vy, s[r] de Demangevelle, 28 avril 1349. Sc. rond, 19 mm.
Quadrilobe, écu : croix ancrée. Lég. fruste (B 11834).

178. — Philippe de Demangevelle, 20 novembre 1378. Sc. rond, 18 mm.
Trilobe, écu : croix ancrée. Lég. fruste (B 11834).

179. — Jean de Bair, lieutenant, 10 février 1382. Sc. rond, 20 mm. Écu : une bande acc. de deux étoiles. Lég. fruste (B 11834).

180. — Renaud de Valeroy, 12 février 1382. Sc. rond, 21 mm. Trilobe, écu : ✠ S. REGNAVLT.... ROY (B 11834).

181. — Jacquot Darbo, 6 novembre 1382. Sc. rond, 23 mm. Timbre deux têtes de serpent, écu : trois mains apaumées avec étoile en cœur. LE SEEL IA[QVOT] DARBO (B 11834).

182. — Jean de Bair, lieutenant, 13 août 1393. Sc. rond, 22 mm. Écu : une croix chargée de cinq hermines, avec un oiseau tourné à droite au canton sénestre. Lég. fruste (B 1070).

183. — Jean Langat, lieutenant, 3 janvier 1398. Sc. rond, 21 mm. Quadrilobe, écu : un chevron acc. de trois oiseaux. S. IEHAN LAN.... (B 1070).

184. — Guillaume d'Esparnon, 27 août 1403. Sc. rond, 20 mm. Écu : une croix. Lég. fruste (B 11860).

185. — Guillaume de Chauffour, 16 mai 1404. Sc. rond, 20 mm. Écu : de.... au chef chargé de deux quintefeuilles. GUI[LLAME DE CHAUFF]O[UR (B 11834).

186. — Henri de Chauffour, 16 avril 1418. Sc. rond, 28 mm. Supports deux lions, timbre tête de bœuf, écu : de.... au chef chargé de deux quintefeuilles, à l'écu burelé de neuf pièces brochant sur le tout, en cœur. HENRY DE CHAUFFOURT (B 11834).

187. — Renaud Cheneveulle, 6 mai 1423. Sc. rond, 23 mm. Timbre tête de lévrier, écu : de.... à la fasce acc. en chef d'un lévrier passant, en pointe de trois besants. R CHENEVEUL DE VESOUL (B 11834).

188. — Jean d'Allenjoie, 26 février 1430. Sc. rond, 26 mm. Écu : un lambel à trois pendants ; timbre un coussin. S. IEHANS : DE.... (B 11834).

189. — Simon de Baulay, 24 janvier 1438. Sc. rond, 26 mm. Timbre une tête et deux vols de cygne, écu : une bande entre deux cotices. IEHAN DE.... INTO (B 11834).

NOTA. — On trouvera dans les deux planches qui accompagnent ce travail cinquante armoiries extraites des sceaux ci-dessus décrits. Nous les avons rangés en ordre alphabétique, avec numéros de renvoi aux Sceaux.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

ET DE PERSONNES (1)

---

(1) Les renvois en chiffres romains portent sur les subdivisions des chapitres iii et iv; ceux en chiffres arabes s'appliquent uniquement aux sceaux du chapitre iv.

LES
DEUX MARCHANDS FORAINS
OU LE SECRET DU COMMERCE

Par M. Ch. THURIET
MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 20 novembre 1902)

Pour un méfait, dont l'histoire est obscure,
On dit qu'un jour Apollon et Mercure
Furent tous deux de l'Olympe chassés,
Sans chaussure à leurs pieds, sans argent dans leurs bourses.
Mais les gens avisés sont féconds en ressources.
De montrer leur savoir ceux-ci, très empressés,
S'en vont d'abord, sur la place publique,
Ériger un théâtre, ou mieux une boutique.
Puis, afin de grouper tout le public en rond
Autour de leurs comptoirs, ils sonnent du clairon.
« Approchez, disent-ils, beaux messieurs, belles dames :
« N'attendez pas de nous de menteuses réclames ;
« Car nous ne sommes point des hâbleurs impudents,
« Des gueux, des charlatans, des arracheurs de dents.
« Ceci, croyez-le bien, est une marchandise
« Précieuse, excellente, exquise,
« Qui vaut, certes, son pesant d'or.
« Mais nous n'aspirons pas à gagner un trésor.
« Nous donnons nos produits pour la somme modique,
« Que l'étiquette vous indique,
« Collée au goulot du flacon. »

Après le boniment, nouveau coup de clairon.
Mais la trompette en vain résonne,
A sa drogue Apollon ne voit mordre personne.
Pourquoi donc ? Ah ! Messieurs ! il vendait de l'*esprit !*
Il en offrit pour rien et personne n'en prit,
Tandis qu'à ses côtés, Mercure,
Vendant, à petite mesure,
De la *mémoire*, était entouré d'auditeurs,
Qui tous devenaient acheteurs :
Il fit fortune à cette foire.
Apollon, bredouille, comprit
Le secret du commerce et dit, sauvant sa gloire :

« L'homme aisément convient qu'il manque de mémoire ;
« Mais jamais il n'avoue être pauvre d'esprit. »

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1902)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Dessirier).
M. le premier président de la cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Baigue).

3° Académiciens titulaires ou résidants

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✱, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), ✻, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Ch. Nodier, 8 (29 janvier 1872).
6. Pingaud (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
7. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
8. Isenbart (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
9. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
10. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
11. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
12. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
13. Beauséjour (Mgr de), évêque élu de Carcassonne, vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1889).
14. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
15. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
16. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Vice-président annuel.*
17. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890).
18. Lieffroy (Aimé), conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
19. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).

MM.

20. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
21. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire adjoint.*
22. Vaulchier (le marquis de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
23. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
24. Baudin (le docteur), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891). *Président annuel.*
25. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
27. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).
28. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, rue de l'Arsenal, 1 (11 juillet 1895).
29. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*
30. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
31. Perrin (l'abbé Élie), directeur au grand séminaire (7 juillet 1898).
32. Poëte (Marcel), bibliothéc. de la ville (1er février 1900).
33. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de la Lue, 9 (31 janvier 1901).

34-40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Weil (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Chotard, ♣, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris (25 août 1873).
3. Mignot (Édouard), ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
4. Reboul, ♣, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille, à Marseille (25 août 1875).
5. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
6. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
7. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, à Dijon (27 juillet 1878).
8. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
9. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
10. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
11. Meynier (le docteur Joseph), O. ✻, médecin principal de l'armée territoriale, Vallorbe (Suisse) (29 juillet 1879).
12. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
13. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).

MM.
14. Prinet (Max), archiviste, rue Maurepas, 18, à Versailles (31 janvier 1901).

2° Membres honoraires.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
3. Dreyss, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, rue Vaneau, 30, à Paris (27 juillet 1874).
4. Jacquinet, O. ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, place de Rennes, 6, à Paris (28 juillet 1880).
5. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
6. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
7. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
8. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
9. Pouillet, ✻, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue de l'Université, 10, à Paris (4 février 1897).
10....

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.
1. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).

MM.

2. GRÉA (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
3. BAILLE (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
4. PROST (Bernard), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
5. BECQUET (Just), O. ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
6. THURIET (Charles), ancien magistrat, à Turin (29 juillet 1879).
7. RAMBAUD (Alfred), O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
8. ROBERT (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
9. FINOT (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1862).
10. TOUBIN (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
11. DUVERNOY (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
12. GIROD (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
13. PETETIN (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
14. LAMY (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
15. TRIPARD (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
16. BEAUSÉJOUR (Eugène DE), ancien magistrat, à Lons-le Saunier (24 juillet 1890).

MM.

17. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
18. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
19. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
20. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
21. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
22. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
23. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Montluçon (Allier) (9 février 1893).
24. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
25. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (27 juillet 1893).
26. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
27. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Bienfaisance, 8, à Paris (24 janvier 1895).
28. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
29. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
30. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
31. Chapoy (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
32. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
33. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
34. Bouchot (Henri), conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47, à Paris (26 janvier 1899).

MM.
35. Bertin, docteur en médecine, à Gray (1er février 1900).
36. Grandmougin (Charles), rue Chauveau, 6, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
37. Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
38-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.
1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
5. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
6. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
7. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
8. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de droit, à Dijon (28 juillet 1880).
9. Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).

MM.

10. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
11. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
12. Babeau (Albert), ✱, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
13. Tinseau (Léon de), homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1889).
14. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
15. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
16. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou, rue Petite Loubianka (6 février 1896).
17. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
18. Vallery-Radot (René), homme de lettres, à Paris, rue de Grenelle, 14 (31 janvier 1901).

19-20....

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne, rue de Arco a Jesus, 113 (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), ✱, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).

MM.

7. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Hofburg, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Holder (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg (13 juin 1901).
19. Bollati de Saint-Pierre (le baron), conservateur des archives à Turin (13 juin 1901).

20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1902

Membre titulaire

M.
MALLIÉ, Albert, secrétaire perpétuel, décédé le 30 août.

Correspondant franc-comtois.

M.
JOURDY, décédé le 1er février.

Correspondant né hors de l'ancienne province de Franche-Comté.

M.
TISSOT, James, décédé le 8 août.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture; Caen.
Société des beaux-arts ; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Toulouse.
Société archéologique du midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère ; Grenoble.

Jura.

Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana ; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique ; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques ; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne ; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.
Société grayloise d'émulation ; Gray.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Société de médecine légale; Paris.
Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse; Avignon.

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique ; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres ; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili ; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo ; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati* ; Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique : Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités ; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien ; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.
American Museum of natural history ; New-York.

ITALIE

Académie royale des *Lincei* ; Rome.
Société des études zoologiques ; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento* ; Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.
Institut géologique du Mexique ; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités ; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.



Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DRS MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne ; Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— de l'Institution Sainte-Marie ; id.
— du cercle des officiers ; id.
— de la Société de lecture ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
— du petit séminaire de Consolation.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1902)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES

